



**Evaluation de la mise en
œuvre de la charte du
PNR Loire Anjou Touraine**



Période 2008 – 2018



Décembre 2018

SOMMAIRE

I. OBJECTIFS ET CHAMP DE L'EVALUATION	7
A. Le contexte de l'évaluation	7
B. La conduite de l'évaluation sur le PNR Loire-Anjou-Touraine.....	7
C. Le territoire du PNR Loire Anjou Touraine, en évolution constante	8
II. LE PERIMETRE DE L'EVALUATION FINALE	9
A. La charte, objet de l'évaluation et sa déclinaison	9
B. Eléments de méthode	11
III. GOUVERNANCE ET PARTICIPATION AU SEIN DU PARC.....	13
A. Les instances décisionnelles	13
B. Les organes consultatifs	16
C. Les engagements des signataires de la charte : Etat, Région, Départements et collectivités locales.....	18
D. Un partenariat différencié avec les intercommunalités.....	21
E. Une mobilisation des territoires et des habitants.....	24
IV. UNE COOPERATION INTERNATIONALE MUTUALISEE	29
A. Participation à une mission d'appui au Laos	29
B. Contribution à des projets internationaux sur le territoire.....	30
V. ANALYSE BUDGETAIRE.....	31
A. Les dépenses	31
B. Les recettes	34
C. Répartition des dépenses par thématique d'intervention du Parc	37
D. Une capacité d'agir du Parc toute relative	38
E. Un appui aux investissements des collectivités grâce aux Contrats de Parc avec les Régions	38
F. Le CTU plus Parc	39
G. La dotation TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte).....	40
VI. LES MOYENS HUMAINS DU PARC.....	41
A. Evolution des moyens humains depuis 2008	41
B. Répartition des effectifs par service.....	42
C. Une disparité de statuts	43

VII. LA CONNAISSANCE NATURALISTE	45
A. Rappel sur l'ambition du projet.....	45
B. Un objectif stratégique concerné.....	45
C. Exemples d'actions menées	47
D. Gouvernance du projet	49
E. Avancées et points forts.....	50
F. Difficultés rencontrées et points faibles	50
G. Appréciation globale du projet.....	50
H. Conclusion générale sur le projet.....	51
VIII. PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE REMARQUABLE : ESPACES - ESPECES.....	53
A. Rappel sur l'ambition du projet.....	53
B. Un objectif stratégique dans la charte 2008 - 2020	54
C. Exemples d'actions menées	59
D. Gouvernance du projet	63
E. Avancées et points forts du projet	63
F. Difficultés rencontrées et points faibles	64
G. Appréciation globale du projet.....	65
H. Conclusion générale sur le projet.....	66
IX. TRAME VERTE ET BLEUE	67
A. Rappel sur l'ambition du projet.....	67
B. Un objectif stratégique dans la charte 2008 - 2020	67
C. Exemples d'actions menées	70
D. Gouvernance du projet	71
E. Avancées et points forts du projet	72
F. Difficultés rencontrées et points faibles	72
G. Appréciation globale du projet.....	72
H. Conclusion générale sur le projet.....	73
X. URBANISME DURABLE, PAYSAGE ET CADRE DE VIE	75
A. Rappel sur l'ambition du projet.....	75
B. Deux objectifs stratégiques concernés.....	76
C. Exemples d'actions menées	79

D.	Gouvernance du projet	84
E.	Avancées et points forts	87
F.	Difficultés rencontrées et points faibles	87
G.	Appréciation globale du projet.....	88
H.	Conclusion générale sur le projet.....	89
XI.	ENERGIE ET CLIMAT	91
A.	Rappel sur l’ambition du projet.....	91
B.	Un projet transversal qui aborde 10 objectifs stratégiques de la charte	91
C.	Exemples d’actions du PCAET.....	100
D.	Gouvernance	103
E.	Avancées et points forts du PCAET	106
F.	Difficultés rencontrées et points faibles	107
G.	Appréciation globale du projet.....	107
H.	Conclusion générale sur le projet.....	108
XII.	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE RESPECTUEUX DES EQUILIBRES ECOLOGIQUES ET HUMAINS	111
A.	Rappel sur l’ambition du projet.....	111
B.	Quatre objectifs stratégiques concernés	112
C.	Exemples d’actions menées	118
D.	Gouvernance du projet	121
E.	Avancées et points forts	122
F.	Difficultés rencontrées et points faibles	123
G.	Appréciation globale du projet.....	123
H.	Conclusion générale sur le projet.....	125
XIII.	TOURISME ET LOISIRS DURABLES	127
A.	Rappel sur l’ambition du projet.....	127
B.	Un objectif stratégique dans la charte 2008 – 2020	127
C.	Exemples d’actions menées	129
D.	Gouvernance du projet	131
E.	Avancées et points forts du projet	132
F.	Difficultés rencontrées et points faibles	133

G.	Appréciation globale du projet.....	133
H.	Conclusion générale sur le projet.....	134
XIV.	EDUCATION AU TERRITOIRE POUR TOUS	135
A.	Rappel sur l’ambition du projet.....	135
B.	Deux objectifs stratégiques concernés.....	136
C.	Exemples d’actions menées	138
D.	Gouvernance du projet	140
E.	Avancées et points forts	142
F.	Difficultés rencontrées et points faibles	142
G.	Appréciation globale du projet.....	143
H.	Conclusion générale sur le projet.....	144
XV.	CREATION CULTURELLE POUR L’APPROPRIATION DES PATRIMOINES	146
A.	Rappel sur l’ambition du projet.....	146
B.	Un objectif stratégique dans la charte 2008 - 2020	146
C.	Exemples d’actions menées	150
D.	Gouvernance du projet	151
E.	Avancées et points forts du projet	152
F.	Difficultés rencontrées et points faibles	152
G.	Appréciation globale du projet.....	153
H.	Conclusion générale sur le projet.....	154
GLOSSAIRE		156
ANNEXES.....		157

I. OBJECTIFS ET CHAMP DE L'ÉVALUATION

A. Le contexte de l'évaluation

Les Parcs doivent réaliser une évaluation de leur action lors du lancement de la révision de leur charte. Un décret n° 2012-83 du 24 janvier 2012 et la circulaire du 4 mai 2012 ont réaffirmé cette obligation d'évaluation en apportant un cadrage.

« L'évaluation de la mise en œuvre de la charte porte sur l'action du syndicat mixte et la façon dont les engagements des signataires ont été respectés. Elle s'intéresse particulièrement **aux mesures ou dispositions prioritaires/phares de la charte**. Elle repose sur des questions évaluatives et, le cas échéant, des indicateurs chiffrés. »

Le décret n°2017-1156 du 10 juillet 2017 - art. 3 portant classement ou renouvellement du classement en « Parc naturel régional » prévu au quatrième alinéa du IV de l'article L. 333-1 renforce ce dispositif d'évaluation de la mise en œuvre des chartes et de suivi de l'évolution des territoires des Parcs naturels régionaux (PNR).

« La révision de la charte est fondée d'une part sur le diagnostic prévu au I. mis à jour et d'autre part sur un bilan comprenant une **évaluation de la mise en œuvre de la charte et une analyse des effets de la mise en œuvre de ses mesures prioritaires sur l'évolution du territoire**, réalisées à partir des résultats des dispositifs d'évaluation et de suivi prévus au c du 1° du II. »

L'évaluation répond à la nécessité de rendre compte et à la demande de transparence des pouvoirs publics qui accompagnent le Parc, via notamment leurs aides financières. Elle fait partie intégrante d'une démarche de développement durable car elle est essentielle pour situer l'action du Parc dans une perspective d'amélioration continue.

B. La conduite de l'évaluation sur le PNR Loire-Anjou-Touraine

L'évaluation porte sur la mise en œuvre de la seconde Charte du PNR Loire-Anjou-Touraine, de son approbation en mai 2008 à la mi-2018 (10 ans), sachant que la mise en œuvre de la Charte se poursuit jusqu'en 2023. Signée par l'ensemble des membres du Syndicat mixte du PNR, cette charte a fixé un certain nombre d'objectifs stratégiques pour le territoire et déterminé des objectifs opérationnels à mettre en œuvre pour les atteindre.

Cette évaluation est un moment clé dans la vie du Parc. Elle permet d'estimer le taux de réalisation de la Charte, de mettre en lumière le rôle que joue le Parc en tant qu'animateur de territoire, d'apprécier le respect des engagements du Syndicat mixte mais également des signataires de la Charte et, si possible, d'analyser les effets des réalisations sur l'évolution du territoire.

Cette évaluation vise donc à examiner :

- l'atteinte des objectifs de la Charte à travers les projets prioritaires mis en œuvre par le syndicat de gestion et ses partenaires ;
- la façon dont la Charte a été mise en œuvre, comment les engagements des signataires ont été assumés ;
- la qualité du fonctionnement des instances du PNR et de la gouvernance territoriale impulsée par le Parc ;

- l'influence du PNR sur son territoire à travers sa notoriété auprès des collectivités et des habitants ainsi que l'implication des différents acteurs et les modalités de collaboration avec le PNR.

Ce bilan doit permettre de réinterroger les orientations de la charte actuelle et de définir de nouvelles modalités d'actions pour la nouvelle charte.

Ce travail d'évaluation est envisagé en deux temps :

- un **bilan évaluatif** de l'action conduite par le Parc avec l'examen de 9 projets prioritaires et de son fonctionnement interne. Celui-ci sera réalisé en interne par l'équipe du Parc dans une vision globale sur le territoire, en prenant du recul par rapport aux actions réalisées et en cherchant à mettre en exergue les effets constatés, les dynamiques enclenchées ;
- un **audit externalisé** de ce travail d'évaluation qui apportera un regard critique et distancié, s'appuyant notamment sur des entretiens de personnes ressources. Cet audit évaluatif portera sur la politique effective du Parc, au regard de ses projets prioritaires, mais aussi sur l'action des partenaires et autres acteurs du territoire qui ont une influence sur la mise en œuvre de la Charte. En effet, comme pour toute action publique, la charte n'est pas mise en œuvre dans un environnement clos ; une multitude de facteurs influence les effets attendus des actions engagées (politiques menées par d'autres acteurs, tendances structurelles d'évolution du territoire, changement climatique, ...) ; de plus, le Parc n'est pas toujours maître d'ouvrage mais accompagnateur ou médiateur et n'a que son pouvoir de conviction pour que les autres acteurs, notamment les collectivités locales membres, prennent à leur compte les objectifs de la charte.

Ce document ne porte que sur le bilan évaluatif interne, réalisé en 2018. L'audit sera effectué en 2019.

C. Le territoire du PNR Loire Anjou Touraine, en évolution constante

Créé le 30 mai 1996, le Parc naturel régional (PNR) a été renouvelé par décret le 22 mai 2008 suite à l'approbation de sa charte 2008 – 2020 par les deux Régions Centre et Pays de la Loire, à l'adhésion de 141 communes et des deux départements d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire. Angers et Tours sont deux villes-portes non intégrées dans le périmètre du Parc mais parties prenantes de sa gouvernance. (*cf périmètre 2008 avec communes et EPCI en annexe 1 p 155*).

Diverses évolutions institutionnelles sont intervenues ces dernières années suite à la parution de textes législatifs qui ont eu un impact sur le périmètre du Parc :

- la Loi NOTRe a incité la création de 9 collectivités nouvelles par fusions de communes (dont certaines n'étaient pas dans le Parc) ramenant le nombre de collectivités membres du PNRLAT de 141 à 117 en 2017 (sans en modifier le territoire) ; deux communes (Les Rosiers-sur-Loire et Saint Martin de la Place) ayant fusionné avec la commune nouvelle de Gennes -Val de Loire en 2018, le nombre total de communes du Parc est alors passé à 115 ;
- le décret 2017 - 1156 du 10 juillet 2017 relatif aux Parcs naturels régionaux a ouvert la possibilité d'adhésion au Parc des communes incluses dans le dernier périmètre de révision qui n'avaient pas délibéré de façon positive à l'heure de la décision (L333-1 IV. §4) : 5 communes sur 7 concernées ont ainsi agrandi le territoire en 2018 avant le lancement officiel de la révision du PNR Loire Anjou Touraine, deux d'entre-elles (Noyant-la-Plaine et Les Essards) ayant intégré des communes nouvelles situées dans le Parc. Quand le décret modificatif relatif à l'intégration de ces communes sera pris, le nombre total de communes membres du Parc s'élèvera ainsi à 118.
- une nouvelle configuration des EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) s'est également mise en place en 2016 et 2017, réduisant leur nombre de 14 à 9 intercommunalités ayant tout ou partie de leur territoire dans le Parc.

Une carte en annexe 2 (p156) présente la nouvelle configuration politique du Parc, actualisée en 2018.

II. LE PERIMETRE DE L'ÉVALUATION FINALE

A. La charte, objet de l'évaluation et sa déclinaison

Révisée pour la première fois en 2006-2007, la charte du Parc a été validée pour une période de 12 ans soit jusqu'en mai 2020 et le classement du territoire en Parc naturel régional renouvelé par décret du Premier Ministre en date du 22 mai 2008.

La charte 2008 – 2020 du PNR Loire-Anjou-Touraine donne les orientations de développement durable du territoire. Loin de le mettre sous cloche, l'objectif est de préserver et valoriser les richesses écologiques, paysagères et patrimoniales, appuyer l'économie locale et assurer une qualité de vie pour tous. Avec pour fil conducteur la nécessité d'une transition écologique et énergétique, elle décline, en de multiples projets à mener, les 5 missions majeures attribuées aux Parcs naturels régionaux depuis leur création en 1967 (Art R333.1 du code de l'environnement) :

- protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ;
- contribuer à l'aménagement du territoire ;
- contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche.

A l'instar des Parcs nationaux, la loi 2016 – 1087 du 8 août 2016 dite Loi Biodiversité a allongé le classement des Parcs naturels régionaux à 15 ans. Le PNR Loire Anjou Touraine a demandé cette prorogation de 3 ans de sa charte actuelle soit jusqu'en mai 2023.

Toutefois, les travaux de révision de sa charte actuelle sont lancés dès cette fin d'année 2018 en raison de la longueur de la procédure.

Le bilan évaluatif présenté ici porte donc :

- sur le territoire initial des 141 communes ramené à 115 communes par les créations de communes nouvelles. Les communes récemment intégrées non en effet pas bénéficié de l'action du Parc ou très marginalement (ex du programme pédagogique ouvert aux écoles des regroupements pédagogiques) ;
- sur la période 2008 – 2018, prenant en compte des actions lancées en 2017 ou 2018 qui ne sont pas toutes achevées au moment de cette rédaction. Cela peut impacter les données comptables des projets examinés.

La charte actuelle se décline en trois axes, 14 objectifs stratégiques, 41 objectifs opérationnels et 99 articles (*cf annexe 3 p 157 : déclinaison complète*).

Charte 2008 – 2020 du PNRLAT	
3 axes	14 objectifs stratégiques
I Des patrimoines pour les générations futures	Préserver la biodiversité
	Inscrire le territoire dans le respect et la maîtrise des ressources
	Agir pour nos paysages culturels remarquables ou ordinaires
	Maîtriser l'évolution du territoire
II Un développement économique respectueux des équilibres économiques et humains	Contribuer au développement d'une agriculture durable
	Favoriser une gestion durable des massifs forestiers
	Engager collectivités et entreprises dans une dynamique de performance environnementale
	Soutenir les activités économiques et sociales liées aux patrimoines du territoire
	Développer un tourisme et des loisirs de nature et de découverte des patrimoines
III Un territoire responsable et dynamique, ouvert à la coopération	Conduire une politique culturelle concertée et créative valorisant le patrimoine et les paysages
	Contribuer à l'éducation des citoyens de demain
	S'approprier le territoire pour conforter son identité et son attractivité
	Renforcer la coopération et la coordination intercommunale
	Agir conjointement pour le développement durable : du local à l'international

Cohérents avec la charte et les projets de service du Parc, huit projets ont été retenus comme étant prioritaires au sens de la circulaire de mai 2012. Ils ont été approuvés en Bureau le 25 mai 2012 et ont fait l'objet d'un bilan évaluatif à mi-parcours (2014 – 2015).

- Connaissance naturaliste
- Préservation de la biodiversité remarquable : espèces – espaces
- Trame verte et bleue
- Urbanisme durable
- Plan Climat Energie Territorial
- Education au territoire
- Tourisme et loisirs durables
- Création culturelle du Parc.

Regroupant diverses actions, ils répondent en effet aux missions majeures du Parc. Certains sont également transversaux, faisant appel à des compétences d'au moins deux services si ce n'est tous ; c'est le cas du Plan Climat Energie Territorial qui a impliqué tous les chargés de mission du service Aménagement & Eco-Développement et des deux autres services opérationnels selon les actions.

Trois modifications interviennent pour ce bilan final :

- L'ajout du **cadre de vie au projet urbanisme** afin de prendre en compte toutes les actions paysagères qui prennent de l'ampleur => **Urbanisme durable, paysage et cadre de vie** ;
- L'ajout de l'enjeu changement climatique au projet Energie => **Energie et climat** ;
- Un 9^{ème} projet reprenant 4 objectifs stratégiques de l'axe II de la charte : **Développement économique respectueux des équilibres écologiques et humains.**

Ce bilan évaluatif, à travers une vision rétrospective des 9 projets prioritaires, donne l'occasion de vérifier si les orientations et engagements inscrits dans la charte ont bien guidé l'action du Parc. Il permettra également de vérifier les avancées, les points forts et les points faibles afin d'alimenter les réflexions à venir dans le cadre des réunions liées à la révision.

B. Eléments de méthode

Cette évaluation finale est donc réalisée en interne en 2018, en mettant à contribution les chargés de mission, référents de projets, comme ce fut le cas pour le bilan à mi-parcours.

Ce bilan a été réalisé à partir d'une méthode classique (utilisée pour le bilan à mi-parcours) s'appuyant sur les grands critères d'évaluation pour questionner chacun des 9 projets.

- **La pertinence** vérifie si les objectifs fixés et les actions menées répondent à la nature du problème qu'ils doivent résoudre. Les projets menés ont-ils permis de répondre aux orientations et objectifs identifiés dans la charte ?
- **L'efficacité** mesure les résultats et effets obtenus au regard des objectifs. Les actions conduites dans le cadre du projet ont-elles permis de répondre aux objectifs fixés ? Le PNR a-t-il été capable de mobiliser et d'articuler différents outils pour les mettre en œuvre ?
- **L'efficience** juge les résultats obtenus par rapport aux moyens mis en œuvre. Les moyens mobilisés (humains, financiers...) ont-ils été à la hauteur des objectifs de la charte (rapport entre les résultats obtenus et les ressources utilisées) ?
- **La cohérence interne** juge de la concordance des objectifs et des moyens mis en œuvre au sein du Parc. Quelles forces et/ou faiblesses ont été mises en évidence dans l'action du Parc ?
- **La cohérence externe** vérifie l'adéquation et l'articulation avec d'autres politiques visant le même but sur le territoire. Les projets menés s'articulent-ils avec les politiques et les actions des partenaires institutionnels et autres acteurs du territoire ?
- **La gouvernance** interroge les modalités de prise de décision, le pilotage politique, les parties prenantes. Quelle est la qualité de la gouvernance du projet PNRLAT 2008 - 2018 ?

Diverses étapes de travail, entre 2012 et 2015, avaient alors permis de recueillir les résultats du bilan à mi-parcours :

- Pour chaque critère, une ou plusieurs **questions évaluatives** avaient été définies à l'occasion de réunions du comité de pilotage mis en place alors. Cet exercice n'a pas été évident et requiert une connaissance précise du thème abordé pour formuler des questions évaluatives pertinentes et significatives. Cela a conduit des chargés de mission à reformuler leurs questions avec un groupe de travail plus adapté.
- Un ou plusieurs **indicateurs** ont été retenus pour répondre à chacune de ces questions évaluatives. Leur choix et la manière de les obtenir ont fait l'objet d'une note technique rédigée par le chargé de mission concerné. Cette étape a parfois mis en évidence la difficulté d'obtention des données souhaitées et a conduit soit à changer d'indicateur, soit à modifier la question évaluative.

- Puis, ces indicateurs ont été renseignés par le(s) chargé(s) de mission concerné(s) : travail souvent fastidieux de collecte en interne ou auprès de partenaires ; cela a nécessité l'élaboration de tableaux de bord de suivi souvent spécifiques à chacun des projets pour collecter les données au fur et à mesure en vue de l'évaluation finale.
- Ce travail est exploité et actualisé par les référents des projets prioritaires pour ce bilan final.
- Pour permettre le suivi des actions, le Parc avait adhéré à l'outil national EVA, partagé entre une majorité de PNR. Mais certaines difficultés de gestion ont conduit le Parc à créer en interne un outil spécifique de suivi des actions, dénommé CASTOR. Celui-ci devait donc servir à extraire des données pour rédiger ce bilan évaluatif final. Il s'avère qu'il n'a pas été rempli de façon rigoureuse par chaque chargé de mission. En effet, certains sont astreints à rédiger des bilans spécifiques pour leurs financeurs (Natura 2000, contrats de Parc, ...) et n'ont pas doublé (voire triplé) le travail demandé.

La connaissance de la charte et des actions menées par le Parc est donc perfectible. Mais chaque chargé de mission référent d'un projet en connaît toutes les facettes et peut alimenter le porter à connaissance.

La phase d'analyse et partage de ces travaux a normalement été effectuée au sein de la commission attitrée ou d'un groupe évaluation spécifique à chaque projet (ou groupe de projets pour la biodiversité) dont les membres ont une connaissance préalable du thème traité.

Parfois, un outil s'appuyant sur l'outil type DPE¹ ci-joint a été utilisé. Dans ce cas, un vote est sollicité pour les questions évaluatives après une présentation des résultats des actions menées par projet prioritaire.

Note	Critère : niveau de satisfaction (résultats par rapport aux objectifs définis)
5	Très satisfaisant
4	Satisfaisant
3	Moyennement satisfaisant
2	Peu satisfaisant
1	Insuffisance de résultat; objectifs abandonnés.
0	Action non lancée; aucun résultat.

Ces résultats sont ensuite présentés au regard des 5 grands critères d'évaluation (efficacité, efficience, pertinence, cohérence interne, cohérence externe, gouvernance) à l'aide d'un graphe en radar reprenant les notes moyennes obtenues par critère évaluatif.

A noter : de nombreuses actions, portées par d'autres acteurs du territoire, concourent également à la mise en œuvre des mesures de la Charte sans que le Parc soit associé. Ces actions ne sont pas recensées dans le cadre de ce bilan car le Parc ne dispose pas d'information précise et elles n'impactent pas son budget.

¹ DPE : diagnostic de performance énergétique

III. GOUVERNANCE ET PARTICIPATION AU SEIN DU PARC

A. Les instances décisionnelles

1. Le syndicat mixte de gestion du PNR Loire Anjou Touraine

Extrait de la charte : L'organisme de gestion du PNR sera un syndicat mixte « ouvert », non élargi selon l'article L 5721-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Comité syndical, organe délibérant du syndicat mixte, sera composé des délégués des collectivités adoptant et adhérant à la charte du Parc : les régions, les départements, les EPCI à fiscalité propre, les communes et les villes-portes.

Le syndicat mixte du Parc naturel régional :

- met en application les dispositions de la charte et décide des financements appropriés aux différents programmes ;
- relaie l'information aux communes dont il appuie les initiatives visant à la préservation et la valorisation de l'espace ;
- assure sur son territoire la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion, d'animation et de développement menées avec ses partenaires.

Depuis 2008, le **comité syndical** du Parc (organe délibérant) est composé d'un délégué par commune adhérente (et un suppléant), d'un délégué par ville porte (Angers et Tours), de délégués pour les EPCI adhérents (nouveau introduit en 2008 avec 1, 2 ou 4 délégués selon l'importance démographique pour un total de 18 délégués en 2014), de 4 délégués par département et de 6 délégués par Région. Il totalisait 181 membres votants.

En raison des fusions de communes puis d'EPCI, en 2018, le Parc compte aujourd'hui 118 communes et est concerné par 9 intercommunalités dont 7 sont adhérents (5 en 37 et 2 en 49)². Par décision politique, le nombre de délégués des communes est resté le même afin de ne pas pénaliser les territoires fusionnés. Cette représentativité sera réexaminée lors de la révision de la charte. Les nouveaux EPCI ont dû réélire leurs représentants au sein du comité syndical et totalisent toujours 18 représentants. Le comité syndical comporte ainsi toujours 181 membres.

Il a été réuni au rythme de 3 à 4 réunions annuelles pour notamment voter les orientations budgétaires, le budget puis les décisions modificatrices, être informé des actions du Parc. Une préoccupation majeure reste celle de la participation avec son corollaire, le respect du quorum. Nombre d'élus, notamment les conseillers régionaux, sont peu disponibles car impliqués dans d'autres structures.

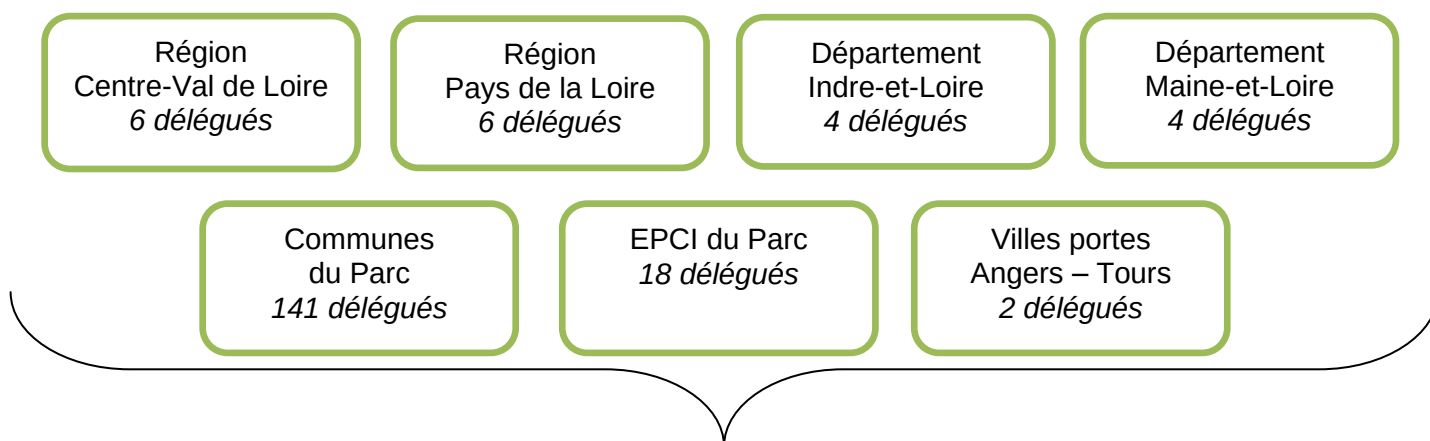
Les partenaires du Parc sont conviés à ces réunions sans voix délibérative.

Conférences et ateliers participatifs ont parfois animé ces rencontres pour rendre ces réunions plus attractives et favoriser compréhension et échanges sur des sujets tels que le plan climat, la trame verte et bleue, le changement climatique,...

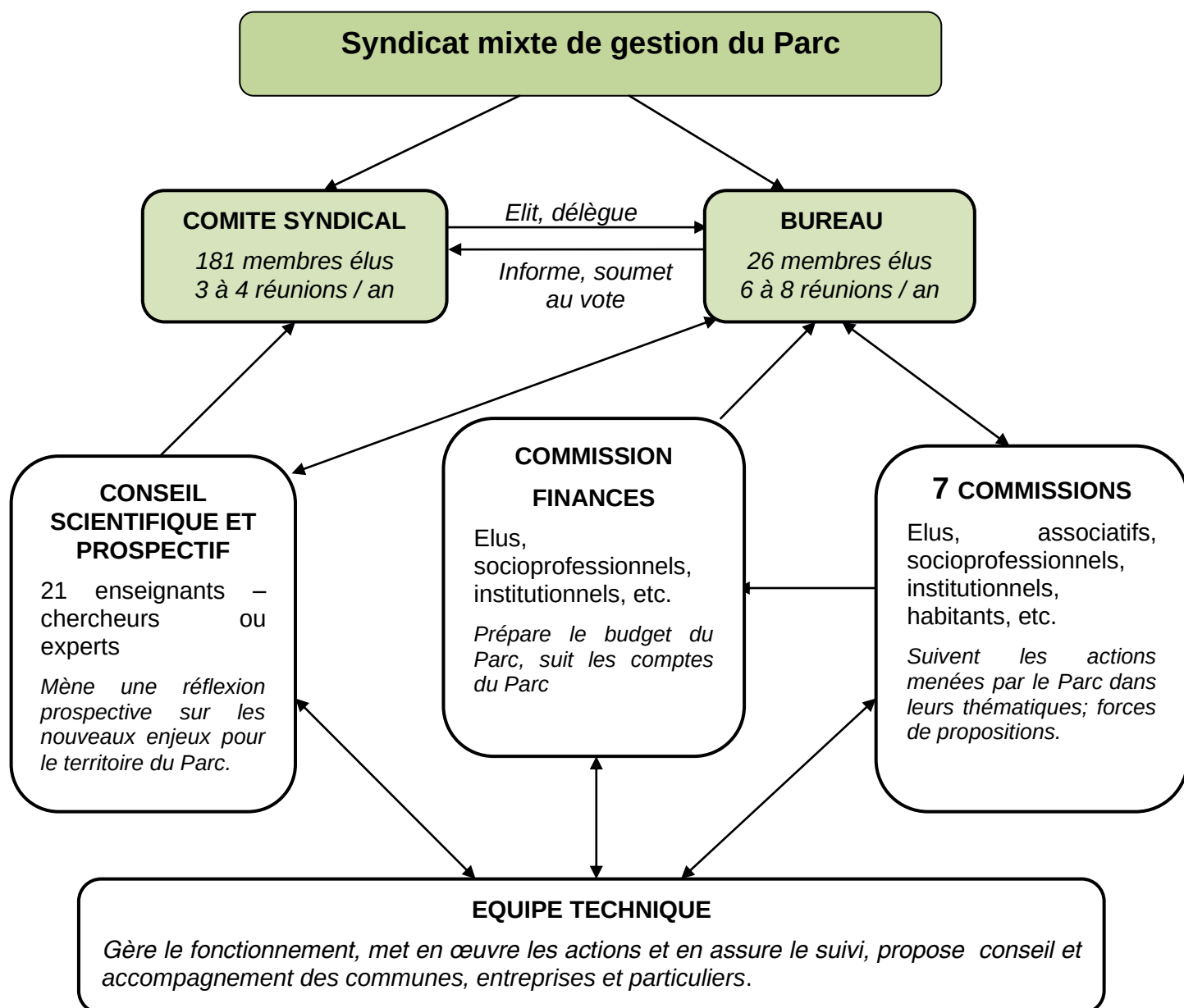
La carte, page 15, présente le taux de participation des délégués à ces comités syndicaux sur la période 2008 - 2018.

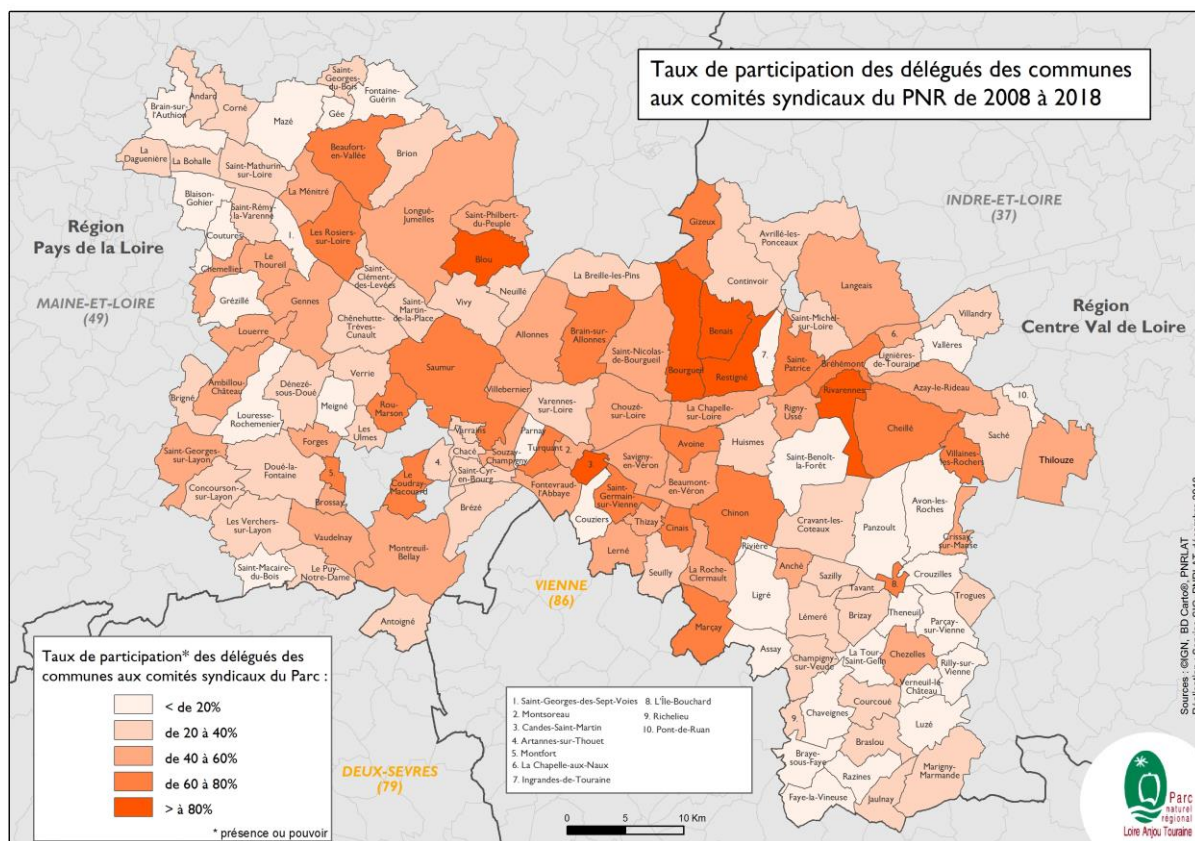
² EPCI adhérents au PNRLAT : CC Chinon Vienne et Loire, CC Touraine Vallée de l'Indre, CC Touraine Val de Vienne, CC Touraine Ouest Val de Loire et C.U. Tours Métropole Val de Loire côté 37 – CC Baugeois Vallée et C.A. Saumur Val de Loire côté 49.

Gouvernance du Parc (au 24/11/2018)



Validation de la charte – Adhésion au Syndicat mixte de gestion du Parc





Source : émargements aux réunions du comité syndical du PNRLAT

2. Le Bureau du Parc

Extrait de la charte : Le Bureau prépare les réunions du Comité syndical, examine préalablement les dossiers et budgets, délibère sur les compétences pour lesquelles il a reçu délégation du Comité syndical.

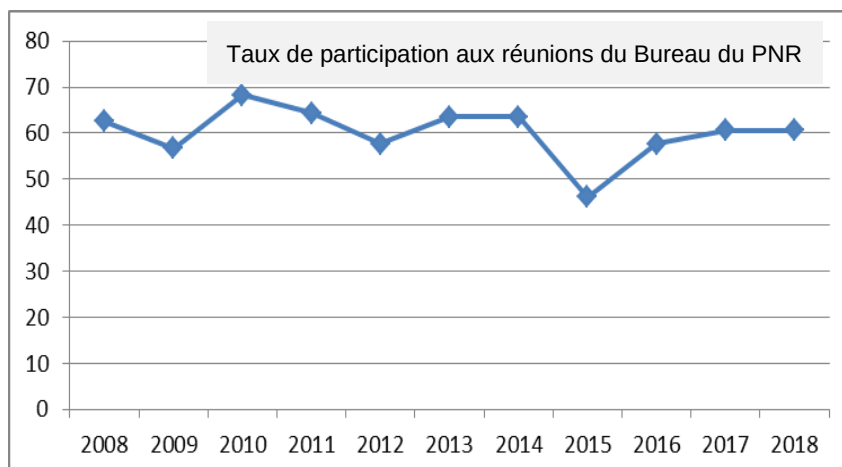
Le Bureau du Parc est composé de 26 membres élus par le Comité Syndical : 5 représentants de chacune des deux Régions, 2 par Département, 5 délégués des communes et EPCI du Parc par département, 1 délégué par ville porte.

Depuis 2008, il a été réuni 6 à 8 fois par an pour examiner les projets des commissions et délibérer lors des décisions à prendre.

Ce graphique présente le taux de participation des membres (ayant voix délibérative) à 70 réunions depuis 2008.

Le taux de participation est en moyenne de 60,14% sur les 11 années écoulées.

Une faiblesse de participation se remarque en 2015, peut-être liée au renouvellement des représentants de collectivités suite aux élections de 2014 ?



Source : émargements aux réunions du Bureau du PNRLAT

Sont toujours invités à ces réunions les Présidents et vice-présidents des commissions mais sans voix délibérative s'ils ne sont pas déjà membres élus du Bureau. Cela permet la remontée d'informations et la présentation de projets issus des commissions.

Ces réunions sont un lieu d'échanges important où s'instaurent le dialogue et la décision politique ; ils favorisent des synthèses entre les deux départements et les deux régions. En contribuant à la définition des actions du Parc, les élus délégués s'approprient les enjeux de la charte et participent à la diffusion des initiatives.

B. Les organes consultatifs

1. Les commissions et groupes de travail de travail

Extrait de la charte : Le Parc fonctionne dans le souci d'une large concertation avec les partenaires locaux par la création de commissions de travail et d'organes consultatifs... Le nombre de commissions thématiques évolue de 4 à 7, lesquelles intègrent désormais une dimension évaluation et de suivi des actions : Milieux naturels et gestion de l'espace, Urbanisme et planification, Eco-développement, Tourisme et loisirs, Culture – Communication, Éducation, Finances.

Sept commissions thématiques permanentes ont été mises en place dès l'année 2008, animées par un chargé de mission référent.

- Commission Milieux naturels et gestion de l'espace ;
- Commission Urbanisme et cadre de vie ;
- Commission Eco-développement ;
- Commission Tourisme et loisirs ;
- Commission Culture ;
- Commission Education ;
- Commission finances.

Elles sont ouvertes aux élus, socioprofessionnels (chambres consulaires, professionnels qualifiés), associatifs, institutionnels (E.P.C.I., organismes parapublics, services de l'Etat, services des Conseils généraux et régionaux), ambassadeurs du Parc, personnes qualifiées participant à titre individuel ; autant d'acteurs du territoire et de citoyens qui peuvent participer de manière concrète à l'élaboration et au suivi des actions du Parc.

Elles se réunissent une à deux fois par an et sont complétées par des groupes de travail ou des comités de pilotage selon les besoins (ex : groupe communication, comité de pilotage pour la mission Energie, ...) de participer de manière concrète à l'élaboration et au suivi des actions du Parc.

Les commissions devraient être un lieu de réflexion stratégique, d'initiatives à porter. Cela n'est pas toujours le cas en raison de sujets parfois trop techniques. Mais l'avis des membres est sollicité sur les actions projetées.

Les Présidents et vice-présidents des commissions étant invités aux réunions de Bureau, ils peuvent soumettre à l'examen du Bureau ces projets notamment lorsqu'ils donnent lieu à délibération et engagement financier.

Le constat sur le fonctionnement est celui d'une érosion de la participation au fil des ans, due notamment à la multiplicité des réunions de tous ordres dans les instances politiques auxquelles certains appartiennent. L'équipe du Parc tente d'y remédier en proposant des visites sur des sujets traités ou des méthodes d'animation participatives. Une offre annuelle de journées thématiques donne également la possibilité aux élus, agents et partenaires de découvrir ou renforcer leurs connaissances sur divers thèmes d'actualité ou projets suivis par les commissions.

Chacun des projets prioritaires examinés dans ce bilan relève d'une commission ou d'un groupe de travail spécifique.

2. Le conseil scientifique et prospectif

Extrait de la charte : Le Conseil scientifique est constitué de personnes qui, pour des raisons professionnelles ou personnelles, se sont spécialisées dans des disciplines relevant des sciences de la nature ou de l'homme. Ses membres disposent d'une reconnaissance universitaire et/ou institutionnelle.

Le Conseil Scientifique a pour vocation d'alerter le Parc, non seulement sur les enjeux environnementaux et patrimoniaux, mais aussi sur les enjeux économiques et sociaux du territoire, ainsi que sur l'interaction entre ces champs.

En 2008, le Parc a souhaité renouveler les objectifs et la composition de son conseil scientifique. En le nommant «conseil scientifique et prospectif» (CSP), le Parc a réaffirmé les missions fondamentales assignées à cette instance consultative : impulser, stimuler, décloisonner et apporter de la méthode dans les domaines transversaux de la recherche, de l'innovation et de la prospective à l'échelle du territoire du Parc et ses alentours.

Le CSP rassemble 21 chercheurs et experts de proximité (universités, grandes écoles ou structures d'Angers, Tours, Le Mans, Nantes, Orléans) qui développent des projets scientifiques et/ou une expertise liés aux enjeux du Parc. Il est doté de 4 attributions :

- éclairage : apport d'un regard scientifique collectif sur les enjeux auxquels est confronté le territoire ;
- recherche : réflexion scientifique territorialisée, veille scientifique sur les enjeux émergents ;
- pédagogie : contribution à la vulgarisation, la valorisation des recherches menées sur le territoire et à certaines missions du Parc ;
- expertise : apport d'un avis scientifique collectif aux élus du Parc sur des questions majeures.

Animé par deux chargées de mission, le CSP a débuté ses travaux en janvier 2011. Réunions plénières et travaux en ateliers thématiques ont favorisé l'interconnaissance entre les membres du Conseil et entre le Parc et les chercheurs. Ils ont permis de faire émerger une problématique globale sur « les natures de la nature », déclinée en questionnements prospectifs : quelles natures de la nature dans le Parc ? La nature, moteur d'activité au sein du Parc ?

Les travaux du CSP et la présence des chercheurs dans des instances de concertation du Parc ont permis de créer des passerelles entre eux et le Parc. Ainsi, de nouveaux partenariats se sont tissés avec le monde de la recherche :

- présence de membres du CSP dans les commissions et groupes de travail liés au changement climatique, au tourisme, à l'éducation ou à la biodiversité ;
- participation de deux membres du CSP au comité évaluation du Parc créé en 2012 et à des groupes évaluation liés aux projets prioritaires depuis ;
- interventions de membres du CSP lors de Comités Syndicaux ou lors de conférences pour le grand public ;
- association de membres du CSP à des COPIL, notamment celui lié au projet d'interprétation des paysages de l'Authion.

Cette relation de proximité a favorisé la mise en place de projets de recherche en partenariat avec le Parc :

- mobilisation d'agriculteurs dans la mise en œuvre de politiques de lutte contre le changement climatique : Bertille Thareau, membre du CSP ;
- projet LOCATERRE, développement des circuits courts pour répondre aux nouvelles attentes des territoires : Catherine Hérault, ESA Angers, membre du CSP ;
- paysage et participation sur la commune de Villandry : David Montembault et Hervé Davodeau, Agrocampus Ouest, membres du CSP ;

- adap'Terre, l'adaptation au changement climatique - quelle approche intégrée pour les territoires ? François Bertrand, laboratoires CITERES - Université François Rabelais de Tours, membre du CSP ;
- nouvelles mobilités et urbanisme dans les espaces ruraux : thèse de Marie Huyghe, cofinancée par le Parc, encadrée par Jean-Paul Carrière, laboratoire CITERES - Université François Rabelais de Tours, membre du CSP depuis 2014 ;
- transition énergétique et sociétale, action recherche portée par l'IMT atlantique, en partenariat avec Bernard Lemoult, membre du CSP depuis 2016.

En 2013, le CSP a formulé un certain nombre de questionnements et de propositions sur sa relation au projet et à l'équipe du Parc. Cette note soulevait également des interrogations sur la thématique de l'eau, suite à un travail de terrain mené dans l'Authion.

Le Bureau a saisi le CSP sur la question du changement climatique (délibération du 03 décembre 2014). Celui-ci a choisi de recentrer le sujet autour de la notion de résilience territoriale. Le Bourgueillois a été choisi comme un territoire de référence pour déployer une réflexion et une recherche transdisciplinaire sur ce thème. Un atelier rassemblant des membres du CSP intéressés a été organisé par le Parc en 2016 et des travaux d'étudiants sont prévus d'ici la fin de la Charte pour poursuivre les réflexions et initier des recherches plus abouties.

En 2018, le CSP a apporté sa contribution à l'identification des enjeux transversaux et thématiques de la future Charte du Parc en formulant un avis collectif hiérarchisé, en proposant que la notion d'habitabilité soit la clé d'entrée de la future Charte.

Des relations intéressantes entre l'équipe du Parc et le CSP ont été nouées depuis 10 ans ; son rôle consultatif auprès des élus du Comité syndical et du Bureau s'est affirmé depuis 2014 avec des interventions en séance et certaines contributions. Mais il pourrait encore se développer par la construction d'une réflexion croisée et de travaux interdisciplinaires d'étudiants ou de chercheurs sur le territoire.

C. Les engagements des signataires de la charte : Etat, Région, Départements et collectivités locales

1. L'Etat

Extrait de la charte : L'Etat s'engage, lors du classement, sur les modalités selon lesquelles il exercera ses compétences pour appliquer les orientations et les mesures de la charte. Les services de l'Etat veilleront à mettre en œuvre les orientations et les dispositions de la présente charte.

La Préfecture de Région des Pays de la Loire étant l'interlocutrice référente pour le PNRLAT, une première convention triennale de coopération a été renouvelée avec la DDT 49, au titre de l'Etat, le 13 décembre 2008 puis de nouveau le 20 juin 2014. Elle spécifie les thèmes et modalités de partenariat dans les domaines suivants relevant des axes 1 et 2 de la charte notamment : contribuer à l'aménagement du territoire dans une perspective de développement durable - préserver l'environnement et les ressources naturelles - agir pour nos paysages culturels remarquables ou ordinaires, reconnus ou méconnus - maîtriser l'évolution du territoire - contribuer au développement d'une agriculture durable - favoriser une gestion durable des massifs forestiers - engager collectivités et entreprises dans une dynamique de performance environnementale . Elle précise les commissions ou comités de pilotage du Parc auxquels participent les services de l'Etat (Natura 2000, PCET, Urbanisme, ...). L'actualisation de cette convention est en cours.

Une réunion annuelle permet de faire le point sur les actions menées et la qualité du partenariat. Un représentant de la DDT 49 a également participé au comité de pilotage évaluation mis en place en 2012, à plusieurs travaux sur l'enjeu adaptation au changement climatique et la vulnérabilité du territoire. Les deux DDT sont également régulièrement

partenaires sur d'autres opérations (signalétique, livrets d'informations juridiques pour les activités de plein air, journées techniques, ...).

Conformément à l'article R.244-15 du code de l'environnement, le Parc est saisi par les Préfets pour avis « lorsque des aménagements, ouvrages ou travaux envisagés sur son territoire sont soumis à la procédure de l'étude ou de la notice d'impact en vertu de la Loi n° 46-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature. ». Une méthode a été mise au point pour spécifier le niveau de préconisation du Parc et faciliter la prise en compte de ses avis par les services préfectoraux.

Les relations avec les DREAL sont également soutenues notamment avec le service Biodiversité et Paysage du Parc qui assure la gestion de plusieurs contrats Natura 2000. Des aides au fonctionnement du Parc sont fléchées par la DREAL Pays de la Loire au titre de l'Etat.

Il n'a pas été réalisé de bilan détaillé des partenariats réalisés avec les services de l'Etat mais ils ont été nombreux et variés, comme en témoignent les projets prioritaires. Les engagements financiers de l'Etat sont indiqués dans les fiches évaluatives de ces projets.

L'appui global de l'Etat est examiné au chapitre « Analyse budgétaire ».

2. Les Régions Centre - Val de Loire et Pays de la Loire

Extrait de la charte : Les objectifs de la charte du Parc sont partagés par de nombreux acteurs institutionnels exerçant leurs compétences sur le territoire du Parc. Selon les thématiques prioritaires abordées, des conventions-cadre de partenariat seront renouvelées, réorientées ou élaborées.

Partenaires majeurs du Parc, les deux Régions sont membres du Comité syndical et représentées au Bureau où elles assurent chacune une vice-présidence.

Depuis 2008, les deux Régions contribuent au fonctionnement statutaire du Parc et apportent leur soutien au programme d'actions contribuant à l'aménagement et au développement durable du territoire. Des conventions triennales ou quadriennales (contrats de Parc) sont signées à cet effet et flèchent un ensemble de thématiques pour lesquelles le Parc joue un rôle de relai de la politique régionale. Lieu d'expérimentation et d'innovation, il peut ainsi servir de référence pour les acteurs régionaux engagés sur ces sujets.

La commission permanente du Conseil Régional des Pays de la Loire, dans sa séance du 21 novembre 2005, a validé le principe d'une dotation spécifique « PNR » (de 15€/ha de commune dans le PNR) pour les territoires couverts en partie ou en totalité par un PNR labellisé, s'engageant dans l'élaboration d'un Contrat Territorial Unique (CTU). Cette bonification était destinée à soutenir essentiellement des actions d'investissement, relevant des objectifs de la charte du Parc naturel régional (développement durable, environnement, ...) sur les communes membres du Parc. Le Parc a été associé aux contrats CTU (contrat territorial unique) puis NCR (nouveau contrat régional) et à ce CTU+ (enveloppe bonifiée) entre 2008 et 2016. L'avis du Parc a été requis sur tous les projets financés dans ce cadre, la gestion incombant soit aux Pays soit aux EPCI. Le Parc a également souvent été AMO (assistant à maîtrise d'ouvrage) pour les projets environnementaux et patrimoniaux (Cf chapitre analyse budgétaire p 39).

Cette démarche n'a pas existé côté Centre mais la Région a voté des critères d'éco-conditionnalité de ses aides et souhaité avoir l'avis du Parc sur la plupart des opérations financées via les contrats de Pays (exemple du soutien au développement des zones d'activité économiques de qualité).

De nombreuses actions présentées dans les projets prioritaires analysés dans ce dossier ont donc fait l'objet de ces aides régionales. Une réunion de concertation a lieu chaque année entre les deux Régions et le Parc pour préparer la programmation. Les conventions Parc - Régions sont soumises à évaluation annuelle.

Des réunions inter-Parcs ont également été organisées par la Région Centre avec les PNR de la Brenne et du Perche, la dernière en date sur le sujet de la Marque Parc en 2016.

3. Les Départements d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire

Extrait de la charte : Les objectifs de la charte du Parc sont partagés par de nombreux acteurs institutionnels exerçant leurs compétences sur le territoire du Parc. Selon les thématiques prioritaires abordées, des conventions-cadre de partenariat seront renouvelées, réorientées ou élaborées.

Les deux départements sont membres du Parc et ont des élus désignés au sein du Comité syndical (4 délégués chacun) et du Bureau (2 délégués chacun). Ils contribuent annuellement au budget statutaire du Parc.

Le Parc a participé à la définition de la politique Espaces Naturels Sensibles (ENS) des deux départements (zonages, modalités d'intervention, ...).

Une convention de partenariat a été signée avec le Département d'Indre-et-Loire et renouvelée trois fois (2009-2011, 2013-2015 puis 2017-2019). Les thématiques sont identifiées au vu des champs communs à la charte du PNR 2008-2020 et aux domaines d'intervention du département sur le territoire du Parc : développement touristique, préservation des espaces naturels sensibles, agriculture durable et mise en valeur des productions locales, habitat et maîtrise de l'énergie, éducation/sensibilisation au développement durable ... Sont ainsi recherchés un partage de l'expertise et la mise en œuvre de nouvelles politiques de développement durable favorisant innovation et expérimentation.

Plusieurs actions détaillées dans les projets prioritaires ont fait l'objet de ces aides départementales. Ces conventions triennales sont soumises à évaluation. Une réunion annuelle de concertation a lieu avec le Département d'Indre-et-Loire afin de faire le point sur les actions menées (TDENS, éducation, mobilité, habitat, ...).

Il n'y a pas de convention de ce type signée avec le Département de Maine-et-Loire mais des partenariats ponctuels ont lieu notamment : appui financier pour des projets d'espaces naturels, construction conjointe de journées techniques à l'intention des collectivités locales ...

Faisant face à des restrictions budgétaires, ce conseil départemental a souhaité baisser sa contribution annuelle. Or le Parc étant locataire à titre gracieux de ce Département pour deux de ses implantations administratives à Montsoreau (les bureaux et le service Biodiversité et Paysages), la participation statutaire a finalement été maintenue à 61 000 € en contrepartie d'un loyer de 5000 € versé par le Parc.

4. Les communes membres du Parc

Les communes, en délibérant favorablement en faveur de la charte 2008 – 2020 du Parc, se sont aussi engagées à désigner un délégué et son suppléant pour participer au Comité syndical du Parc (cf p 14). Elles se sont également engagées à respecter les orientations de cette charte dans leurs propres actions.

Pour ce faire, l'équipe du Parc répond autant que possible à leurs sollicitations en assurant conseil en amont, accompagnement, assistance à maîtrise d'ouvrage ou encore recherche de financements selon les projets.

Chaque délégué communal reçoit les informations du Parc : lettre Parc, invitations évènements, ...

Après les élections municipales de 2014 entraînant un fort renouvellement des élus, des rendez-vous avec tous les délégués des communes ont permis un premier échange et la remontée de leurs préoccupations. Des interventions en conseil municipal ont également été proposées.

Mais les sollicitations des communes sont à géométrie variable.

Si l'action pédagogique du Parc concerne la grande majorité des communes (cf projet Education au territoire p 134), il est constaté que toutes ne sollicitent pas le Parc sur ses autres

missions ; une exception toutefois lorsque des critères émis par les financeurs (Régions notamment) leur imposent un avis du Parc sur un projet présenté pour subvention.

Par contre, lorsque la demande est multiple et qu'il est difficile de répondre à toutes les sollicitations dans un bref délai (exemple de la participation à des réunions de PLU), priorité est donnée aux zones à forts enjeux patrimoniaux, identifiées dans le plan du Parc.

Quelques collectivités se sont engagées dans un Agenda 21 local démontrant ainsi leur volonté d'inscrire leur action dans le cadre global d'un développement durable. Selon leur demande, le Parc a apporté un soutien technique lors des premières années. Depuis, ces démarches se sont essouffées dans certaines collectivités et ne se sont pas élargies, les appuis des Régions ayant disparu hormis l'animation de réseaux régionaux.

Des conventions interviennent avec certaines collectivités sur des opérations engageant un accompagnement spécifique, par exemple :

- La ville de Montreuil-Bellay pour une aide technique et scientifique dans le cadre des études d'analyse d'impact sur la biodiversité pour les demandes d'occupation des sols dans la zone à enjeux forts (2016 à 2019) ;
- La ville de L'Île Bouchard pour une étude méthodologique de revalorisation de centre-bourg (2017) ;
- La ville de Saumur, plus importante collectivité du Parc, sollicite régulièrement l'équipe. En 2017, une convention a ciblé une action d'accompagnement des habitants, de la ville et ses communes associées pour le développement de l'écoconstruction et la mise en œuvre d'énergies renouvelables participatives. Cette action se poursuit actuellement.

Enfin, divers outils créés par le Parc (animations, spectacles professionnels commandés, film sur l'alimentation, expositions) sont proposés pour sensibiliser la population locale.

Sollicité par des écoles, des associations, des acteurs socio-culturels, des antennes emploi pour en bénéficier, le Parc cherche systématiquement à faire le lien avec la collectivité concernée pour inscrire ces demandes dans une dynamique plus globale permettant un événement local de plus grande ampleur, ouvert aux habitants.

D. Un partenariat différencié avec les intercommunalités

1. Les Pays

Extrait de la charte : Les chartes de Pays doivent être compatibles avec les objectifs et les orientations de la charte du Parc. Des conventions de coopération et de clarification entre le Parc et les Pays permettront de définir les champs d'intervention des partenaires et la répartition des financements régionaux pour les porteurs de projet au titre des Contrats de Parc et de Pays respectifs.

En 2008, le Parc était concerné par 4 Pays pour tout ou partie de leur territoire : Chinonais, Loire Nature, Saumurois et Vallée Loire Authion.

Une convention triennale 2007 – 2010 a été signée avec le Pays du Chinonais afin de définir le cadre de partenariat et d'articuler les modes de faire envers le territoire en commun. Elle n'a pas été renouvelée.

Parfois, une clarification a été nécessaire sur le « qui fait quoi » dans un domaine précis ; c'est le cas du thème de l'énergie qui a conduit à une convention tripartite entre le Pays Saumurois, le SIEML (Syndicat des Energies du Maine-et-Loire) et le Parc pour détailler la complémentarité de l'action des trois signataires en 2011.

En 2005, la commission permanente du Conseil Régional des Pays de la Loire, dans sa séance du 21 novembre 2005, a validé le principe d'une dotation spécifique « Bonus Parc » (de 15€/ha dans le PNR) pour les territoires couverts en partie ou en totalité par un PNR labellisé,

s'engageant dans l'élaboration d'un Contrat Territorial Unique (CTU). Cette bonification était destinée à soutenir essentiellement des actions d'investissement sur les communes membres du Parc, relevant des objectifs de la charte du Parc naturel régional. Des conventions ont alors été signées pour régir les relations entre le PNR et les Pays concernés en ce qui concerne les modalités de préparation, de suivi et d'évaluation de ces programmes d'actions CTU complémentaires.

Le Parc a régulièrement participé aux travaux de ces pays - projets de territoire, Agenda 21 local, programmes LEADER, études de SCOT- selon les demandes et enjeux pour le territoire, dans une recherche de cohérence avec les orientations de sa charte. Certaines des actions accompagnées par le Parc ont reçu un appui financier (*voir les projets prioritaires ; étude sur la faisabilité d'une filière bois dans la zone du Véron par exemple*).

La Région Centre demandant, par le biais de ses contrats de Pays, la réalisation d'un schéma de trame verte et bleue, le Parc a fourni gratuitement au Pays du Chinonais tous les éléments relatifs aux communes de son territoire. Pour répondre pleinement à cette demande, le Parc a également accompagné la Communauté de Communes de Sainte Maure de Touraine (hors Parc mais dans le Pays du Chinonais), dans le cadre d'une convention de partenariat, pour la réalisation de sa propre TVB selon la même méthode. Désormais, le Pays du Chinonais dispose de l'ensemble des éléments de sa TVB afin de l'intégrer à ses travaux de SCOT.

Aujourd'hui ce panorama des Pays a encore évolué avec la Loi NOTRe :

- adhésion de la communauté de communes du Gennois au Pays de Loire en Layon avant retour vers le Syndicat Mixte du Grand Saumurois en 2014 et disparition du Pays du Saumurois. Puis disparition du Grand Saumurois à la création de la communauté d'agglomération de Saumur Val de Loire au 1^{er} janvier 2017.
- disparition de tous les Pays côté Maine-et-Loire au profit de grandes intercommunalités.
- seuls subsistent les Pays du Chinonais et Loire Nature côté Indre-et-Loire (*cf carte en annexe 2*). Le Parc est co-signataire de leurs contrats régionaux de solidarité territoriale (CRST) 4^{ème} génération et le sera pour les prochains à venir.

2. Les Communautés de communes et d'agglomération

Extrait de la charte : Les EPCI³ sont des collectivités incontournables ayant des compétences larges en matière d'aménagement de leur territoire. Maîtres d'ouvrage, ils peuvent initier des opérations mettant en pratique le développement durable... Leurs représentants intégreront les instances décisionnelles du Parc, permettant ainsi une meilleure coopération ascendante et descendante avec les communes.

En 2008, 16 EPCI avaient tout ou partie de leur territoire dans le Parc (cf carte en annexe 1 p 155). Seulement 11 sur les 16 avaient adhéré au Parc même si tous avaient approuvé la charte. En 2014, des modifications institutionnelles ont réduit ce nombre à 14 intercommunalités.

La relation avec les EPCI s'est largement développée mais à géométrie variable au gré des projets (voir les synthèses des projets prioritaires).

Dès 2010 et conformément à la charte, une **conférence territoriale** réunissant les Présidents du Parc et des EPCI a été mise en place afin de fixer des orientations d'actions partagées à l'occasion d'une réunion annuelle. L'enjeu était aussi une interconnaissance plus forte, le partenariat sur des opérations innovantes intéressant ces collectivités leur permettant de faire des économies d'échelle. Cette instance n'a pas été réunie régulièrement, faute d'implication des EPCI.

³ EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPCI et Pays concernés par le PNR Loire Anjou Touraine

Actualisation novembre 2018

Indre-et-Loire 5 EPCI	Nombre de communes totales et dans le PNR	Pays concerné
Communauté de communes Chinon Vienne et Loire	19 communes <i>toutes dans le PNR</i>	Pays du Chinonais
Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire	28 communes <i>dont 11 dans le PNR</i>	Pays Loire Nature
Communauté de communes Touraine Val de Vienne	40 communes <i>dont 30 dans le PNR</i>	Pays du Chinonais
Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre	22 communes <i>dont 12 dans le PNR</i>	Pays Indre et Cher
Tours Métropole	22 communes <i>dont 1 dans le PNR : Villandry</i>	/
Maine-et-Loire 4 EPCI	Nombre de communes totales et dans le PNR	
Communauté de communes Baugeois Vallée	7 communes <i>dont 4 dans le PNR : Beaufort-en-Anjou, La Ménitrie, Les Bois d'Anjou, Mazé-Milon</i>	/
Communauté de communes Loire Layon Aubance	19 communes <i>dont 1 en partie dans le PNR : Brissac-Loire-Aubance</i>	/
Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire	47 communes <i>dont 45 dans le PNR</i>	/
Communauté Urbaine Angers Loire Métropole	31 communes <i>dont 1 dans le PNR : Loire-Authion</i>	/

Une convention triennale avec plan de coopération annuel précisant les projets et les modalités d'accompagnement par EPCI a été proposée à chaque EPCI. Seules 3 conventions ont finalement été signées avec :

- La communauté d'Agglomération de Saumur depuis 2010 : une AMO du Parc est notamment assurée pour le suivi de la zone de Méron (site d'activités au sein d'une zone naturelle à forts enjeux environnementaux). Elle fait l'objet d'une convention cadre sur 3 ans - en cours d'actualisation pour la période 2019 – 2021 - déclinée en conventions annuelles ;
- La communauté de communes Rivière – Chinon - Saint Benoît la Forêt en 2013 ;
- La communauté de communes de la Région de Doué-la-Fontaine en 2014.
- Pour les autres EPCI, cette démarche ne s'est pas concrétisée sans explication véritable sauf à considérer le manque d'intérêt et de temps à y consacrer : l'anticipation sur des projets s'est avérée difficile et la formalisation n'a pas été comprise ou jugée prioritaire par les EPCI ; la sollicitation au coup par coup du Parc est restée la règle.

Toutefois, les actions bénéficiant d'un appui financier par le Parc (Contrat de Parc ou appels à projets) font l'objet d'une convention technique et financière spécifique.

Par ailleurs, dans le cadre d'une convention de partenariat, le Parc a assuré une mission d'assistance auprès de la Communauté de communes de Ste Maure de Touraine, hors Parc mais dans le Pays du Chinonais, afin de l'accompagner sur des enjeux liés à la biodiversité et la TVB notamment (*voir § 1 sur les Pays*).

Avec la Loi NOTRe, les dernières fusions ont conduit à un nouveau panorama de **9 intercommunalités en 2018** dont plusieurs ont un vaste territoire hors Parc (*cf carte en annexe 2 p 156*).

En conclusion, la multiplication des niveaux institutionnels d'une part et les réformes récentes n'ont pas facilité une relation forte entre le Parc et les EPCI. La lisibilité de l'action du Parc n'est pas acquise par tous les élus locaux et leurs agents, en raison de l'extension des périmètres de ces EPCI au-delà du Parc et de l'arrivée de nouveaux élus suite aux élections, dont des Présidents gérant une collectivité hors Parc. De plus, leur priorité reste bien souvent le développement économique loin des enjeux environnementaux et patrimoniaux.

Mais l'obligation pour ces EPCI de réaliser un plan climat énergie territorial est une occasion d'une collaboration réaffirmée.

Dès lors, quelle stratégie de coopération mettre en place qui tienne compte des compétences pour les uns et missions pour le Parc, des attentes de ces nouvelles grandes intercommunalités afin de trouver les complémentarités et une plus grande efficacité des actions sur le territoire ? La démarche initiée en 2010 pourrait-elle être actualisée et redéployée ? La stratégie de mobilisation mise en œuvre par le Parc, et décrite ci-après, répond-elle en partie à ces préoccupations ?

E. Une mobilisation des territoires et des habitants

1. Une ambition transversale de la Charte

Extrait de la charte : dans le préambule, il est précisé : « L'action du Parc doit s'inscrire dans ces nouvelles préoccupations planétaires pour contribuer au renforcement des équilibres écologiques et à une plus grande solidarité. Cela suppose un engagement de chacun, quitte à modifier les modes et concepts de développement qui ne peuvent être considérés comme durables. A ce titre, la nouvelle charte doit rechercher l'appropriation de ces grands enjeux par les habitants ».

De nombreux objectifs de la charte portent sur l'accompagnement et la mobilisation des collectivités et des habitants, acteurs du territoire :

- Axe 1 : articles 2, 14, 23 et 30
- Axe 2 : articles 41, 46, objectif stratégique 7, articles 59 et 67

- Axe 3 : objectifs opérationnels 10.2, 11.1, 11.2, 12.1 et article 98.

2. Stratégie de mobilisation

La réalisation des ambitions de la Charte passe par l'association étroite des forces vives du territoire. Le Parc a vocation à tisser des liens entre ceux qui vivent et font vivre le territoire (collectivités, associations, habitants, acteurs économiques, etc.). La mobilisation est ainsi à la fois une finalité et un ensemble de modes de faire.

L'élaboration, en 2016, d'une stratégie pour la mobilisation des habitants et des territoires a permis au Parc de faire un état des lieux des pratiques et d'identifier des axes communs à renforcer :

- contribuer à une vision collective et partagée du territoire ;
- identifier les enjeux émergents pour les partager avec le territoire ;
- accompagner les projets des acteurs du territoire lorsqu'ils rejoignent les orientations du Parc ;
- concevoir et réaliser des projets avec les acteurs du territoire.

Cette stratégie précise que cette mobilisation concerne des projets liés aux orientations du Parc dans le respect des mandats donnés par les élus des instances dirigeantes qui portent et relayent cette stratégie. Elle est pertinente quand le Parc a un savoir-faire spécifique, une plus-value particulière à apporter aux porteurs de projet : ingénierie technique, médiation, montage de projets et financement. Enfin, elle s'accompagne d'un droit à l'expérimentation sur des projets émergents ou innovants.

Trois types d'acteurs sont ciblés, en particulier :

- les communes et les EPCI, en visant les élus et en associant étroitement les citoyens ;
- les associations et collectifs, dont les projets au bénéfice d'habitants rejoignent les orientations du Parc ;
- et les habitants, dans une optique éducative et participative en lien avec leurs préoccupations et actions au quotidien.

L'écoute des besoins, le « faire ensemble », l'accompagnement, l'impulsion et l'innovation sont les quatre grands modes de faire mis en exergue par la stratégie de mobilisation.

3. Publics cibles

Afin de mieux appréhender cette entité très vaste que sont les habitants (200 600 hbts), le Parc a identifié 8 publics cibles définis au regard :

- de la capacité du Parc à contacter ces habitants ;
- de l'intérêt, a priori, de ces habitants pour les thèmes et enjeux liés au projet du Parc ;
- de leur niveau d'appropriation, a priori, de ces thèmes et enjeux.

Un habitant (au sens large) fait partie d'un public cible à un moment donné pour un objectif ou un cadre donné. Un habitant est, par définition, une entité multiple qui peut être définie par :

- son âge : petite enfance, enfance, jeune, adulte, retraité ;
- son territoire : quartier, commune, communauté de communes... ;
- son activité professionnelle : thème/objet de l'activité, sans emploi, en formation/en reconversion ;
- ses centres d'intérêt : liés ou non aux thèmes du Parc, parentalité, loisirs... ;
- ses engagements : électifs (collectivité, association....), bénévoles ... ;
- son niveau d'appropriation des thèmes et enjeux du Parc : concerné, intéressé, sensible, découvre le thème ;
-

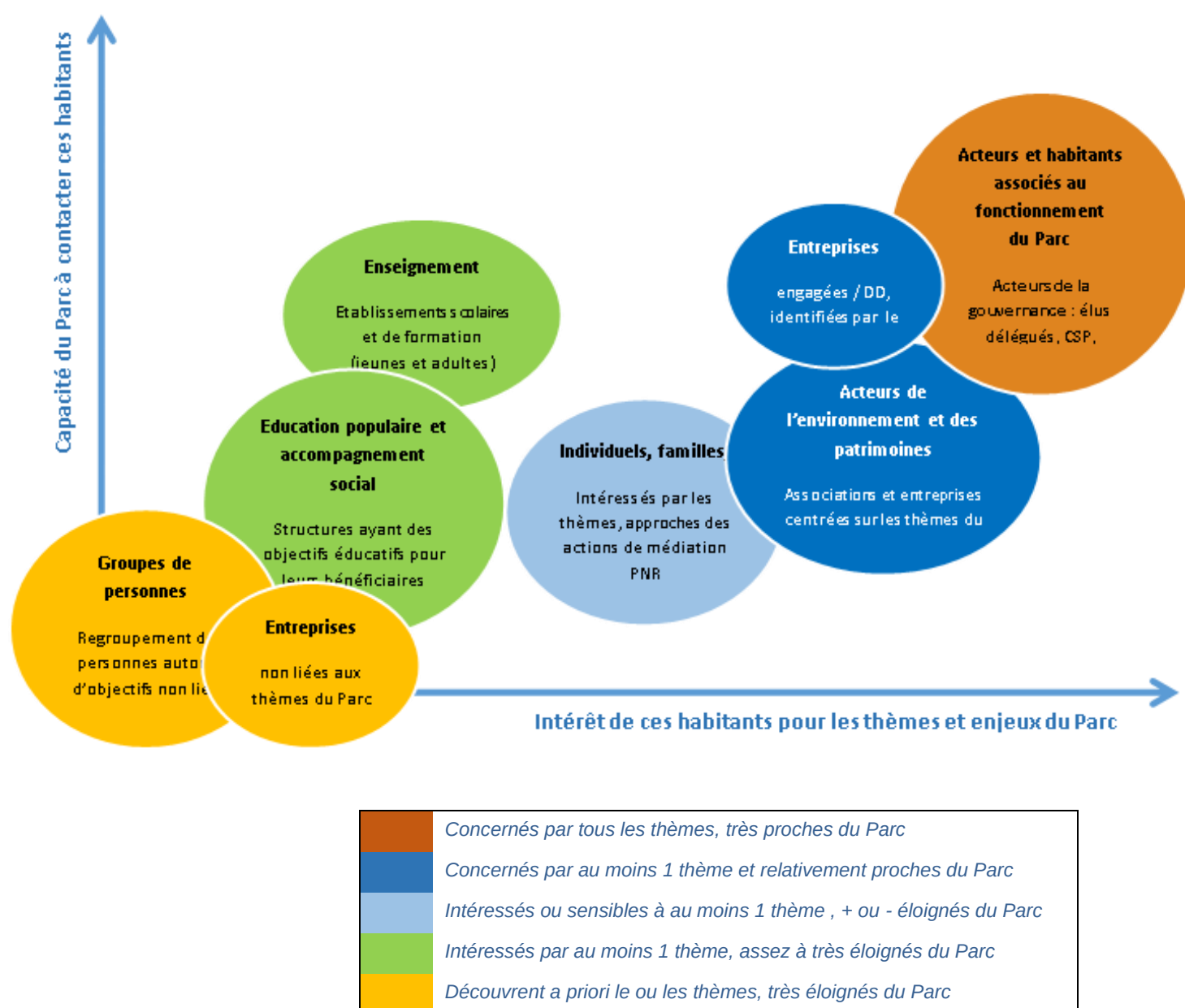
Ces publics cibles sont positionnés dans le graphique au regard :

- de la capacité du Parc à contacter ces habitants – *en ordonnée* ;
- de l'intérêt, a priori, de ces habitants pour les thèmes et enjeux liés au projet du Parc – *en abscisse* ;
- de leur niveau d'appropriation, a priori, de ces thèmes et enjeux – *cf. couleurs de la légende*.

Pour chacun de ces publics cibles, un recensement et une analyse des actions menées par le Parc a été réalisé en 2016 afin notamment de définir de nouveaux objectifs d'intervention.

Parmi ces habitants, des actions très spécifiques sont menées avec des individus investis auprès du Parc (les ambassadeurs), des associations ou encore les familles et individus issus du territoire.

Le graphique suivant synthétise les différents publics et leur contribution, plus ou moins effective, au projet du Parc.



4. Les ambassadeurs du Parc

Extrait de la charte : Parce qu'il doit avant tout convaincre, mettre en synergie les acteurs du territoire, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine doit savoir, au quotidien, développer des méthodes de travail adaptées, créer des lieux de dialogue. C'est ce savoir-faire qu'il souhaite partager et mieux explorer avec les "ambassadeurs du Parc".

Dès 2003, le PNR LAT a lancé un réseau d'ambassadeurs afin de :

- proposer un espace de rencontre et de dialogues aux forces vives du territoire ;
- faire participer activement ces personnes au projet du Parc ;
- pallier un déficit en communication en s'appuyant sur le média humain pour expliquer sa démarche et convaincre ses publics ;
- expliquer aux habitants et élus le « plus Parc », en quoi cette structure est différente et complémentaire des autres présentes sur le territoire ;
- évaluer les animations et équipements touristiques mis en place et/ou promus par le PNR : auditeurs mystère.

Peuvent être Ambassadeurs des personnes en contact direct avec le public, qui exercent une activité professionnelle et/ou personnelle sur le territoire du Parc. Ces personnes sont motivées et volontaires pour contribuer à construire du lien entre le PNR, les habitants, les acteurs du territoire et/ou les touristes.

Le Parc a proposé, tous les 3 ans, une formation obligatoire de 3 jours pour devenir Ambassadeur. À l'issue de cette formation, l'Ambassadeur reçoit un diplôme, des outils d'identification et de communication (blouson, badge, sac avec documentation).

Contrairement aux autres formules « Ambassadeurs » mises en place sur le territoire national, les membres du réseau :

- signent une convention d'engagement de 3 ans dont la reconduction ne se fait pas par accord tacite ;
- sont invités à s'investir dans les groupes de travail techniques/commissions du Parc ;
- sont informés de l'actualité et des temps forts organisés par le Parc ;
- se voient proposés régulièrement des formations et animations (éducteurs, conférences, découverte d'autres PNR...) qui leur sont réservées. La présence à ces événements n'a pas de caractère obligatoire.

Compte-tenu des objectifs assignés à l'opération, dans un premier temps ont principalement été contactés pour être Ambassadeurs : les prestataires touristiques (+ de 35% d'hébergeurs), les élus, secrétaires de mairie, techniciens des collectivités et des Offices de Tourisme, les membres d'association de protection et de valorisation des patrimoines... Les secteurs géographiques les mieux représentés sont Saumur et Bourgueil.

Un questionnaire évaluatif envoyé en 2014 aux 150 ambassadeurs a montré que tous ou presque s'accordaient sur l'utilité de leur fonction et souhaitaient poursuivre leur engagement dans le réseau. Toutefois, après plus de 13 ans d'existence et un nombre croissant d'Ambassadeurs, le Parc se devait d'apporter une réponse aux problématiques suivantes :

- comment consolider et actualiser le lien entre les activités des Ambassadeurs, les objectifs du PNR LAT et les moyens mis à disposition ?
- comment envisager l'ouverture du réseau à de nouvelles personnes ?
- comment développer la part prise par les Ambassadeurs dans l'animation de leur réseau et la gouvernance du Parc ?
- À cette fin, le Parc et les Ambassadeurs ont mené en 2016 une réflexion pour évaluer l'action du réseau, ses outils et se projeter dans l'avenir, notamment la révision de la Charte du Parc.

Aujourd'hui, après de nouvelles formations en 2017, le réseau se compose de 150 ambassadeurs et le constat est positif :

- les nouvelles sessions de formation initiale de 3 jours et de remise à niveau d'une journée ont permis un turn-over au sein du réseau et l'arrivée de nouveaux acteurs économiques (lauréats éco-trophée par exemple) ;
- les enquêtes réalisées auprès des Ambassadeurs révèlent leur satisfaction concernant les formations et événements proposés par le PNR.
- Certains ambassadeurs sont impliqués de longue date dans des commissions du Parc.

Depuis 2003, le Parc est régulièrement contacté par des Parcs et autres structures du territoire national, souhaitant développer un réseau d'Ambassadeurs. Dans ce cadre, il se fait un devoir de répondre à toutes les questions, d'envoyer ses documents cadres, de participer à des visioconférences avec les comités techniques et politiques de ces structures, de recevoir des délégations et de leur faire rencontrer des Ambassadeurs.

A l'occasion de la « Conférence EUROPARC 2016 : Les Parcs, c'est nous ! », notre Parc et le Parc naturel régional Jura vaudois en Suisse ont décidé d'un partenariat afin d'accompagner ce dernier dans la mise en place d'un réseau d'Ambassadeurs sur son territoire et d'enrichir la réflexion de Loire-Anjou-Touraine sur les évolutions possibles de son réseau existant.

5. Associations environnementales et patrimoniales

Dès sa création, le Parc a noué des relations particulières avec certaines associations.

Prestation

Le Parc fait appel aux compétences techniques d'associations pour la mise en œuvre de son programme d'actions : biodiversité (inventaires naturalistes, plans de gestion...), éducation, sensibilisation (conception et mise en œuvre d'animations scolaires et grand public).

Promotion

Le Parc valorise les savoir-faire d'associations répondant à des cahiers des charges : carnet de découverte (balades accompagnées recommandées, programme éducatif - animations subventionnées).

Soutien technique

Le Parc accompagne des associations, élabore avec elles des projets : formations et échanges liés aux réseaux du programme éducatif et du carnet de découverte, accompagnement pour la création de projets (musée de marins, ...), études de faisabilité, aide à la constitution de collectifs d'habitants pour produire des énergies renouvelables, ...

330 associations et collectifs sont recensés à ce jour :

- associations liées aux enjeux du Parc : biodiversité, paysage, patrimoine bâti, transition écologique et sociétale ;
- associations non liées à ces enjeux mais qui ont travaillé avec le Parc : associations de loisirs (clubs photos, clubs canoë – kayak, ...) ;
- associations de création et de diffusion culturelle du territoire.

Ces associations et collectifs ont été conviés à des temps de rencontre en 2016 et 2018 pour favoriser l'interconnaissance et identifier des problématiques communes autour desquelles des projets collectifs pourraient être initiés :

- 11 septembre 2016 : 35 associations et collectifs représentés par 49 participants ;
- 14 avril 2018 : 49 associations et collectifs représentés par 62 participants.

Les éléments recueillis ont permis d'alimenter et de réinterroger les grands enjeux territoriaux et les enjeux thématiques identifiés par l'équipe et le CSP pour la révision de la charte. Ces acteurs seront invités aux prochains temps de participation prévus dans le cadre de la révision cette fin d'année 2018 et en 2019.

IV. UNE COOPERATION INTERNATIONALE MUTUALISEE

La charte 2008 – 2020 avait inscrit la volonté d'agir conjointement pour le développement durable, du local à l'international.

Si le Parc reste très présent au sein de la fédération des Parcs naturels régionaux de France - le Président du PNRLAT est membre du Bureau – et s'implique dans des projets inter-Parcs, le développement de partenariats internationaux est resté limité.

A. Participation à une mission d'appui au Laos

Sur demande de la Région Centre et en coordination avec la Mission Val de Loire et la Ville de Chinon, le Parc a participé à plusieurs missions d'appui auprès de la ville de Luang Prabang et sa Maison du Patrimoine, en liaison avec la province de Luang Prabang au Laos.

L'objectif était la création d'une réserve de biosphère dans l'écovallée de la Nam Khan (affluent du Mékong), l'un des dix secteurs majeurs de la biodiversité de la planète.

Comme la Loire, la Nam Khan est une large vallée alluviale. Comme la Loire, la ville de Luang Prabang est un site reconnu par l'UNESCO. Limité à la ville et ses abords, ce site est inséré dans un vaste espace naturel à l'équilibre fragile où l'imbrication entre la nature et l'homme est étroite. L'UICN⁴ et le WWF⁵ y ont relevé de nombreuses pratiques humaines dangereuses pour les écosystèmes, le développement humain et les générations futures : culture sur défriche par brûlis, déboisement, trafic d'espèces...

Le Parc a participé à des études de terrain, a partagé son expérience, a transféré des savoir-faire (association des populations locales dans des systèmes de gouvernance originaux) afin de favoriser un développement durable conciliant démarche de préservation du patrimoine naturel, valorisation de ce patrimoine avec des activités touristiques maîtrisées et amélioration des conditions de vie de la population locale.

Le Parc a été intégralement financé pour la réalisation de ces missions. Ce dispositif s'est achevé en 2010.

⁴ UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

⁵ WWF : Fonds mondial pour la nature

Depuis 2014, le Bureau du Parc a décidé de ne participer à ce type de coopération décentralisée que sur demande expresse des deux Régions Centre Val de Loire et Pays de la Loire.

B. Contribution à des projets internationaux sur le territoire

Sur sollicitation de partenaires, le Parc a régulièrement participé à des échanges organisés localement ou à l'accueil de délégations étrangères souhaitant découvrir la structure et ses missions. Il a notamment cherché à valoriser ces rencontres auprès de publics ciblés locaux.

- **Biennale des fleuves** avec la Maison de Loire en Anjou (St Mathurin-sur-Loire). Le Parc participe au Comité Scientifique de cet évènement (colloque). Il a également organisé et financé le volet scolaire du projet : échanges entre 24 classes du Parc (414 élèves concernés) et classes des fleuves invités (Portugal, Québec, Roumanie) depuis 2011.
- **Sternes voyageuses** : projet piloté par la LPO, il a donné lieu à des échanges entre 22 classes (479 élèves) du Parc et des classes du Sénégal depuis 2014.
- **Accueil de délégations étrangères** :

Par exemple, en 2017, le Parc a accueilli 22 artistes (15 internationaux et 7 français) pour une découverte de la confluence Loire – Vienne dans le cadre d'un projet Land'art soutenu par la commune de Doué-en-Anjou. Cette action a eu une résonance particulière et a donné lieu à l'ouvrage « Les galeries de l'Art – résidence artistique Art et Nature internationale – Doué-en-Anjou et Saumurois. Edition Global Nomadic Art Project.

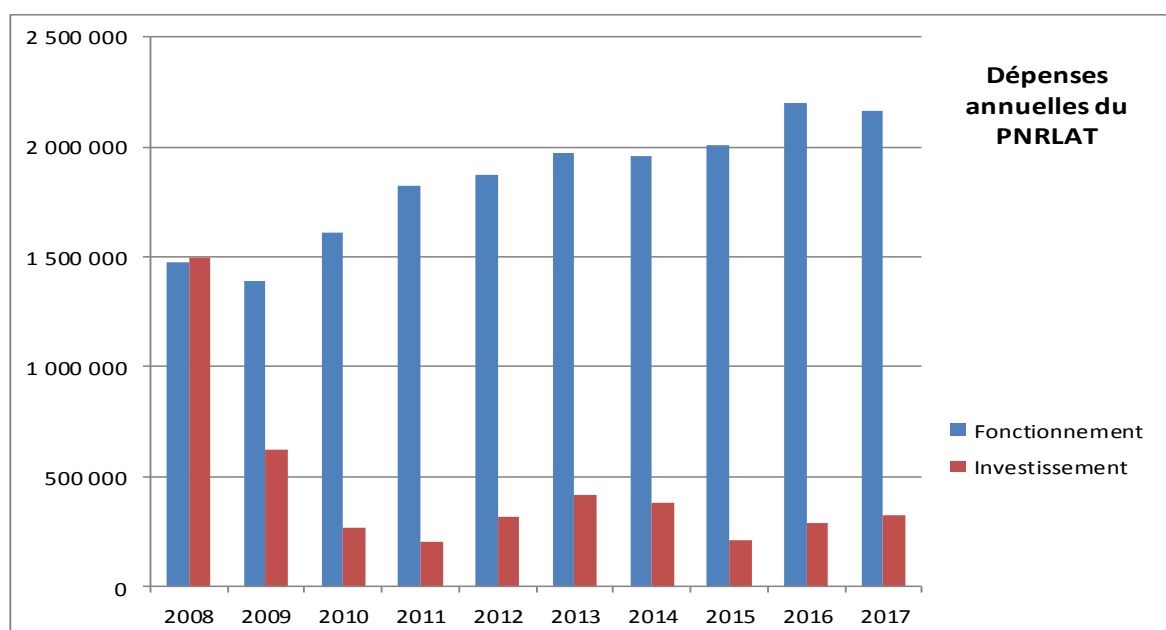
En 2018, le Parc a accueilli une délégation chinoise souhaitant également découvrir le fonctionnement et les missions d'un PNR.

V. ANALYSE BUDGETAIRE

L'analyse du budget a été effectuée à l'appui des comptes administratifs 2008 à 2017, bilans annuels retraçant la gestion financière du Parc, validés par le Trésor Public de Saumur.

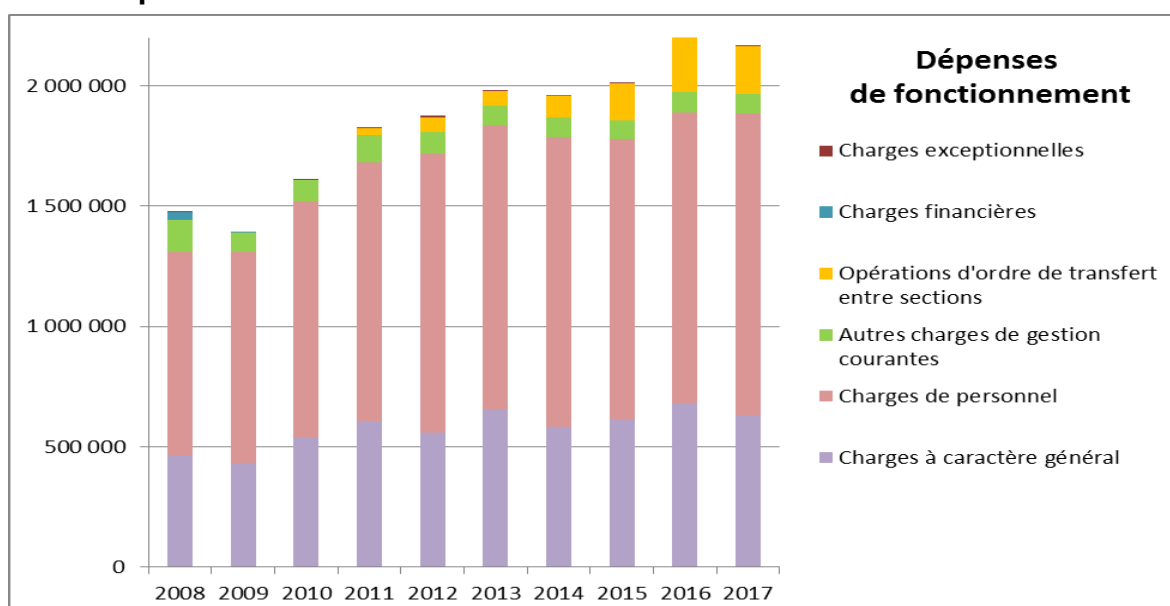
A. Les dépenses

Le budget comporte deux sections, la section de fonctionnement et la section d'investissement. Il correspond non seulement à la mise en œuvre de la charte en maîtrise d'ouvrage directe par le Parc mais également à l'accompagnement de politiques et programmes d'actions d'autres maîtres d'ouvrage territorialement concernés (Natura 2000, contrats régionaux, appels à projets, ...).



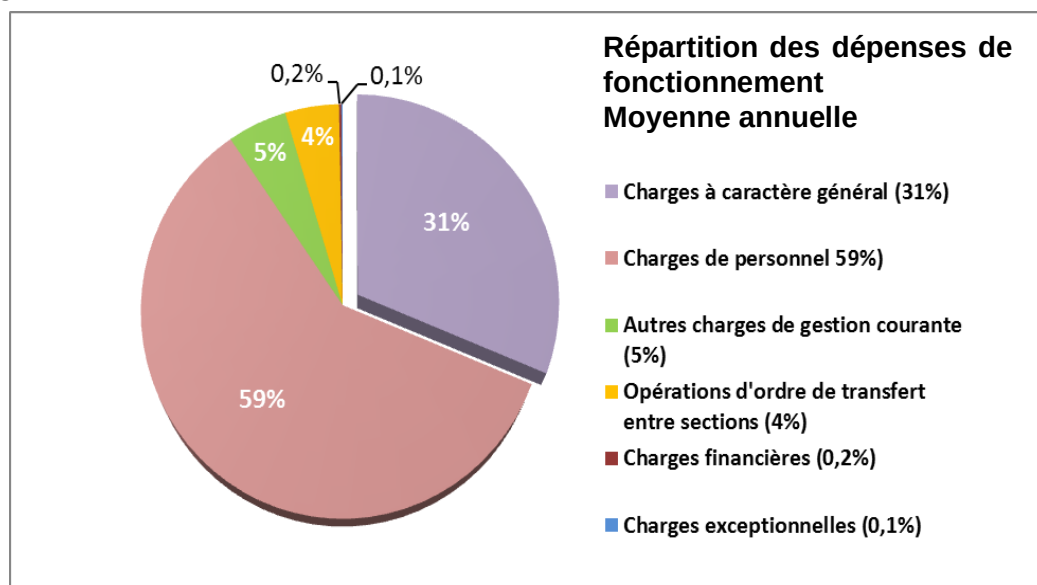
Evolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement du PNRLAT 2008 à 2017
Source : comptes administratifs PNRLAT 2008 à 2017

1. Les dépenses de fonctionnement



Répartition et évolution des dépenses de fonctionnement du PNRLAT depuis 2008
Source : comptes administratifs PNRLAT 2008 à 2017

Les dépenses annuelles de fonctionnement du Parc sont passées de 1 475 000 € en 2008 à 2 163 000 € en 2017, soit une moyenne d'environ 1 849 000 € par an répartie selon les grands postes suivants :



*Répartition des dépenses de fonctionnement – Moyenne/ an de 2008 à 2017
Source : Comptes Administratifs PNRLAT*

• La masse salariale

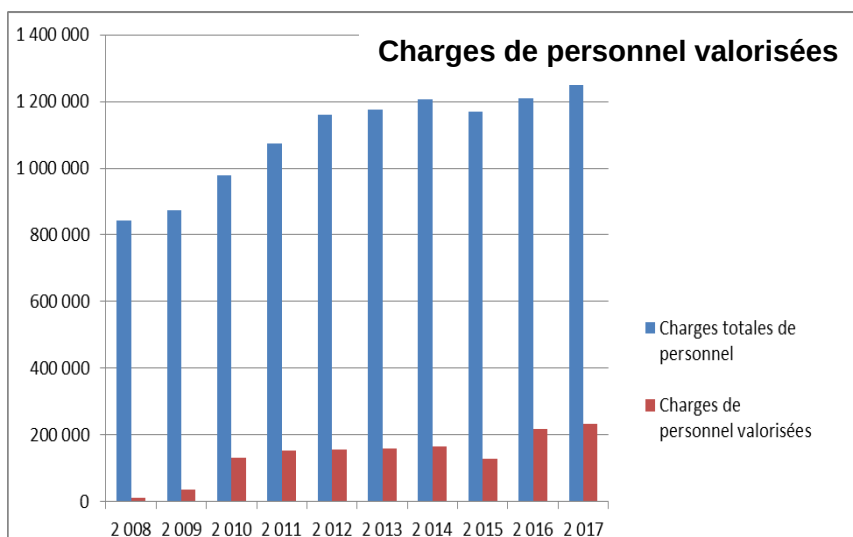
Elle représente le poste de dépenses le plus important. L'équipe du Parc constitue en effet une ingénierie au service de ses collectivités membres. Une majorité du personnel (chargés de mission et techniciens) se consacre à la mise en œuvre d'actions sur le territoire avec son corollaire : la recherche de financements, les réponses à des appels à projets, etc. Dans ces cas, le Parc a un rôle d'AMO⁶, d'animateur ou de coordinateur.

Ces dépenses de personnel sont valorisées dans les actions menées à hauteur de 13 % environ sur la période 2008 – 2017.

Ces deux dernières années toutefois, cette part de valorisation a augmenté (18 % en 2016 et 19% en 2017) nécessitée par la recherche d'un équilibre financier entre les recettes et les dépenses basiques de la structure.

Par ailleurs, une part de dépenses de personnel est directement liée à des missions contractualisées.

Dans ce cas, un financement est apporté au poste créé pour assurer la mission (cf § sur les recettes contractualisées p 36).



*Part des charges de personnel valorisées / charges totales de personnel -
Source : Comptes Administratifs PNRLAT – 2008 à 2017*

⁶ AMO : assistance à maîtrise d'ouvrage

- **Les charges à caractère général**

Elles représentent le second poste de dépenses incompressibles et concernent la gestion et l'entretien des trois sites d'accueil du personnel et du public sur la commune de Montsoreau. Parmi ces sites, la Maison du Parc, ouverte en 2008, est un lieu d'accueil et d'information majeur des habitants et touristes ; elle propose régulièrement de nombreux événements s'inscrivant aujourd'hui dans le cadre d'une thématique annuelle Parc. (*Voir le projet prioritaire Culture pour plus d'informations*).

- **Les charges financières**

Peu élevées, elles sont liées à la fluctuation des encaissements de subventions dont le solde n'est versé qu'après justification des dépenses induites par les actions menées.

- **Les dotations aux amortissements**

Les opérations d'ordre de transfert entre les deux sections de fonctionnement et d'investissement et, à ce titre, les dotations aux amortissements, doivent obligatoirement apparaître en dépenses de fonctionnement dans le budget des collectivités depuis 2010.

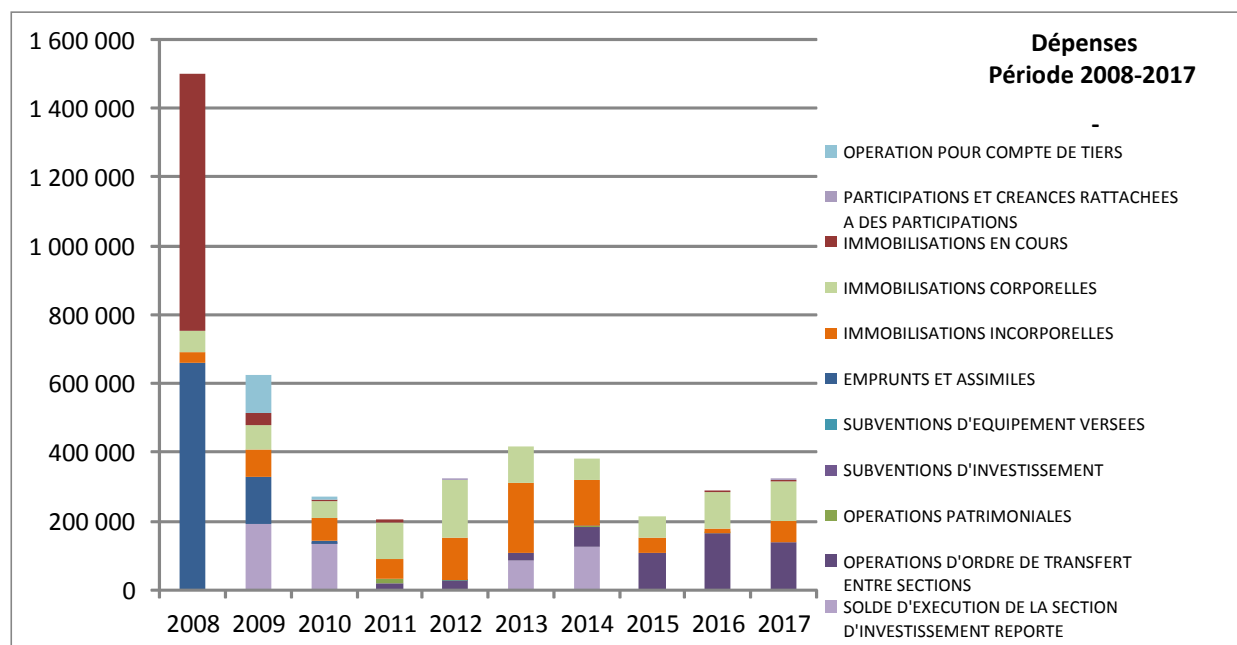
Liées aux investissements réalisés par le Parc, ces dotations aux amortissements viennent grever le budget de fonctionnement au détriment d'actions effectives et impactent de ce fait sa marge de manœuvre.

2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement du Parc, contrairement aux autres collectivités, sont moins élevées du fait que le syndicat mixte est rarement maître d'ouvrage.

Elles ont évolué passant de 1 498 000 € en 2008 à 320 500 € environ en 2017. Cela s'explique par la construction de la Maison du Parc à Montsoreau qui a ouvert ses portes en 2008. Réalisation majeure du Parc ces 10 dernières années, elle constitue, avec l'acquisition d'un petit garage de stockage en 2011, ses deux seules propriétés.

Le Parc n'a réalisé qu'un emprunt relai TVA correspondant à cette construction. Le solde de cet emprunt apparaît ainsi pour les années 2008 et 2009 sur le graphique suivant.

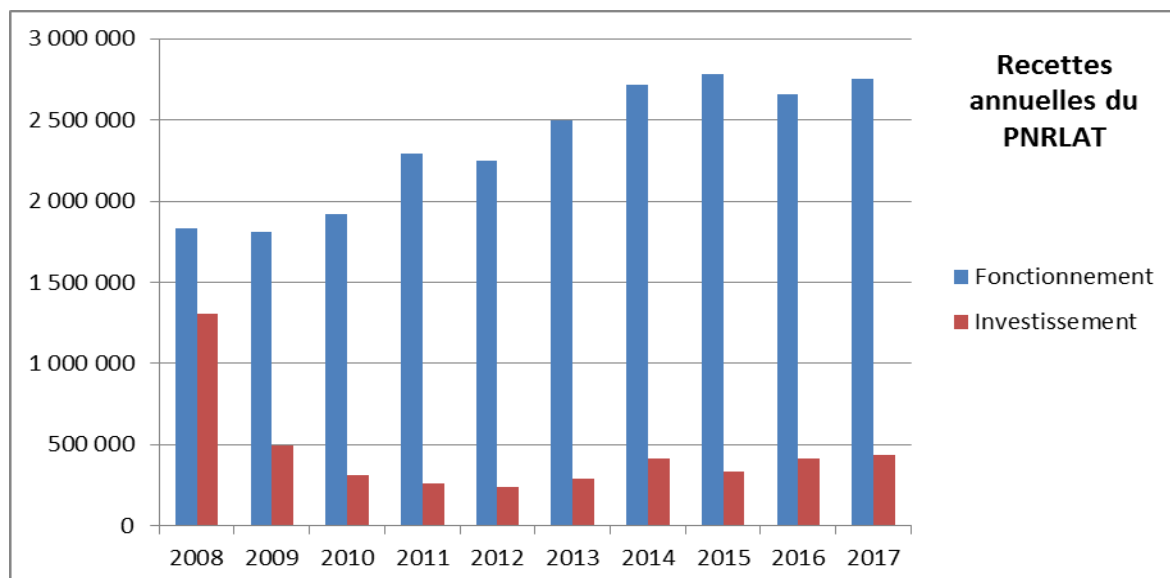


*Répartition et évolution des dépenses d'investissement entre 2008 et 2017
Source : comptes administratifs PNRLAT*

Une partie des subventions d'investissement concerne des actions menées pour des collectivités du Parc : études spécifiques, travaux de reconquête de milieux naturels,

B. Les recettes

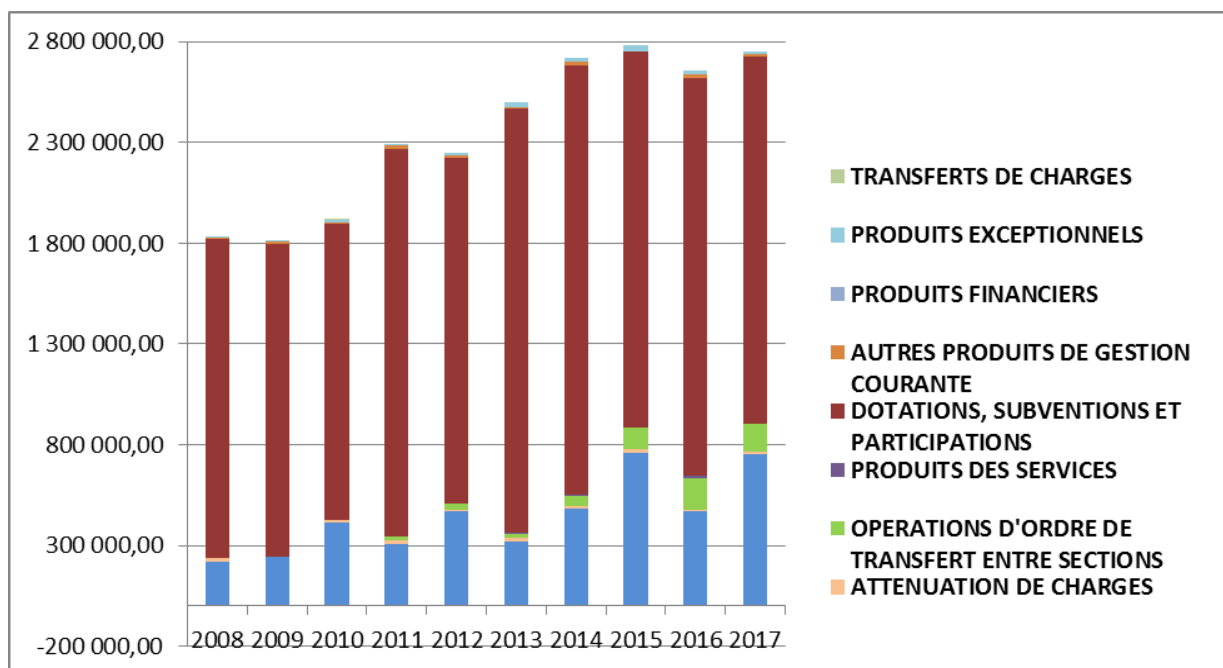
Le PNRLAT n'a pas de fiscalité propre ; ses recettes proviennent essentiellement de dotations statutaires, de subventions pour les actions menées, de contributions sur mission spécifique auprès de collectivités partenaires et, pour une faible part, de recettes liées à l'activité de la Maison du Parc et à la vente d'énergie photovoltaïque (panneaux solaires installés sur la toiture de cette construction).



Source : comptes administratifs PNRLAT

1. Les recettes de fonctionnement

Ces recettes totales de fonctionnement sont passées de 1 829 000 € en 2008 à 2 750 000 € en 2017, soit une moyenne d'environ 2 349 000 € par an.

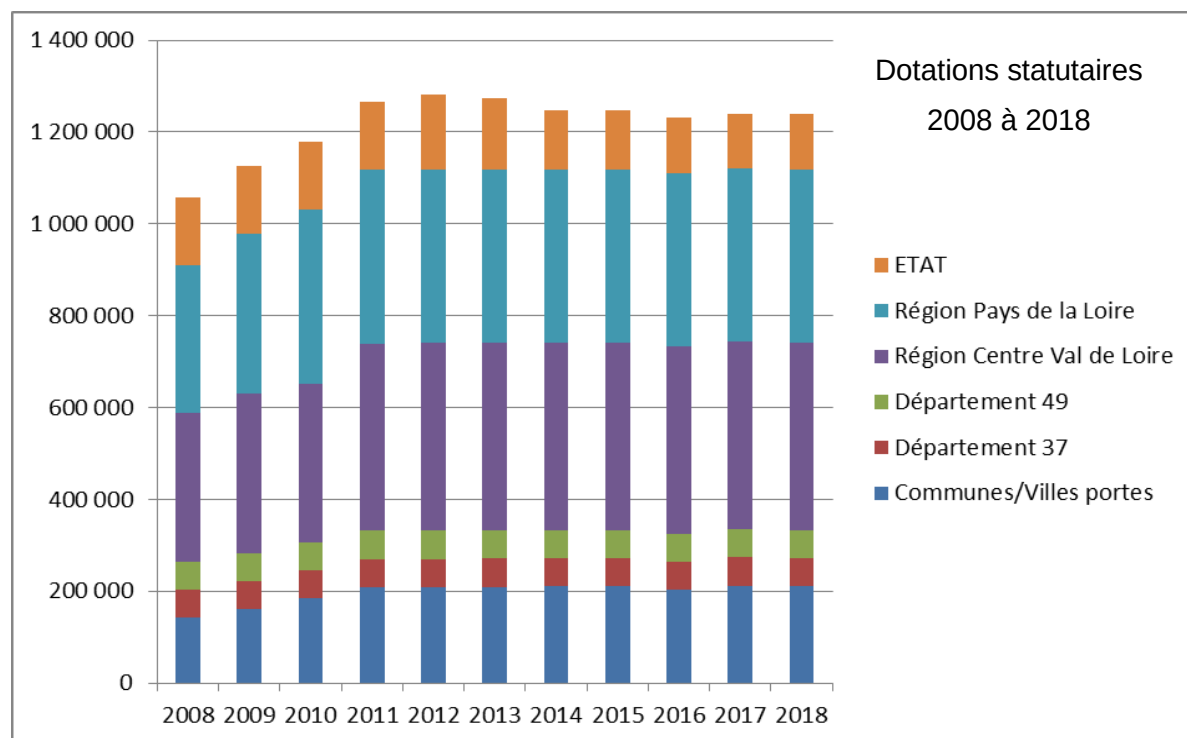


Répartition et évolution des recettes de fonctionnement de 2008 à 2017

Source : Comptes administratifs du PNRLAT

- **Les dotations statutaires**

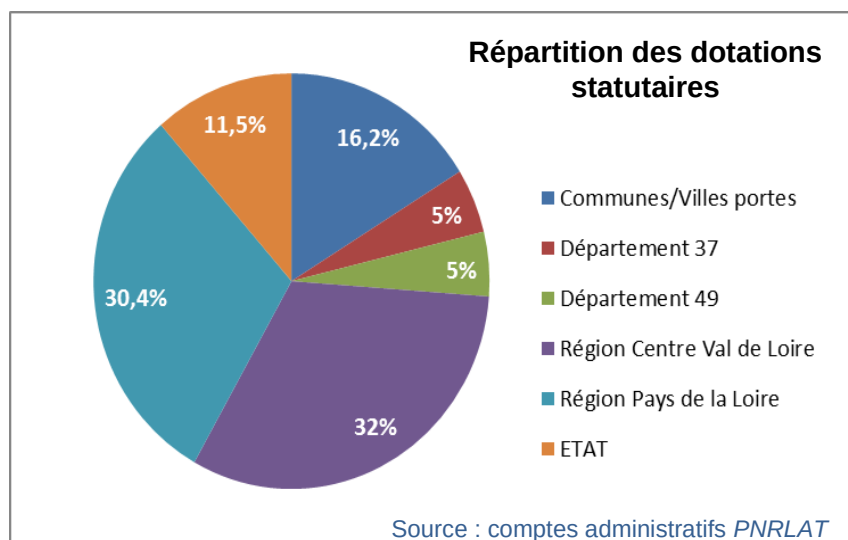
Elles proviennent de l'Etat et des membres constitutifs du Syndicat mixte de gestion du Parc. Elles s'élèvent à environ 1 530 000 € par an ainsi réparties :



Répartition et évolution des dotations statutaires de 2008 à 2018 – Source : PNRLAT

On constate que :

- les dotations des communes membres ont progressé jusqu'en 2011 pour s'élever à 1 €/hab/an, quelle que soit la taille de la collectivité. Elles représentent 17 % des dotations statutaires en 2018 (moyenne de 16.2 % sur 11 ans). Ces cotisations sont parfois versées via les EPCI auxquels appartiennent les communes. Les deux villes portes d'Angers et Tours participent au budget du Parc avec une cotisation forfaitaire depuis l'origine ; Le relai a été pris par la métropole Tours Plus depuis 2017 pour la ville de Tours.
- l'appui continu des Régions Centre – Val de Loire et Pays de la Loire qui, à elles deux, représentent en moyenne plus de 62 % de ces dotations statutaires.



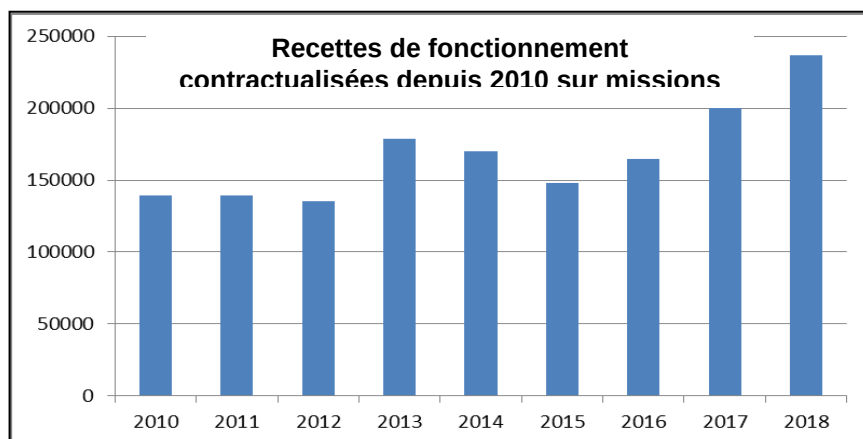
- **Les recettes contractualisées**

S'ajoutent aux dotations statutaires des recettes contractualisées avec les deux Régions ou d'autres financeurs (fonds européens FEADER pour l'animation des sites Natura 2000 ou LIFE sur une action de lutte contre les espèces invasives lancée en 2018, fonds ADEME pour l'animation d'actions en faveur des énergies renouvelables participatives ou de l'écoconstruction).

Le graphique ci-contre présente les sommes contractualisées chaque année depuis 2010 dans ce cadre.

Elles permettent de financer des postes dédiés à des missions spécifiques mais temporaires et de valoriser certains postes statutaires.

Certaines missions ayant un intérêt majeur pour le territoire sont malheureusement arrêtées faute de financements.



Source : Orientations budgétaires PNRLAT 2010 à 2017

- **Les recettes liées aux activités du Parc**

Sont prises en compte ici les recettes provenant de :

- participations de collectivités en contrepartie du temps de travail consacré à une mission spécifique hors champ d'intervention classique du Parc (au-delà de 5 j pour une collectivité membre du Parc ; dès le 1^{er} jour pour une collectivité hors Parc – exemple d'une mission sur la TVB pour la communauté de communes de Ste Maure de Touraine dans le cadre du PLUi porté par le Pays du Chinonais) ;
- Interventions du Parc lors de séminaires, auprès d'établissements scolaires hors territoire ... ;
- ventes de produits ou prestations par la Maison du Parc s'inscrivant dans la thématique développée chaque année;
- vente d'énergie photovoltaïque, la Maison du Parc étant équipée de 55 m² de panneaux photovoltaïques ;
- mise à disposition d'un accueil pour le pôle touristique du Saumurois.

Ces recettes se montent à environ 181 000 € sur les 10 années passées avec une grande disparité annuelle concernant notamment la mission d'appui à des collectivités hors Parc. Les recettes régulières émanant de l'activité de la Maison du Parc représentent 57 % de ce montant ; de 2010 à 2016, une perte de recettes liées à la production d'énergie photovoltaïque est à déplorer en raison d'un début d'incendie en 2011 puis de la durée du contentieux.

2. Les recettes d'investissement

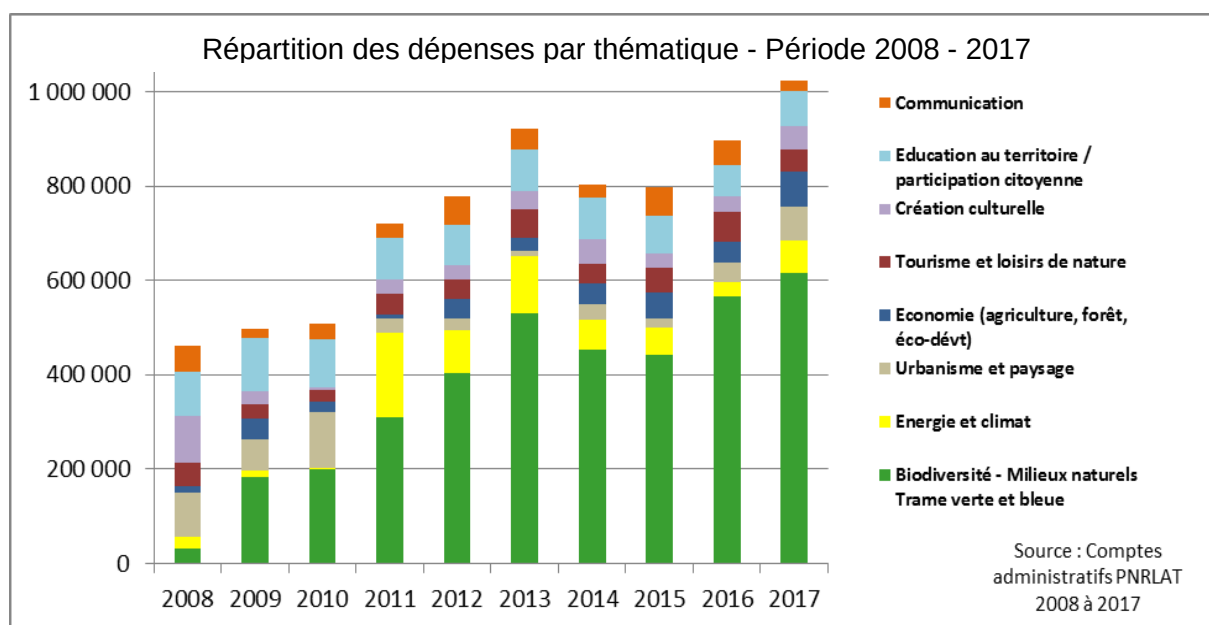
Elles proviennent notamment des contrats de Parc qui subventionnent les opérations d'investissement présentées chaque année par le Parc.

Le montant élevé en 2008 s'explique par la réalisation de la Maison du Parc en maîtrise d'ouvrage. Les investissements réalisés par la suite portent sur des travaux d'aménagement des trois sites de Montsoreau, la création de la base de données naturalistes STERNE (voir projet prioritaire Connaissance naturaliste p 45), l'achat de véhicules ou de matériel

informatique, enfin le financement d'études réalisées en amont de projets de collectivités ainsi que sur la création d'expositions en lien avec le thème annuel du Parc.

Du fait de l'appui public reçu, ces expositions sont ensuite valorisées via une mise à disposition gratuite aux partenaires.

C. Répartition des dépenses par thématique d'intervention du Parc



Source : comptes administratifs PNRLAT

Le graphique ci-dessus reprend les dépenses annuelles (fonctionnement et investissement) consacrées aux actions menées dans les thèmes d'intervention majeurs du Parc et transitant par le budget du Parc.

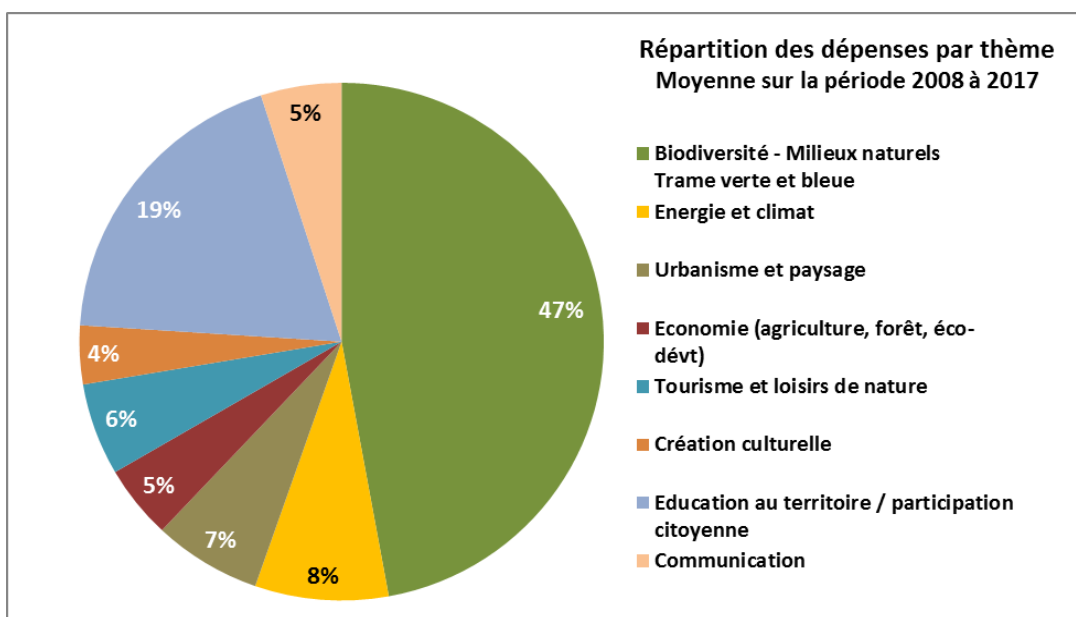
Ces dépenses concernent tout ou partie du territoire selon les actions menées. Voir pour plus de détail l'analyse de chacun des projets prioritaires du Parc, en seconde partie de ce document.

On constate la part grandissante des actions en faveur des milieux naturels et de la biodiversité, avec notamment la politique Natura 2000, la prise en compte de la trame verte et bleue, l'animation du Contrat Nature en Maine-et-Loire ou l'implication grandissante dans des programmes européens. Des postes spécifiques, souvent valorisés, ont été créés pour animer ces divers programmes.

Les dépenses liées à la mission création culturelle sont élevées en 2008 ; cela s'explique par la réalisation d'une exposition permanente « Gens de peu, gens de biens » dans la Maison du Parc ouverte en 2008. Par la suite, les actions culturelles n'ont pas donné lieu à des investissements aussi importants.

A la thématique Education au territoire des jeunes et adultes, se sont ajoutées depuis 2016 des actions en faveur de la participation citoyenne : appui à des animations sur le terrain, réponses à des attentes locales en lien avec les domaines d'intervention du Parc. Notons que la majeure partie de ces animations a pour objectif la mobilisation des habitants sur la question du climat et l'adaptation au changement climatique qui reste un enjeu majeur pour la nouvelle charte à venir.

La part consacrée à la communication peut apparaître faible mais il s'agit là des dépenses générales consacrées régulièrement au journal du Parc et au site internet. Par ailleurs, chaque programme ou action prend en compte, dans son propre budget, ses dépenses spécifiques de communication.



Source : comptes administratifs du PNRLAT - 2008 à 2017

D. Une capacité d'agir du Parc toute relative

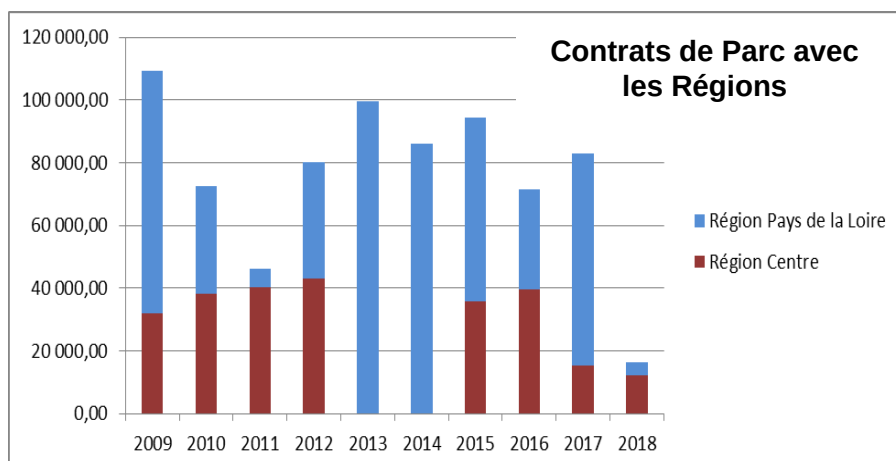
Les dotations statutaires financent, en plus des charges fixes, une partie de l'ingénierie du Parc. En 2008, elles permettaient d'avoir une possibilité d'autofinancement, ce qui favorisait un programme d'actions en faveur du territoire plus important (ex du programme éducatif). Depuis 2015, les recettes statutaires ne couvrent plus les dépenses basiques du Parc. La capacité d'autofinancement est aujourd'hui nulle.

En fonction de l'évolution de ces dotations, l'action du Parc peut être très fragilisée alors que les Régions exigent une part d'autofinancement sur un certain nombre d'opérations.

Cela conduit le Parc à rechercher d'autres sources de financement via des appels à projets ouvrant la possibilité de valoriser des postes. Mais cela n'est pas effectif pour tous les domaines d'intervention du Parc et dépend des conditions émises par les financeurs.

Le Parc est également dépendant de programmes financiers tels que Natura 2000 ou des appels à projets ADEME dont les soldes de subventions sont versées après réalisation, sur présentation des justificatifs de dépenses. Un fonds de roulement est absolument nécessaire pour faire face à ces délais de versement.

E. Un appui aux investissements des collectivités grâce aux Contrats de Parc avec les Régions



Le Contrat de Parc signé avec chacune des deux Régions vient financer des opérations portées en maîtrise d'ouvrage par le Parc mais également des projets d'investissement de collectivités

Source : suivi des contrats de Parc - PNRLAT

membres s'inscrivant
dans les orientations de
la charte.

Dans ce dernier cas, les subventions sont versées directement à ces collectivités.

Cette contribution aux projets du territoire s'est élevée à environ 760 000 € entre 2009 et 2018. Elle s'ajoute aux autres financements obtenus par ces maitres d'ouvrage dont le « CTU plus Parc » côté Maine-et-loire.

F. Le CTU plus Parc

Cet appui financier a été mis en place par la Région des Pays de la Loire (séance du 21 novembre 2005) pour répondre à de nouvelles thématiques et favoriser une collaboration plus étroite entre les Pays et les Parcs naturels régionaux. Une dotation spécifique « PNR » (de 15€/ha de commune située en PNR) a complété les Contrats Territoriaux Uniques (CTU) signés avec les 5 territoires de contractualisation concernés sur le Parc : la communauté d'agglomération Saumur Loire Développement, le Pays Saumurois, le Pays des Vallées d'Anjou, le Pays de Loire en Layon et le Pays Loire Angers.

L'objectif de ce « bonus Parc » n'était pas de bonifier des taux de subvention des projets identifiés dans les CTU mais bien de favoriser l'émergence de nouvelles actions. Cette bonification devait essentiellement cibler des communes membres du Parc et soutenir des actions d'investissement relevant des objectifs de la charte du Parc (développement durable, environnement, ...). L'avis du Parc a ainsi été sollicité pour chaque programmation.

Entre les années 2006 (inscription des projets) et 2011 (échéance des contrats), cette dotation CTU Plus Parc a évolué suite au départ de 5 communes du territoire du Parc lors du renouvellement de charte 2008 - 2020. Elle a finalement représenté un montant prévisionnel global d'environ **6 millions d'euros** (132 228 ha pour 68 communes du Maine-et-Loire membres du Parc) en trois enveloppes consécutives complémentaires au CTU puis au NCR (Nouveau Contrat Territorial) : 2008 – 2011 ; 2012 – 2014 puis 2015 - 2017.

Chaque enveloppe a été gérée directement par les structures de contractualisation avec la Région. Aucune somme n'a transité par le Parc.

Le bilan de ce « bonus Parc » est très mitigé.

Aspect positif : les petites communes ont souvent sollicité l'équipe Parc en amont de leur projet pour vérifier l'adéquation de ce dernier aux conditions d'attribution de la subvention. Cela a parfois permis d'apporter une amélioration au projet.

Aspect négatif : le Parc a également été sollicité pour avis en fin de démarche projet. Si des modifications étaient suggérées, elles n'ont pas toujours été suivies d'effet pour ne pas retarder le dépôt et l'instruction de la demande.

Enfin, les avenants aux conventions initiales ont très souvent ignoré l'avis préalable du Parc initialement sollicité par la Région.

Des exemples de réalisations : ce « bonus Parc » a concerné des investissements en faveur de la maîtrise de l'énergie (chaudières bois déchiqueté notamment à Forges, Doué-la-Fontaine, géothermie à St Rémy-la-Varenne, isolation de bâtiments publics tels que écoles, salle communale, etc), des réalisations de pistes cyclables (Beaufort-en-Vallée, Mazé), des aménagements de l'espace public avec une dimension patrimoniale forte (Doué-la-Fontaine, entrées de villages comme à Montfort, ...), des projets de réhabilitation du patrimoine bâti (presbytère de Blaison-Gohier, port St Maur à La Ménitrie,...).

G. La dotation TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte)

Suite à l'appel à projets TEPCV lancé par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en 2015, le Parc a mobilisé ses collectivités membres pour y présenter des projets d'investissement répondant aux critères nationaux (réduction de la consommation énergétique, développement de la mobilité douce, appui aux énergies renouvelables, ...).

Le Parc ayant été labellisé territoire à énergie positive pour la croissance verte, il a ainsi déposé deux demandes successives, TEPCV 1 puis TEPCV 2 concernant exclusivement des réalisations de communes ou intercommunalités du Parc. 4 projets TEPCV 1 et 2 TEPCV 2 ont été abandonnés, les projets maintenus concernent :

- côté 37 : Avoine, Bourgueil, Cinais, Couziers, Faye-la-Vineuse, Gizeux, Lerné, Vallères, Communauté de communes du Pays d'Azay-le-Rideau, Communauté de communes du Pays de Bourgueil ;
- côté 49 : Allonnes, La Ménitrie, Les Rosiers-sur-Loire, Montreuil-Bellay, Rou-Marson, Varennes-sur-Loire, Saumur et Vivy.

Au final, ces 18 projets ont totalisé un montant global **de subventions de 1 480 872 € de l'Etat** pour un montant global **d'investissements s'élevant à 5 942 879 €**. Le taux de subvention TEPCV a varié de 30 à 50 % selon la nature des projets locaux.

Parmi ces projets, 13 chantiers d'amélioration thermique de bâtiments publics ont privilégié l'écoconstruction, l'une des exigences ajoutées par le Parc. Ils représentent 1 013 315 € de subventions TEPCV pour un montant global de dépenses de 5 420 826 €.

3 projets ont concerné le transport doux avec la création de pistes cyclables favorisant les déplacements domicile – travail ou permettant un maillage territorial.

Les 2 derniers projets ont porté sur une étude urbanistique pour réhabiliter un ilot de cœur de village et une étude de faisabilité d'une cuisine centrale dont les conclusions ont entraîné l'arrêt de ce projet.

L'instruction de ces dossiers a été très complexe et des aléas dans la mise en œuvre de certains projets font craindre la perte de subventions obtenues, les échéances de paiement tombant au cours de l'année 2018.

VI. LES MOYENS HUMAINS DU PARC

A. Evolution des moyens humains depuis 2008

Répartition des effectifs en ETP*	Postes charte		Postes sur mission		Effectif total en ETP*		
* ETP : équivalent temps plein	2008	2018	2008	2018	2008	2018	%
Service Biodiversité et Paysage	1	5	1	3,45	2	7,45	26%
Chef du service et chargés de mission Biodiversité	1	3			1	3	
Techniciens Milieux naturels	0	1		1		2	
Paysagiste		1	1		1	1	
Chargé de mission LIFE CROAA (CDD)	/	/	/	0,7		0,7	
Chargé de mission Natura 2000 (inventaires, cartographie) (CDD)				0,75		0,75	
Service Aménagement et Eco-Développement	3,8	3,8	1	1	4,8	5,15	18%
Chargé de mission Urbanisme, chef du service	1	1			1	1	
Chargé de mission Agriculture durable et forêt	1	0,9			1	0,9	
Chargée de mission énergie – climat + animation CSP	0,8	0,9			0,8	0,9	
Chargée de mission Energies renouvelables participatives (CDD)				0,35		0,35	
Chargée de mission Eco-développement + évaluation	1	1			1	1	
Architecte			1	/	1		
Chargé de mission Ecoconstruction (CDD)	/	/	/	1		1	
Service Tourisme et médiation des patrimoines	3,75	4,4	0	1	3,75	5,4	19%
Chargée de mission Tourisme et loisirs durables, chef du service	1	1			1	1	
Chargée de mission Développement culturel + gestion Maison du Parc	1	0,9			1	0,9	
Chargée de mission Education au territoire + animation CSP + participation citoyenne	1	1			1	1	
Assistante tourisme - Communication		0,5			0	0,5	
Agents d'accueil (2 CDD)	0,75	2			0,75	2	
Service administration générale	7	7	0	0	7	7	25%
Directeur	1	1			1	1	
Directeur adjoint	1	0			1	0	
Responsable administration et finances		1				1	
Responsable comptabilité / RH	1	1			1	1	
Assistante comptabilité	1	1			1	1	
Secrétariat	3	3			3	3	
Fonctions transversales	2,8	3,5	0	0	2,8	3,5	12%
Chargée de mission Communication	0,8	1			0,8	1	
Assistante Tourisme - Communication		0,5				0,5	
Chargé de mission SIG	1	1			1	1	
Agent technique (EA)	1	1			1	1	

	18,35	25,1	2	3,45	20,35	28,5	100%
--	-------	------	---	------	-------	------	------

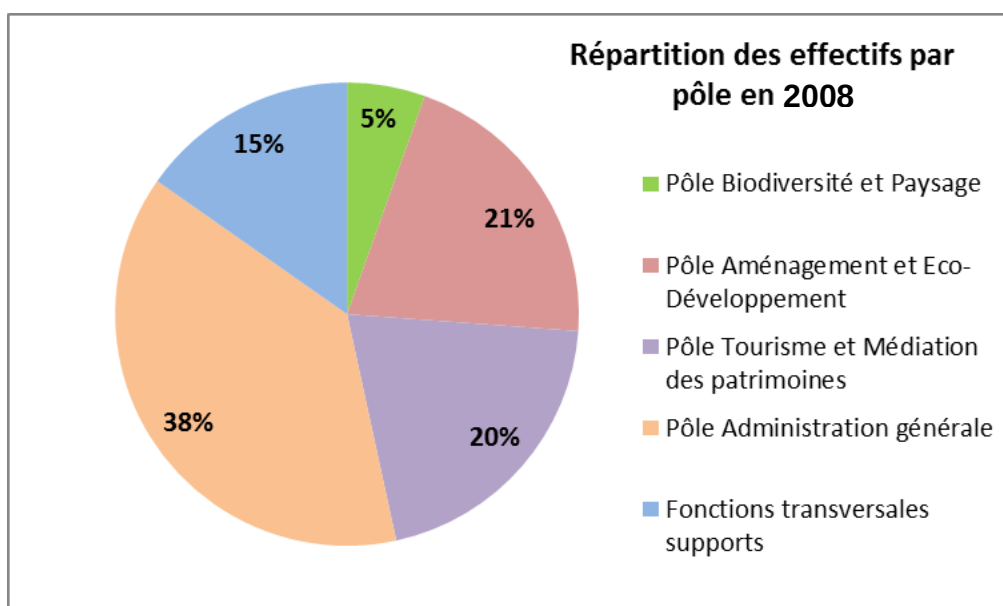
En 2010, Le Parc s'est structuré en 3 services opérationnels et un service administration, complété par des fonctions transversales rattachées au directeur (communication, SIG – géomatique et gestion technique) ; celles-ci apportent un support à toutes les autres missions. Le tableau ci-dessus reprend cette organisation.

Les effectifs du Parc sont passés de 20,35 ETP en 2008 à 28,5 ETP (31 personnes) en 2018.

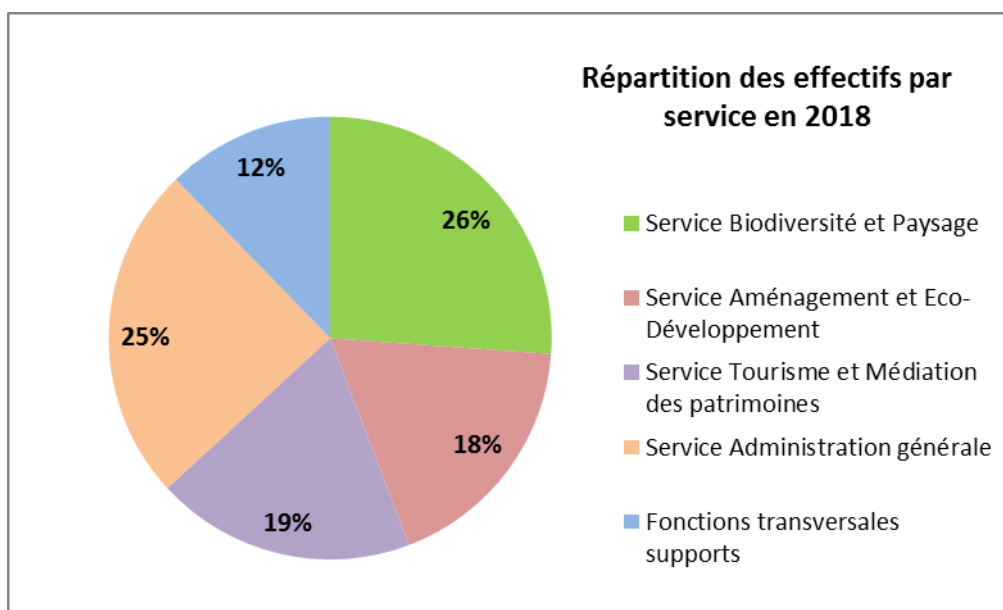
Les « postes charte » correspondent à des missions à durée indéterminée. Les « postes sur mission » sont financés par des programmes à durée limitée donnant lieu à des CDD.

B. Répartition des effectifs par service

Les graphiques ci-dessous montrent la répartition des effectifs par service opérationnel et administratif et leur évolution depuis 2008.



Données Ressources humaines - PNRLAT



Cette évolution s'est faite graduellement pour des missions jugées primordiales et attendues d'un Parc :

- Le service Biodiversité et Paysage a connu une montée en puissance, passant de 1 seul agent à 8 en 2018. Cela s'explique notamment par la prise en charge de missions pour le compte de l'Etat (Natura 2000). En 2018, deux postes ont été créés pour deux missions temporaires, l'une liée à un programme européen de lutte contre les espèces invasives (Life CROAA), le second pour renforcer une mission d'inventaires et de cartographie du site Natura 2000 Loire, des Ponts-de-Cé à Montsoreau.
- Le service Tourisme et Médiation des patrimoines s'est également conforté avec l'arrivée d'un second agent d'accueil à la Maison du Parc en 2009 puis la création, en 2014, d'un poste d'assistante à temps partagé entre le tourisme et la communication.
- Le service Urbanisme & Eco-Développement incluait un poste d'architecte en 2008, disparu fin 2012 faute de financements ; il a été réouvert sur une mission d'un an en 2013 dans le cadre d'un financement ADEME. Depuis avril 2016, un poste de conseiller en écoconstruction a été créé pour 3 ans grâce au contrat COTEC signé avec l'ADEME.
- Une mission d'assistante communication à mi-temps a renforcé les fonctions supports (SIG – communication – technique) en 2014.
- Le service Administration générale est resté stable en nombre d'agents mais son poids a diminué en raison de l'augmentation globale des effectifs.

C. Une disparité de statuts

Répartition par statut	Effectifs globaux fin 2018
Fonctionnaire territorial	21 agents
CDI	1 agent
CDD	6 agents
Emploi d'avenir	1 agent

Le Parc étant un syndicat mixte, son personnel est vivement incité à passer des concours pour entrer dans la fonction publique territoriale. De ce fait, un seul agent est en CDI.

Certaines missions sont liées à des programmes avec convention financière à durée déterminée et expliquent la création de CDD.

En 2015 puis 2016, le Parc a recruté un(e) jeune en emploi d'avenir : le premier agent est aujourd'hui intégré (stagiaire de la fonction publique) ; le second emploi d'avenir se termine en mars 2019 et pourrait également déboucher sur un emploi pérenne.

Depuis 2012, le Parc a signé une convention avec les services de l'Etat pour accueillir des services civiques. 6 jeunes ont effectué un travail de 6 à 8 mois en appui à une opération. Plusieurs ont décroché rapidement un emploi suite à cette expérience.

Le Parc accueille également régulièrement des stagiaires en fin de formation Master 2 sur des missions de 6 mois en règle générale qui viennent en appui à un chargé de mission. Ces missions mettent les étudiants en situation professionnelle et leur ouvrent ensuite des opportunités d'emploi dans les 2 à 4 mois suivant la fin de stage.

Le Parc accueille également des stagiaires pour 1 à 2 mois (formations BTS ou licence).

En 2018, il a ainsi accueilli 5 étudiants en stage longs de 6 mois et 2 étudiants en stage de 1 à 2 mois.

ANALYSE

DES PROJETS PRIORITAIRES

VII. LA CONNAISSANCE NATURALISTE

A. Rappel sur l'ambition du projet

Le Parc possède déjà de nombreuses informations sur son patrimoine naturel. Cependant, cet inventaire n'est pas exhaustif et nécessite d'être alimenté régulièrement en données nouvelles, facilement utilisables et mobilisables. Cette étape est indispensable car elle permet d'évaluer l'état de conservation de la nature sur le territoire du Parc qui, par définition, est vivant et évolutif. Cette connaissance du patrimoine écologique permet également de mieux prendre en compte la biodiversité dans les projets d'aménagement du territoire.

Il existe de nombreuses données naturalistes relatives à la biodiversité territoriale. Cependant, ces données sont présentes dans des inventaires sur support papier (rapports, études, bulletins scientifiques, carnets de terrain...) localisés soit dans les locaux du Parc, soit à l'extérieur du Parc chez des partenaires. Ceci les rend peu disponibles et elles demeurent souvent sous-exploitées par les gestionnaires. Or, mieux connaître le patrimoine naturel permet de dégager des priorités d'intervention. Ainsi, il est apparu prioritaire que les données naturalistes soient capitalisées au sein du Parc et que ces dernières soient organisées pour être plus facilement utilisables. Cette capitalisation nécessite une mise en réseau des acteurs naturalistes du territoire afin qu'ils soient actifs et impliqués dans la réalisation de cet objectif. Ce réseau permet de partager les compétences techniques et scientifiques et la connaissance, tout en participant à la prise de conscience de l'identité écologique propre à notre territoire.

Cette organisation passe par la structuration d'une base de données naturalistes correctement renseignée (donc utilisable) et normalisée (donc exploitable). La base de données STERNE a ainsi vu le jour. Cette organisation permet de dégager des stratégies d'inventaire mais également de valoriser les productions scientifiques.

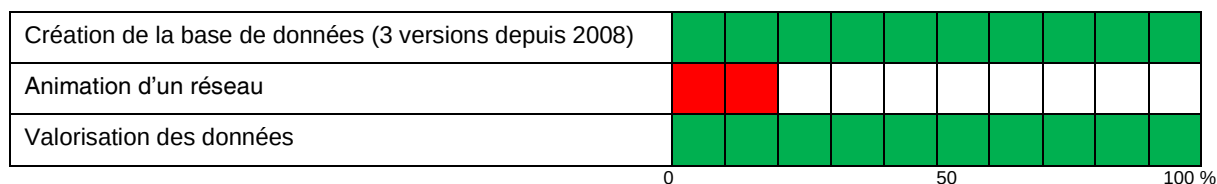
Les ambitions du Parc sont :

- une amélioration de la connaissance scientifique de notre territoire pour mieux l'appréhender et le gérer ;
- une compréhension de l'évolution écologique en cours sur le territoire dans le contexte changeant actuel (changements climatiques, périurbanisation...) ;
- une meilleure association des partenaires de la biodiversité autour des notions de préservation et de conservation du territoire ;
- une responsabilisation des citoyens et des élus sur les problèmes de conservation de la biodiversité grâce au partage de la connaissance.

B. Un objectif stratégique concerné

1. Objectif stratégique : connaître le territoire pour préserver la biodiversité

Indicateur d'avancement des trois objectifs opérationnels ⁷



⁷ 5 niveaux d'avancement jugés par le chargé de mission référent :

 < 20% ;  20% < 40% ;  40% < 60% ;  60% < 80% ;  > 80%

Exemples d'actions menées :

- Création de la base de données naturalistes STERNE
- Réalisation de l'atlas des orchidées du PNRLAT
- Exposition sur le Castor...

2. Territoire concerné et bénéficiaires

• Territoire :

L'ensemble du territoire du Parc est concerné, voire au-delà car la base de données couvre les deux départements d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire.

• Bénéficiaires :

Ils sont nombreux : collectivités, associations de protection de la nature, naturalistes, habitants... La création de cet outil et de ce réseau ont répondu à de nombreuses attentes du territoire.

Le respect des données créées et de leurs créateurs est assuré via la mise en place d'une Charte de déontologie (conformément à la Directive INSPIRE et à la convention d'Aarhus).

3. Logiques d'action du Parc

Le Parc a un rôle multiple :

- Création et animation d'un réseau de naturalistes sur son territoire ;
- Création et administration de la base de données ;
- Participation à de nombreux programmes scientifiques ou groupes de travail locaux, départementaux, régionaux (Géopal et ses synthèses biogéographiques régionales, ORB...), nationaux (SINP...) ;
- Valorisation des données (avis réglementaires, synthèses scientifiques,...).

Animation / coordination / mise en réseau	20%
Connaissance / Inventaires / Etudes	20%
Conseil / expertise	20%
Ingénierie et gestion de projet	10%
Intervention institutionnelle	
Maîtrise d'ouvrage	25%
Maîtrise d'œuvre / accompagnement	
Médiation environnementale	2%
Communication / Information / Sensibilisation / Formation	2%
Production / Edition de documents techniques ou pédagogiques	
Transfert d'expérience	1%

Les principaux rôles du Parc dans le cadre des diverses actions menées pour ce projet sont surlignés de jaune dans le tableau récapitulatif ci-contre : une répartition en % a été indiquée de manière approximative à dire d'experts.

4. Moyens mis en œuvre

• Moyens humains :

La création d'un outil de gestion des données naturalistes STERNE, son évolution régulière et son administration nécessitent :

- un sigiste dédié pour partie de son temps (20% en moyenne annuelle) à l'administration de l'outil ;
- Un chargé de mission biodiversité dédié pour partie de son temps (15 % en moyenne annuelle) à l'administration de l'outil, à la bancarisation de données.

- **Moyens financiers :**

Les dépenses relatives à ce projet s'élèvent à un montant total de 146 577 € HT entre 2008 et 2018. Elles portent sur la création, en 2008, de la première version de l'outil STERNE puis de deux développements en 2012 puis 2017-18 ainsi que sur les frais annuels d'hébergement de l'application.

Le financement de cet outil provient essentiellement des Régions et de fonds européens (source : comptes administratifs du PNRLAT 2008 à 2017).

Régions : contrats de Parc	Fonds européens (FEDER)	Autofinancement
105 136 €	24 870 €	16 571 €

La base STERNE est utilisée et développée par plusieurs PNR depuis 2009. Les coûts de développement sont mutualisés depuis 2013, afin de partager les dépenses d'investissement entre les Parcs impliqués.

C. Exemples d'actions menées

1. Collecte et valorisation de données naturalistes

Sur la période 2008 - 2018, le Parc et ses partenaires ont produit de nombreuses données naturalistes, intégrées à la base STERNE.



	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Données naturalistes collectées	11163	11381	8213	16038	14218	6404	6958	8783	8103	6100	5904

Entre 2008 et 2017, le Parc a fourni des données naturalistes à ses partenaires pour contribuer aux atlas suivants :

- Atlas floristiques du Maine-et-Loire (coordination CBNB, via les bases eCalluna et eColibry) et d'Indre-et-Loire (coordination CBNBP, via la base Flora) ;
- Atlas des coccinelles de Maine-et-Loire (Coordination CPIE des Mauges et Naturalistes angevins) ;
- Atlas des rhopalocères de Maine-et-Loire, d'Indre-et-Loire (lancement récent de la démarche) et de Poitou-Charentes (portion de la nouvelle région Nouvelle-Aquitaine) ;
- Atlas des Myriapodes de Maine-et-Loire (Coordination Naturalistes Angevins) ;
- Atlas des Reptiles et Amphibiens de Maine-et-Loire (coordination Naturalistes Angevins et CPIE des Mauges) ;
- Atlas des Chiroptères des Pays de la Loire (coordination Groupe Mammalogique des Pays de Loire) ;
- Atlas des Odonates d'Indre-et-Loire (coordination Caudalis) et de Maine-et-Loire (Coordination Naturalistes angevins).

Indicateurs et chiffres clés 2008 – 2018

135 751 observations faune et flore intégrées dans la base STERNE

2 610 observations habitats

103 265 données collectées depuis 2008

22 conventions partenariales

12 atlas alimentés par les données STERNE

1 atlas orchidées réalisé par le Parc, édité en 2008

11 000 données orchidées numérisées

227 avis réglementaires argumentés.

Le Parc a également lancé ses propres démarches : atlas des Orchidées du Parc édité en 2008, atlas de la fritillaire pintade en cours. Il contribue très activement à la collecte de données sur les espèces invasives, en particulier de la flore. Dans ce cadre, les données sont annuellement transmises aux responsables de suivi de ces espèces (Agence de l'eau, groupes « Invasives des Pays de la Loire » et « Invasives de la Région Centre » coordonnés par les DREAL...).

Le Parc fournit également des données à de nombreuses structures têtes de réseau sur les données naturalistes, notamment au travers de l'établissement de conventions d'échanges de données.

Les données produites alimentent aussi divers programmes ou actions :

- Actualisation des ZNIEFF ou des ENS ;
- Envoi de données de suivis scientifiques (STOC ; SERENA sur les RNR ; participation aux échanges dans le cadre du SINP, de Calluna ou diverses autres bases locales, régionales ou nationales...) ;
- Inventaires participatifs ;
- Partage et mutualisation de données avec les associations partenaires, etc.

Les données récupérées et intégrées dans l'outil ont permis d'amender diverses actions du Parc :

- Conservation des sites à chiroptères,
- Edition de l'atlas des Orchidées du Parc,
- Définition des zonages de la Charte 2023-2038,
- Partage d'information dans le cadre de la définition ou de la mise en œuvre de plans de gestion pilotés par le Parc, etc.

2. L'atlas des Orchidées du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine

Cet atlas fait une mise au point sur les espèces d'orchidées du territoire du Parc, qu'il s'agisse d'espèces indigènes ou d'arrivées récentes (orchis de Provence, Barlie de Robert), mais aussi d'hybrides ou de variétés, voire d'espèces disparues de longue date (spiranthe d'été, malaxis des marais...).

Plus de 11 000 données ont été numérisées et capitalisées, anciennes ou récentes, représentant un peu plus de 1500 stations localisées et dénombrées.

Au final, 53 taxons (espèces ou hybrides, présentes ou disparues) ont fait l'objet de travail de terrain ou d'analyses de données anciennes (herbiers, carnets, échanges de données avec des partenaires).

Le résultat de ce travail collectif est concrétisé par la publication d'un ouvrage de synthèse, abondamment illustré par les contributeurs de l'atlas. Afin de rendre accessible cet ouvrage, les auteurs ont privilégié l'iconographie et la cartographie, alliés à des textes courts, rassemblant l'essentiel des informations utiles à la compréhension de la situation de chaque espèce sur le territoire du Parc.

3. Contributions scientifiques et valorisations diverses

Entre 2008 et 2014, le Parc a collaboré à de nombreuses autres actions en faveur de la connaissance de la biodiversité en s'appuyant sur les données naturalistes de la base STERNE : expositions diverses sur les orchidées, sur le balbuzard, sur les chiroptères ; réalisation de plaquettes d'information Sterne, balbuzard, busard cendré...

4. Avis réglementaires

Le Parc est régulièrement sollicité par les Préfectures d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire pour donner un avis sur des projets d'aménagement, installations classées, ...

450 avis réglementaires ont été rédigés depuis 2008 dont 227, nécessitant des précisions en matière de biodiversité, se sont appuyés sur la connaissance scientifique accumulée dans STERNE.

La base STERNE est désormais un outil indispensable à la formulation d'avis réglementaires argumentés. Elle offre une masse critique minimale de données à mettre à disposition des pétitionnaires ou des services de l'Etat compétents.

D. Gouvernance du projet

1. Instances de pilotage

La base de données STERNE a été créée par le Parc Loire Anjou Touraine, après avis de la commission Biodiversité et Paysage et validation des dépenses par le Bureau du Parc, au fur et à mesure des évolutions.

L'administration de l'outil et son développement sont aujourd'hui mutualisés avec 3 autres Parcs naturels régionaux (Brenne, Boucles de la Seine Normande et Lorraine). Les développements réalisés par l'un se font au bénéfice des autres.

2. Partenariats et conventions mis en œuvre

La création du réseau puis de l'outil STERNE ont nécessité de nombreux temps de concertation ou d'actions participatives : COPIL, sorties, projets collaboratifs, ...

La mise en œuvre de l'outil et du réseau STERNE ont impliqué une clarification des relations partenariales : signatures de conventions ou de chartes d'adhésion au réseau STERNE pour favoriser la production et la bancarisation des données, pour décider des modalités de diffusion ou de protection de données ... Dans le cadre d'échanges de gros volumes de données, ces éclaircissements passent par la formalisation des échanges d'informations mais également des relations entre les individus et les personnes publiques qu'ils représentent.

A ce jour, 22 conventions ont été signées contre 2 seulement en 2008 avec une diversité d'acteurs⁸ et 111 chartes déontologiques avec des contributeurs (personnes physiques) à la base de données (contre 3 en 2008).

L'adhésion à la démarche du Parc, au travers de la collecte, de la bancarisation et de la mutualisation des données a mis du temps à se mettre en place. La base STERNE a été constituée dès 2007 et réellement mise en œuvre en 2008. L'adhésion des partenaires extérieurs a été conditionnée par la perception que ces derniers en ont eue : fonctionnalité de l'application, taux de remplissage de l'application, facilité d'accès aux données. Il faut remarquer que pendant la période étudiée, l'application a fortement évolué avec 3 versions : STERNE 1, STERNE 1.2, STERNE 2, en améliorant progressivement son ergonomie. Tout au long de ces évolutions, l'adhésion s'est voulue progressive. Aujourd'hui, cet outil et ce réseau sont reconnus et font partie du paysage local des gestionnaires de patrimoine naturel et des aménageurs.

⁸ CPIE des Mauges, fédération départementale des pêcheurs 37, CEN Centre, Association du prieuré de Saint Rémy-la-Varenne, CBN de Brest, SIETABVR, CORELA, SEPANT, DREAL Pays de Loire, Université d'Angers, Conseil Départemental 37, CRPF PL, Université de Tours (OBLA), CNRS, Sage Authion, FNE PL, SEPANT, CBN du Bassin Parisien, Caudalis (Pop reptile), Société herpétologique de France (prog LIFE CROAA), CPIE Touraine Val de Loire, Saumur Agglo, CPIE Loire Anjou.

3. Analyse qualitative de cette gouvernance

Le fonctionnement en réseau à l'interparc est l'une des grandes réussites de ce travail collaboratif. Ceci est très opérant et a permis une économie d'échelle sur le volet administration et développement de l'outil.

En ce qui concerne le fonctionnement du réseau « humain » (les utilisateurs sur le territoire du Parc), il est à déplorer un temps d'animation Parc dédié trop limité aujourd'hui pour ce grand projet phare. Celui-ci n'est plus assez collaboratif !

E. Avancées et points forts

L'outil et le réseau sont constitués. L'expertise et la pertinence du Parc en la matière sont reconnues et partagées de tous. Sur certains projets (ex. atlas des orchidées), la base a permis la structuration des apports et a facilité leur traitement, tout en faisant émerger un projet collaboratif.

Sur le volet innovation : il faut souligner que la base de données a été développée sous forme de logiciel libre. En conséquence, le Parc a su exporter son modèle de fonctionnement vers 4 autres Parcs dont 3 utilisent et développent également le même outil : PNR de la Brenne, PNR des Boucles de la Seine Normande, PNR de Lorraine, PNR d'Armorique (sur la période 2010-2014).

Avantage majeur, le développement sous la forme de logiciel libre réalisé par un partenaire est partagé par les autres et ce gratuitement.

Sur la production de données naturalistes : les données sont saisies dans STERNE sous formats informatiques facilement compatibles. L'export de données pour des structures tiers ne pose aucun problème. En revanche, l'import de données issues de bases anciennes ou non assez formalisées et structurées d'un point de vue informatique est parfois lourd en termes de temps et de moyens à y consacrer. En revanche, ce travail d'intégration dans STERNE des données issues de structures tiers est jugé comme étant très positif par celles-ci (cf. ETL).

F. Difficultés rencontrées et points faibles

Une difficulté majeure réside dans l'animation continue du réseau de naturalistes, contributeurs importants de la base de données STERNE.

Le temps passé par les agents du Parc à cette animation est une condition sine qua non qui garantit ou non le maintien d'un réseau actif d'observateurs. Sans ce temps passé, les bénévoles ne s'impliqueront pas dans le partage de la donnée. Cela implique des retours de la part du Parc : temps à administrer les chartes de déontologie ou la base, validation des données, dons d'informations aux naturalistes pour stimuler ou orienter leurs investigations, réalisation de synthèses dans le cadre de productions spécifiques (ex. atlas), etc.

G. Appréciation globale du projet

1. Avis du groupe évaluation

Ce bilan a été mis en discussion au sein d'un groupe évaluation « Biodiversité », afin d'établir une nouvelle notation réactualisée depuis le bilan à mi-parcours et valant pour l'ensemble de la période examinée ici, 2008 – 2018. La notation est cependant en grande partie interne au service « biodiversité et paysage », les membres extérieurs n'ayant que très peu voulu se prononcer si peu de temps après l'exercice effectué à mi-parcours.

Les ambitions initiales sont pleinement atteintes : en dehors du problème du déficit d'animation, les objectifs sont atteints voire largement dépassés. La base est connue et reconnue tant au niveau local que national !

2. Perception selon les critères d'évaluation

Pertinence = 2,57

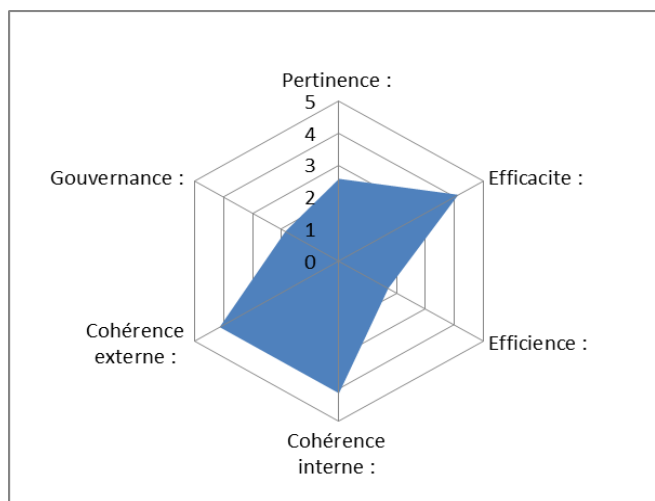
Efficacité = 4,14

Efficiences = 1,71

Cohérence interne = 4,14

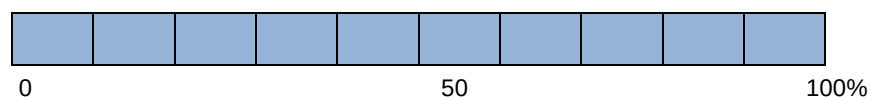
Cohérence externe = 4,14

Gouvernance = 1,86



3. Atteinte des objectifs de la charte

Indicateur d'avancement global du projet



Atteinte des objectifs du projet	Pas du tout atteints	Atteints très partiellement	Atteints en partie	Globalement atteints
Connaissance naturaliste				et dépassés !

Indice de satisfaction générale sur le projet :



H. Conclusion générale sur le projet

L'outil en faveur de la connaissance naturaliste sur le territoire du Parc et le réseau alimentant cette connaissance sont constitués. L'expertise et la pertinence du Parc en la matière sont reconnues et partagés de tous.

Pour rester pertinent et attractif, un tel outil doit vivre. Cela passe par de l'animation renouvelée pour maintenir l'intérêt de publics ciblés (naturalistes, habitants...). Faute de temps réellement consacré à ce projet qui se veut très participatif, le fonctionnement du réseau est actuellement en sous-régime.

L'évolution constante des technologies informatiques oblige à avoir des évolutions régulières de l'outil informatique pour qu'il reste efficace. Pour ne pas rater la marche de l'évolution technologique de l'outil, il serait indispensable de :

- continuer des développements sur de nouveaux supports (téléphone portable, tablettes, ...),
- investir du temps agent Parc pour assurer l'animation et la gestion du projet (développements informatiques, développements de partenariats et de passerelles...).

De plus, il serait intéressant pour la nouvelle charte 2021-2038 de :

- suivre l'évolution de l'état de conservation de la biodiversité sur le Parc avec un nouvel état des lieux en 2021 ou 2022 pour évaluer les mêmes éléments et comparer les résultats en termes d'évolution.
- demander une transmission systématique de données au PNR dans le cadre d'études menées sur le territoire et financées par les pouvoirs publics, tels que les Inventaires de Biodiversité Communale (IBC). Cela est toujours d'actualité.
- renforcer le partenariat existant avec les observatoires régionaux de la biodiversité.

L'avis du technicien :

STERNE a été la première base de données naturalistes mutualisée en France accessible en libre et permettant de la web-cartographie. C'était en 2007 et, depuis, de nombreuses bases du même type ont émergé ! Le Parc fut très innovant sur cette application informatique. Désormais de nouvelles perspectives s'ouvrent : l'application sur téléphone portable, de nouveaux protocoles scientifiques...

VIII. PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE REMARQUABLE : ESPACES - ESPECES

A. Rappel sur l'ambition du projet

Le Parc est un territoire aux patrimoines naturels riches, issus de siècles d'évolution de la nature en cohabitation avec l'Homme. Certaines espèces ou certains habitats naturels emblématiques et identitaires du Parc sont désormais rares, vulnérables ou menacés. Ils constituent un patrimoine à transmettre aux générations futures.

Afin de conserver le patrimoine naturel de son territoire, le Parc et les signataires de la charte s'engagent à lutter contre l'érosion des espèces ou des habitats remarquables* (espèces protégées, listes rouges,...) et représentatifs de la biodiversité du territoire.

En matière d'habitats, l'accent est mis sur les zones humides car, sur notre territoire de confluences liées à la Loire, celles-ci concentrent l'essentiel de la biodiversité territoriale. Des actions sont menées aussi sur les coteaux calcaires, les landes, les milieux aquatiques et les grands espaces forestiers.

Le Parc participe à la sauvegarde d'espèces gravement menacées pour lesquelles une nette diminution des effectifs est constatée et dont la survie n'est pas garantie à très court terme. C'est pourquoi certaines espèces sont plus particulièrement concernées : les plantes messicoles, les grands oiseaux des espaces agricoles (Busard cendré, Râle des genêts et Outarde canepetière), la Grande mulette perlière ou certains Chiroptères (chauve-souris), les Sternes, les papillons de jour patrimoniaux et en particulier ceux du genre *Phengaris* (*Maculinea*), les Odonates, l'Euphorbe de Séguier, les orchidées, les Amphibiens.

Le projet prioritaire « préserver les espèces et espaces remarquables » vise à limiter l'érosion de la biodiversité exceptionnelle du territoire en réunissant les conditions nécessaires à son maintien voire à sa restauration.

Quatre outils répondent à cet objectif :

- le dispositif Natura 2000, outil contractuel ;
- les réserves naturelles régionales (RNR) ;
- les aires de protection de biotope (APB) ;
- les ENS (Espaces Naturels Sensibles), outils juridiques à dimension contraignante plus importante.
- Les résultats présentés ici portent sur la mise en œuvre de ces outils et leurs effets connus.

L'action du Parc en faveur de la préservation de la biodiversité ne se limite pourtant pas à ces outils. Les plans de gestion concernant d'autres milieux naturels faisant l'objet de restauration et de valorisation ne sont pas pris en compte ici quand ils concernent la biodiversité dite ordinaire ; ils ne sont considérés que lorsqu'ils concernent les SNE/ZEM⁹ du plan du Parc ou visent spécifiquement une espèce ou un habitat dit remarquable.

⁹ SNE : site naturel exceptionnel - ZEM : zones écologiques majeures.

B. Un objectif stratégique dans la charte 2008 - 2020

1. Préserver les milieux et les espèces remarquables

Indicateur d'avancement par objectif opérationnel¹⁰

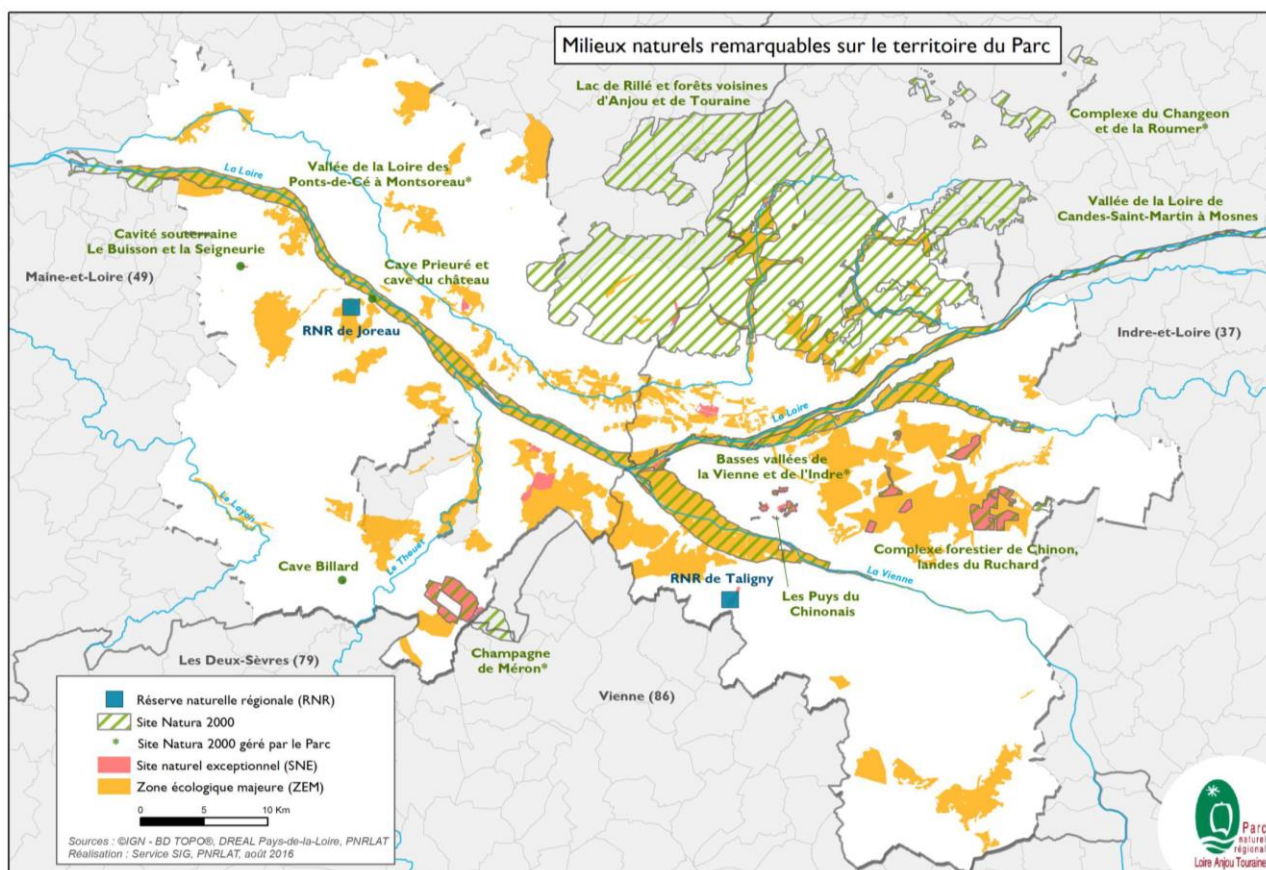
Préserver les milieux naturels remarquables	
Préserver les espèces remarquables	
Mettre en place des outils de sauvegarde de la biodiversité	

0

50

100 %

sensibles » (par ex, Busard cendré et Chiroptères), dont le périmètre d'intervention intègre l'ensemble du territoire du PNR.



Carte des Sites naturels exceptionnels et Zones écologiques majeures du Parc, avec mise en évidence des sites « phares » (4 sites Natura 2000, 2 RNR) gérés par le Parc.

• Bénéficiaires :

La diversité des actions menées pour répondre à l'objectif stratégique induit une diversité de bénéficiaires.

De manière directe et concrète, les bénéficiaires directs prioritaires des actions sont **majoritairement les collectivités (communes, EPCI)** sur le territoire desquelles ont lieu les actions de gestion des milieux naturels, via le conseil et l'assistance du Parc dont elles bénéficient pour la réalisation et la mise en œuvre de plans de gestion des espaces naturels, voire le financement de travaux. **Certains agriculteurs** impliqués dans la protection d'espèces menacées sont également bénéficiaires d'aides financières, notamment ceux des sites Natura 2000 (contrats volontaires rémunérés pour pratiques environnementales). De même, **quelques particuliers** et propriétaires privés ont pu bénéficier de conseils, et d'aides financières pour des travaux spécifiques de protection d'espèces menacées (par ex, via Contrats Natura 2000 non agricoles, ou via le programme Chiroptères pour la pose de grilles de protection de gîtes à Chiroptères).

Enfin, l'ensemble des activités du Parc en faveur des milieux et espèces remarquables se réalise grâce et au travers d'un partenariat de fait entre le Parc et **les associations de protection de la nature** œuvrant sur le territoire : le Parc bénéficie de l'expertise et de la forte présence sur le terrain des associations, tandis qu'elles bénéficient du soutien (moral, politique, technique et/ou financier) du Parc pour la mise en œuvre d'actions de protection et de gestion d'espèces/espaces remarquables. Selon les cas, ce partenariat est plus ou moins institutionnalisé, formalisé ou ponctuel.

Indirectement, ce sont tous les habitants et visiteurs du territoire qui bénéficient de valorisations indirectes de ces actions, par exemple par l'ouverture au public des sites ENS, par des projets éducatifs scolaires centrés sur les espèces phares du Parc, etc, et tout simplement par la préservation d'un patrimoine naturel d'exception sur le territoire.

4. Logiques d'action du Parc

Animation / coordination / mise en réseau
Connaissance / Inventaires / Etudes
Conseil / expertise
Ingénierie et gestion de projet
Intervention institutionnelle
Maîtrise d'ouvrage
Maîtrise d'œuvre / accompagnement
Médiation environnementale
Communication / Information / Sensibilisation / Formation
Production / Edition de documents techniques ou outils pédagogiques
Transfert d'expérience

Contrairement à d'autres Parcs, le Parc Loire-Anjou-Touraine ne gère pas de milieux naturels en régie mais appuie ses collectivités membres pour qu'elles le fassent.

Pour la majorité des actions menées, il intervient donc en animation-coordination, conseil, expertise ou assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des collectivités bénéficiaires. Lorsqu'il intervient en AMO sur des projets de longue durée (démarches de plans de gestion), le Parc assure toujours la partie ingénierie / gestion de projet.

Les actions menées concourent aussi, localement, à améliorer les connaissances sur la biodiversité (du site visé et/ou du territoire du Parc en général), par la conduite d'inventaires et études, soit directement soit déléguée à des tiers (associations et/ou bureaux d'études notamment).

Enfin, certaines actions des programmes ciblés sur la conservation des espèces correspondent pour partie soit à de la maîtrise d'œuvre (ex : protection de gîtes majeurs à Chiroptères par la pose de grilles, atlas des Orchidées du Parc), soit à du plaidoyer institutionnel auprès des services de l'Etat, des Régions, ... (ex : soutien d'une demande de création d'Arrêté de protection de biotope en Loire).

Le plus souvent, ces logiques d'intervention sont mixées dans le cadre d'une même action (démarche de plans de gestion, de l'élaboration à la mise en œuvre).

5. Moyens mis en œuvre

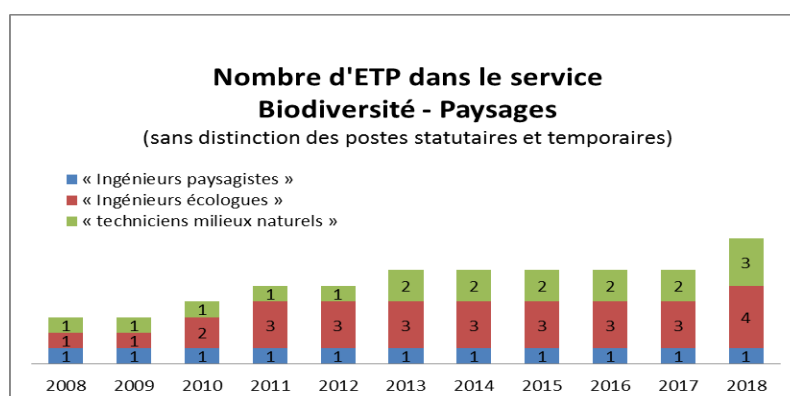
• Moyens humains :

L'ensemble du service, à l'exception du/de la paysagiste, concourt soit régulièrement soit occasionnellement à la mise en œuvre du projet Espaces/Espèces remarquables.

- 2,2 ETP (ingénieurs) sur l'animation des sites Natura 2000 de 2011 à 2017 (+ 1 ETP temporaire supplémentaire en 2018) ;
- 0,3 ETP (technicien milieu naturel) sur la gestion des 2 RNR du Parc depuis 2013 ;
- 0,2 ETP (technicien milieu naturel) annuellement sur la coordination des programmes espèces.

Depuis 2008, une nette augmentation des effectifs dédiés à la mission biodiversité du Parc dans son ensemble a eu lieu, permettant la réalisation d'un grand nombre d'actions.

Une partie des postes a été pérennisée (3 ingénieurs et 1



technicien « biodiversité » sont statutaires en 2018).

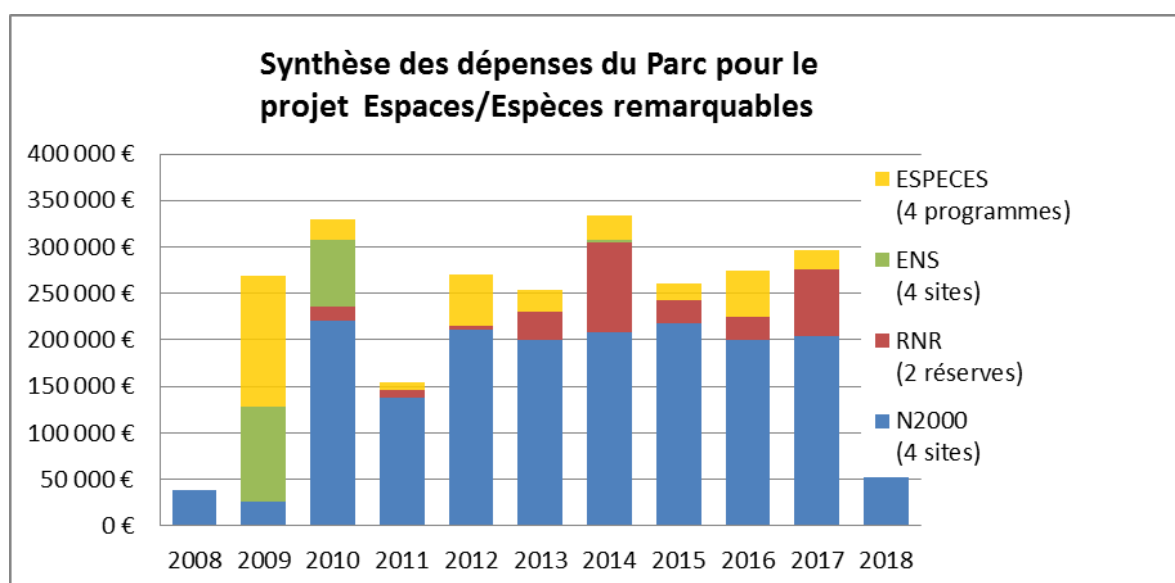
- **Moyens financiers mobilisés pour les actions menées**

- **Bilan des dépenses du projet**

Les dépenses cumulées du Parc pour la réalisation du projet Espaces / Espèces remarquables, sur la période 2008-2017 s'élèvent à plus de 2 606 000 €.

Montant cumulé des dépenses en € ttc	N2000 (4 sites)	RNR (2 sites)	ENS (4 sites)	ESPECES (5 programmes)	Total estimatif * (2008-2017)
	1 663 020 €	403 075 €	176 150 €	364 550 €	2 606 795 €
bénéficiaires	Animation PNR + presta-tions (études, anim)	animation, études, suivis	Etudes, travaux	animation, études, travaux	

(*) D'après les comptes administratifs du Parc, le total cumulé des dépenses du Parc réalisées pour le projet Espaces / espèces remarquables sur la période 2008-2017 serait de l'ordre de 2,6 M€.



Le graphique ci-dessus récapitule les moyens financiers mobilisés annuellement par le Parc sur l'ensemble des actions relatives à : l'animation des 4 sites Natura 2000, la gestion de sites ENS par le Parc en appui aux communes, la co-gestion des 2 RNR du Parc, la mise en œuvre de 4 programmes de conservation d'espèces (Busard, Chiroptères, Maculinea, Rôle des genêts).

La part apparente des financements dédiés aux actions espèces est faible car les autres programmes de conservation des espèces emblématiques du Parc (Sternes, Outardes, Maculinea ainsi que pour partie, Rôle des genêts) sont financés au travers de la mise en œuvre des actions sur les espaces remarquables (sites Natura 2000) ; l'action Orchidées (inventaires et atlas) a été financée au titre de l'amélioration des connaissances (cf. projet 1).

Seuls les montants transitant par le budget du Parc (y compris dépenses intégralement financées) sont indiqués.

Les montants indiqués comprennent :

- les coûts salariaux du personnel du Parc mobilisé sur ces actions, notamment sur N2000 où l'animation est le cœur de l'action ;
- les prestations d'étude, de suivis scientifiques et d'animations délégués par le Parc à des tiers ;
- les travaux (notamment dans le cas des ENS et programmes espèces) auquel s'ajoute le cas particulier d'indemnisation spécifique des acteurs du territoire (ex : mesure d'urgence Rôle des genêts).

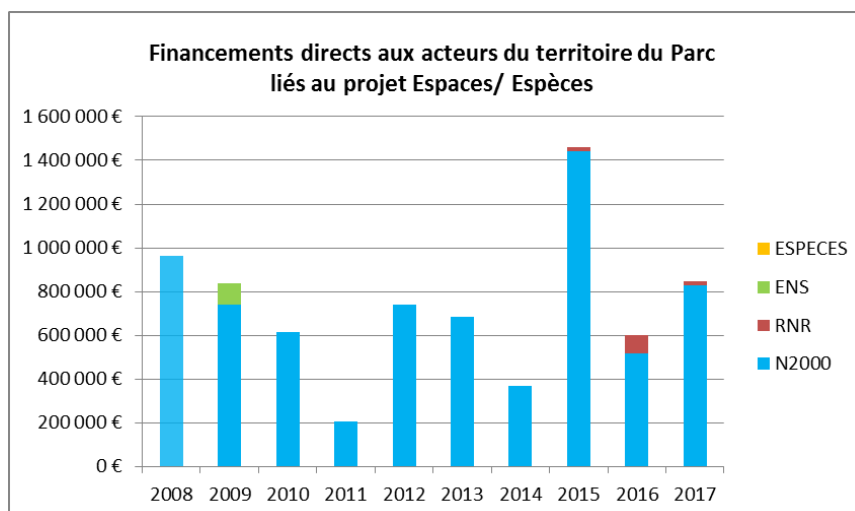
➤ Estimation des retombées financières vers les acteurs du territoire

Les dépenses du Parc en faveur de la préservation de la biodiversité financent en majorité d'autres acteurs du territoire (expertises, inventaires et animations réalisés par des associations naturalistes ou autres tiers ; travaux spécifiques sur propriétés publiques ou privées ...).

En plus des dépenses inscrites au budget du Parc, l'action du Parc permet de mobiliser des financements supplémentaires en faveur de la préservation de la biodiversité remarquable. Ceux-ci sont directement perçus par les acteurs du territoire impliqués dans les actions de préservation des milieux et espèces remarquables.

Pour la période 2008-2017, ces financements directs sont estimés à 7,33 millions d'euros.

Ces montants de subventions arrivant sur le territoire, sans transiter par le Parc, sont probablement sous-estimés, le Parc n'en assurant pas la gestion financière.



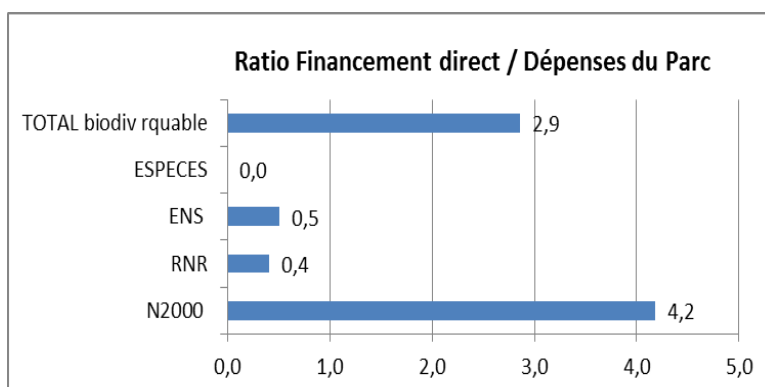
Le graphique ci-dessus présente les montants de subventions et **financements directs aux acteurs** du territoire, hors dépenses du Parc. Ils correspondent aux :

- subventions perçues directement par les communes pour la réalisation de travaux de gestion des milieux naturels en sites ENS ou RNR,
- montants contractualisés par les agriculteurs, et plus rarement quelques bénéficiaires privés non agricoles, au travers des dispositifs Natura 2000 (contrats Natura 2000 agricoles et non agricoles).

L'ensemble de ces retombées financières vers les acteurs engagés du territoire est donc 3 fois plus élevé que le montant total des dépenses engagées directement par le Parc en faveur de la biodiversité remarquable.

Le graphique ci-contre détaille cette comparaison par programme. Ainsi, l'animation des sites Natura 2000 permet aux acteurs impliqués dans la préservation de la biodiversité de solliciter 4 fois plus de fonds que les sommes dépensées par le Parc.

A l'inverse, peu de financements sont directement alloués aux acteurs du territoire pour la préservation d'espèces remarquables et menacées (ex : travaux de protection de sites à chauve-souris).

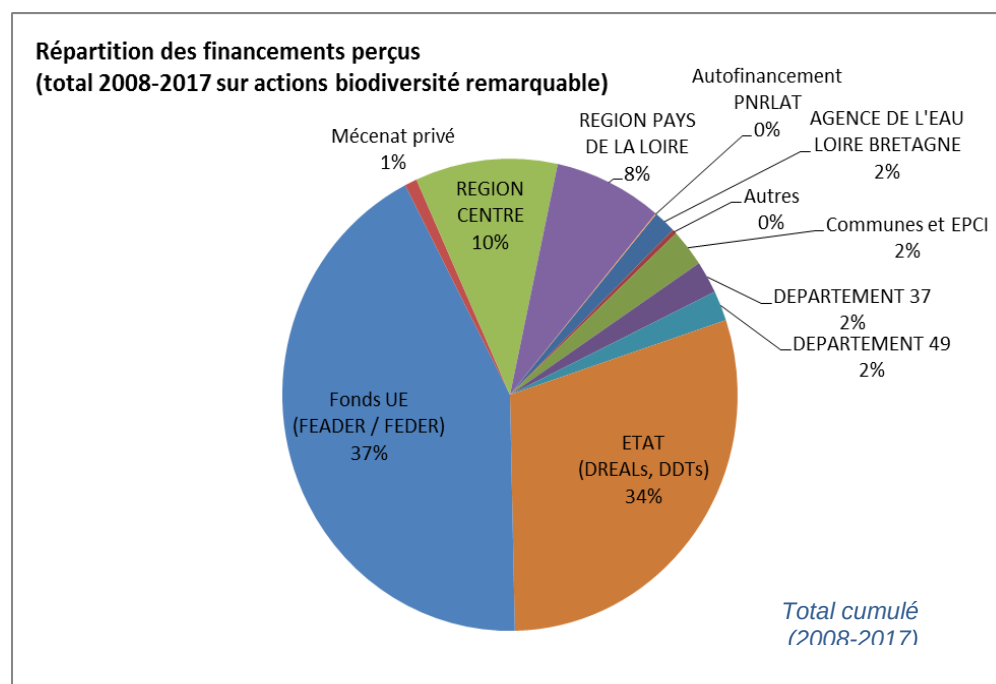


Comparaison des montants des financements directs aux acteurs du territoire / dépenses du Parc en faveur de la biodiversité remarquable (total 2008-2017)

Le principal opérateur en ce domaine reste le Parc et son action est donc primordiale à ce niveau (cf action Busard cendré plus bas).

➤ Ressources financières mobilisées

Le graphique ci-dessous donne la part respective des principaux financeurs mobilisés, pour l'ensemble des actions de ce projet prioritaire en cumulé sur la période 2008-2017 (hors autofinancement du Parc)



Source : comptes administratifs du PNR LAT 2008 à 2017

Remarque : La répartition fonds UE / Etat est approximative (problème de distinction des versements conjoints sur l'animation des sites Natura 2000) ; elle devrait tendre vers un cofinancement à part égale. Attention, cette répartition ne concerne pas toutes les actions biodiversité du Parc mais bien les seules actions en faveur de la biodiversité remarquable (projets N2000, RNR, ENS, Espèces).

Le **total cumulé** des financements perçus s'élève à environ 1,98 millions d'euros et correspond à 76 % des dépenses cumulées du Parc en faveur de la biodiversité remarquable sur la période 2008-2017.

C. Exemples d'actions menées

1. Animation de quatre sites Natura 2000

Il s'agit des sites : Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau, Basses vallées de la Vienne et de l'Indre, Complexe du Changeon et de la Roumer, Champagne de Méron. Après en avoir rédigé les « Documents d'objectifs » ou DOCOB (document à la fois diagnostic et plan d'action) dans les années 2000, le Parc assure l'animation de 4 sites Natura 2000 sur son territoire, par conventions avec les services de l'Etat. L'objectif est de concilier le développement durable de ces sites avec la préservation de la biodiversité exceptionnelle dont les espèces menacées ayant justifié la désignation N2000 ainsi que leurs milieux de vie.

ses moyens (élus, agriculteurs, forestiers, propriétaires, pratiquants de loisirs de pleine nature,...). Le Parc s'appuie sur son équipe dédiée, laquelle a été fortement renforcée sur N2000 depuis 2010 (postes supplémentaires successifs, 1 en 2010 puis 1 en 2012), ainsi que sur des prestataires et partenaires historiques : les Chambres départementales d'agriculture, les associations locales de protection de la nature (LPO, Caudalis, CPIE, SEPANT,...).

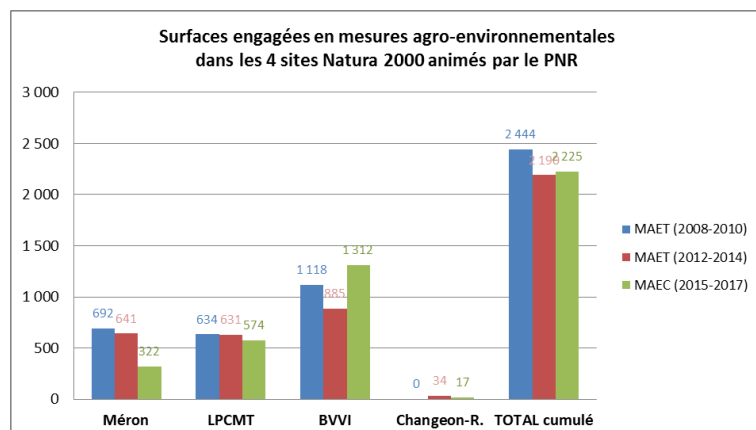
Résultats les plus importants

- maintien global de la plupart des espèces-cibles (sternes, outarde, chiroptères, Castor, Loutre, ... ; Râle), ou du moins érosion moins forte de la biodiversité remarquable qu'en dehors des sites Natura 2000 ;
- mobilisation durable des agriculteurs via les « mesures agro-environnementales », pour l'adoption ou le maintien de pratiques extensives favorables à la biodiversité : 120 agriculteurs du territoire engagés dans des « MAE » pour environ 2200 hectares de prairies, pelouses et GC engagés dans des MAE (moyenne sur 3 ans).

L'animation permet aux acteurs locaux de s'approprier les enjeux forts de conservation des espèces, d'autant plus que le programme pédagogique du Parc décline une partie des actions éducatives autour des espèces et milieux Natura 2000 (Castor, Sternes, Outarde, Loire...). L'animation s'adapte au fil du temps aux nouveaux enjeux (par ex : développement touristique et nouvelles activités de loisirs).

Le graphique ci-dessous compare les surfaces engagées en MAE pour 5 ans, par site Natura 2000, sur les périodes triennales de contractualisation [2008-2010], [2012-2014] et [2015-2017].

Les données 2015-2017 sont provisoires (déclarations d'intention d'engagements). La taille des territoires n'est pas reportée or les sites sont de



Indicateurs et chiffres clés 2008 – 2018

270 000 ha de surface totale du Parc dont ~ 51 223 ha (19 %) en sites naturels exceptionnels et zones écologiques majeures (réf charte)

14 sites naturels exceptionnels et **30** zones écologiques majeures

4 sites Natura 2000 animés par le PNR (6% du Parc) en maîtrise d'ouvrage annuelle pour le compte de l'Etat

2 Réserves naturelles régionales désignées sur le territoire, et co-gérées par le PNR

7 programmes de préservation d'espèces vulnérables (dont 5 concernées par des plans nationaux d'actions) :

Chiroptères

Busard cendré

Maculinea (3 espèces)

Râle des genêts

Outarde canepetière

Balbusard pêcheur

Orchidées

25 plans de gestion réalisés dans les SNE / ZEM (tous statuts de gestion confondus)

28 % des surfaces en SNE /ZEM (sans double compte) et 18 % en nombre bénéficiant d'un plan de gestion

> 20 partenaires réguliers (associatifs ou privés, hors collectivités et services de l'Etat) associés à ces travaux

42 % des projets ont une instance de concertation locale

superficie totale très variable (par ex : Changeon-Roumer : env. 300 ha dont 200 ha de surfaces éligibles, Loire : 6042 ha dont 1800 ha éligibles). Environ 39 % des surfaces éligibles cumulées à l'échelle du Parc sont engagées sur 3 ans en MAE.

L'objectif 2020 de 3000 ha engagés n'est pas atteint (mais réalisé à environ 73 %). La période triennale

retenue pour l'analyse ne permet peut-être pas de tenir compte de la totalité des surfaces engagées par site N2000, ni de mettre en évidence les réengagements successifs à échéance des contrats de 5 ans (dates différentes d'un territoire à l'autre). En revanche, une légère érosion de la dynamique d'engagement des exploitants agricoles est visible depuis la PAC 2015-2020 (due à l'évolution des contrats, plus restrictifs). Les incertitudes sur la future PAC post-2020 renforcent les craintes d'un désengagement plus massif des agriculteurs à l'avenir.

2. Gestion de la Réserve naturelle régionale (RNR) du marais de Taligny

Le Parc est à l'initiative du classement du marais de Taligny (commune de La Roche-Clermault) en RNR (classement obtenu en 2014 sur 20 ha). Après en avoir établi le diagnostic en 2010 puis le plan de gestion, le Parc est co-gestionnaire de la RNR avec la Communauté de communes Chinon-Vienne et Loire (CCCVL). Il accompagne techniquement la CCCVL à la mise en œuvre des travaux de restauration (déboisement, restauration hydraulique du site, ...) et d'entretien (pâturage extensif, gestion des ligneux...) des milieux naturels et réalise les suivis scientifiques.

Le plan de gestion établi pour la période 2015-2020 définit les mesures de gestion nécessaires à la conservation des 11 habitats d'intérêt patrimonial et 36 espèces faune et flore d'intérêt patrimonial fort à majeur, autour de 4 axes d'action :

- Restaurer une zone humide fonctionnelle ;
- Gérer les habitats par des pratiques durables ;
- Approfondir les connaissances sur le patrimoine naturel du marais ;
- Valoriser le marais dans l'offre touristique locale.

Résultats les plus importants

- classement de 20 ha en RNR ;
- restauration de 25 ha de marais dégradés (restauration des milieux naturels et restauration hydraulique) ;
- retour de la Samole de Valérand (plante protégée en région Centre) ;
- retour de l'élevage sur le site.

3. Préservation du Rôle des genêts et des oiseaux prairiaux en basses vallées de la Vienne et de l'Indre

Objectifs

- Conservation de la dernière population de Rôle des genêts de la région Centre-Val de Loire ;
- maintien des populations d'oiseaux très menacés associés aux prairies de fauche (Tarié des prés, Courlis cendré, Bruant proyer, Cisticole des joncs...).

Résultats les plus importants

- Maintien de la population de Rôle (niveau néanmoins faible avec moins de 10 mâles chanteurs ces 10 dernières années) ;
- Retour ponctuel de l'espèce en basse vallée de l'Indre après 12 ans d'absence ;
- 60% des prairies du site engagées (1150 ha) avec 37% des exploitants du site, dont 240 ha en mesure de protection forte (retard de fauche, mis en défens) ;
- 44 ha mis en mesure d'urgence depuis 2013 pour le Rôle et le Courlis cendré ;
- 47 Tariés des prés bagués dans cadre d'un programme de recherche ;
- Reconversion de 16,5 ha de peupleraie en prairies, 50 ha de création de couverts environnemental ;

Innovation

- Mise en place d'une mesure d'urgence annuelle pour protéger les nichées (via mécénat de fondation privée) ;
- Acquisition de 3 barres d'envol (barres d'effarouchement) pour limiter la mortalité des oiseaux et de la petite faune durant les fauches ;
- Expérimentation du baguage acoustique des mâles chanteurs de Rôle pour mieux connaître la dynamique de population ;

Transfert

- Documentaire en cours de réalisation pour faire connaître cette richesse et valoriser les actions engagées avec les acteurs locaux (exploitants agricoles, collectivités, naturalistes...).
- Expérience sur la mesure d'urgence et le système de MAE de mise en défens (zones refuges) diffusée auprès des acteurs nationaux concernés (groupe PNA Rôle des genêts).

4. Programme Busard cendré

Objectif : préserver les populations du Busard cendré, rapace migrateur qui niche au sein des landes (raréfiées) et des grandes cultures sur le territoire du Parc.

Pour assurer la protection des jeunes oiseaux, un suivi de l'espèce a été engagé depuis des années sur le territoire du Parc grâce à l'initiative de la LPO 49, rejointe plus tard par la LPO 37, et à la forte mobilisation de leurs bénévoles, et grâce au financement annuel par le PNR. La LPO repère les nids en zones agricoles, contacte les agriculteurs, sécurise si nécessaire le nid par la pose d'un grillage quelques jours avant les moissons (pour éviter son écrasement par les engins agricoles) ; les oiseaux sont bagués et peuvent être suivis tout au long de leur vie.

Résultats en cumulé sur la période 2008-2017 :

- 684 nids de Busard cendré recensés sur le territoire du Parc ;
- 313 nids protégés avant les moissons ;
- 947 jeunes Busards à l'envol.

Ces résultats sont majeurs : **sans cette action, le Busard cendré aurait probablement disparu du territoire du Parc.** Aujourd'hui ce partenariat engagé avec les agriculteurs prouve que des solutions simples et profitables à tous existent.

Bilan action Busard cendré	37			49			Total territoire PNR		
	nb nids recensés	nb nids protégés	Nb jeunes à l'envol	Nb nids recensés	Nb nids protégés	Nb jeunes à l'envol	Nb nids recensés	Nb nids protégés	Nb jeunes à l'envol
2008	0	0	0	38	21	38	38	21	38
2009				41	20	60	41	20	60
2010				46	15	91	46	15	91
2011	11	4	17	54	34	80	65	38	97
2012	18	5	28	61	22	114	79	27	142
2013	12	1	6	43	14	27	55	15	33
2014	18	8	37	65	28	105	83	36	142
2015	25	14	38	57	31	94	82	45	132
2016	20	9	24	53	19	47	73	28	71
2017	14	4	6	46	31	53	60	35	59
2018	12	6	21	50	27	61	62	33	82
Total	130	51	177	554	262	770	684	313	947

D. Gouvernance du projet

1. Instances de pilotage

La plupart des actions de préservation des espaces/espèces dispose chacune d'un comité de pilotage, d'importance variable dans la décision et la mise en œuvre. Ces comités de pilotage associent usuellement les collectivités concernées, les acteurs locaux concernés ou leurs représentants (par ex, commune du site de projet, agriculteurs gestionnaires du site), et les partenaires institutionnels (Région, départements, DDT).

Toute décision impactant le budget du Parc est préalablement validée par délibération du Bureau ou Comité syndical (projets et plans de financements). La gouvernance est donc partagée entre - en amont - les assemblées délibérantes du Parc, les financeurs externes (DREALs, Régions, UE, Départements, ...), et - en aval - les comités de pilotage opérationnels.

La commission Biodiversité et Paysages, constituée des représentants volontaires des collectivités membres et des associations et principaux partenaires naturalistes, est un cadre d'information mutuelle et de dialogue, mais rarement de co-décision des actions.

2. Partenariats et conventions mis en œuvre

Sur l'ensemble des actions du projet espaces/espèces, le Parc travaille en étroite partenariat avec les associations naturalistes compétentes (locales et/ou références institutionnelles), les collectivités concernées, les organismes professionnels (Chambres d'agriculture, ONF, CRPF, ...). Plus de 22 partenaires associatifs ou privés réguliers sont associés, ainsi que chaque collectivité concernée, les services institutionnels, ... Les partenariats et leurs modalités sont définis à l'échelle de chaque action.

3. Analyse qualitative de cette gouvernance

La gouvernance par action (ou projet) de préservation des espaces/espèces permet un suivi local des actions, avec l'implication des acteurs pertinents (communes, associations, ...).

En revanche, une partie importante des actions espaces/espèces sont anciennes. Il en résulte une perte de dynamisme des comités de pilotage, avec une réelle difficulté à mobiliser dans la durée les partenaires. Des clarifications sur la « hiérarchie des gouvernances » seraient parfois nécessaires pour certains projets (poids décisionnel relatif du comité de pilotage et du Bureau du Parc ? élu référent ?).

Pour l'ensemble des actions, la gouvernance associe assez bien les acteurs institutionnels mais très peu les habitants, agriculteurs, etc. directement.

E. Avancées et points forts du projet

Une majorité des moyens prévus a bien été mise en œuvre, permettant de satisfaire l'atteinte des objectifs. Toutefois, le bilan sur la préservation des espèces emblématiques demeure difficile à tirer. Certaines espèces se portent mieux et sont désormais mieux prises en compte sur le territoire (ex : Chiroptères), des dispositifs sont « rentrés dans les mœurs » (Natura 2000) mais d'autres demeurent fragiles.

Compte-tenu des facteurs externes au Parc et tendances globales d'érosion de la biodiversité, le maintien des espèces les plus fragiles, même à très faible effectif (ex : Rôle des genets), n'est pas satisfaisant mais demeure un résultat à saluer.

Par ailleurs, le travail réalisé par le Parc permet, d'une manière générale, des retombées financières importantes pour les autres acteurs du territoire (associations, collectivités, agriculteurs), mobilisés pour la conservation de la biodiversité. A titre d'exemple, les montants des contrats souscrits par les agriculteurs s'engageant en MAE dans les sites Natura 2000 représentent 4 fois le montant des dépenses d'animation du Parc (incluant coûts de personnel et prestations externalisées).

F. Difficultés rencontrées et points faibles

1. Une complexité croissante des financements

Le Parc a jusque-là bénéficié de financements suffisants pour mener des actions d'envergure ; ces financements ont entre autre permis l'augmentation des ETP dédiés, nécessaires à la bonne réalisation de programmes ambitieux et efficaces.

Toutefois, la complexité des demandes de subvention augmente graduellement depuis plusieurs années. La part des fonds européens se renforce nettement depuis 2015 et l'incertitude augmente tant sur l'obtention des fonds sollicités que sur les dates de paiement et le contrôle associé.

Les contraintes budgétaires de tous les acteurs publics font craindre une diminution à venir des financements en faveur de la biodiversité, tant pour le Parc que pour les autres acteurs du territoire (exemple des MAEC et de la future PAC post 2020).

L'intervention de multiples financeurs et la variabilité des plans de financements d'une même action au cours du temps complexifient le suivi des actions et leur inscription dans le temps.

En l'absence de centralisation et de mutualisation entre les financeurs, les nombreux rapports exigés, obligent à des doubles voire triples suivis et bilans. Le temps consacré par l'équipe aux tâches administratives se fait au détriment du temps passé aux suivis de terrain nécessaires à l'action.

2. Une équipe technique renforcée, mais mobilisée sur un nombre restreint de projets

Parallèlement et en lien avec la complexification des financements, l'équipe technique se retrouve mobilisée par un nombre restreint de projets, certes d'envergure et qui portent des résultats. Mais elle ne peut plus assurer la prise en charge d'actions sur la globalité du territoire du Parc, malgré le recours déjà important aux prestations de service externalisées.

3. Une politique biodiversité du Parc à faire évoluer ?

Des espèces ou milieux remarquables sont restés orphelins dans la mise en place d'action de protection (Invertébrés, landes, etc.). Pour les milieux, les zones humides (prairies, marais) ont concentré l'essentiel des actions. Pour les actions en faveur des espèces, ce sont surtout les oiseaux qui ont bénéficié des actions du Parc durant ces 10 années, à l'exception notable des Chiroptères. Ce point est toutefois à nuancer car la préservation de certaines espèces emblématiques passe par les actions visant la gestion des milieux et espaces remarquables. D'autre part, les bilans prouvent que les actions menées ont été efficaces et ont permis la sauvegarde des espèces cibles les plus menacées.

4. Des rôles à redéfinir pour l'avenir

Les partenariats (modalités et rôles) avec les associations de protection de la nature du territoire sont à renouveler et à clarifier pour l'avenir.

5. Des pressions externes qui se maintiennent voire augmentent

L'augmentation de certaines pressions externes à l'action du Parc se poursuit. Ainsi, la mise en tourisme de certains espaces les plus emblématiques (Loire et ses abords) génère le risque d'une augmentation de la fréquentation et de la pression exercée sur les espèces et milieux fragiles. La bonne conciliation des activités, nécessitant de la concertation en amont des projets, et avant cela, la cohérence des politiques publiques qui impactent le territoire du Parc, demeurent des enjeux majeurs.

Malgré les avancées réalisées, une meilleure intégration sectorielle des enjeux biodiversité dans les autres politiques (cf. agriculture et maintien de l'élevage, PLUi, gestion de l'eau,...) demeure nécessaire pour plus d'efficacité et de pérennité.

6. Une augmentation de l'importance des facteurs externes d'érosion de la biodiversité

Espèces invasives, migrations, changement climatique,...

G. Appréciation globale du projet

1. Avis du groupe évaluation

Ce bilan a été mis en discussion au sein d'un groupe évaluation « Biodiversité », afin d'établir une nouvelle notation réactualisée depuis le bilan à mi-parcours et valant pour l'ensemble de la période examinée ici, 2008 – 2018.

La notation est cependant en grande partie interne au service « biodiversité et paysage », les membres extérieurs n'ayant que très peu voulu se prononcer si peu de temps après l'exercice effectué à mi-parcours.

2. Perception selon les critères d'évaluation

Notes obtenues en 2018

Pertinence = 3,86

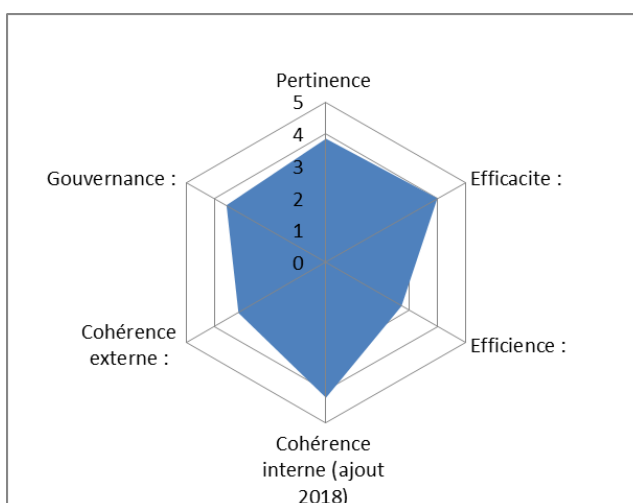
Efficacité = 4

Effizienz = 2,71

Cohérence interne = 4,21

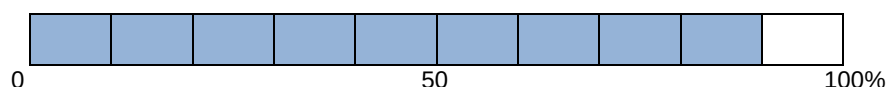
Cohérence externe = 3,14

Gouvernance = 3,57



3. Atteinte des objectifs de la charte

Indicateur d'avancement global du projet¹¹



Atteinte des objectifs du projet

	Pas du tout atteints	Atteints très partiellement	Atteints en partie	Globalement atteints
Préservation de la biodiversité remarquable : espaces, espèces				

Indice de satisfaction générale sur le projet :



Mise en œuvre du projet satisfaisante

¹¹ par rapport aux ambitions de la Charte 2008-2020 sur les objectifs stratégiques 3,4 et 5.

H. Conclusion générale sur le projet

Les ambitions de la charte 2008-2020 sont globalement atteintes : l'action du Parc en faveur de la biodiversité a permis de sauvegarder jusque-là les espèces-cibles les plus fragiles de sa politique (même si les craintes demeurent), d'inscrire le Parc comme un acteur incontournable de la préservation de la biodiversité dans le panorama institutionnel et de mobiliser les acteurs locaux (associations, communes, agriculteurs,...) dans les principales actions engagées en faveur de la biodiversité remarquable.

Toutefois, les craintes pour l'avenir sont nombreuses. L'érosion globale de la biodiversité se poursuit de manière dramatique, les pressions externes à l'action du Parc sont nombreuses et en augmentation (espèces invasives, changement climatique mais aussi politiques de développement des territoires prenant insuffisamment en compte la biodiversité, ...). Ainsi, la recherche de cohérence des politiques publiques qui impactent le territoire du Parc et la meilleure intégration sectorielle de la biodiversité dans les autres politiques (cf. agriculture, urbanisme, gestion de l'eau, ...) demeurent des enjeux majeurs et sont nécessaires pour plus d'efficacité et de pérennité des actions en faveur de la biodiversité.

L'avis du technicien :

L'équipe technique dédiée a été renforcée en 2008, ce qui a permis d'atteindre les objectifs. Les agents sont mobilisés sur un nombre restreint de projets, certes, mais ambitieux et efficaces. L'équipe ne peut cependant pas assurer la prise en charge d'actions sur la globalité du territoire du Parc ou répondre à de nouveaux enjeux. C'est problématique car on constate une augmentation des besoins et des pressions. Le recours aux prestations de service externalisées est déjà important, au détriment de la visibilité du Parc par les acteurs locaux et au risque d'une perte progressive d'expertise des chargés de mission, lesquels sont de plus en plus tournés vers des tâches administratives.

Il y a là un choix stratégique à soulever pour la prochaine charte : faut-il cibler les moyens sur quelques espèces et milieux les plus vulnérables ou emblématiques ou déployer une équipe sur l'ensemble du territoire ?

IX. TRAME VERTE ET BLEUE

A. Rappel sur l'ambition du projet

Le Parc travaille sur la question des continuités écologiques indispensables à la survie de très nombreuses espèces. Dès 2006-2007, la réflexion sur le Plan du Parc (élément de la charte 2008-2020) a permis de délimiter des espaces de fonctionnalité biologique qui préfiguraient l'actuelle Trame Verte et Bleue. Depuis 2010, le Parc s'est engagé dans ce projet de Trame Verte et Bleue (TVB).

Ce projet est fondamentalement transversal : il s'agit de préserver et restaurer les espaces par une inscription des enjeux d'écologie du paysage dans les politiques agricoles, d'aménagement et d'urbanisme. L'objectif de cette évaluation est de vérifier si la politique menée par le Parc contribue effectivement à la préservation et à la connexion de ces corridors écologiques sur le territoire.

B. Un objectif stratégique dans la charte 2008 - 2020

1. Objectif stratégique : reconquérir le patrimoine naturel ordinaire

- Indicateur d'avancement par objectif opérationnel 12

Gérer le patrimoine naturel ordinaire	
Garantir la fonctionnalité des systèmes	
	0 50 100 %

Exemples d'actions menées :

- *Elaboration de la TVB du Parc en 2010-2011*
- *Edition d'un « Kit TVB » en 2013 et animation de réunions pédagogiques auprès des collectivités du territoire*
- *Conseils, au fil de l'eau, aux collectivités et porteurs de projets*
- *Chantiers de restauration de continuités écologiques avec notamment 3 Contrats Nature (2 ans par Contrat soit 6 ans de chantiers)*

- Objectifs quantifiés :

Objectifs pour 2020 définis dans le bilan à mi-parcours (2014 – 2015) :

- 9 PLU ou SCOT avec TVB intégrée avec l'aide du Parc → **objectif atteint avec un total de 13 PLU ou SCOT ayant intégré la TVB entre 2008 et 2017** : Brain-sur-Allonnes, Brain-sur-l'Authion, SCoT Pays d'Angers en 2011, Benais, Parnay, SCOT Saumurois en 2012, Vivy, SCoT Pays Loire Nature, SCoT Pays des Vallées d'Anjou en 2013, SCOT du Chinonais en 2014-2017, PLUi CC Chinon Vienne et Loire en 2016, PLU de Corné en 2017, PLUi Saumur en 2017
- Total de 15 plans de gestion intégrant la TVB réalisés d'ici à 2020 → **objectif atteint avec un total de 15 plans de gestion ayant intégré la TVB entre 2009 et 2018** (Huismes/Avoine (Marais des Rouches), La Roche-Clermault (Marais de Taligny),

¹² 5 niveaux d'avancement jugés par le chargé de mission référent :

■ < 20% ; 20% < ■ < 40% ; 40% < ■ < 60% ; 60% < ■ < 80% ; ■ > 80%

Gennes (Etang de Joreau), Brézé (Baffou), Beaufort-en-Vallée (Contrat Nature), Mazé (Contrat Nature), Brain-sur-Allonnes (Contrat Nature), Andard (Roselière), Brain-sur-l'Authion (Marais des Prés d'Amont), Loire-Authion, Beaufort-en-Anjou et Longué-Jumelles (Contrat Nature), Souzay-Champigny, Doué-en-Anjou – 2 sites (Contrat Nature).

- Mettre en place la TVB sur le Parc avec ses déclinaisons locales (40% de l'ETP du chargé de mission Paysage destinés à cette opération) → **objectif atteint avec 40% du temps de chargé de mission Paysages & TVB + 100% du temps d'animateur Contrat Nature + en moyenne 5% du temps de chef de service Biodiversité & Paysages + temps ponctuels d'autres agents (communication, urbaniste ...)**
- Edition de cartes par sous-unités paysagères sur l'ensemble du territoire du Parc → **cartes présentes dans le Kit TVB par unité paysagère mais pas de carte éditées à l'échelle des sous-unités paysagères.** Le Parc a ponctuellement édité des cartes à la demande de certaines collectivités, dans le cadre de PLU communaux.

2. Territoire concerné et bénéficiaires

• Territoire :

L'ensemble du territoire du Parc est concerné, voire au-delà du fait de liens avec des TVB limitrophes du Parc. Le Parc a ainsi accompagné l'ancienne Communauté de Communes de Ste Maure-de-Touraine pour l'élaboration de sa TVB en 2015 et 2016.

• Bénéficiaires :

Les principaux bénéficiaires des conseils et de la sensibilisation autour du kit TVB sont les collectivités et les porteurs de projets. Lors des chantiers de restauration de continuités écologiques, les bénéficiaires sont très nombreux : habitants, agriculteurs, scolaires...

3. Logiques d'action du Parc

Animation / coordination / mise en réseau
Connaissance / Inventaires / Etudes
Conseil / expertise
Ingénierie et gestion de projet
Intervention institutionnelle
Maîtrise d'ouvrage
Maîtrise d'œuvre / accompagnement
Médiation environnementale
Communication / Information / Sensibilisation / Formation
Production / Edition de documents techniques ou outils pédagogiques
Transfert d'expérience

La TVB est une thématique transversale qui regroupe une très grande diversité d'acteurs. De plus, la TVB est traitée à l'échelle nationale, régionale et locale. De ce fait, le Parc peut être amené à représenter la TVB lors de réunions institutionnelles, animer des réunions locales, accompagner une commune en maîtrise d'ouvrage ou encore en maîtrise d'œuvre pour le suivi de chantiers. La TVB se base sur des milieux et des espèces dynamiques ; d'où la nécessité d'actualiser les connaissances en continu.

La répartition entre ces différents rôles du Parc varie énormément d'une année sur l'autre, en fonction des actions en cours. Un projet regroupe souvent plusieurs rôles.

4. Moyens mis en œuvre

• Moyens humains :

L'ensemble des agents du service Biodiversité & Paysages peuvent être amenés à participer à cette thématique. De même, d'autres agents du Parc interviennent ponctuellement, notamment l'urbaniste, la chargée de communication ou la chargée de mission démarches participatives.

Deux postes sont cependant fléchés sur la TVB :

- 40% du temps d'un chargé de mission paysages & TVB depuis 2010 ;

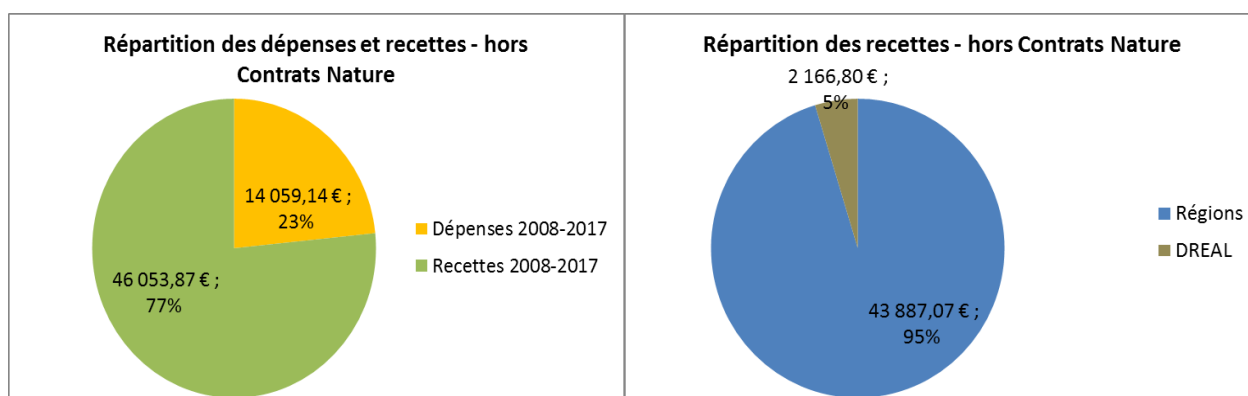
- Technicienne Restauration de continuités écologiques (Contrat Nature) à temps plein depuis 2013
- **Moyens financiers mobilisés pour les actions menées :**

Les actions TVB sont réparties en deux grandes catégories :

- Celles sur l'ensemble du Parc : élaboration de la TVB, élaboration du kit TVB, actions de communication et de sensibilisation, valorisation du temps de chargé de mission pour l'élaboration du 1^{er} Contrat Nature ;
 - Les 3 Contrats Nature portés par le Parc entre 2013 et 2018.
- Bilan financier des actions TVB (hors Contrats Nature)

Les dépenses liées à la TVB ont débuté en 2010 avec l'élaboration de la méthodologie pour cartographier la TVB du Parc. Ensuite, le kit TVB a été élaboré (illustrations, mise en page, impression ...) et des actions de sensibilisation ont été mises en place (ex : réunions avec les collectivités). Le temps d'agent pour monter le premier Contrat Nature a également été valorisé avec la demande de subventions en 2012.

Ce bilan financier ne comprend pas les salaires des agents, inclus dans les charges fixes du Parc (emplois statutaires).

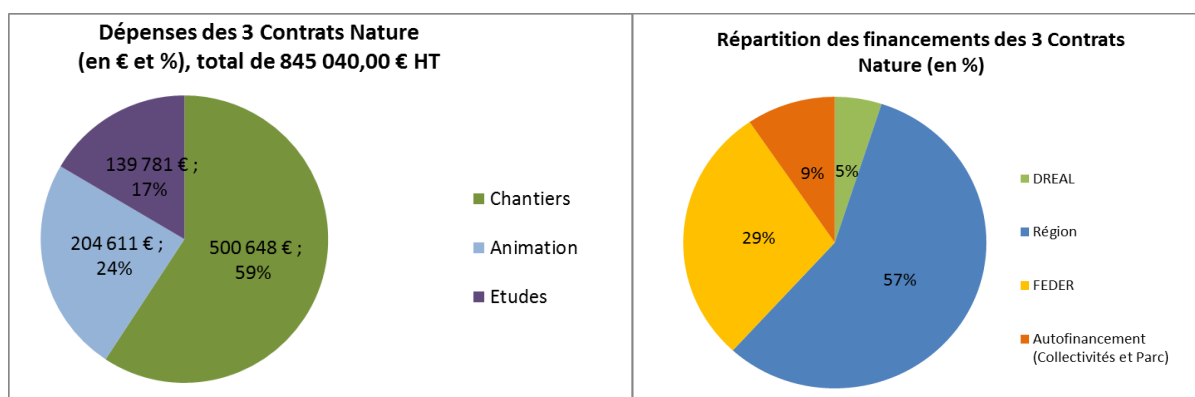


Il est à noter que des nouvelles actions vont voir le jour en 2018 et 2019 avec l'élaboration de la Trame Verte et Bleue n°2 du Parc.

- **Bilan financier des 3 Contrats Nature**

Les moyens financiers pour la réalisation des 3 Contrats Nature sont spécifiques.

Sur ces 6 années, les dépenses transitent par les collectivités (en tant que maîtres d'ouvrage pour les chantiers) ainsi que par le Parc (pour l'animation avec notamment l'animateur Contrat Nature et les études).



Les recettes sont issues d'autofinancement (collectivités pour les chantiers et Parc pour l'animation), de fonds régionaux (principalement Contrat Nature mais aussi Contrat de Parc et DREAL) et européens (FEDER).

Il est également important de signaler que la quasi-totalité des entreprises retenues sont locales (excepté pour les travaux forestiers qui demandent du matériel spécifique). L'économie du territoire a donc fortement bénéficié de ces 3 Contrats Nature.

Pour les 3 Contrats Nature, la totalité des dépenses (chantiers, animation et étude) s'élève à 845 040,00€ HT. Le Parc a permis de mobiliser des subventions à hauteur de 90% de ce coût. Les bénéfices pour le territoire du Parc par rapport à l'autofinancement investis (10% du coût total) sont donc très importants.

C. Exemples d'actions menées

1. Kit TVB et journées d'animation

Dès l'élaboration de la Charte 2008-2023, la volonté a été exprimée de travailler sur une trame verte et bleue à l'échelle du Parc.

De 2010 à 2012, le Parc a élaboré sa Trame Verte et Bleue en concertation avec les acteurs locaux. Ces connaissances ont été déclinées par Unité paysagère, cadre cohérent du territoire possédant ses spécificités quant à l'occupation du sol actuelle et à sa dynamique.

Afin de sensibiliser un maximum d'acteurs à ces enjeux, le Parc a ensuite élaboré, édité et diffusé un support pédagogique nommé « Kit TVB ». Depuis 2013, ce document a été largement diffusé aux collectivités et porteurs de projets. Il sert d'appui à des animations locales selon les sollicitations.

De plus, des journées d'animations ont été organisées en 2014 et 2015 sur les différentes unités paysagères du Parc afin de présenter aux élus et aux gestionnaires les enjeux du territoire et les possibilités d'actions de reconquête de la biodiversité ordinaire.

Indicateurs et chiffres clés 2008 – 2018

- **1** plan concerté TVB réalisé en 2013
- **13** accompagnements de collectivités (dans le cadre de documents d'urbanisme)
- **15** plans de gestion intégrant la TVB
- **2** démarches participatives menées localement (CC Vallée Loire Authion + école privée de Mazé)
- **6** rencontres techniques pour élus et partenaires (Journées techniques PNR)
- **9** chantiers de restauration de continuités écologiques (Contrats Nature) sur 7 collectivités accompagnées.

De même, plusieurs journées techniques ont été organisées afin de sensibiliser les acteurs : « corridors écologiques » en 2013, restauration d'une prairie en 2014, entretien et restauration des mares en 2015, agroforesterie en 2016, 2017 et 2018.

2. Trois Contrats Nature : 2013-2014, 2015-2017 et 2017-2019



La Région Pays de la Loire soutient les territoires dans la mise en œuvre de projets opérationnels de préservation et de valorisation de la biodiversité et des continuités écologiques à travers un dispositif unique : le Contrat Nature.

Celui-ci, associé à des fonds européens FEDER, permet de financer jusqu'à 80 % des travaux de gestion ou de restauration de milieux naturels / agricoles / forestiers, des études d'amélioration des connaissances de la biodiversité ainsi qu'un poste d'animateur Contrat Nature (financé à 100%). Ce dernier, agent du Parc, assiste les collectivités pour les demandes

et soldes de financements, les suivis administratifs et techniques des chantiers ou études (marchés publics, ...) et la coordination des projets avec les financeurs, les prestataires et les acteurs locaux.

Le Parc a animé 3 Contrats Nature, à chaque fois sur 2 années : 2013-2014, 2015-2017 et 2017-2019. Cela signifie au total 9 sites de chantiers répartis sur 7 communes du Val d'Authion et du Sud Saumurois. Ces projets s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de la TVB du Parc.

Ces 3 Contrats Nature ont permis la restauration de 178 ha de prairies humides et pelouses sèches avec la mobilisation de fonds pour un montant total de travaux de près de 500 000,00€. Ces projets ont permis de dynamiser l'activité économique de 14 exploitations et d'une association de chasse.

Ces chantiers ont permis la restauration de continuités écologiques avec notamment la plantation de 12 550 ml (haies, arbres ou bosquets), la création de 9 mares, la restauration de 360 ml de ruisseau, la création de 592 arbres têtards et l'entretien de 2113 arbres au sein majoritairement de haies.

Des démarches participatives en lien avec la TVB ont également été animées pendant ces projets. Par exemple, un groupe de médiation pour le choix des travaux sur le chantier de Corné a été mis en place. Il a réuni des chasseurs, agriculteurs, élus, habitants, instituteurs ...

D. Gouvernance du projet

1. Instances de pilotage

La stratégie Trame Verte et Bleue du Parc est arbitrée par le Bureau du Parc. Les élus valident la réalisation des actions TVB, les orientent, flèchent le budget ...

Ces actions sont ensuite mises en œuvre, très majoritairement, par le service Biodiversité & Paysages du Parc. Il s'appuie pour chaque projet sur un comité de pilotage et parfois un comité technique. Ces comités de pilotage associent usuellement les collectivités concernées, les acteurs locaux concernés ou leurs représentants (par ex, commune du site de projet, agriculteurs gestionnaires du site), et les partenaires institutionnels (Région, départements, DDT).

2. Partenariats et conventions mis en œuvre

Les projets en lien avec la TVB sont nombreux. Au final, le panel d'acteurs impliqués est très vaste.

Lors de la mise en œuvre opérationnelle de la TVB dans le cadre de chantiers, des conventions sont mises en place avec les collectivités accompagnées par le Parc. Il peut s'agir de communes mais aussi du Département ou encore de la Région. Les Chambres d'agriculture sont ponctuellement associées pour ces projets, lorsque les enjeux agricoles sont forts.

Sur le plan administratif, la TVB du Parc a alimenté le SRCE (futur SRADDET), les SCOT, les PLU, les PLUi. D'une échelle très fine, la TVB du Parc permet de prendre bien en compte les objectifs de conservation des continuités écologiques dans les outils d'orientation et de planification du territoire. En retour, les retours d'expériences des autres TVB alimenteront la TVB2 du Parc (en cours d'élaboration en 2018).

Des Baux Ruraux Environnementaux sont également signés entre les collectivités, les exploitants agricoles en charge de l'entretien des sites restaurés et le Parc. Cela permet de s'assurer de la bonne gestion des sites et de la pérennité des aménagements.

Le Parc a accompagné le territoire limitrophe de l'ancienne Communauté de Communes de Ste Maure-de-Touraine. Une convention a permis au Parc d'aider la Communauté de Communes à élaborer sa TVB, en continuité de celle du Parc.

Le Parc suit également plusieurs politiques départementales et régionales : schémas des Espaces Naturels Sensibles, «Arbre dans le Paysage Rural de Touraine, Schéma Régional de Cohérence Ecologique (actuellement en cours d'intégration dans les futures SRADDET)...

E. Avancées et points forts du projet

L'organisation par projet permet une gouvernance locale des actions, avec l'implication des acteurs pertinents (communes, associations, ...) et la mobilisation de nombreux partenaires.

Les projets TVB, de par leur caractère pluridisciplinaire, sont souvent l'occasion de réunir des acteurs qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble. Les débats sont riches, parfois vifs mais surtout constructifs. Ils permettent à ces acteurs de mieux comprendre les attentes des uns et des autres.

F. Difficultés rencontrées et points faibles

La diversité des acteurs impliqués, la complexité des dynamiques TVB nécessitent de prendre le temps du dialogue. Au début de chaque projet, il est souvent nécessaire de désamorcer des conflits existants avant de pouvoir, ensemble, construire. Cela nécessite beaucoup de pédagogie et une gestion des échanges afin que chacun puisse s'exprimer et se comprendre.

Il est également nécessaire d'aborder la TVB de façon simple et opérationnelle. La TVB est souvent perçue, à tort, comme une démarche abstraite et contraignante.

G. Appréciation globale du projet

1. Avis du groupe évaluation

Ce bilan a été mis en discussion au sein d'un groupe évaluation « Biodiversité », afin d'établir une nouvelle notation réactualisée depuis le bilan à mi-parcours et valant pour l'ensemble de la période examinée ici, 2008 – 2018.

La notation est cependant en grande partie interne au service « biodiversité et paysage », les membres extérieurs n'ayant que très peu voulu se prononcer si peu de temps après l'exercice effectué à mi-parcours.

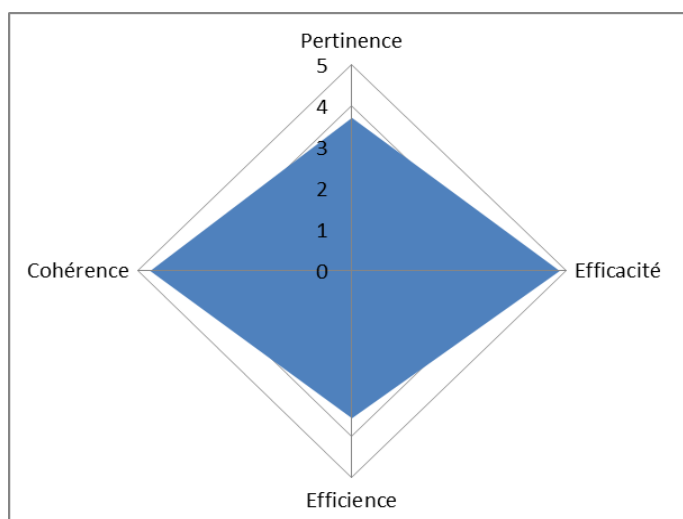
2. Perception selon les critères d'évaluation

Pertinence = 3,71

Efficacité = 4,86

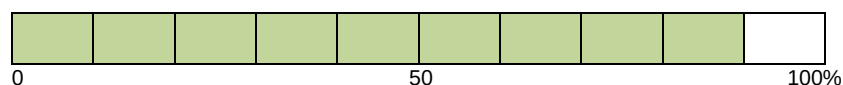
Efficience = 3,57

Cohérence 4,71



3. Atteinte des objectifs de la charte

Indicateur d'avancement global du projet



Atteinte des objectifs du projet

	Pas du tout atteints	Atteints très partiellement	Atteints en partie	Globalement atteints
La trame verte et bleue				

Indice de satisfaction générale sur le projet :



H. Conclusion générale sur le projet

L'objectif d'élaboration d'une Trame Verte et Bleue durant la mise en œuvre de la charte 2008-2023 est atteint.

Depuis 2010, cette thématique a pris de plus en plus de place au sein des actions du Parc. Une fois la TVB réalisée (2010-2011), de nombreuses actions pédagogiques, de communication et de sensibilisation, ont pu démocratiser ces enjeux sur le territoire. Cette stratégie de concertation a permis à la TVB de ne pas rester un simple schéma mais de devenir une réalité. Les efforts de communication doivent cependant être maintenus. En effet, sur la durée d'une charte, les équipes municipales et les acteurs locaux évoluent. De ce fait, la sensibilisation doit être renouvelée régulièrement.

De même, la TVB traite de milieux naturels, agricoles ou forestiers dynamiques. Les enjeux peuvent ainsi évoluer sur le territoire.

Les chantiers opérationnels de restauration de continuités écologiques ont permis une mise en œuvre concrète de la TVB sur le territoire. Les bénéfices issus de ces projets sont nombreux et touchent une très grande diversité d'acteurs : agriculteurs, chasseurs, élus, habitants, faune et flore... Ces chantiers doivent être maintenus. Ils sont garants d'une concrétisation opérationnels de la TVB. Ce sont ces actions qui permettent dans les faits de restaurer les continuités écologiques du territoire. Il est également impératif de maintenir un suivi des sites restaurés afin de bénéficier du retour d'expériences des travaux déjà effectués. Ce suivi est malheureusement parfois délaissé, faute de moyens.

Actuellement, le Parc est en cours de révision de sa TVB de 2010. La TVB 2 du Parc devrait permettre de mieux traiter les enjeux du territoire avec notamment une meilleure prise en compte des chauves-souris ou encore des espaces cultivés.

L'avis du technicien :

La TVB, thématique peu connue en 2008, a pu prendre toute sa place au sein des actions du Parc depuis 2010. Plusieurs actions pédagogiques ont été menées entre 2013 et 2015. Il semble indispensable de ne pas relâcher ces efforts et de relancer une stratégie de communication sur cette thématique. De nouvelles équipes municipales vont notamment prendre leurs fonctions en 2020.

Il est nécessaire de continuer à promouvoir une TVB multifonctionnelle et non en contradiction avec les projets d'aménagements. Cela nécessite cependant des moyens humains. Si le Parc s'oriente vers une prise en compte accrue de la TVB, il sera nécessaire d'augmenter le temps d'agent dédié à ces actions. En effet, les études menées ont montré les limites d'une externalisation systématique vers des bureaux d'études ou autres structures. Il est important que le Parc soit visible lors de la mise en œuvre d'actions TVB. Le discours transmis doit être maîtrisé et en accord avec la vision du Parc.

Ces actions pourraient être élargies à d'autres publics comme les scolaires par exemple.

Ensuite, le maintien des actions opérationnelles est nécessaire. Même si les moyens humains et les financements sont parfois compliqués à mobiliser, ces actions permettent la restauration des continuités écologiques dans les faits. Le bilan financier des chantiers Contrat Nature montre bien tout l'intérêt pour le territoire, notamment économique. Il ne faudrait pas que les actions Parc soient restreintes à des études et une TVB « théorique ». Là encore, la présence d'agents du Parc sur le terrain est une réelle plus-value pour le Parc.



X. URBANISME DURABLE, PAYSAGE ET CADRE DE VIE

A. Rappel sur l'ambition du projet

A la différence de la première, la charte 2008–2020 cible plus particulièrement la maîtrise de l'évolution du territoire comme un enjeu majeur pour conserver et valoriser les caractéristiques de nos paysages. Pour ce faire, il est clairement acté que le Parc doit en priorité favoriser la diffusion d'un modèle d'urbanisme durable auprès de ses collectivités.

Des principes ont ainsi été rédigés et, pour certains d'entre eux, localisés dans le Plan de Parc. Ainsi, ont été distingués différents secteurs, selon leurs qualités patrimoniales et les potentielles menaces. Bien que rédigées en recommandations ne s'imposant pas juridiquement, ces ambitions exprimées dans la notice du plan de Parc ont permis d'anticiper l'évolution réglementaire issue du processus du « Grenelle de l'Environnement » qui s'est déroulé en 2008-2009. Sur ces secteurs à enjeux différenciés, il était par exemple proposé de justifier l'aménagement de nouvelles zones constructibles au regard « d'enveloppes d'urbanisation ».

Cette priorité donnée à l'urbanisme a justifié l'adoption d'un projet prioritaire qui a été évalué en 2015 sous l'angle « Mise en œuvre d'outils d'aide à la décision en urbanisme durable ».

De par sa nature très transversale, la thématique du paysage s'est retrouvée au sein de bon nombres d'actions du Parc. Elle n'a pas fait l'objet d'un projet à part entière mais a été intégrée dans ce projet plus global « Urbanisme et cadre de vie » pour le bilan final.

D'autres enjeux transversaux ont également été intégrés dans la politique du Parc depuis l'adoption de sa charte, justifiant l'intégration de nouveaux questionnements dans le bilan de ce projet :

- la problématique « énergie-climat » s'inscrit pleinement dans une politique d'urbanisme durable, notamment pour répondre aux enjeux d'adaptation aux transitions énergétiques et plus globalement sociétales, qui sont à l'œuvre ;
- l'écoconstruction n'a de sens que si elle est réfléchie en amont des politiques d'aménagement, que ce soit en neuf ou en réhabilitation ;
- l'approche par la participation citoyenne peut apporter une réelle plus-value à la mise en place de projets d'aménagement qui sont, in fine, faits pour les habitants.

Par rapport à l'évaluation à mi-parcours, le choix a donc été fait d'intégrer d'autres champs d'intervention du Parc, liés aux missions des chargés de mission paysage qui se sont succédés. Toutes les actions et interventions du Parc n'ont cependant pas été détaillées. Seules quelques-unes, les plus significatives, sont illustrées dans les exemples.

Remarque : plusieurs actions sont transversales. Elles auraient pu être imputées à différents projets, qu'ils soient menés au sein du service « aménagement et éco-développement » (comme l'écoconstruction) ou qu'ils soient pilotés ailleurs. C'est notamment le cas des actions sur le paysage, mission aujourd'hui rattachée au service « biodiversité et paysage ».

Ce cas de figure est fréquent car l'une des spécificités du Parc est de mener des actions « intégrées », c'est-à-dire répondant à plusieurs objectifs économiques, sociologiques et environnementaux. Le choix de rattachement peut donc dépendre de l'objectif premier assigné à l'action mais aussi de la source principale de financement. En effet, selon les lignes mobilisées auprès des partenaires du Parc, une dimension, énergétique par exemple, peut être plus particulièrement mise en avant.

Pour ce bilan évaluatif, nous nous sommes recentrés sur les objectifs répondant aux ambitions affichées dans la charte en urbanisme. Un rappel aux autres projets impactés est cependant effectué.

de cibler l'évaluation sur le projet « urbanisme durable » dont la transversalité permettait de répondre aux enjeux de paysage et de patrimoine bâti.

3. Territoire concerné et bénéficiaires

- Territoire :

En matière de planification, l'accompagnement concerne l'ensemble du territoire même si, et c'est bien logique, le conseil est mis en oeuvre en fonction des territoires qui sollicitent le Parc. Cependant, lorsqu'un choix est à faire pour des raisons de calendrier, priorité est en général donnée aux collectivités concernées par une zone identifiée au Plan du Parc comme étant soumise à des dynamiques susceptibles de porter atteinte au paysage, d'autant plus si ce paysage est emblématique.

Ce principe de priorisation selon la sensibilité des enjeux devait également être appliqué pour les actions plus opérationnelles. Cependant, n'étant pas débordé par les sollicitations, le Parc a surtout travaillé avec les collectivités motivées pour engager des actions : mieux vaut travailler avec un territoire motivé à enjeux moindres qu'avec un territoire peu engagé malgré des enjeux forts (principe pragmatique du maximum d'énergie à consacrer au déroulement de l'action plutôt qu'à sa préparation).

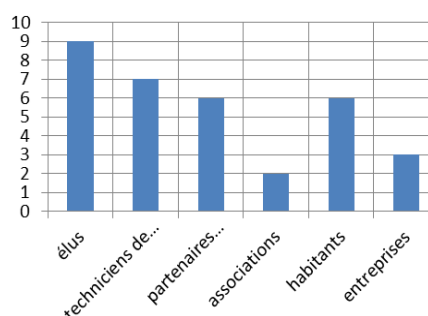
- Bénéficiaires :

L'essentiel des bénéficiaires de ces actions sont les collectivités adhérentes au Parc qui ont la compétence urbanisme. Quelques actions ont été plus spécialement ciblées directement vers les habitants mais toujours dans le cadre d'une démarche engagée avec la commune.

La typologie des actions est la suivante :

- conseils PLU
- animations maquette TUFU créée par le Parc
- conseils urbanisme opérationnel
- Journées techniques et voyages d'étude urbanisme
- opération BIMBY
- études centre bourg
- autopromotion immobilière
- conseils et avis architecte et paysage
- conférences, exposition, et tenue de stand (foires et fêtes)

public prioritaire selon typologie d'action urba du Parc



Source : tableau de bord suivi des documents d'urbanisme

4. Logiques d'action du Parc

- Rôle du Parc :

Le Parc a parfois été **maître d'ouvrage d'études**. Son mode de pilotage repose systématiquement sur une association étroite de la collectivité bénéficiaire dans une forme de « co-maîtrise » d'ouvrage : depuis l'élaboration du cahier des charges jusqu'aux arbitrages lors de la conduite d'étude, toutes les décisions sont prises au consensus.

Les modalités d'association des partenaires du Parc à ce processus reposent essentiellement sur une implication au sein d'un comité de pilotage. C'est ainsi que les services de l'Etat (DDT et STAP), les collectivités concernées (intercommunalité compétente), les SM de SCOT ainsi que des partenaires comme les CAUE / département ou les CCI sont invités. (Cf Gouvernance)

Animation / coordination / mise en réseau (acteurs du territoire)
Connaissance / Inventaires / Etudes
Conseil / expertise
Ingénierie et gestion de projet
Intervention institutionnelle
Maîtrise d'ouvrage
Maîtrise d'œuvre / accompagnement
Médiation environnementale
Communication / Information / Sensibilisation / Formation
Production / Edition de documents techniques ou outils pédagogiques
Transfert d'expérience

Les principaux rôles du Parc dans le cadre des diverses actions menées pour ce projet sont soulignés de jaune dans le tableau récapitulatif ci-contre : une répartition en % n'a pas été possible car le suivi de certains dossiers d'urbanisme se fait sur des temps longs et sous différentes formes.

Ainsi, sur 45 PLU ou PLUi, 50 % ont fait l'objet d'une contribution écrite (courrier ou mél) en cours d'étude et 75 % en avis final. Un conseil oral (en réunion ou au téléphone) a également été fourni dans 72 % des cas.

Au-delà de ces chiffres, il est cependant illusoire de pouvoir juger de la portée effective de ces interventions.

5. Moyens mis en œuvre

• Moyens humains :

- Un chargé de mission urbanisme, (également chef du service « aménagement et éco-développement » depuis 2010) : 3/5 de temps complet ;
- Une chargée de mission « paysage et TVB » à ½ temps ;
- Plus ponctuellement, appuis des chargés de mission : éco-construction et énergie, énergie et climat, biodiversité, agriculture, éducation et géomatique.

• Moyens financiers :

Dépenses sur le projet : les actions menées sur les 10 années totalisent un montant de dépenses globales de 532 616 € ayant transité par le budget du Parc ; y sont incluses les actions lancées en 2018 non achevées (dépenses engagées).

Recettes sur le projet : le financement provient de subventions des Régions, de l'ADEME et du Ministère de l'écologie, pour un total, sur les 10 années d'environ 405 026 €.

Les actions initiées en 2017 ne sont pas toutes achevées aux plans administratif et comptable et celles lancées en 2018 sont en cours au moment de l'écriture de cette fiche. Les subventions n'étant versées qu'après réalisation des actions engagées, cela explique un décalage entre dépenses et recettes, s'étalant a minima sur l'année suivante.

Les méthodes de travail faisant appel à des processus de concertation parfois longs, certaines dépenses se sont étalées sur deux ans.

Certaines actions sont également cofinancées à parité ou en partie avec les maîtres d'ouvrage. Ces participations ne transitent pas par le budget Parc et ne sont pas prises en compte dans les dépenses de l'action et les recettes affichées ici.

Enfin, certaines actions ont fait l'objet d'auto-financements qui n'apparaissent pas dans le décompte des recettes.

Dans les tableaux récapitulatifs ci-dessous, seules les recettes ayant transité par le Budget du Parc sont donc prises en compte. Des études en maîtrise d'ouvrage directe de communes (comme à Gizeux ou à Villaines-les-Rochers par exemple) ont mobilisé des crédits provenant directement des organismes financeurs.

Le coût de fonctionnement des chargés de mission du Parc ayant mené ces actions n'est généralement pas pris en compte sauf financement lié à un appel à projets spécifique ADEME.

Régions : contrats de Parc	ADEME	Etat (DREAL)	Autres financements mobilisés	Autofinancement Parc
103 175 €	107 993 €	128 664 €	65 194 €	127 590 €

Source : comptes administratifs PNRLAT 2008 à 2017 et Budget Prévisionnel 2018

C. Exemples d'actions menées

1. Publicité et pré-enseignes

Le Parc accompagne les communes et les acteurs économiques pour assurer la promotion de leurs activités ou leurs services dans le respect de la loi qui reconnaît quelques exceptions restrictives plus importantes dans les Parcs.

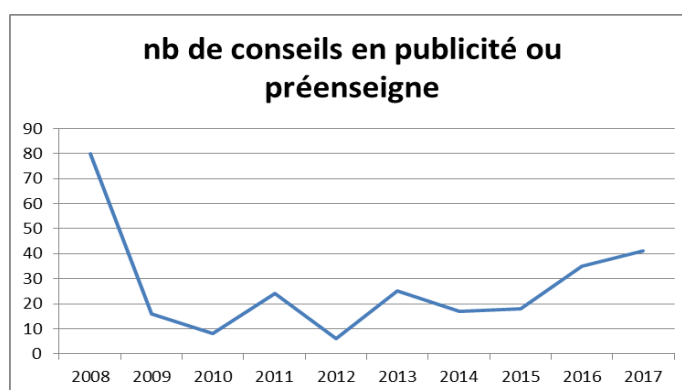
Le Parc est ainsi l'interlocuteur privilégié des acteurs économiques et des collectivités soucieux de préserver leur environnement et leur paysage et de respecter la loi.

De concert avec les Directions Départementales des Territoires de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire, le Parc se positionne clairement auprès des élus qui souhaitent réaliser un diagnostic des dispositifs illégaux sur leur commune afin de lancer des procédures de dépose et retrouver ainsi un cadre de vie agréable, propre aux Parcs naturels régionaux.

Lors de l'instruction de dossiers de demande d'autorisation pour la pose d'enseignes, le Parc rend un avis technique et propose des solutions légales et cohérentes aux entrepreneurs.

Cette mission peut être très chronophage selon les années :

- en 2008, le nombre important de conseils s'explique par une mission confiée au bureau d'étude qui avait réalisé l'édition du « guide de l'affichage ». Plus de 40 communes avaient alors bénéficié d'un audit, notamment les nouvelles adhérentes.



Source : rapports d'activités du PNR LAT

- Le regain de ces dernières années s'explique par l'évolution de la réglementation et les consignes données aux services de l'Etat pour la faire respecter.

D'une manière générale, la gestion de l'affichage est une action complexe et délicate dans la mesure où, au regard de la loi, il est très difficile de trouver un compromis entre signalement des activités économiques et qualité des paysages.

L'assistance du Parc n'est pas toujours facilitée par la façon dont la loi est présentée aux communes : certaines en tiennent rigueur au Parc, d'autant plus que l'évolution récente oblige à passer par des Règlements Locaux de Publicité pour déroger à certaines restrictions selon des critères compliqués qu'il faut établir au prix d'une étude coûteuse en ces temps de raréfaction de l'argent public.

2. Concours d'idée d'architecture : « Maison Passive Ligérienne »

L'objectif consistait à démontrer que des constructions économes en énergie pouvaient s'inscrire en cohérence avec les formes traditionnelles de l'habitat ligérien. Une réponse adéquate aux usages et impératifs de notre société devait, de cette façon, contribuer à créer le patrimoine de demain.

Le moyen choisi a été le concours d'idée auprès d'équipes d'architectes avec, à la clé, un prix pour les trois premiers, une publication de qualité ainsi qu'une exposition et un film. En **partenariat avec le CAUE de Maine-et-Loire**, une étude descriptive des six lieux choisis et un règlement de concours ont été élaborés. Suite à sa publication, plus de cent équipes ont proposé les deux planche A0 accompagnées de leur notice. Les six communes qui avaient offert un terrain ont ainsi pu découvrir des travaux variés et très imaginatifs.

Un **comité technique** composé d'agents du Parc, du CAUE et de partenaires techniques a analysé les propositions. A l'issue d'un travail intensif de 4 jours, il a soumis une sélection au vote d'un **jury** composé d'élus du Parc, de techniciens spécialisés, de partenaires et de personnes ressources qualifiées. Les partenaires du Parc ont ainsi eu une position privilégiée dans le déroulement de cette opération.

Remarque : elle a connu un succès dépassant les espérances quant au nombre d'équipes d'architectes candidates.

A noter : La valorisation de ce travail sous forme d'exposition, de livret et d'un film documentaire a été réalisée en travail étroit avec la mission Culture (cf bilan projet culture).

3. L'étude « endiguer la périurbanisation »

Cette étude illustre bien la volonté du Parc de s'appuyer sur des démarches de co-construction pour élaborer des outils dont l'objet était de définir les modalités de partage et de diffusion des principes d'urbanisme durable. Le positionnement de la nouvelle charte 2008-2020 était clair mais il fallait aider les collectivités à inscrire plus efficacement la lutte contre l'étalement urbain dans leur PLU.

Cette vaste étude méthodologique, consistant à créer un corpus d'outils permettant d'infléchir la méthode d'élaboration des PLU, a été réalisée en 3 phases :

- 1/ **Pédagogie au développement durable** appliqué à l'urbanisme et identification partagée des freins à sa prise en compte dans les PLU. Six réunions réunissant environ 140 personnes pour une quarantaine de communes et EPCI (ainsi que les DDT) ; expression lors d'ateliers animés par Georges EMBLANC, consultant pour le WWF sur l'éducation à l'environnement.

Indicateurs et chiffres clés 2008 – 2018

64 sollicitations pour participer à une élaboration ou une révision de document d'urbanisme ou opération d'urbanisme

25 % de ces sollicitations ont eu lieu en amont du lancement de l'étude

17 % de ces collectivités ont fait l'objet d'un accompagnement spécifique du Parc (outil TUFAU et/ mobilisation de financements)

102 participations à des réunions de Personnes Publiques Associées

270 conseils formulés au titre de l'accompagnement sur la publicité et pré-enseignes.

- 2/ Définition d'une **grille méthodologique** établie en partie à partir des résultats de la phase 1. Deux communes dont le PLU en était à la phase de rédaction du PADD, se sont prêtées à l'exercice délicat de l'analyse critique de leur travail lors de trois ateliers afin de déterminer les points clés à développer dans la réalisation du PLU. Le dialogue entre les élus et le bureau d'étude a permis de cerner les contours des outils à développer dans la phase 3.
- 3/ Après un temps de rédaction et de validation, **mise en forme des outils méthodologiques**, organisés en supports de présentations informatiques. Deux autres communes ont testé ces outils dès le lancement de leur étude de PLU. Une réunion de présentation avec le conseil municipal et son bureau d'étude a permis de recueillir les premières impressions quant à la possibilité de les utiliser. Une seconde réunion, quelques mois après, montre que les informations abordées au préalable ont été peu suivies d'effet car leur relative complexité rend difficile leur prise en compte par le bureau d'étude une fois sa mission définie : il est donc nécessaire pour le Parc d'être sollicité avant la commande pour aider la commune à formuler son cahier des charges de consultation des bureaux d'étude.

L'élaboration de ces présentations méthodologiques a montré qu'il était difficile de s'accorder sur la notion de développement durable appliqué à l'urbanisme et aux paysages.

Un **site internet**, regroupant ces présentations et censé servir de centre de ressources, a été mis à disposition des partenaires. Mais son administration s'est révélée trop lourde pour eux, d'autant plus qu'en parallèle, chacun développait également sa présence sur internet pour asseoir sa propre légitimité. Ainsi, le temps consacré au partage des expériences était prioritairement passé sur leurs propres domaines alors qu'il était envisagé de mutualiser les moyens par le biais de l'outil du PNR.

D'autres outils d'animation, plus pratiques, ont été développés à l'occasion de ce projet : la **maquette d'urbanisme** est destinée à mettre les élus en situation d'aménageur mais aussi les habitants. Ainsi, à l'occasion du travail sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLU, le Parc anime une séance qui permet de saisir concrètement les enjeux de l'urbanisme durable... et de se confronter aux difficiles choix que cela implique si l'on veut avoir une vision très transversale.

C'est ainsi que la **Trousse d'Ustensiles facilitant l'Aménagement et l'Urbanisme (TUFAU)** s'est constituée. Elle permet au Parc de proposer un panel d'animations adaptées à l'état d'avancement de la rédaction du PLU.

8 ans après la mise au point de cette TUFAU, les principaux points d'achoppement à la généralisation de l'utilisation de cet outil sont :

- la **Crainte de voir se rencherir les études** : plus on étudie de disciplines, plus on doit faire appel à des expertises différentes ;
- **l'évolution (et la complexification) réglementaire**, qui a intégré de fait certains sujets d'urbanisme durable mis en avant dans cette étude dans le processus de réalisation normalisé des PLU (ex : l'enveloppe d'urbanisation et l'évaluation de la consommation foncière) ;
- la concertation élargie préconisée rallonge les **délais de réalisation**. De plus, elle est perçue par certains bureaux d'étude, sûrs de leur technicité, comme pouvant leur retirer une (petite) part de leur expertise alors qu'ils préfèrent maîtriser l'ensemble du processus. L'animation de la concertation requiert un savoir-faire qui doit être justement rémunéré.

4. Habitat participatif à Villaines les Rochers

Intitulée initialement « **autopromotion immobilière** », cette action conçue en 2009 était composée de deux études :

- L'une en **maîtrise d'ouvrage communale**, bénéficiant de subventions de l'ADEME dans le cadre d'une **Approche Environnementale de l'Urbanisme**. Le Parc est alors en accompagnement de la commune pour la conduite d'une étude de composition urbaine et architecturale d'un quartier. L'objectif est alors de constituer un programme d'aménagement opérationnel reposant sur :
 - Une analyse des relations environnementales du quartier dans son environnement proche et dans le bourg ;
 - La concertation avec un groupe de potentiels habitants pour l'expression de leurs besoins, leurs modes de vie rêvé à titre personnel mais aussi dans le cadre de relations de bon voisinage entre habitants du projet et avec les autres villainois.
 - L'expression d'un projet d'architecture écologique ambitieux.
- L'autre étude, sous **maîtrise d'ouvrage du Parc**, consistait à analyser de façon itérative la **faisabilité économique et juridique** du projet tel qu'il se dessinait petit à petit avec les potentiels habitants.

Engagées en 2010 et terminées en 2011, ces deux études menées par un groupement d'architectes, d'environnementalistes pour la première et par un architecte et un expert en montage immobilier complexe pour l'autre, ont permis de tirer des enseignements importants :

1/ Le **groupe d'habitants potentiels n'a pas pu se stabiliser**. L'animation par l'architecte, bien qu'axée sur les modes de vie de chacun et très bienveillante dans son déroulement, a été perçue parfois trop technique puisque devant aboutir à un projet architectural dessiné et maqueté. De plus, des aléas personnels subis par les leaders du groupe n'ont pas permis à celui-ci d'exprimer un projet de vie collectif clair, susceptible d'être porté auprès de la commune.

2/ La **commune n'a pas pu se positionner** clairement quant à son implication ultérieure dans la participation au projet. Le foncier lui appartenant, les scénarios d'aménagement différaient en effet si elle voulait continuer à porter cette charge (pour permettre de dissocier le montant du terrain et ainsi alléger le bilan d'aménagement pour les auto-promoteurs) ou si elle voulait récupérer sa mise de fonds en revendant le terrain au groupe.

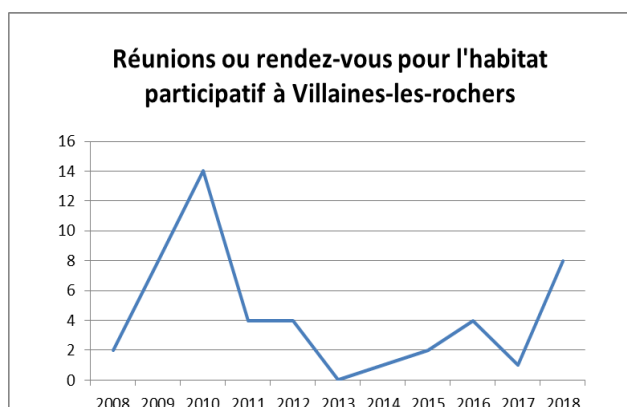
3/ L'ambition d'écoconstruction portée et traduite par l'architecte aboutissait à un **bilan économique trop élevé** au regard des revenus des ménages susceptibles d'habiter à Villaines. Pour remédier à cela, l'architecte concepteur proposait des modes constructifs participatifs et des chantiers écoles. L'architecte et l'économiste évaluant la faisabilité économique au travers d'un mode opératoire plus classique, la divergence de points de vue n'a pas permis de tirer des conclusions de faisabilité simple, ce qui n'a pas aidé la commune et le groupe d'habitants à se positionner.

4/ Les **montages juridiques proposés devaient offrir des solutions** pour répondre à ces complexités. La SCIC répondant au scénario le plus ambitieux permettait, sur le papier, de résoudre les problèmes soulevés. Pour la mettre en place, l'échelon communal paraissait cependant un peu restreint au regard de l'ingénierie de projet nécessaire à sa mise en place. Constituée à l'échelle intercommunale, voire à celle du Parc, elle aurait pu offrir un outil d'aménagement participatif alternatif aux opérateurs classiques qui se retiraient des territoires ruraux. Bien que jugée intéressante, l'idée a été écartée car trop novatrice et risquée au regard des attentes politiques du moment.

En 2012, la tentative de relance du groupe d'habitants s'est soldée par un échec : force est de constater que monter un groupe d'habitants sur ce mode alternatif est difficile. Il existe dans ce secteur géographique une demande de logements mais la proportion de personnes prêtes à s'investir dans une telle conduite de projet est bien plus réduite que dans une ville comme Tours où le mouvement prend de l'ampleur ces dernières années.

En 2017, avec l'essor de ces projets en France et la motivation de la nouvelle équipe municipale, un nouveau groupe d'habitants semble intéressé. Accompagnée de la DDT

(correspondant ville durable) de l'ADAC/CAUE et du Parc, la commune relance une animation en 2018. Une convention de partenariat nouée avec une association (Eco Habitat Groupé de Touraine) permet de mobiliser 10 ateliers pour concevoir un projet de vie commun avant de relancer des études de conception architecturale.



En conclusion : **le Parc assure une traçabilité de l'opération depuis l'origine des études.** Il a permis de mobiliser, directement ou indirectement, près de 23000 € sur 34000 € engagés sur dix ans.

En comptant une moyenne de 4h de travail par rendez-vous ou réunion (préparation, trajet et présence), cela représente un investissement temps important : environ l'équivalent de 24 jours de travail mis à disposition de la commune sur dix ans.

5. Accompagner la densification d'habitations dans le Douessin

Le Parc et la Communauté de communes de la Région de Doué-la-Fontaine ont engagé cette démarche début 2016. Elle s'est traduite par l'organisation d'ateliers selon le principe « **Build in My BackYard** » ou **BIMBY** développé dans le cadre d'un programme de recherche et depuis développé en open source par quelques bureaux d'étude.

115 habitants sont venus s'entretenir avec un architecte pendant une heure pour exposer leurs idées d'aménagement, d'extension ou de construction. Une visualisation 3D sur ordinateur est systématiquement réalisée. Ce premier dessin sert de support de discussion. L'architecte interroge le propriétaire et lui propose plusieurs suggestions d'aménagement sans pour autant préjuger de leur recevabilité réglementaire dans le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. De ce dialogue naît une fiche récapitulative qui sera adressée à chaque propriétaire afin de l'aider à formaliser par la suite un éventuel projet auprès de professionnels.

L'analyse de l'ensemble des réponses permet surtout de sortir une typologie des attentes exprimées lors de cette concertation dynamique avec ceux qui sont les premiers concernés par l'élaboration d'un PLUi : les habitants. Des enseignements sont tirés pour ajuster les pièces réglementaires du PLU (zonage, OAP et réglementation).

Au-delà des objectifs poursuivis pour le PLU, cette action illustre bien les principes d'action du Parc : l'intégration des partenaires aux projets qu'il pilote. En effet, au cours des ateliers recevant les habitants, le choix a été fait de former des partenaires à la conduite de ce type d'entretien. Ainsi, des architectes des CAUE ont bénéficié de ce coaching réalisé par les animateurs rodés au BIMBY.

De même, des partenaires (DDT, Département, SCOT) ont été accueillis afin qu'ils puissent s'imprégner de la méthode de travail peu ordinaire développée dans ce concept.

L'idée était de former des interlocuteurs locaux qui pourraient être mobilisés en cas de renouvellement de l'opération sur une autre commune. Cependant, malgré l'intérêt manifeste porté à ce type d'animation complémentaire aux études de PLU, aucune demande pour dupliquer cette action n'a été formulée auprès du Parc.

6. Etudes de « Rêvitalisation » de centres-bourg : de Gizeux à Fontevraud

En 2014, les élus de la commission « urbanisme et cadre de vie » ont souhaité que le Parc s'investisse sur le sujet de la déprise des centres-bourgs. De fait, proclamer qu'il était nécessaire de penser le développement au sein de l'enveloppe d'urbanisation et non systématiquement au dépens des terres agricoles et naturelles oblige à se poser la question

suivante : comment redonner de l'attractivité résidentielle aux centre-bourgs ? Ou autrement dit : peut-on encore rêver de vivre en centre-ville ?

Plusieurs études ont été menées avec différentes méthodes de travail ayant pour point commun l'approche pluridisciplinaire et l'implication des habitants dès la phase de diagnostic. Les propositions devaient également porter sur les espaces publics, l'offre de logements et le développement d'activités économiques en circuit court.

Plusieurs communes ont bénéficié d'un accompagnement mobilisé par le PNR :

- Gizeux : étude de faisabilité et de définition des modalités de lancement du projet issu du concours d'idée « Maison Passive Ligérienne ». Passation d'une étude (Maîtrise d'Ouvrage communale) avec financements à 80 % (TEPCV et Contrat de Parc).
- L'Ile-Bouchard et Les Rosiers-sur-Loire : encadrement par le PNR de deux groupes d'étudiants en aménagement : diagnostic et définition d'un bouquet de propositions destinées à nourrir la réflexion pour établir des cahiers des charges de lancement d'étude pré-opérationnelle. Des conventions financières entre le Parc et les communes ont permis de rembourser les frais générés grâce au COTEC mobilisé auprès de l'ADEME.
- Ce COTEC a également pris en charge une étude plus ambitieuse à Fontevraud. Son objet était de proposer des **réhabilitations de logements en s'appuyant sur une approche sociologique** afin de répondre aux besoins, usages et capacités des habitants. Faisant fi dans un premier temps des modalités opérationnelles existantes, cette étude a également proposé la mise en œuvre d'outils juridiques, fonciers et financiers alternatifs et adaptés à la complexité des situations rencontrées.

Ces trois approches différentes permettent de faire un pas de côté pour analyser les problématiques de revitalisation sous un angle différent de l'objectif de production de logements normés des OPAH ou autres procédure d'acquisition-réhabilitation. A chaque fois, les composantes économiques, sociales et environnementales ont été traitées comme des éléments de composition du projet.

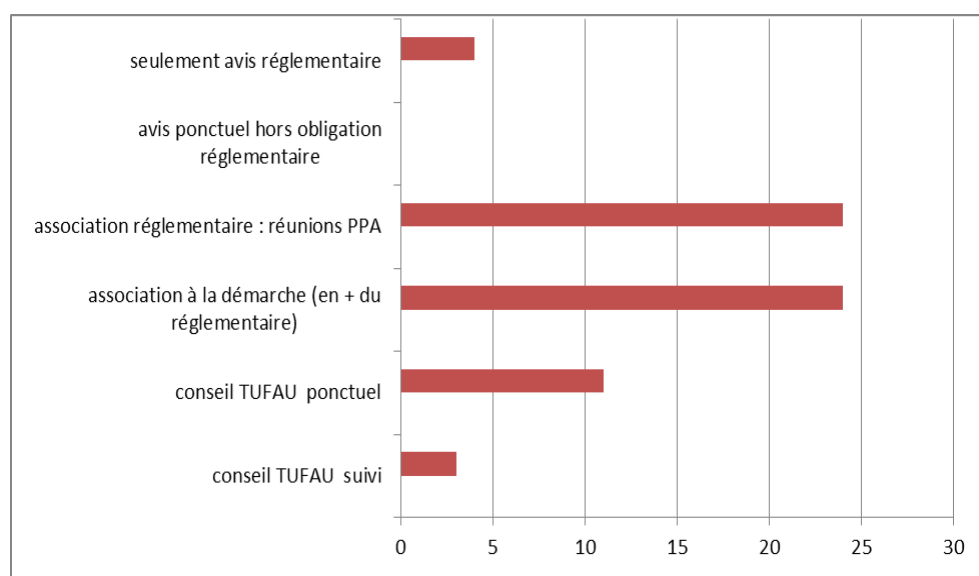
Cependant, pour passer en phase opérationnelle, il est nécessaire de mobiliser de l'ingénierie de projet spécifique, difficile à engager pour des petites collectivités. L'intercommunalité doit donc être impliquée ; or la participation aux réunions de comité de pilotage a été aléatoire, ce qui rend difficile l'appropriation de ces nouvelles solutions proposées. De plus, les contractualisations qu'elles ont passées, avec les départements par exemple, sont prévues pour des procédures plus classiques. Les aides aux logements sociaux obligent également à des coûts de sortie des logements réhabilités qui rendent les arguments économiques prépondérants dans les décisions.

Enfin, la légitimité du Parc à s'immiscer dans les compétences « hard » des collectivités est perçue avec scepticisme : il faudrait une démonstration réussie pour diffuser ces modes de faire.

D. Gouvernance du projet

En analysant 8 études d'urbanisme pré-opérationnel portées directement par le PNR, tous les partenaires institutionnels territorialement concernés sont invités dans le comité de pilotage. Leur participation effective est cependant variable et s'explique, au-delà des conflits d'agenda, par des arbitrages de priorités au profit de leurs propres démarches. C'est notamment le cas pour les intercommunalités confrontées à des enjeux de réorganisation structurelles très fortes. Le fait que les études en Maîtrise d'Ouvrage PNR ne soient pas perçues comme pouvant enrichir leurs pratiques et/ou faciliter à terme leur travail pose donc question.

Pour ce qui est des **procédures de planification** auxquelles le Parc participe, l'analyse des 73 PLU, PLUi ou SCOT pour lesquels le Parc a été impliqué entre 2008 et 2018 fait ressortir la typologie d'association suivante :



Extrait du tableau de bord suivi des documents d'urbanisme

La typologie « conseil TUFAU » correspond à la mobilisation d'un (*ponctuel*) ou plusieurs (*suivi*) outils d'animation de la Trousse d'Ustensiles Facilitant l'Aménagement et l'Urbanisme mise au point par le PNR à partir de 2010 et complétée les années suivantes. Il s'agit d'un engagement fort.

A noter l'indicateur qui est à 0 : l'avis ponctuel hors obligation réglementaire. Il est finalement peu pertinent puisque n'ont été comptabilisées que les mises en révision ou les élaborations de documents d'urbanisme pour lesquels le PNR est obligatoirement associé en tant que Personne Publique Associée.

Trois documents d'urbanisme ont cependant fait l'objet d'une saisine au stade de l'avis réglementaire avant enquête publique, révélant soit une erreur d'enregistrement d'invitation à des réunions de PPA, soit un oubli de la part de la collectivité (ouvrant potentiellement le flanc à un vice de forme... non constaté dans les faits).

1. Instances de pilotage

Les actions portées dans ce projet sont systématiquement présentées et discutées en commission urbanisme et cadre de vie, présidée par un élu.

Cette commission regroupe des élus, des techniciens, des représentants des chambres consulaires et autres partenaires, des ambassadeurs du Parc volontaires. Réunie une à deux fois par an, elle examine les projets d'actions et est informée des résultats.

Toutes les actions faisant appel à financement sont soumises à décision du Bureau du Parc pour prise de délibération. Président et vice-Président de la commission sont invités à chaque réunion de Bureau du Parc et peuvent y expliquer les actions envisagées.

2. Partenariats et conventions mis en œuvre

La philosophie du Parc étant de « faire avec » et non « faire à la place de », des partenariats sont créés pour cadrer les coopérations. Ainsi, des conventions générales ont été passées avec :

- La DDT 49
- Le CAUE 49

- La Mission Val de Loire
- L'ADAC 37
- Le SM SCOT du Chinonais.

En règle générale, ces conventions formalisent les modalités de coopération et de coordination de moyens mobilisés sur le territoire par les différents partis. Entre organismes de conseil, il est en effet important d'afficher certains principes de manière à être lisible pour les communes bénéficiaires.

Pour le conseil paysager par exemple, il est convenu entre partenaires (CAUE 37 et 49 et ADAC) que le Parc intervient en conseil direct aux communes dans les cas suivants :

- La sollicitation du conseil est issue d'une animation ou d'une démarche territoriale menée par le Parc. A l'occasion de l'accompagnement d'une commune sur un projet lié au tourisme par exemple, peut naître une action de valorisation paysagère d'un site particulier ;
- Le Parc peut mobiliser des crédits réservés pour un aménagement paysager répondant à des objectifs inscrits dans sa charte (contrat de Parc auprès des régions) ;
- La commune, pressée par une échéance, ne peut bénéficier d'un conseil d'un autre partenaire surchargé : si l'agenda du Parc le permet, il peut prendre le relais ;
- Dernier cas de figure : les problématiques complexes où la réunion de différents partenaires autour de la table peut apporter une vraie plus-value en termes d'imagination de solutions adaptées.

A noter que la baisse drastique des moyens alloués au CAUE 49 s'est reportée sur l'activité de conseil paysager du Parc. Ainsi, dès 2016, année qui a suivi le quasi-démantèlement de ce service interne au CAUE, le nombre de sollicitations est passé de 2 ou 3 par an à 6 puis 14 en 2017.

Force est de constater que le formalisme exprimé dans les conventions n'est pas rigoureusement suivi : de leur existence ou caducité ne dépend pas l'efficacité des relations entre techniciens. Ainsi, tant qu'il n'y a pas d'enjeu financier, ces conventions ne font pas l'objet d'un renouvellement systématique.

Cependant, les élus réclamant une meilleure transparence des moyens d'ingénierie mobilisés sur le territoire grâce aux crédits publics qui se raréfient, des renouvellements de partenariat sont en cours.

3. Analyse qualitative de cette gouvernance

La participation au sein de la commission « urbanisme et cadre de vie » a très largement diminuée au cours des ans : de 75 inscrits en 2008 avec une participation de 30 personnes en 2008, nous sommes tombé à une moyenne de 15 en 2017 (avec un record de 1 personne pour une réunion décentralisée).

Cela s'explique notamment par la multiplication des sollicitations des mêmes personnes (élus mais aussi agents) pour participer aux nombreuses réunions de leurs institutions locales en restructuration. De plus, en urbanisme, l'inflation réglementaire oblige à organiser des ajustements perpétuels des documents, multipliant les réunions des mêmes personnes ressources.

En dehors des comités de pilotage des actions décrites ci-dessus, des groupes techniques plus thématiques sont réunis en tant que de besoin. Ils peuvent regrouper des élus et partenaires de différentes commissions. Ainsi, des groupes éco-construction ou patrimoine bâti ont été réunis pour étudier la faisabilité d'actions ciblées mais transversales, associant des objectifs économiques, culturels et environnementaux par exemple.

L'ouverture de la gouvernance aux associations et habitants fait partie des objectifs du projet urbanisme durable. Ainsi, le tableau de bord de suivi des actions identifie les temps d'association spécifique de la population, suggérés et mis en œuvre avec l'aide du Parc dans les actions d'urbanisme où intervient le Parc.

Malgré une offre de service quasi systématique lors des réunions de PLU/PLUi ou projet d'urbanisme opérationnel, les seules actions innovantes mises en œuvre sont celles où le Parc était copilote de l'action.

Remarque : La seule commune qui s'est prêtée au jeu de la mobilisation citoyenne avec l'animation « Ma quête d'urbanisme » pour travailler sur des OAP s'est soldée par un échec : la commune avait sous-estimé les récriminations des riverains qui s'étaient organisés (avec l'aide d'un opposant municipal) pour faire échouer les deux réunions de concertation.

E. Avancées et points forts

Le Parc répond présent lorsqu'il est sollicité pour un conseil, que ce soit en paysage ou en urbanisme, dans la très grande majorité des cas. Il faut cependant distinguer deux cas de figure :

- Les notes techniques destinées au pré opérationnel concernent surtout les sollicitations sur des aménagements paysagers. L'attente d'expertise est alors forte et la réponse largement prise en compte.
- Les conseils ponctuels liés à l'urbanisme se font surtout dans le cadre des associations réglementaires. L'attention portée à la parole du Parc s'inscrit alors dans un ensemble de remarques formulées par les personnes publiques associées. Cela participe de la construction d'une culture commune de l'urbanisme durable.

L'approche pluridisciplinaire est appréciée des interlocuteurs et bénéficiaires des actions menées par le Parc. De même, l'intégration des problématiques sous un angle prospectif dans les études qu'il mène, s'appuyant sur des tendances d'évolution émergente de la société, est appréciée ; surtout lorsqu'on met en regard les remarques formulées il y a dix ans et qui se vérifient maintenant. Cela crédibilise le Parc... mais complexifie les méthodes de travail.

F. Difficultés rencontrées et points faibles

En matière d'urbanisme, la principale difficulté réside à mobiliser l'équipe du Parc en amont des procédures d'aménagement afin que les avis, conseils et éventuelles études réalisées puissent avoir une réelle portée sur le déroulement du projet porté par la collectivité demandeuse.

C'est d'autant plus important que la plus-value du Parc est souvent synonyme de questionnements de fond qui peuvent complexifier le déroulement de procédures. Intégrer la concertation au lieu de se contenter d'un processus de consultation est en effet plus chronophage.

Pour ce qui est des conseils plus pratiques aux opérations d'aménagement, le peu de temps alloué disponible sur le mi-temps de paysagiste est nettement insuffisant, surtout depuis que le CAUE 49 a diminué son intervention.

A contrario, la montée en ingénierie des départements, la réorientation des services de l'Etat et la prospection sur de petites missions d'AMO par les Bureaux d'études interroge également le positionnement du Parc

G. Appréciation globale du projet

1. Avis du groupe évaluation

Le travail d'évaluation sur ce projet a été soumis lors du bilan à mi-parcours en 2015 aux membres de la commission urbanisme et cadre de vie.

Trois ans plus tard, et constatant une baisse de présence en commission, il a été décidé de soumettre le même questionnaire évaluatif à la Présidente à son Vice-Président qui ont régulièrement suivi la mise en œuvre des actions.

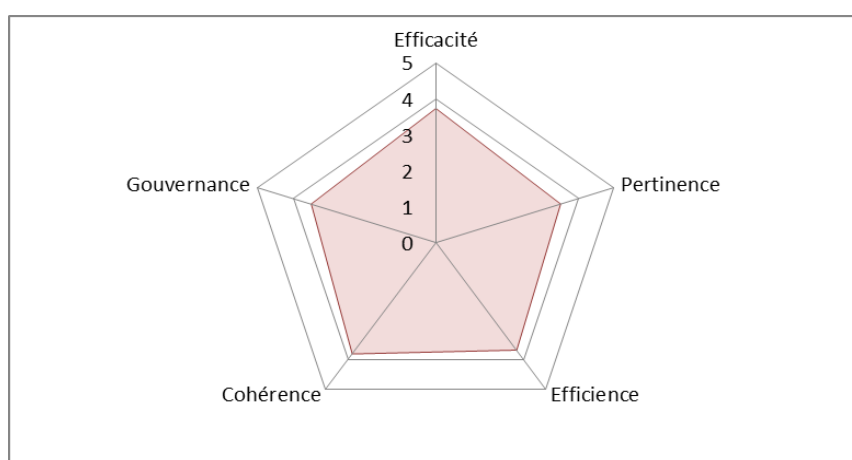
La notation ci-dessous n'est donc pas significative d'un point de vue statistique. En revanche, elle est représentative de l'idée que se font des élus impliqués dans la vie du Parc (et globalement plus clémente d'un demi-point que l'auto-notation spontanée des agents).

Elle affiche un résultat relativement homogène sur les 5 critères.

2. Perception selon les critères d'évaluation

Notes obtenues

Efficacité	3,7
Pertinence	3,5
Efficience	3,7
Cohérence	3,8
Gouvernance	3,5



Efficacité - Les objectifs fixés en matière d'urbanisme ont globalement été atteints. Ils restent cependant difficiles à interpréter au regard des objectifs paysager inscrits dans la charte.

Gouvernance – Les modalités de gouvernance mises en place par le Parc pour piloter ses actions sont satisfaisantes. Les partenaires impliqués et les modes de faire sont basés sur la coconstruction des objectifs à atteindre.

Pour ce qui est des instances propres au Parc, la bilan fait apparaître une désaffection de la commission urbanisme.

Efficience – Les deux agents en charge de l'urbanisme et du paysage n'y dédient qu'une partie de leur temps.

Les modalités de financement des actions menées relèvent de procédures spécifiques, mobilisées au prix d'un temps important qui n'est pas comptabilisé dans les bilans d'action. Ce temps d'ingénierie se fait au détriment de la présence auprès des collectivités demandeuses de conseil.

Pertinence – Dans ce temps de conseil, il faut distinguer celui alloué à l'aide technique et à la production de notes et conseils (surtout pour les aménagements paysagers, la publicité et les procédures d'urbanisme opérationnel) de celui qui est consacré au présentiel en réunion. Autant l'aide au projet d'aménagement est appréciée et prise en compte sous forme de traduction opérationnelle ou de cahier de charges, autant les conseils distillés lors des réunions participent d'un concert d'avis pour lequel il est difficile d'évaluer la portée de la parole du Parc.

La pertinence peut également être interrogée au regard de l'évolution réglementaire du code de l'urbanisme qui a rendu (quasi) caduque la notion de compatibilité des documents d'urbanisme avec la charte. De même, la montée en compétence des intercommunalités ayant pris en

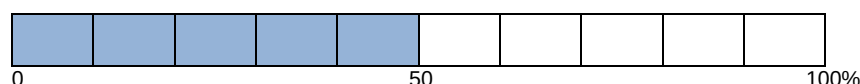
charge la planification permet aux collectivités de mieux intégrer les dimensions environnementales qui étaient exprimées dans la charte.

Cohérence - La cohérence la plus importante à évaluer est celle vis-à-vis des orientations inscrites dans la charte car elle a une portée réglementaire. Compte tenu de l'évolution du code de l'urbanisme, qui a « rattrapé » le niveau d'engagement demandé dans la charte, on peut considérer que cette cohérence est atteinte.

Le positionnement des partenaires et leur rôle, aussi bien en planification qu'en opérationnel, a considérablement évolué ces dernières années. Les moyens mobilisés par le Parc ont essayé de s'adapter à ce contexte. Cette cohérence externe reste cependant à réinterroger au regard des futurs objectifs d'urbanisme de la nouvelle charte.

3. Atteinte des objectifs de la charte

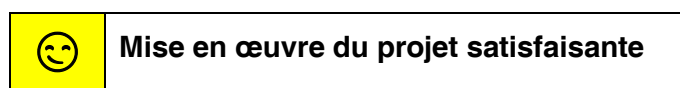
Indicateur d'avancement global du projet



Atteinte des objectifs du projet

	Pas du tout atteints	Atteints très partiellement	Atteints en partie	Globalement atteints
Maîtrise de l'évolution du territoire par une politique d'urbanisme durable				

Indice de satisfaction générale sur le projet :



H. Conclusion générale sur le projet

Un premier constat porte sur la transversalité de la notion de paysage : le Parc a fait le choix de ne pas développer d'actions dont l'objectif était « purement » paysager. Le traitement de ce sujet fondamental pour les Parcs est pourtant présent dans un grand nombre d'actions et systématiquement mis en avant lorsque le Parc est sollicité sur des avis d'aménagement. En conséquence, il est difficile d'évaluer la politique paysagère du Parc.

La priorité a clairement été mise sur le projet d'urbanisme durable. Un cadre méthodologique a été posé dans le cadre d'une étude « endiguer la périurbanisation », rapidement mis en œuvre dès l'approbation de la charte. Des partenaires se sont en partie appropriés les résultats de cette étude mais elle a été rapidement périmée – et avec elle le plan du Parc – par l'évolution réglementaire du code de l'urbanisme lorsque celui-ci a intégré les engagements du Grenelle de l'environnement sur la consommation foncière, la biodiversité puis l'énergie.

Les outils développés dans la « TUFAU » demeurent pertinents. Principalement destinés à réaliser des animations auprès d'élus ou d'agents de collectivités, ils peuvent aussi être mobilisés dans les processus de concertation qui restent cependant encore peu nombreux. Ils sont adaptables aux évolutions du contexte environnemental et social mais, pour être efficacement mis en œuvre, nécessitent trois conditions :

- Etre connus et promus par les partenaires du Parc. Celui-ci doit donc faire un effort de présentation de ces dispositifs ;

- Etre gratuitement mis en œuvre par le Parc, ce qui nécessite des moyens d'animation en interne et représente des charges de fonctionnement difficilement éligibles aux subventions ;
- Avoir l'accord des maîtres d'ouvrages pour intégrer les résultats dans leurs politiques et projets d'urbanisme... même si cela complique un peu leur déroulement.

Le déploiement d'importantes structures intercommunales dont la compétence en urbanisme est obligatoire, (même si elle ne se traduit pas encore par une généralisation des PLU intercommunaux), oblige le Parc à se repositionner.

En effet, même si les attentes des citoyens en faveur d'une transition écologique et sociétale tarde à se traduire dans les processus d'élaboration des PLUi, la portée de conseil au plus près du terrain en matière de planification a nécessairement évolué puisque ces intercommunalités disposent maintenant d'une ingénierie en interne renforcée.

L'avis du technicien :

L'exercice d'évaluation d'un « droit gazeux » (expression inventée par Yves JEGOUZO pour qualifier la portée juridique des PNR) est particulièrement subtil car les leviers d'action en matière d'urbanisme reposent sur la bonne volonté des partenaires à bien vouloir entendre et s'approprier les objectifs exprimés dans la charte.

Certes, ce sont les moyens mobilisés et l'atteinte des résultats des projets menés que l'on essaye d'évaluer. En fonction des indicateurs choisis, et si l'on écoute les partenaires interrogés, nous pouvons être relativement satisfaits des projets menés. Mais sur le fond du sujet, quelle est la portée réelle de la politique menée par le Parc au regard des multiples facteurs qui induisent une évolution des pratiques ?

Certes, nous pourrions nous glorifier d'avoir eu raison avant beaucoup d'acteurs, y compris l'Etat, en constatant que les ambitions de la charte, les quelques outils mis en place par la suite et les conseils distillés depuis 10 ans trouvent maintenant une matérialité dans les politiques locales. Mais à qui attribuer ces mérites ? L'évolution réglementaire du code de l'urbanisme qui fait qu'un PLU est maintenant forcément compatible avec la charte du Parc ? La crise économique et ses conséquences qui ont enrayé le phénomène d'étalement urbain ? Le ralliement au développement durable de nombreux « conseillers » de collectivités qui y ont vu – à juste titre - une nouvelle légitimité de leur action ?

Cette difficulté à évaluer la portée de l'action du Parc en matière « d'aménagement fin » du territoire est encore accentuée par la perception des techniciens de l'urgence à agir, à la fois au global (comment accélérer les transitions sociétales ?) et au quotidien (comment obtenir de tel prestataire qu'il envoie sa facture à temps pour percevoir la subvention ?).

XI. ENERGIE ET CLIMAT

A. Rappel sur l'ambition du projet

La charte du Parc de 2008 évoquait la thématique énergétique sans toutefois proposer de stratégie car elle a été rédigée avant la finalisation du schéma énergétique de territoire, en 2007. Avec une ambition de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre entre 1999 et 2050, ce schéma a été reconnu PCAET en 2010. Le Parc n'avait pas vocation à mettre en œuvre l'ensemble des actions proposées dans ce projet. C'est son rôle d'animateur de la politique territoriale énergie climat qui a été évalué et non le « score » en matière de réduction des émissions de GES.

Le plan Climat énergie territorial a fait l'objet d'une évaluation en 2014. Celle-ci a porté un regard sur les **modalités** et les **effets** de la stratégie déployée, à la fois en interne (pertinence des actions, efficacité du projet, cohérence des moyens humains et financiers) et en externe (gouvernance, mobilisation/sensibilisation, cohérence externe...).

De nouvelles orientations ont alors été proposées pour 2020 :

- aborder de nouveaux axes de travail sur le climat et en particulier l'adaptation au changement climatique et garantir la transversalité du PCAET en intégrant l'ensemble des missions du Parc au projet ;
- permettre aux habitants, acteurs, territoires de faire le lien entre les thèmes traités de manière sectorielle (mobilité, isolation, économie) et le climat, afin d'appréhender la question climatique dans son ensemble, dans sa complexité ;
- rechercher à décupler le nombre d'habitants sensibilisés et mobilisés ;
- mobiliser plus largement les élus et les acteurs dans la gouvernance du Plan climat du Parc et leur permettre d'intégrer ce sujet dans leurs propres projets, sur leurs territoires.

Pour cela, il était nécessaire de définir le projet énergie climat du Parc dans une démarche ascendante qui permettrait une meilleure appropriation des enjeux par les acteurs et garantirait une meilleure efficacité.

B. Un projet transversal qui aborde 10 objectifs stratégiques de la charte

Le plan climat embrasse de nombreuses thématiques, les questions énergétiques étant prégnantes dans toutes nos activités au quotidien et l'évolution du climat concernant tout être vivant.

La charte 2008-2020 n'a pas traduit les orientations du PCAET. Il est difficile d'appréhender le niveau de contribution du PCAET à l'avancement des objectifs opérationnels qui n'étaient pas, pour la plupart, rédigés dans l'optique énergétique ou climatique. Ces objectifs stratégiques et opérationnels ci-dessous rappelés sont également traités dans leur projet prioritaire respectif.

Indicateur
d'efficacité

Note contribution
charte :
2008-2014 = 4.3/5
2014-2018 = 5/5

1. Dix objectifs stratégiques et opérationnels de la charte en lien avec le PCAET

• Objectif stratégique 1 : Préserver la biodiversité

Préserver les milieux et les espèces remarquables	Objectif opérationnel non évaluable dans sa globalité par le projet énergie climat
---	--

Exemples d'actions menées:

- Inventaire des impacts potentiels du changement climatique sur les espaces emblématiques
- Sensibilisation et mobilisation du service biodiversité à l'adaptation au changement climatique
- Inventaires participatifs avec l'observatoire des saisons pour caractériser les évolutions liées au changement climatique.

• Objectif stratégique 2 : Inscrire le territoire dans le respect et la maîtrise des ressources : Développer une politique énergétique territoriale

Indicateur d'avancement des objectifs opérationnels: cf clé de lecture ¹⁴

Préserver la ressource en eau		0	50	100 %
Développer une politique énergétique territoriale		0	50	100 %

Exemples d'actions menées:

- Mise en exergue de la problématique de l'eau dans la stratégie d'adaptation au changement climatique,
- avis sur les projets d'aménagement
- Guide éolien, accompagnement de stratégies éoliennes intercommunales
- Etude de faisabilité d'une filière bois bocage énergie
- Energies renouvelables citoyennes
- Accompagnement des EPCI dans leurs PCAET

• Objectif stratégique 3 : maitriser l'évolution du territoire

Développer des conseils intégrant les dimensions patrimoniales et environnementales		0	50	100 %
---	---	---	----	-------

Exemples d'actions menées:

- Guide de la rénovation énergétique du bâti en tuffeau
- Conseils en écoconstruction

• Objectif stratégique 4 : maitriser l'évolution du territoire

Participer à l'intégration des risques dans les politiques publiques		0	50	100 %
Promouvoir un urbanisme durable et des constructions de qualité environnementale		0	50	100 %
Favoriser l'intégration sociale et environnementale des équipements et infrastructures sur le territoire		0	50	100 %

Exemples d'actions menées :

- Diagnostic de vulnérabilité au changement climatique du territoire

¹⁴ 5 niveaux d'avancement jugés par le chargé de mission référent :

■ < 20% ; ■ 20% < 40% ; ■ 40% < 60% ; ■ 60% < 80% ; ■ > 80%

- Programme d'éducation et outils de médiation sur le changement climatique
- Concours maisons passives ligériennes
- Rêvitalisation villageoise
- Stratégies mobilité à l'échelle des EPCI et accompagnement des pédi-vélobus
- Avis sur les projets ENR, notamment éoliens, guide éolien, stratégie éolienne du Douessin.

• **Objectif stratégique 5 : Contribuer au développement d'une agriculture durable**

Favoriser la création de valeur ajoutée sur les exploitations	Objectif opérationnel non évaluable dans sa globalité par le projet énergie climat
Promouvoir une agriculture préservant les ressources naturelles	

Exemples d'actions menées :

- Diagnostics territoriaux et accompagnement des restaurants collectifs vers des produits locaux de qualité ;
- Initiative et accompagnement d'une plateforme d'approvisionnement de la restauration collective en fruits et légumes biologiques ;
- Participation à la connaissance et accompagnement de projets en agroforesterie ;
- Diagnostics « planète » (énergie et GES dans les exploitations)

• **Objectif stratégique 6 : Favoriser une gestion durable des massifs forestiers**

Mobiliser les propriétaires pour la valorisation des massifs forestiers	Objectif opérationnel non évaluable dans sa globalité par le projet énergie climat
---	--

- Exemples d'actions menées :
- Etude bois énergie sur le bois bocager dans le secteur patrimonial du Véron ;
- Contribution à la charte forestière du Pays du Chinonais

• **Objectif stratégique 7 : Engager collectivités et entreprises dans une dynamique de performance environnementale**

Mobiliser les collectivités	
Mobiliser les entreprises	
	0 50 100 %

Exemples d'actions menées :

- Accompagnement des PCAET
- Economie circulaire : accompagnement d'une étude sur la valorisation de déchets du Bâtiment en déchetteries avec la SPL Saumur Agglopropreté.

• **Objectif stratégique 8 : Soutenir les activités économiques et sociales liées aux patrimoines du territoire**

Valoriser les activités qui garantissent la préservation des patrimoines et des ressources	Objectif opérationnel non évaluable dans sa globalité par le projet énergie climat
--	--

- Exemples d'actions menées :
- Appui à l'écoconstruction : création de l'antenne Echobat Loire Anjou Touraine sur le territoire

• **Objectif stratégique 9 : Développer un tourisme et des loisirs de nature et de découverte des patrimoines**

S'appuyer sur les patrimoines et les savoir-faire pour créer de la valeur ajoutée	Objectif opérationnel non évaluable dans sa globalité par le projet énergie climat
---	--

Exemples d'actions menées :

- Guide de l'habitat sain et label de qualité « Hébergement nature et patrimoine »
- Sensibilisation et mobilisation sur l'adaptation du secteur du tourisme au changement climatique

● **Objectif stratégique 11 : Contribuer à l'éducation des citoyens de demain**

Eduquer les jeunes, conscients des caractéristiques de leur territoire et ouverts sur le monde										
Enrichir et favoriser les pratiques éducatives sur le territoire										
	0				50					100 %

Exemples d'actions menées :

- Création des spectacles « Atmosphère, Atmosphère », « Les yeux plus grands que le monde »
- Création d'expositions sur le changement climatique
- Ateliers « paysages de 2050 » à destination des habitants
- Ateliers et outils d'animation sur l'alimentation saine et durable
- Programme d'éducation à l'énergie, au climat, à l'alimentation
- Programmes de sciences participatives sur le suivi des effets du changement climatique sur la biodiversité
- Formation des partenaires éducatifs aux enjeux de l'adaptation au changement climatique
- Contribution au programme de recherche sur la Transition énergétique et Sociétale pour l'évolution des modes de vie.

2. Objectifs du plan climat

Les ambitions écrites en bleu ont été atteintes.

Indicateurs	Ambition 2020
Pertinence	
Nombre de thèmes mis en oeuvre	10 thèmes abordés
Pertinence des actions	Définir de nouveaux axes pertinents pour 2015-2020
Gouvernance	
Fréquence et nature des échanges (concertation ?) avec les partenaires	Réunir le comité PCET au moins une fois par an et en faire un lieu de concertation Au moins une réunion par an des groupes de travail existants et concertation à toutes les étapes des actions. Mieux associer les techniciens et les élus à la gouvernance dans le comité PCET et les groupes de travail.
Nombre de groupes de travail	Plus de 7 groupes de travail thématiques
Nombre, origine géographique et types de partenaires mobilisés dans le Comité PCEAT	Comité PCAET : parité 37 et 49 et 80% d'élus Elargissement (quantitatif/qualitatif) des publics dans la gouvernance et les partenariats (entreprises, communes, acteurs du social...).
Nombre d'actions co-initiées	50 % d'actions « co-initiées », démarche « ascendante ». Accompagnement des collectivités locales « sur-mesure » selon les publics visés et les territoires.
Efficacité	
Nombre d'objectifs stratégiques de la charte concernés par le PCAET	> 5 objectifs stratégiques de la charte Maintien de la diversité et de la transversalité du plan climat. Lien entre climat et biodiversité / économie .
Nombre d'actions innovantes et niveau de diffusion de l'innovation	Continuer d'expérimenter, au risque d'être moins efficient sur les projets. Innover sur le mode de diffusion des nouvelles pratiques climat-énergie vers tous les publics pour une meilleure appropriation et un passage à l'acte.

Dynamiques enclenchées sur le territoire	Elaborer une stratégie de diffusion du plan climat à l'échelle des EPCI en lien avec les acteurs relais. Consolider nos actions : s'assurer de l'autonomie des politiques impulsées en matière de mobilité (37) et de circuits courts (49) et de maîtrise de l'énergie dans le bâti ou d'éco-construction. Re-définir le projet éducatif du PNR sur l'énergie. Trouver des leviers pour mobiliser entreprises et EPCI gestionnaires des ZA sur la mobilité et l'économie circulaire.
Nombre, type et niveau des partenariats institutionnels et ponctuels	Signature de Chartes d'engagement avec les partenaires depuis 2015. Plans de coopération avec les EPCI. 1 convention avec les 2 départements, 1 convention avec les 2 régions
Modalités et efficacité de la sensibilisation et de la mobilisation des publics : suivi des publics	Définir une stratégie pour passer de la sensibilisation à la mobilisation des publics. Proposer des actions techniques (autre que sensibilisation) en direction des habitants, des agriculteurs et autres professionnels. Développer les volets consultation et concertation sur les sujets qui concernent directement les habitants. Participer à la COP21.
Lien entre les projets des EPCI et les enjeux climat, le PCEAT du Parc	Reconnaissance et mobilisation par les EPCI et les partenaires institutionnels de l'expertise du PNR en matière d'énergie et de climat.
Nombre d'EPCI engagés dans des actions climat et modalités d'engagement	7 EPCI (après fusion) du PNR ont engagé des actions en lien avec le PCET. 4 EPCI ont une approche globale de type TEPOS CV. Elargissement des actions à d'autres partenaires (consulaires, entreprises...).
Cohérence interne et efficience	
Relation et analyse temporelle entre les moyens déployés et les objectifs du PCET	- 2.5 ETP temps plein. De l'efficience pour répondre aux demandes du territoire : prioriser l'intercommunalité en s'appuyant sur l'émergence de dynamiques à l'échelle infra (commune, association).
Cohérence externe	
Contribution du PNR à l'élaboration de PCET ou SRCAE.	Synergie avec Agglo Saumur Val de Loire. Contribution active aux SRCAE.
Thématiques énergie-climat présentes dans les contractualisations entre le PNR et les acteurs en PCEAT	Trouver un système de conventionnement simple et efficace avec les partenaires techniques du Parc. Au moins 3 des thèmes suivants (animation, mobilité, EnR, sensibilisation, bâti, circuits courts) traités dans le cadre des partenariats identifiés.

3. Rappel des actions et pertinence du plan climat

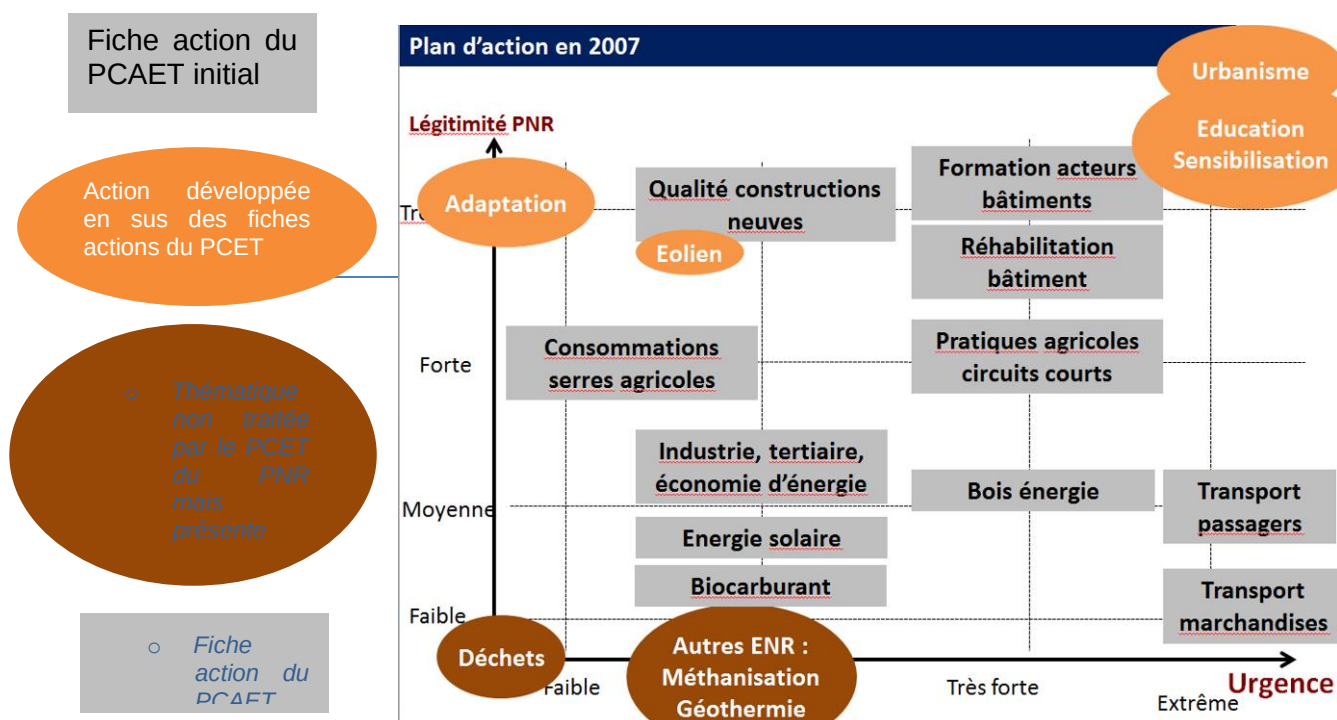
Le plan climat avait défini 10 actions phares et les avait hiérarchisées selon leur **urgence vis-à-vis de l'enjeu climatique** (à l'abscisse du schéma) et selon **la légitimité du PNR** et du territoire à se saisir de ces actions (à l'ordonnée).

En 2006, le PCEAT a mis de côté (en brun) certaines énergies renouvelables telles que la méthanisation et la géothermie ou l'aérothermie ainsi que les déchets. La priorité était donnée aux économies d'énergie.

L'urbanisme, la sensibilisation, l'éducation et la formation étaient évoqués dans le plan climat mais ne faisaient pas initialement l'objet d'une fiche action. L'éolien n'était pas une priorité et l'adaptation au climat n'était pas évoquée.

Sur le graphe suivant, de nouvelles thématiques (de couleur orange) ont émergé avec le temps et se sont vu intégrées au PCEAT du fait d'une reconnaissance (notamment institutionnelle), de leur forte contribution aux émissions de gaz à effet de serre ou des enjeux d'adaptation au changement climatique.

Le Parc a mis en œuvre **6 fiches actions du PCAET** initial et a ajouté des programmes d'actions dans **7 domaines complémentaires** (l'énergie solaire ayant été traitée via le financement de projets citoyens).



4. Territoire concerné et bénéficiaires

• Territoire :

Les $\frac{3}{4}$ des actions du Plan climat s'adressaient à l'ensemble du territoire. Les propositions ont été saisies de manière équitable par les communes ou EPCI d'Indre et Loire et de Maine et Loire (quasiment 50 % d'actions sur les communes de chaque département).

Quelques actions ont ciblé des territoires particuliers :

- le travail sur la mobilité des publics en précarité a ciblé l'Indre et Loire car il existait déjà une plateforme de mobilité en Maine et Loire ;
- l'étude sur la mise en place d'une filière de recyclage des matériaux de construction s'est centrée sur le Saumurois en raison de la présence d'un porteur de projet ;
- l'étude bois bocage énergie est orientée sur le Véron en raison d'un besoin spécifique sur ce site.

Le Parc veille à dupliquer au maximum ses actions d'une région à l'autre, en partageant les expériences et en s'adaptant aux organisations locales (exemple sur l'organisation des circuits courts, d'abord déployée en Anjou autour d'une plateforme de distribution régionale, puis en Touraine à partir d'initiatives de collèges)

Indicateur d'efficacité

Note mobilisation des publics :
2014 = 3.8/5
2018 = 5/5

- **Bénéficiaires et mobilisation des publics**

Entre 2008 et juin 2018, le Parc a touché 44500 personnes via ses actions énergie-climat. Une personne peut avoir été comptée plusieurs fois si elle a participé à différents temps d'animation proposés par le Parc et ses partenaires.

En 2008, débute la politique éducation à l'énergie pour les scolaires (révisée en 2013). Le Parc a commencé à développer des outils de médiation sur l'énergie et le climat pour tous les publics à compter de 2011.

En bleu sont comptabilisées les personnes qui ont participé à des temps d'animation longs ou ont eu un contact privilégié avec un animateur.

En rouge sont comptabilisées les personnes qui :

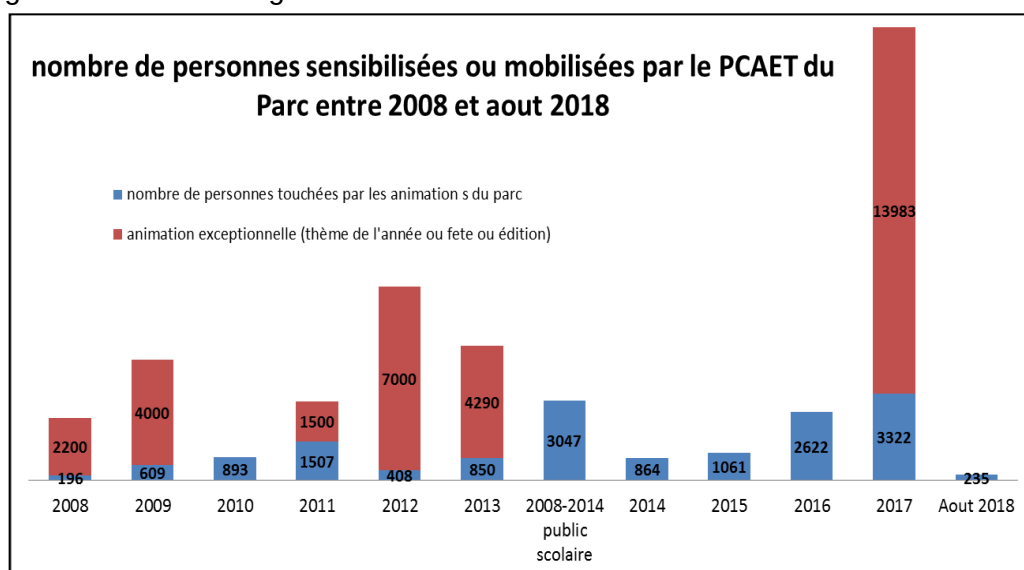
- sont venues à des fêtes sur l'énergie telles que « Forges tout feu tout Flamme » (2008 et 2009) ;
- ont visité l'exposition « maisons passives ligériennes » (2011) ;
- ont été destinataires du guide de l'habitat sain ou de la rénovation thermique du tuffeau (2012) ;
- ont visité la maison du Parc ou sont venues aux forums en lien avec le thème de l'année (2013 : habitat sain, 2017 adaptation au changement climatique).

A partir de 2014, le Parc a dépassé sa mission de sensibilisation ou d'éducation et a proposé aux habitants un accompagnement au passage à l'acte (isolation de la maison, énergies renouvelables citoyennes, alimentation et circuits courts).

L'effet « thème de l'année » est tangible dans les résultats de mobilisation. Le mode d'animation depuis 2014 a évolué, permettant de passer de 800 personnes sensibilisées chaque année à 3322 en 2017. Le Parc communique mieux sur son projet énergie climat : en 2018, 68 % des opérations « techniques » ont fait l'objet d'une médiatisation contre seulement 38 % en 2014.

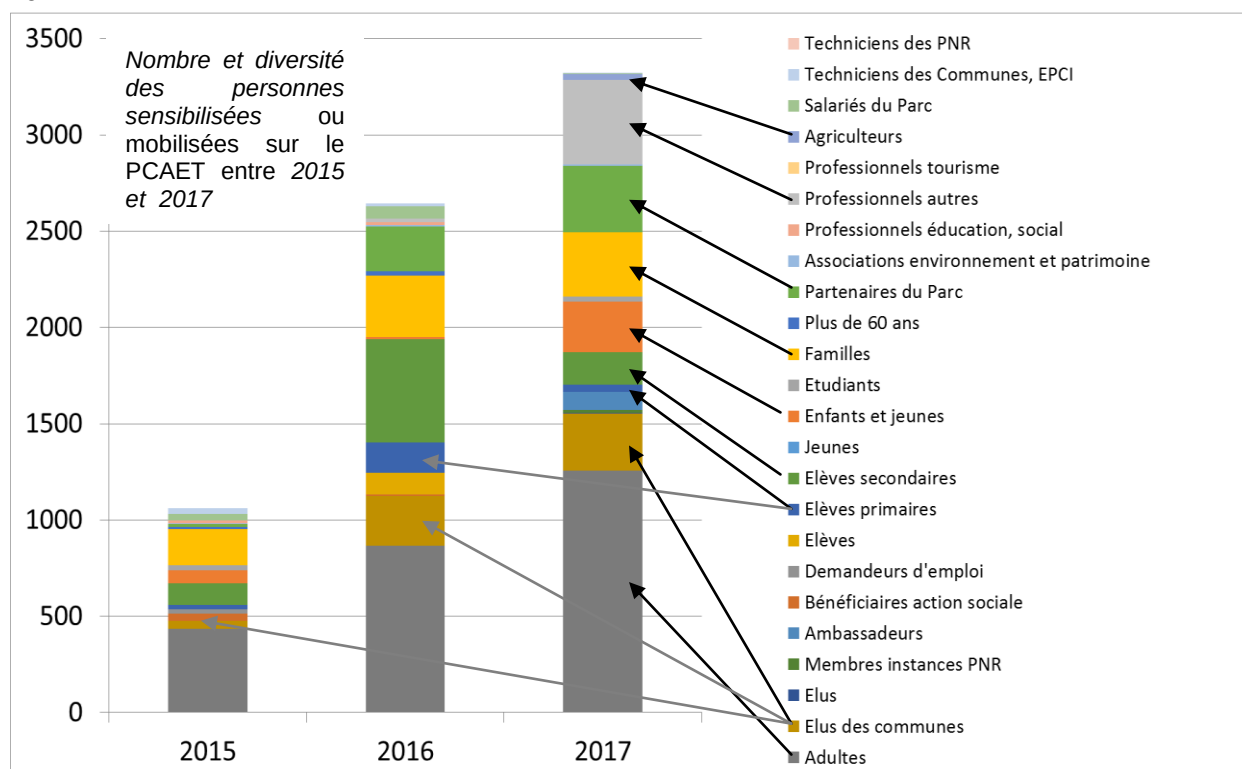
Les entreprises (autres que touristiques) ont été peu mobilisées depuis 2008 et commencent à l'être en 2017. Le Parc parvient à mobiliser un peu plus d'élus, sauf sur la question de l'alimentation et l'agriculture.

Entreprises et agriculteurs sont les publics qui sont le moins visés en termes de sensibilisation, en dehors de l'offre de journées techniques sur ces thèmes. Le Parc commence néanmoins à mener des actions en partenariat avec des agriculteurs notamment dans le cadre des projets alimentation, agroforesterie et énergies renouvelables.



Source : tableau de suivi des publics - PNRLAT

Le schéma ci-après montre la diversité des publics qui ont pu être touchés sur la période 2015 - 2017.



Source : tableau de suivi des publics du PNRLAT

5. Logiques d'action du Parc

Rôle du Parc	pourcentage
Accompagnement	13%
Co-initiateur	20%
Maîtrise d'oeuvre	4%
Maîtrise d'ouvrage	63%

Historiquement, le PNR a souvent été initiateur des actions de son plan climat. Dans la dernière période 2015-2018, les acteurs du territoire étaient plus mobilisés sur les problématiques énergétiques. Le Parc est resté moteur sur certains axes (notamment l'adaptation au changement climatique). Mais dans la majeure partie des

actions, il a procédé par appels à initiatives et son rôle a basculé sur de la co-initiation d'actions.

6. Moyens mis en œuvre

• Moyens humains :

L'ambition du plan climat nécessitait la mobilisation d'au moins 2.5 équivalents temps. Sur la période 2008-2018, une moyenne de 1.6 équivalents temps plein a été mobilisée.

En 2008, la politique énergie climat était animée par un chargé de mission qui n'y consacrait que 0.5 ETP.

Avec une montée en puissance progressive, l'objectif de 2.5 ETP a été atteint sur la période 2015-2018 plus 1 ETP supplémentaire de stagiaires ou volontaires en service civique.

Indicateur
d'efficacité et
de cohérence

Note cohérence de
mobilisation des
moyens :

2014 = 3/5
2018 = 5/5

Le contrat (COTEC) signé avec l'Ademe a nécessité la mobilisation de plus de 4 ETP en 2017 : 1 chargé de mission énergie climat (0.9 ETP), 1 chargé de mission éco construction (1 ETP) et

1 chargé de mission énergies renouvelables citoyennes (1 ETP) et une mobilisation du reste de l'équipe sur la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique à hauteur d'un équivalent temps plein.

- **Moyens financiers mobilisés pour les actions menées :**

Le Parc a mené des actions à hauteur de 1.4 millions d'euros au bénéfice du territoire sur cette période. Les 1,6 équivalents temps plein mobilisés sur 11 ans ont nécessité environ 853 000 € de fonctionnement dont les 3/4 (614 154 €) ont été financés via des programmes d'action du Parc, sur des crédits complémentaires au budget de fonctionnement.

➤ **Tableau des dépenses d'actions** en lien avec le PCAET imputées au budget du Parc entre 2008 et 2018 :

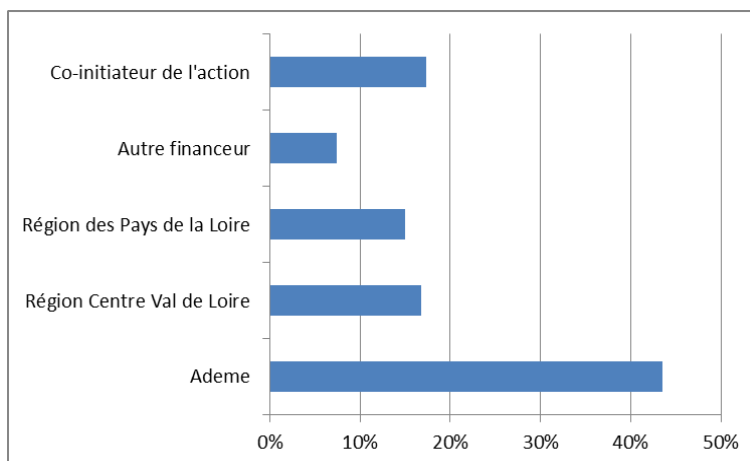
Dépenses dédiées au programme d'actions	1 461 794 €
Dépenses dédiées à des postes complémentaires à la mission énergie	614 154 €
Dépenses totales	2 075 948 €

➤ **Tableau des recettes mobilisées** pour les actions énergie climat (intégrant la valorisation de postes) :

Contrat de Parc : région des Pays de la Loire	Contrat de Parc : région Centre Val de Loire	Ademe	Autres financements mobilisés (FNADT + Europe : Leader)	Co-initiateur de l'action
321 031 €	357 525 €	931 963 €	157 875 €	370 657 €

➤ **Répartition des sources de financement** des actions énergie climat du Parc (hors chargés de mission statutaires) :

La mobilisation d'ingénierie a permis de répondre à des appels à projets ou d'émarger à des programmes en lien avec l'énergie et le climat, au bénéfice des acteurs locaux. Ainsi près de 5,6 millions d'investissement ont pu être réalisés par les communes en faveur de la transition énergétique.



➤ **Dépenses d'investissement** en lien avec le PCAET réalisées par les communes ou EPCI grâce à des fonds mobilisés par le PNR entre 2008 et 2018 :

Fonds « énergie climat » mobilisés au bénéfice des porteurs de projets : bonification - PNR des Contrats Territoriaux uniques – CTU+ Parc Nouveaux contrats régionaux – NCR en région des Pays de la Loire Appel à projet national Territoire à énergie positive pour la croissance verte - TEPCV	5 612 669 €
--	-------------

En conclusion, on peut dire que pour 1 € d'ingénierie dépensé sur le territoire, 8.3 € ont été injectés dans des actions ou des constructions en faveur de la transition énergétique entre 2008

et 2018. Autrement dit, **le Plan climat a rapporté au territoire, sous forme d'action d'animation ou d'opérations d'investissement, 3.2 € par habitant et par an.**

C. Exemples d'actions du PCAET

Les actions sont évoquées ici par le prisme de l'analyse mise en place en 2014, à travers des indicateurs d'efficacité et d'efficience du projet : l'efficacité du projet est analysée au regard de la capacité de mobilisation des habitants du Parc (cf chapitre bénéficiaires et mobilisation du public), du caractère innovant des actions, de la capacité à impulser et maintenir des dynamiques territoriales. L'efficience est le rapport entre l'atteinte des objectifs et le temps ou les moyens nécessaires pour les atteindre.

1. Innovation

Seules sont retenues les actions innovantes à l'échelle nationale. Il aurait été possible de déclarer comme « innovantes » des opérations telles que Bimby ou l'autopromotion immobilière écologique qui sont très peu développées en France et absolument absentes du territoire. 12 actions ont donc été qualifiées d'innovantes dont 5 ont pu être diffusées par la suite. Le COTEC (contrat d'objectif énergie territorial) signé avec l'Ademe imposait des actions innovantes avec un fort degré d'ambition. **En conséquence le taux d'actions innovantes est passé de 20 à 53% entre 2014 et 2018.**

Indicateur
d'efficacité

Note moyenne
innovation : 4.4

2014 = 4/ 5
2018= 5/5

- *Actions innovantes non encore diffusées ou réinvesties par d'autres porteurs de projets*
- *Guide éolien*
- *Concours d'idées « maison passive ligérienne »*
- *Expérimentation de l'outil « climat pratic »*
- *Expérimentation de l'autostop participatif*
- *Prog de recherche MOUR : nouvelles mobilités et urbanisme durable.*
- *Prog de recherche MACC : mobilisation des agriculteurs pour l'adaptation au changement climatique.*
- *Prog de recherche sur la transition énergétique et les modes de vie : TES en relation avec 40 acteurs des Pays de la Loire.*

- *Actions innovantes ayant fait l'objet d'une diffusion ou d'une appropriation par d'autres porteurs de projets*
- *PCET réalisé en 2006, avant le Grenelle*
- *Stratégie de médiation du PCET et forum citoyen sur le climat*
- *Vélobus en milieu rural*
- *Spectacle « Atmosphère Atmosphère » et forum climat*
- *Accompagnement des publics en précarité sur les volets énergie et mobilité*
- *Adaptation au changement climatique*
- *Expositions et médiation sur l'adaptation*
- *Energies renouvelables participatives*
- *Agroforesterie.*

2. Efficacité en matière d'impulsion de dynamiques territoriales

Pour chacune des thématiques, la capacité du Parc à impulser des dynamiques territoriales a été évaluée avec les membres de l'équipe du PNR de manière subjective. La dynamique dépend souvent de la capacité des acteurs à s'approprier un sujet (exemples de l'agroforesterie ou de Bimby, qui ont été bien menés et ont atteint leurs objectifs sans créer de dynamique au-delà de l'opération).

L'évaluation de 2014 a permis de relancer des dynamiques par exemple sur l'éducation (qui passe d'une note de 2 à 4), en élaborant un nouveau programme éducatif avec le personnel des associations et en élargissant le champ des publics visés.

Indicateur
d'efficacité

Note dynamique :

2014 = 3.4/ 5
2018= 3.7/5

A l'inverse, la dynamique impulsée par l'opération mobilité à l'échelle des EPCI voit sa note s'effondrer de 5 en 2014 à 1 en 2018 : la mission a été transmise à des acteurs qui n'étaient pas prêts à la prendre en charge sans animation du Parc ; le dispositif a été abandonné.

5

Dynamique très satisfaisante

Adaptation au changement climatique : plus de 370 participations à des groupes de travail, une intégration de l'adaptation comme enjeu transversal du nouveau projet de charte, un transfert aux EPCI. La thématique a renforcé les liens entre le PCAET et les questions de biodiversité et d'économie.

Concours « maison passive ligérienne » : une centaine de dossiers retirés pour ce concours d'architecture, 40 candidatures, un projet concrétisé.

Référentiel de rénovation thermique du tuffeau : 4 rééditions du document (destiné aux artisans et aux habitants) à plusieurs milliers d'exemplaires, dont une réalisée par le conseil départemental 37.

Les Journées Techniques (JT) : chaque année, une JT à destination des élus et agents est liée au PCET. Les journées techniques en lien avec le plan climat sont souvent l'occasion de créer des contacts avec le Parc pour des projets opérationnels (isole toit, ENR citoyennes).

Investissement citoyen dans les ENR : un premier investissement participatif de type LUMO (plateforme de financement participatif), 3 collectifs citoyens dont 2 ayant pris un statut associatif et 2 sociétés citoyennes sur des projets d'investissement.

Mobilisation des publics : La sensibilisation au climat était impossible en 2008 car trop éloignée des préoccupations locales. Le Parc a préféré une approche thématique (isolation, bois énergie, mobilité) avant de créer les spectacles « Atmosphère Atmosphère » sur le changement climatique et « Les yeux plus grands que le monde » sur l'alimentation. Associations et collectivités se sont approprié ces outils et les expositions ou animation créées par le Parc. On s'approche des 200 diffusions de ces spectacles co-produits par le PNR en France et à l'étranger.

4

Dynamique satisfaisante

Soutien à l'introduction de produits locaux dans la restauration scolaire : une belle dynamique enclenchée en Maine et Loire qui, malgré l'abandon d'une plateforme de distribution, a su se pérenniser et se transférer à l'Indre et Loire.

La 7^{ème} édition du concours Eco-Trophées a introduit en 2012 des critères en lien avec l'énergie et le climat et a donné lieu à une journée d'animation et de visites sur ces thèmes. La neuvième édition a permis de sensibiliser les professionnels à l'adaptation au changement climatique.

Education à l'énergie : malgré le fort nombre d'élèves formés, le programme à destination des primaires a été difficile à mettre en œuvre en début de projet. Il a été révisé en 2013 pour être en plus grande cohérence avec le plan climat, sortir de la notion « d'éco geste » et comprendre les enjeux climatiques et énergétiques actuels et futurs. Il a été complété par d'autres programmes liés au climat (biodiversité, alimentation).

Etude de faisabilité d'une filière bois bocage énergie : suite à l'étude, la filière se met en place.

3

Dynamique moyennement satisfaisante

Energies renouvelables : le Parc, très investi sur le bois énergie dès 2006 (appel à projet PER : structuration de la filière bois énergie) s'est mis en retrait de cette politique en raison de la

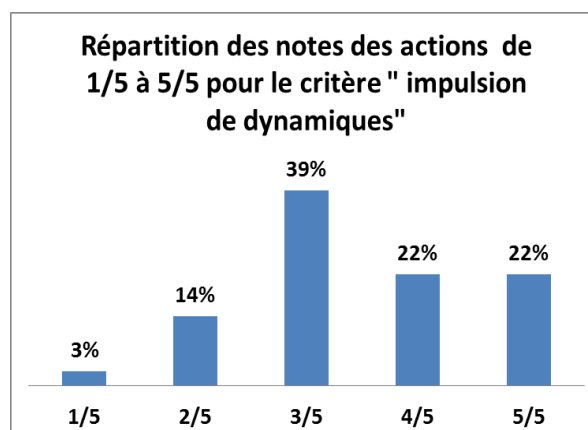
mobilisation de plusieurs acteurs sur la question (Pays, ALE37, relais bois énergie). Il est membre actionnaire de la SCIC Maine et Loire bois énergie. Le Parc est très mobilisé sur la question éolienne mais il y a peu de stratégie de collectivités sur ce sujet.

Eco construction : isole toit mais pas tout seul : malgré une très forte demande de conseils de particuliers, plusieurs formations et achats groupés d'écomatériaux, peu d'artisans ont changé leurs pratiques.

Conseil aux communes : quelques collectivités ont procédé à des rénovations à partir d'éco matériaux. Aucun EPCI ne semble prêt à porter de plateforme de rénovation énergétique en 2018.

Economie circulaire : étude de faisabilité d'une filière de recyclage des matériaux de construction en Saumurois. Bonne appropriation par la SPL Saumur Agglopropreté mais manque d'intérêt des acteurs d'Indre-et-Loire sur le Parc, lié notamment à la reconfiguration des syndicats de gestion des déchets en Maine-e-Loire à venir suite aux restructurations intercommunales.

Revitalisation villageoise : bonne implication des 3 communes candidates mais sans impulsion d'une dynamique sur le territoire du PNR.



2

Dynamique peu satisfaisante

Politiques à destination des entreprises : acteurs peu concernés, peu mobilisés sauf sur l'écoconstruction et l'alimentation, le tourisme dans le cadre de la CETD. A noter, une seule démarche d'écologie territoriale accompagnée par les chambres consulaires dans le Douessin.

Bimby : ou « Construit dans mon jardin » : fort engouement lors de l'opération d'urbanisme durable, avec de vrais résultats mais les élus des autres communes sont réfractaires à l'idée (approche trop différente des méthodes classiques).

1

Insuffisance de résultat; les objectifs ont été abandonnés.

Mobilité : née d'une collaboration avec un EPCI, l'action visant la mise en place de stratégies de mobilité et de mobilités alternatives (autopartage, covoiturage, vélobus...) a, en 4 années, été diffusée auprès de 7 intercommunalités, surtout en Indre-et-Loire. Tant que le Parc animait cette politique, les EPCI et leurs acteurs étaient bien impliqués. Le Parc a décidé de faire appel au dispositif « ID en campagne » pour pérenniser cette opération. La société Wimoov a pris le relais sur le sujet de la mobilité sociale mais, sans animation du Parc, les collectivités et associations n'ont pas avancé sur les questions de mobilité alternative (en 37) et la dynamique s'est éteinte.

3. Efficience du projet

L'évaluation de l'efficience s'est faite par défaut par une analyse **subjective** des actions vis-à-vis des moyens humains ou financiers injectés dans le projet.

78 actions ont été analysées. 11 ont retenu notre attention : elles sont toutes reconnues comme novatrices. On les retrouve néanmoins aux deux extrémités de notre échelle d'évaluation de l'efficience.

On note une légère baisse du rapport coût/ efficacité des actions (68% d'actions dites efficaces en 2018 contre plus de 80% en 2014). Cette baisse peut être attribuée au COTEC

Indicateur
d'efficience

Note Efficience
2014 = 4/ 5

(Contrat d'Objectif Energie Territorial) signé avec l'ADEME en 2016 : ce dispositif donne la priorité à l'innovation pour la transition énergétique. Il déploie des moyens financiers qui permettent de perdre un peu en efficience pour gagner en efficacité dans la transition. **Les actions co-initiées (et donc co financées) avec des partenaires et les actions s'appuyant sur les compétences en internes du PNR gagnent en efficacité. En contrepartie, l'expérimentation de nouveaux modes de faire fait baisser cette efficience.**

La note globale de l'efficience reste stable grâce à une amélioration de la transversalité et de la coordination des actions climat du Parc.

D. Gouvernance

1. Instances de pilotage

- Lieu de la gouvernance du PCEAT

Pendant sa mise en œuvre, la gouvernance du PCEAT a reposé principalement sur les groupes de travail en place ainsi que sur le groupe de travail énergie, devenu ensuite « comité PCEAT ».

Ce comité n'est pas une commission et n'a pas d'existence dans les statuts de la charte. Il dépend de la commission urbanisme mais son fonctionnement est resté indépendant. Jusqu'en 2014, le comité PCEAT était plus un lieu d'information que de concertation.

Malgré une tentative pour rendre le Comité PCAET plus interactif, il est resté un lieu d'information, d'appel à contributions ou à partenariat pour répondre à des appels à projets de l'Ademe et de l'Etat).

Le grand nombre de participants et la diversité des sujets à aborder rendent difficile le processus de décision dans cette instance. **Après 2015, le Comité PCAET a été réuni 2 fois en 3 ans, au lancement et à la conclusion d'un programme d'action triennal avec l'Ademe intitulé COTEC. Pendant l'animation du COTEC, c'est un comité de pilotage restreint avec des élus et l'Ademe qui a piloté le programme, tandis que la concertation et la co-construction des projets avait lieu au sein des groupes de travail.**

5 à 8 groupes de travail sur des axes différents du PCEAT se sont réunis chaque année, avec une moyenne de 16 réunions par an entre 2015 et 2018 et une moyenne de 13 personnes par réunion (entre 3 et 23 participants par réunion selon les thématiques). A partir de 2015, le Parc a animé le groupe de travail énergies renouvelables participatives de manière à ce que le projet construit soit celui des acteurs en place et non « sous maîtrise d'ouvrage » du Parc. La motivation des participants s'est accrue avec un taux de présence élevé à un rythme soutenu. L'élu référent a joué son rôle d'interface avec le Bureau du Parc où ont été validées les décisions politiques majeures proposées au sein des groupes de travail.

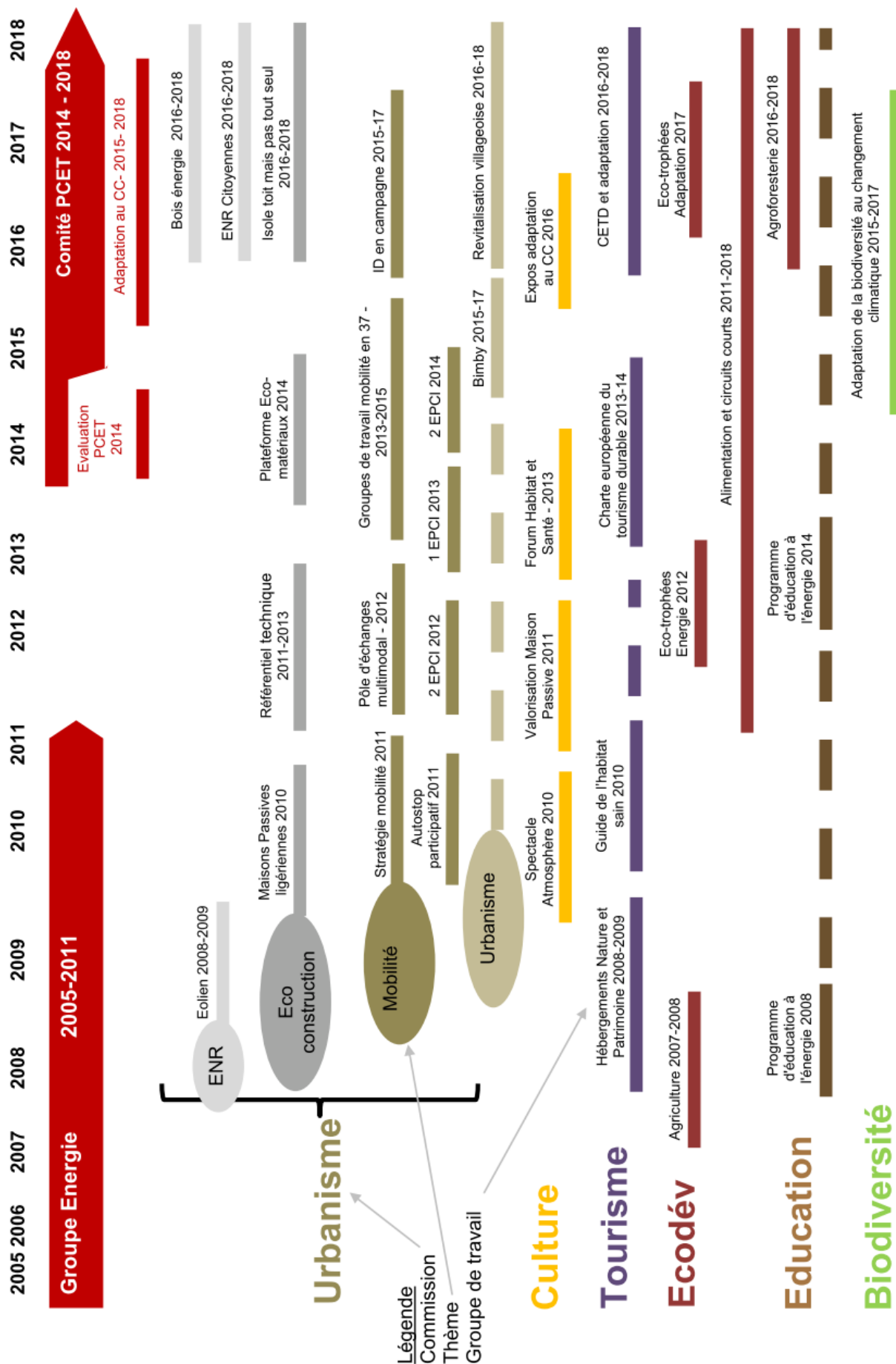
Trois débats sur la politique énergétique du Parc ont eu lieu en comité syndical entre 2006 et 2014.

Note organisation
de la
gouvernance:

2014 = 4/ 5

2018= 5 /5

Groupes de travail liés au PCET (2005-2018). Les pointillés correspondent à des groupes de travail existant sur le long terme et qui ont traité les questions d'énergie et de climat sur les périodes tracées en lignes pleines.



- Implication des élus

Les élus et techniciens d'EPCI ont été systématiquement invités au groupe de travail ou « comité PCEAT » depuis 2008. Les élus, très peu présents en comité PCEAT jusqu'en 2014 ont représenté 50 % des 30 personnes présentes lors du comité de 2015 : ce comité était organisé pour lancer un appel à initiatives dans le cadre d'un contrat avec l'Ademe, mobilisant 450 000 €.

Note implication
des élus :

2014 = 1/ 5
2018= 2/5

La participation d'élus reste très disparate selon les thématiques présentées (moyenne pour toutes les thématique du PCAET : 30%) . Les groupes de travail sur le développement économique rassemblaient peu ou pas d'élus (circuit court ou alimentation : 0%) tandis que ceux sur les énergies renouvelables (35%), l'adaptation au changement climatique (28%) ou l'éco construction (39%). L'ambition affichée du PCAET de mobiliser 80% d'élus n'est pas réaliste et a moins d'intérêt si l'on considère désormais que les actions doivent être construites avec les acteurs et les bénéficiaires, qui ne sont pas tous des élus.

- Co-initiation des actions : une gouvernance partagée avec les acteurs du territoire

20 actions sur 78, soit 26% des actions évaluées ici, ont été « co-initiées » (objectif 50%) avec un autre acteur du territoire.

Note co initiation :

2014 =2/5
2018= 5/5

Au début du projet, l'animation du PCEAT a été plutôt « descendante »; centrée sur les finalités propres du Parc, ne permettant pas toujours une rencontre optimale entre attentes du Parc et porteurs de projet présents potentiellement sur le territoire.

A partir de 2015, lors de l'appel à projet TEPCV lancé par le ministre, le Parc a lancé des **appels à initiatives** pour proposer des financements aux communes sur des projets exigeants en termes de résultats. La manne financière a été très mobilisatrice. Fort de cette expérience, le Parc a communiqué dans la presse pour faire un appel à initiatives dans le cadre de son contrat avec l'Ademe. Ainsi la plupart des actions du COTEC (contrat d'objectif territorial énergie climat) ont été co-initiées avec des acteurs du territoire.

2. Partenariats techniques et institutionnels

Entre 2006 et 2014, 104 acteurs différents ont collaboré avec le PNR, générant 49 contractualisations pour la mise en œuvre du PCET (certains acteurs ayant contractualisé à plusieurs reprises). Les partenaires les plus récurrents dans les fiches actions du plan climat sont l'Ademe puis Alisée et les chambres d'agriculture d'Indre et Loire et de Maine et Loire. Viennent ensuite les autres consulaires et l'Alec 37, suivis de près par les services de l'Etat et les syndicats d'énergie.

Indicateur
d'efficacité

Note conventions
de partenariats :

2014 =1/5
2018= 1/5

Jusqu'en 2014, les collaborations climat-énergie (conventionnées ou non) avec les EPCI étaient plutôt homogènes sur le territoire du Parc. L'approche énergie climat n'était pas globale mais thématique (mobilité, alimentation etc..) en fonction des enjeux propres à chacun.

11 EPCI (dont 4 sous convention) sur les 14 du Parc avaient travaillé avec le PNR sur au moins un axe du PCAET (exclues : les CC Loire Aubance, Touraine Nord-Ouest et la Communauté d'agglomération Tours Plus).

La réforme territoriale a mis en attente les collaborations et les conventions de partenariat pendant plusieurs années, jusqu'à 2018 où 7 EPCI (reconfigurés) ont travaillé avec le Parc sur leur plan climat. Le Parc est considéré comme une personne publique associée aux PCAET (travail hors convention). En 2018, il n'y a plus que 2 conventionnements sur un thème précis de recherche.

Les autres partenaires sont les Régions*, l'Ademe*, les Pays, la DREAL coordinatrice (Pays de la Loire), les chambres consulaires, notamment la chambre d'agriculture 49*, le département 37, le SIEM, FNE* et EDF*, Alisée* et l'ALEC 37. (*convention de partenariat signée portant sur un des axes du plan climat).

Les partenariats techniques avec des associations relais vers des publics n'ont pas été recensés car ils ne font pas l'objet de conventionnement. Il en est de même pour les partenariats avec les communes, dès lors qu'il n'y a pas d'engagement financier de leur part.

Le Parc n'a pas trouvé un système de conventionnement simple et efficace avec l'ensemble de ses partenaires techniques pour asseoir et mieux faire connaître ces accompagnements.

3. Cohérence des politiques énergie-climat

Avant 2014, le premier PCEAT de Saumur Agglo a été développé en synergie avec celui du Parc (forme, unités énergétiques permettant une comparaison directe des résultats, co-élaboration des fiches actions du PCEAT de l'agglo). Le PNR a contribué de plus loin aux SRCAE des Régions (par manque de temps et dans la volonté de concentrer son action sur son territoire).

Note cohérence
externe :

2014 = 2.8/ 5

2018= 2.3 /5

Il a participé à la concertation du PCEAT d'Indre-et-Loire.

Jusqu'en 2014, le PCEAT du Parc ne traitait pas l'intégralité des items développés dans les SRCAE et les PCEAT des autres territoires (notamment les volets « déchet » et « Adaptation »).

En 2018, Tous les EPCI du Parc doivent se doter d'un PCAET. Ils font appel à l'assistance à maîtrise d'ouvrage du Parc, pour siéger à leurs comités de pilotage et pour un transfert de son travail mené sur l'adaptation au changement climatique et sur les modes de vie.

Les thématiques traitées par les SRCAE et les PCAET sont toujours plus nombreuses et le Parc n'a pas la possibilité avant 2019 et la nouvelle charte de les traiter toutes. Aussi le Parc voit sa note évaluative baisser alors que, par son action, il est de plus en plus en cohérence avec les politiques régionales et notamment leurs feuilles de route énergie-climat.

Le Parc a néanmoins du mal à inscrire son action dans les lignes budgétaires régionales dédiées à l'énergie et au climat : il finance son action via les contrats de Parc.

En 2014, la mission énergie ne pouvait plus suivre l'ensemble des réseaux (régionaux ou fédération des PNR) auquel il était invité. Le renforcement de la mission énergie a pallié temporairement ce problème entre 2015 et 2008.

E. Avancées et points forts du PCAET

- Des retombées économiques à hauteur de **3.2 € par habitant et par an**
- La transversalité du PCEAT, mettant au service du projet climat toutes les commissions du Parc.
- La stratégie de mobilisation, les spectacles et les outils de médiation au climat, reconnus et utilisés comme outils de mise en mouvement des territoires.
- Les financements pour la période 2014-2018 : les financeurs ont lancé des politiques d'appel à projet que le Parc, fort de son expérience, a su saisir et transformer en appels à initiatives sur son territoire. Il a ainsi favorisé la co-construction d'actions.
- La politique énergie climat du PNR est reconnue et plébiscitée par les collectivités qui doivent réaliser des PCAET.
- La politique d'adaptation au changement climatique.
- Plus d'actions tournées vers les habitants et les professionnels (et donc l'économie).
- Sociologie et pédagogie : le Parc expérimente sur son territoire et s'appuie sur des projets de recherche pour avancer (TES : transition énergétique et sociétale, MACC : mobilisation des agriculteurs sur le changement climatique).

F. Difficultés rencontrées et points faibles

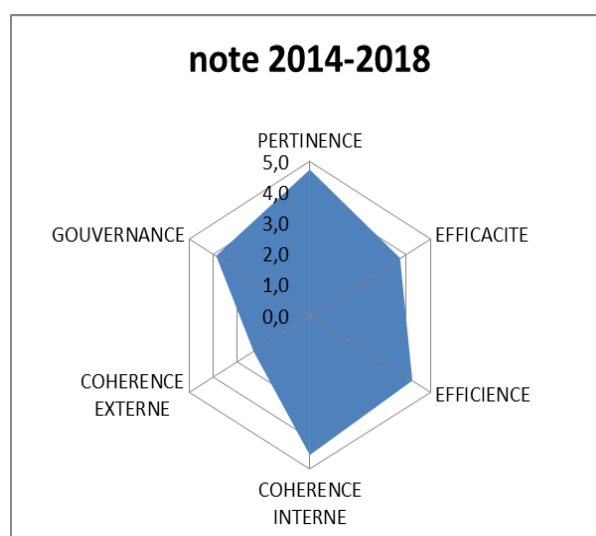
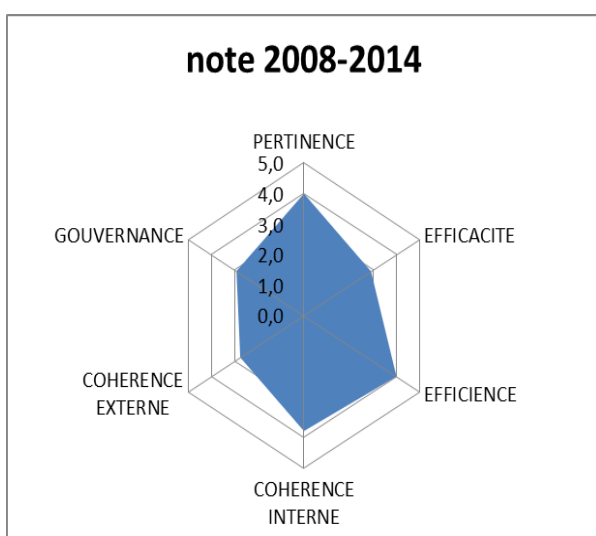
- La mobilisation des élus et des agents des EPCI n'était pas simple avant l'obligation par la Loi TECV de faire un PCAET à l'échelle de chaque EPCI. En 2018, un tiers du territoire du Parc est gouverné par des élus encore peu concernés par l'énergie et le climat malgré cette obligation.
- Mobilisation difficile des entreprises agricoles, du bâtiment et du tertiaire.
- Limites du Parc atteintes en termes de moyens humains et de financements.
- Peu d'accompagnement technique du Parc à la fin de certaines opérations : le Parc est sensibilisateur, (co)initiateur, médiateur, mais il n'a pas toujours la possibilité de soutenir sur du très long-terme certaines opérations. Il est nécessaire de garantir le transfert de ces projets à des acteurs en place avant d'explorer de nouvelles thématiques.
- Pas ou trop peu de technicité sur la forêt, l'eau ou les déchets (d'autres acteurs peuvent l'avoir, mais il n'y a pas de visibilité sur la cohérence de leurs politiques avec le projet du Parc).
- La pérennité des financements de l'Ademe n'est pas assurée, mettant en péril un poste et la capacité d'innovation du Parc.
- Le PCAET du Parc est amené à disparaître à cause de la Loi TECV. Cette démarche est désormais réservée aux collectivités. La nouvelle « politique énergie climat » du Parc peut être confrontée à un nouveau problème : plusieurs programmes ou appels à projets sont en effet déjà réservés aux EPCI.

G. Appréciation globale du projet

1. Avis du groupe évaluation

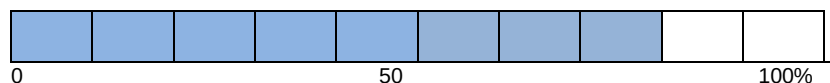
L'évaluation à mi-parcours a été conduite par un comité de pilotage rassemblant l'Etat, l'Ademe, Saumur Agglomération, des élus du Parc et un membre du conseil scientifique du Parc. La méthodologie et les indicateurs ont été conçus en 2014. A l'époque, les membres du comité de pilotage ont fait le constat que la création d'une grille d'évaluation à mi-parcours et non en 2008 nous situait forcément dans une moyenne. L'évaluation finale amène une progression satisfaisante par rapport aux objectifs énoncés par le comité de pilotage en 2014 pour la fin de la charte. Le groupe évaluation n'a pas été à nouveau réuni en 2018.

2. Synthèse des critères d'évaluation



3. Atteinte des objectifs de la charte (ou du plan climat qui n'était pas dans la charte en 2008)

Indicateur d'avancement global du projet de plan climat



Atteinte des objectifs du projet

	Pas du tout atteints	Atteints très partiellement	Atteints en partie	Globalement atteints
plan climat				

Indice de satisfaction générale sur le projet :



H. Conclusion générale sur le projet

1. Pistes de réflexion à soumettre à la révision de la charte

- Positionnement stratégique du Parc

Le Parc n'aura plus de PCAET (cf Loi de transition énergétique de 2015) mais une politique énergie climat avec laquelle les PCAET des EPCI infra devront être compatibles.

Se positionner en complémentarité des PCEAT mis en place en 2019 par les EPCI en mobilisant le + Parc (médiation transversalité et innovation) ou en traitant les sujets non appropriés par les EPCI ?

- Gouvernance

Créer une commission dédiée ou continuer sur ce modèle de « comité énergie climat » ?

Envisager cette commission comme instance de mobilisation et non de décision ?

- le comité énergie climat comme lieu d'interconnaissance des actions, d'appel à initiatives et de clôture de programmes énergie climat ;
- un comité de pilotage réduit entre élus et financeurs pour le suivi des opérations ou contrats avec l'Ademe ;
- la gouvernance dans les groupes de travail en coordination avec le bureau du Parc ;
- Identifier de nouveaux élus sur les thèmes de l'agriculture, de la forêt, de l'eau et du développement économique.

- Mobilisation des publics

Continuer la mobilisation par le Parc (avec une moyenne de 1300 personnes sensibilisées par an), en s'appuyant sur des acteurs relais auprès de qui transférer les outils d'animation créés pour permettre de démultiplier le nombre de personnes touchées ?

Changer d'échelle, en s'appuyant sur le programme de recherche sociologique sur la Transition Energétique et Sociétale ?

- Thématiques

Aborder de manière transversale le sujet de l'adaptation au changement climatique (validé politiquement) et si possible de l'atténuation ?

Démultiplier l'action en faveur de l'évolution des modes de vie pour la transition énergétique ?

Approfondir la relation entre énergie et paysages ?

Re-questionner les mobilités alternatives ?

La Loi impose aux PCAET d'aborder des sujets complémentaires :

- la qualité de l'air intérieur et extérieur ;
- la fixation du carbone ;
- les réseaux énergétiques intelligents (smart grids).

Quelle place leur donner dans la charte ?

- **Innovation**

Mener des actions innovantes à l'échelle de son territoire (en important des concepts déjà développés ailleurs) autant qu'à l'échelle nationale ? S'assurer de capacités de transfert de l'innovation ?

Innover sur la diffusion des bonnes pratiques, pour « massifier » les changements et tendre vers un nouveau mode de vie en faveur de la transition énergétique ?

Poursuivre les programmes de recherche action ?

- **Co initiation :**

Continuer à procéder par appel à initiatives pour construire l'action du Parc ?

- **Cohérence interne**

Maintenir ou augmenter le nombre d'ETP sur la question énergie climat ?

- **Dynamiques territoriales**

Pérenniser les dynamiques et transferts vers d'autres acteurs avant de partir sur de nouvelles orientations (exemple de la mobilité) ?

- **Cohérence externe**

Les élus doivent ils/ peuvent-il relayer ou appuyer la représentation technique du Parc dans les instances régionales ?

Quel positionnement pour le Parc (complémentarité, pilote sur l'innovation, équité, équilibre territorial ?) à l'heure où les EPCI ont la compétence énergie climat et où les services de l'Etat ont pris le rôle de coordination entre les territoires ?

Elargir les partenariats avec les territoires voisins (ex : pays Thouarsais) classés TEPOS pour entraîner des dynamiques TEPOS sur le territoire ?

- **Efficience**

Quelle solution face à la non pérennité des politiques de l'Ademe à moyen terme ?

Le Parc doit-il sacrifier son droit à l'innovation pour viser avant tout l'efficience ? (objectif 70% d'actions efficaces ?)

2. Pistes d'enjeux de demain sur l'énergie

Décentralisation de l'énergie : quelle gouvernance locale de l'énergie dans un contexte de privatisation ?

Augmentation du prix de l'énergie : précarité actuelle et à venir.

Mobilité rurale dans un contexte de dépendance au pétrole.

Evolution des modes de vie, prérequis à la transition énergétique.

Décloisonnement entre politique locale et dynamiques citoyennes.

Paysages de l'énergie.

Retombées économiques de l'énergie (centrale nucléaire, ENR, financement citoyen de la transition).

L'avis du technicien :

La charte 2008-2020 n'avait pas de stratégie énergétique globale mais des orientations sur la mobilisation des élus, la maîtrise de l'énergie et les ENR. Le plan climat proposait 10 fiches actions majeures pour atteindre le facteur 4 (diviser par 4 les émissions de CO2 entre 1999 et 2050) sans stratégie globale pour les atteindre.

Il s'est avéré que ni la charte ni le plan climat n'étaient totalement pertinents. La charte était trop incomplète et abordait l'énergie par les deux notions restreintes « production/ consommation » de fluides.

Le PCEAT était parmi les premiers réalisés en France et a « essuyé les plâtres » avant que des méthodes et des formations ne soient proposées par l'Ademe.

Partir sur les thèmes les plus urgents en termes de CO2 comme le préconisait le Plan climat ne s'est pas avéré le plus efficace car la société n'était pas prête à faire sa transition énergétique. Le PCAET n'avait aucune stratégie de mobilisation alors que c'est presque l'essence du projet énergie climat du Parc. Et les premiers acteurs mobilisés ont été les techniciens du Parc.

Le projet énergie climat a quitté les rails de la charte et du PCAET pour tenter de coller au plus près des besoins et attentes des habitants et des collectivités. La difficulté est d'innover sans être trop en avance. Ainsi, l'investissement citoyen dans les ENR, l'adaptation du tourisme aux changements climatiques, l'alimentation sont des sujets qui « prennent ». Tandis que l'agroforesterie, Bimby (densification urbaine) ou la mobilité sans voiture sont encore des sujets qui « peinent », faute de porteurs de projet ou de pistes de solutions.

Il est désormais préconisé de travailler sur les modes de vie pour faire cette transition. Dans les faits, on se rend compte qu'en milieu rural, il est effectivement plus aisé de mobiliser les habitants sur l'alimentation saine et les circuits courts que sur la mobilité sans voiture !

La sensibilisation et la co-construction des actions avec les habitants du Parc est essentielle.

De plus en plus d'élus sont concernés par le sujet, il reste encore à convaincre et à les entraîner dans une nouvelle dynamique de partenariat entre leurs politiques publiques (PCAET des EPCI) et les initiatives citoyennes pour changer d'échelle la transition énergétique impulsée.

XII. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE RESPECTUEUX DES EQUILIBRES ECOLOGIQUES ET HUMAINS

A. Rappel sur l'ambition du projet

La charte 2008 – 2020 a affiché la volonté du Parc de participer à un développement économique dynamique et pluriel, ancré sur son territoire et reposant sur les ressources locales. L'objectif est de renforcer un réseau de solidarités locales garant d'une dynamique économique durable, de soutenir un modèle de développement compatible avec l'équité sociale et la préservation de l'environnement.

Cette ambition nécessite l'implication de multiples acteurs aux compétences et savoir-faire variés, des partenariats durables pour être plus efficace. En effet, le Parc n'a pas vocation à traiter l'ensemble des champs du développement économique assumés par de nombreuses structures présentes sur son territoire : chambres consulaires, EPCI, organismes d'appui à la création et au développement des entreprises, ... Il s'est positionné en initiateur de réflexions, en accompagnement de démarches nouvelles, innovantes.

Avec de nouveaux enjeux apparus en cours de charte dont celui du changement climatique, l'ambition du Parc s'est recentrée sur certains secteurs d'activité et des modes de faire avec pour stratégie :

- travailler à la mise en œuvre de dynamiques économiques collectives publiques / privées participant à la transition écologique et plus globalement sociétale ;
- soutenir les projets à caractère innovant et s'inscrivant en anticipation des changements à venir (dont le changement climatique n'est pas le moindre) ;
- réaliser des actions de sensibilisation, voire de médiation ciblant des acteurs économiques publics et privés pour une appropriation des enjeux territoriaux actuels et futurs.

Le choix a donc été fait ici d'analyser les champs d'intervention du Parc (axe II de la charte) sans détailler toutes les actions menées mais seulement quelques-unes marquantes. Aucun objectif précis n'a été fixé pour cette vaste mission en 10 ans. Seules les actions ont fait l'objet d'indicateurs de résultat suivis dans l'outil CASTOR créé en interne.

La stratégie menée est ainsi évaluée globalement au regard des résultats et des effets ressentis des actions menées : pour ce faire, la commission Eco-développement s'est réunie spécifiquement pour une session évaluation le 2 juillet 2018.

A noter que plusieurs actions sont transversales et impliquent plusieurs services du Parc. Certaines sont inscrites dans des opérations plus globales telle que le plan climat énergie territorial ou des appels à projet transversaux tel que le COTEC (contrat d'objectif territorial énergie climat). Elles pourront être citées dans d'autres projets également.

Le tourisme fait l'objet d'un autre projet prioritaire en raison de l'importance de cette activité sur le territoire et de l'adhésion du Parc à la charte européenne du tourisme durable.

B. Quatre objectifs stratégiques concernés

1. Rappel des 4 objectifs stratégiques et opérationnels de la charte

- **Objectif stratégique 5 : Contribuer au développement d'une agriculture durable**

Indicateur d'avancement des objectifs opérationnels ¹⁵

Favoriser la création de valeur ajoutée sur les exploitations										
Promouvoir une agriculture préservant les ressources naturelles										
Faire connaître les problématiques agricoles du territoire pour un développement équilibré et harmonieux										
	0				50					100%

Exemples d'actions menées :

- *Diagnostics territoriaux puis mise en réseau et accompagnement des restaurants collectifs vers des produits locaux de qualité (producteurs locaux et abattoir de Bourgueil) ;*
- *Participation à la gouvernance de l'abattoir de Bourgueil ;*
- *Initiative et accompagnement d'une plateforme d'approvisionnement de la restauration collective en fruits et légumes biologiques ;*
- *Participation au comité de pilotage de l'action Fruits et Légumes et restauration collective menée par le Grand Saumurois ;*
- *Définition et mise en œuvre de Mesures Agro-Environnementales sur les sites Natura 2000 ;*
- *Participation à la connaissance et accompagnement de projets en agroforesterie ;*
- *Création d'une exposition photographique et sonore intitulée « Ceux qui nous nourrissent ».*

- **Objectif stratégique 6 : Favoriser une gestion durable des massifs forestiers**

Indicateur d'avancement des objectifs opérationnels

Mobiliser les propriétaires pour la valorisation des massifs forestiers										
Privilégier une gestion favorisant la diversité des habitats et des espèces										
Favoriser l'accueil en forêt publique et la sensibilisation des habitants										
	0				50					100%

Exemples d'actions menées :

- *Caractérisation des massifs forestiers du Parc et stratégie de développement ;*
- *Plan de développement de massif de la forêt de Milly ;*
- *Suivi de la charte forestière de territoire en Chinonais ;*
- *Etude sur le bois bocager dans le secteur patrimonial du Véron.*

¹⁵ 5 niveaux d'avancement jugés par le chargé de mission référent :

■ < 20% ; 20% < ■ < 40% ; 40% < ■ < 60% ; 60% < ■ < 80% ; ■ > 80%

- Objectif stratégique 7 : Engager collectivités et entreprises dans une dynamique de performance environnementale

Indicateur d'avancement des objectifs opérationnels

Mobiliser les partenaires du développement	■	■								
Mobiliser les collectivités	■	■	■	■	■	■	■			
Mobiliser les entreprises	■	■	■	■	■					
	0				50					100%

Exemples d'actions menées :

- *Accompagnement de démarches environnementales dans des zones d'activité;*
- *Accompagnement de démarches d'agendas 21 dans des communes ou communautés de communes ;*
- *Participation à la création du baromètre du développement durable des communes des Pays de la Loire ;*
- *Organisation d'une offre annuelle de journées techniques sur diverses thématiques ;*
- *Organisation d'un concours Eco-Trophée pour les acteurs économiques et les collectivités (4 éditions) ;*
- *Réalisation de films sur les lauréats Eco-Trophée ;*
- *Economie circulaire : accompagnement d'une étude sur la valorisation de déchets du Bâtiment en déchetteries avec la SPL Saumur Agglopropreté.*

- Objectif stratégique 8 : Soutenir les activités économiques et sociales liées aux patrimoines du territoire

Indicateur d'avancement des objectifs opérationnels

[illegible]

Exemples d'actions menées :

- *Identification de savoir-faire patrimoniaux sur le territoire en 2011 ;*
- *Connaissance de l'économie sociale et solidaire sur le territoire du Parc en 2014 et évènement créé en 2015*
- *Appui à l'écoconstruction : création de l'antenne Echobat Loire Anjou Touraine sur le territoire en 2016 ;*
- *Attribution de la Marque « Valeurs Parc » relancée depuis 2017.*

- **Objectifs quantifiés :**

Quelques indicateurs avaient été retenus (pas toujours pertinents) mais aucun objectif n'avait été quantifié ou qualifié dans la charte en 2008. Aussi 46 actions, menées dans le cadre de ce projet, ont fait l'objet d'objectifs de résultats analysés dans l'outil CASTOR ; il s'agit essentiellement de celles faisant appel à un financement. Ces résultats ont été présentés en commission afin de permettre le vote sur les critères suivants :

Pertinence : vérifier si les actions menées sont adaptées aux besoins identifiés dans la charte et ont pour objet d'y répondre.

Questions : Les actions conduites ou engagées répondent-elles aux enjeux définis dans la charte (par objectif stratégique) et aux besoins identifiés alors ? Est-ce que l'action du Parc vous semble intéressante et adaptée aujourd'hui ?

Efficacité : mesurer les résultats effectifs, immédiats ou à long-terme, des actions menées depuis 2008 au regard des effets attendus, en termes de :

- dynamiques enclenchées sur le territoire
- mobilisation des publics cibles et des partenaires du Parc
- d'innovation.

Questions : Les actions initiées ou engagées par le Parc ont-elles apporté des résultats positifs pour le territoire ? Les actions initiées ou menées par le Parc ont-elles favorisé une mobilisation d'acteurs et créé des dynamiques sur le territoire en réponse aux objectifs environnementaux, économiques et/ou sociaux ? Le Parc a-t-il été innovant ? A-t-il su expérimenter ? A-t-il diffusé ses innovations ?

Efficience : mesurer l'adéquation entre les réalisations effectuées, les résultats obtenus et les moyens (humains et financiers) déployés.

Questions : Les résultats obtenus par l'action du Parc sur le territoire sont-ils à la hauteur des moyens (humains et financiers) mobilisés ? Les moyens mis en œuvre vous paraissent-ils suffisants pour l'avenir ?

Cohérence interne : mesurer l'adéquation entre les objectifs du projet et les moyens alloués aux missions à mener.

Questions : Les objectifs du projet ont-ils fait l'objet d'une volonté politique avec des résultats attendus et des moyens humains et financiers suffisants ?

Cohérence externe : s'assurer de la complémentarité /coordination entre les politiques menées à différentes échelles.

Questions : Quelle est l'articulation entre le projet du Parc et les politiques supra (nationale, régionales, départementales) ? L'action du Parc est-elle complémentaire ou bien en contradiction avec d'autres actions menées par d'autres partenaires (consulaires, associations,...) sur le territoire ?

Gouvernance : gouvernance interne pour vérifier le pilotage politique du projet et gouvernance territoriale pour vérifier la mobilisation des parties prenantes.

Questions : La gouvernance du projet est-elle satisfaisante ?

Des partenaires sont-ils mobilisés dans l'élaboration des actions ? Combien ? Comment ?

2. Territoire concerné et bénéficiaires

• Territoire :

La majorité des actions menées en maîtrise d'ouvrage par le Parc a porté sur la globalité de son territoire même si les collectivités ou les entreprises n'ont pas toutes été concernées ou se sont impliquées à géométrie variable.

Certaines actions accompagnées sont territorialisées en réponse à des sollicitations particulières (exemple de l'étude sur le réemploi des matériaux du bâtiment déposés en déchetterie effectuée sur le territoire de la SPL Saumur Agglopropreté en 2017). Mais dans ce cas, elles donnent lieu à diffusion des résultats vers l'ensemble du territoire (commission, groupe de travail, écho du Parc, rapport d'activité annuel,...).

• Bénéficiaires :

En fonction des projets et actions menés, les bénéficiaires sont très variés, allant au-delà des acteurs économiques ou des collectivités.

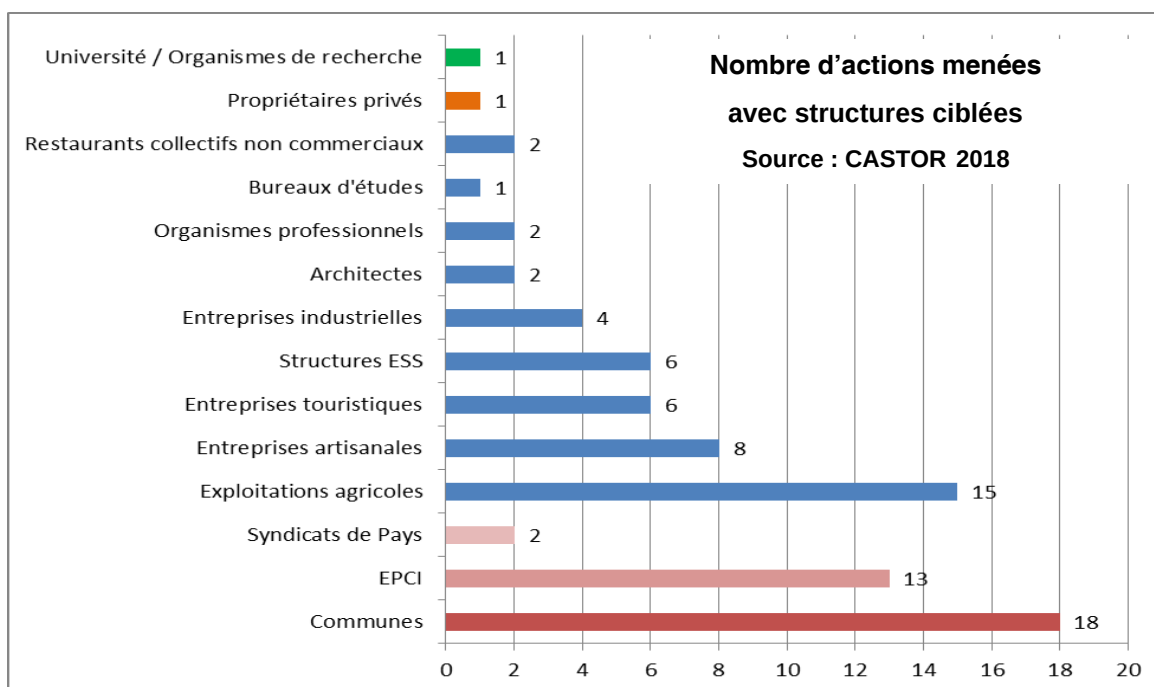
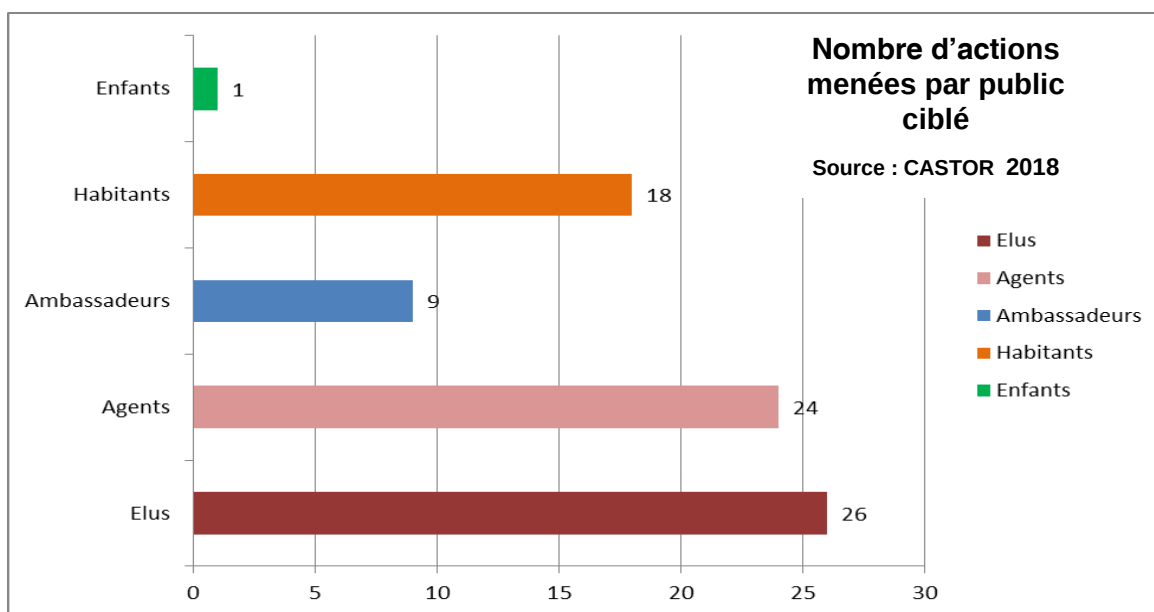
Certaines actions concernent plusieurs publics.

- Premier exemple : le projet de plateforme d'approvisionnement de la restauration collective en produits biologiques locaux a concerné des producteurs, des gestionnaires et cuisiniers de restaurants collectifs (en majorité publics), et une structure d'insertion qui a assuré la livraison des produits commandés. Les bénéficiaires finaux étaient

essentiellement les enfants des établissements scolaires partenaires mais aussi les personnes âgées au travers de la livraison d'établissements les accueillant (EHPAD).

- Second exemple : les journées techniques proposées chaque année par le Parc sur différentes thématiques d'aménagement et d'environnement ciblent en priorité élus et agents de collectivités mais elles sont aussi ouvertes aux acteurs économiques, aux ambassadeurs du Parc.

46 actions mentionnées dans l'outil CASTOR ont permis d'extraire les deux graphiques suivants car les publics ciblés sont mélangés (personne et structure).

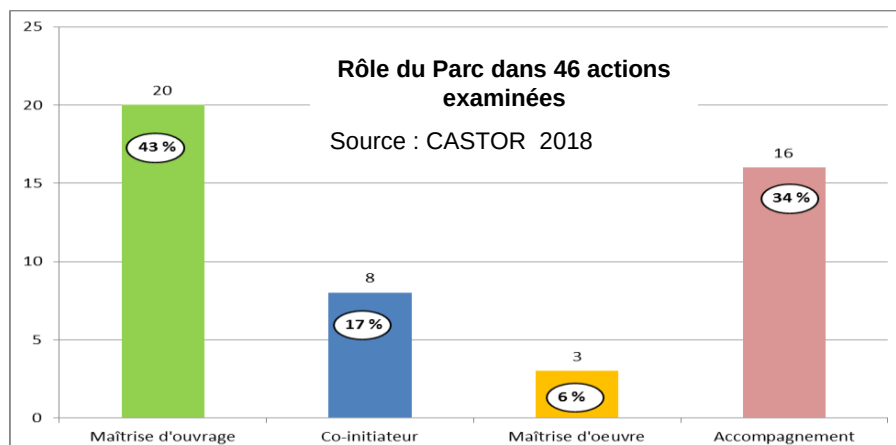


3. Logiques d'action du Parc

- Rôle du Parc :

Dans le cadre des quatre objectifs stratégiques évalués, le Parc a parfois été maître d'ouvrage : référentiel tuffeau, étude filière bois dans le Véron, concours Eco-Trophée, journées techniques, ... ; cette dernière action est un temps de transfert d'expériences qui valorise des actions locales autant que possible. Mais le Parc a souvent été initiateur d'actions telles que la plateforme citée ci-dessus, l'antenne ECHOBAT pour l'écoconstruction solidaire.

Dans ce cas, après une phase d'étude de faisabilité en maîtrise d'ouvrage, il joue ensuite un rôle d'accompagnement à la mise en œuvre du projet.



Animation / coordination / mise en réseau
Connaissance / Inventaires / Etudes
Conseil / expertise
Ingénierie et gestion de projet
Intervention institutionnelle
Maîtrise d'ouvrage
Maîtrise d'œuvre / accompagnement
Médiation environnementale
Communication / Information / Sensibilisation / Formation
Production / Edition de documents techniques ou pédagogiques
Transfert d'expérience

Les principaux rôles du Parc dans le cadre des diverses actions menées pour ce projet sont soulignés de jaune dans le tableau récapitulatif ci-contre.

4. Moyens mis en œuvre

- Moyens humains :

- Un chargé de mission agriculture et forêt depuis 2002 au Parc, à temps partiel 80% pendant 4 ans (de 2012 à 2016) puis à 90% depuis 2016, soit 80% en moyenne sur 10 ans (temps consacré au thème agriculture = 70% et au thème forêt = 5%) ;
- Une chargée de mission éco-développement (temps consacré au thème performance environnementale = 40 à 55% et au suivant = 10 à 25% selon années - 10% sur mission transversale intercommunalité en 2010 – 2011; 10 à 20 % sur missions transversales évaluation de 2012 à 2016 puis évaluation et révision charte en 2017 - 2018) ;
- Un architecte sur sa mission avec les professionnels : 50 % temps sur 2 ans en 2012-2013 (création du référentiel tuffeau) et 40 % sur 1 an en 2016 (étude de faisabilité pour développer une offre en écoconstruction ayant conduit à la création d'une antenne

Echobat) et 15 % / an d'un conseiller en écoconstruction depuis 2016 (accompagnement des professionnels vers l'écoconstruction).

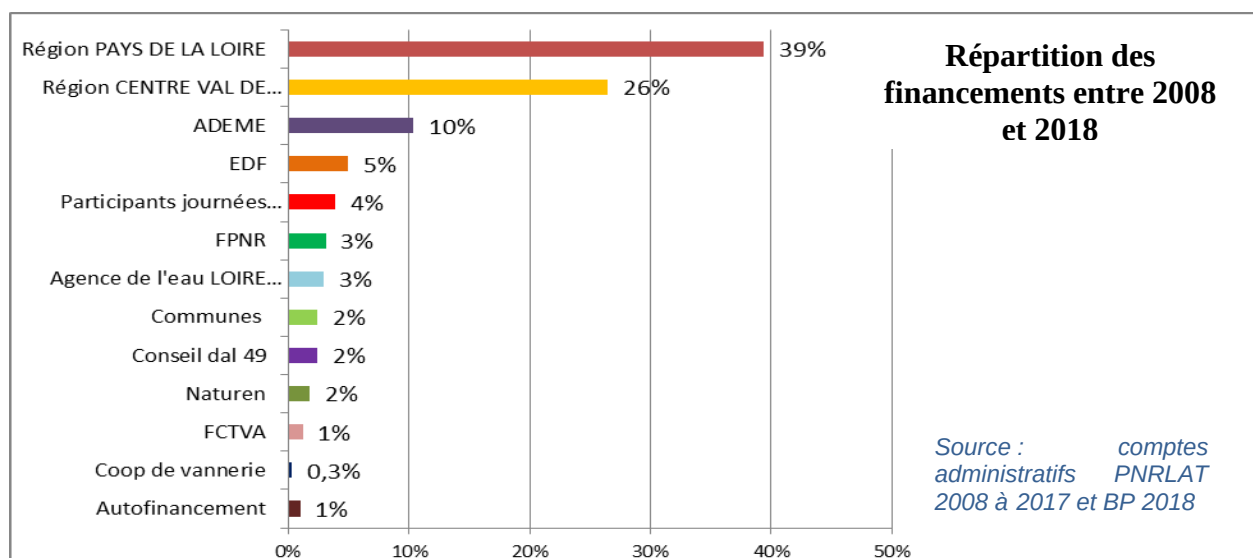
- **Moyens financiers :**

- Dépenses sur le projet : les actions menées sur les 10 années totalisent un montant de dépenses globales de 389 803 € ayant transité par le budget du Parc ; y sont incluses les actions lancées en 2018 non achevées (dépenses engagées).
- Recettes sur le projet : le financement provient de subventions des Régions, de l'ADEME ou d'aides reçues par divers partenaires (mécénat), pour un total sur les 10 années de 354 810 €. Les actions initiées en 2017 ne sont pas toutes achevées aux plans administratif et comptable et celles lancées en 2018 sont en cours au moment de l'écriture de cette fiche. Les subventions n'étant versées qu'après réalisation des actions engagées, cela explique un décalage entre dépenses et recettes, s'étalant à minima sur l'année suivante.

Certaines actions sont également cofinancées à parité ou en partie avec les maîtres d'ouvrage. Ces participations ne transitent pas par le budget Parc et ne sont pas prises en compte dans les dépenses de l'action et les recettes affichées ici.

Dans le tableau récapitulatif ci-dessous, seuls sont donc pris en compte les recettes ayant transité par le Parc ; par contre, le coût de fonctionnement des chargés de mission du Parc ayant mené ces actions n'est généralement pas pris en compte sauf financement lié à un appel à projets spécifique ADEME ou Agence de l'Eau.

Régions : contrats de Parc	ADEME	Agence de l'Eau Loire Bretagne	EDF	Autres financements	Autofinancement Parc
232 422 €	37 113 €	10 440 €	17 700 €	53 670 €	3 465 €



C. Exemples d'actions menées

1. Le concours ECO-TROPHEE

Créée dès la 1^{ère} charte du PNR, cette action a été poursuivie au rythme d'une nouvelle édition tous les 2/3 ans en s'ouvrant peu à peu à tous les secteurs de l'économie locale dont l'économie sociale et solidaire à partir de 2015, ainsi qu'aux collectivités depuis 2006.

Son objectif est d'identifier et valoriser des acteurs économiques écoresponsables, exemplaires dans leurs pratiques afin de favoriser le changement de pratiques, d'informer et mobiliser les habitants, quels que soient leurs statuts et activités.

Chaque édition recueille entre 20 à 30 candidatures au maximum. Cela peut paraître trop peu. Mais le temps consacré aux visites des candidats avant la réunion du jury est précieux et ne pourrait pas se dérouler si une cinquantaine de dossiers était déposée. Chaque édition récompense 9 à 10 lauréats. Le lien est fait avec le territoire en proposant des prix en nature aux salariés, à la rencontre d'acteurs touristiques du Parc.

Cette action est menée, depuis sa création, avec l'appui des 6 chambres consulaires et, depuis 2015, des deux réseaux de l'économie solidaire IRESA et CRE-SOL. EDF (CNPE de Chinon) apporte son soutien financier depuis l'origine en dotant les 1ers prix.

La cérémonie de remise des prix donne lieu à une rencontre (colloque, ateliers, visites d'acteurs) sur un thème pouvant intéresser les entreprises et les collectivités (la ressource en eau, l'énergie, l'économie sociale et solidaire, le climat change et notre économie ?). De 120 à 150 personnes y ont participé.

Le lien avec les lauréats ne s'arrête pas à la cérémonie. Ceux-ci constituent un vivier d'entreprises et de personnes « de référence » dans lequel l'équipe du Parc puise pour mener des actions culturelles ou pédagogiques, de diffusion de bonnes pratiques : intégration dans le programme pédagogique du Parc, exposition sur l'alimentation, films, expertise, interventions lors de journées techniques,... Certains seront aussi concernés par la

Indicateurs et chiffres clés 2008 – 2018
4 éditions du concours ECO-TROPHEE.
41 nouveaux lauréats primés (13 entreprises, 15 exploitations ou CUMA, 4 associations employeurs, 9 collectivités)
54 journées techniques réalisées entre 2008 et 2018
1549 participants à ces journées entre 2008 et 2017 dont :
40 % d'élus
40,65% d'agents
25,36% autres participants.
1 référentiel tuffeau réalisé pour les artisans du Bâtiment et les habitants.
1 antenne ECHOBAT Loire Anjou Touraine (8 entreprises, 2 structures d'insertion)
201 audits en écoconstruction réalisés auprès de particuliers ou collectivités
2 groupements d'achats de matériaux biosourcés.
Parc reconnu TEPCV :
12 chantiers de collectivités avec des matériaux biosourcés.
7 entreprises marquées « Valeurs Parc » (hors tourisme)
25 restaurants collectifs accompagnés dans leurs recherches de produits locaux de qualité.
130 agriculteurs accompagnés dans le cadre des mesures agri-environnementales.

Marque « Valeurs Parc ».

2. Création de l'antenne ECHOBAT Loire Anjou Touraine

Le secteur du Bâtiment fait l'objet de multiples actions en raison de l'importance de cette activité sur le territoire. Notre patrimoine bâti traditionnel est très spécifique, appelant des savoir-faire menacés (connaissance du tuffeau et de son traitement) et des connaissances à renouveler (usage des matériaux biosourcés pour une isolation efficace et pour préserver la santé des habitants).

Journées techniques et chantiers de formation, création d'un référentiel sur les bonnes pratiques d'entretien du bâti en tuffeau, conseil aux particuliers et aux communes ... ont jalonné ces années.

Le besoin d'avoir une offre professionnelle reconnue en écoconstruction a conduit le Parc à accompagner la création d'une antenne de l'association ECHOBAT Développement, démarche initiée en Pays de La Loire pour une écoconstruction solidaire : celle-ci réunit, sur un territoire donné, différents corps de métiers du bâtiment ainsi que des structures d'insertion ayant une activité dans ce secteur. Tous ont des savoir-faire reconnus en écoconstruction ou souhaitent les développer. L'objectif de ces antennes est de se positionner sur des marchés publics (en répondant aux clauses sociales) et des chantiers de particuliers, notamment ceux demandeurs d'écoconstruction.

L'antenne Loire Anjou Touraine a vu le jour en 2015 côté 49 du Parc. Celle-ci connaît malheureusement des aléas en 2018 avec la disparition des deux structures d'insertion membres : la Régie de quartiers de Saumur (dépôt de bilan) d'une part puis Batispire, faute de chantiers et de salariés. La commande publique reste faible en écoconstruction alors que la commande privée est en plein développement.

Le Parc accompagne cette dynamique valorisant les savoir-faire locaux ; il appuie aussi le développement de la demande locale avec d'autres leviers d'action notamment depuis la création du poste de conseiller en écoconstruction en 2016.

Ainsi la reconnaissance du Parc en tant que TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte) lui a permis de financer 12 chantiers de collectivités incluant des travaux d'isolation en matériaux biosourcés. Depuis, l'action « Isole toit mais pas tout seul » a vocation à aider les collectivités mais aussi les particuliers à réaliser des chantiers intégrant des matériaux biosourcés (chantiers participatifs, groupements d'achats de matériaux).

Ce concept ECHOBAT a été diffusé vers le PNR de la Brenne. Un projet d'antenne côté 37 du Parc est en réflexion également.

3. Organisation de l'approvisionnement en produits locaux de qualité de la restauration collective

Les circuits courts alimentaires connaissent un fort regain d'intérêt, notamment au sein des collectivités territoriales. Ils apparaissent comme un outil potentiellement capable de maintenir, voire de développer, des activités agricoles cruciales pour une gestion durable des territoires. Dans ce contexte, l'approvisionnement en produits locaux de qualité de la restauration collective est une préoccupation pour beaucoup de territoires.

Depuis 10 ans, le Parc a engagé sur le sujet plusieurs actions qui ont conduit à des dynamiques collectives tant au niveau des producteurs que des restaurants :

- en 2011, le Parc a participé au montage d'une plateforme d'approvisionnement en fruits et légumes locaux et biologiques sur le Saumurois grâce à un partenariat entre un groupement de producteurs, Bio Loire Océan, et une association d'insertion, ASPIRE. En 2015, l'action initiée en Saumurois a été dupliquée sur l'Agglomération d'Angers. L'activité de la plateforme s'est prolongée jusqu'en fin 2017, date à laquelle les partenaires ont choisi de la faire vivre sous d'autres formes. 22 établissements et 8 producteurs ont utilisé ce service depuis sa création.
- depuis 2015, le Parc accompagne un groupe de 8 restaurants collectifs sur le secteur Bourgueil/Avoine/Chinon. Les établissements concernés travaillent librement ensemble

(pas de groupement d'achat) en vue de partager leurs contacts avec des producteurs locaux et de mutualiser leurs achats. Des solutions concrètes d'approvisionnement ont été trouvées pour plusieurs types de produits : produits laitiers, fromages de chèvre, fruits, légumes, viandes.

Ce travail se réalise avec la Chambre d'agriculture d'Indre et Loire, du GABB Touraine et le Conseil Départemental d'Indre et Loire.

En parallèle, le Parc s'intègre en Maine-et-Loire dans la dynamique du « Réseau Local », créé en 2012, à l'initiative du Conseil Départemental de Maine et Loire, de la Chambre d'Agriculture du Maine et Loire et de l'Association des Maires du Maine-et-Loire.

4. Mise en place de Mesures Agro-Environnementales sur les secteurs NATURA 2000

Le Parc en tant qu'animateur de plusieurs sites NATURA 2000 sur son territoire (champagne de Méron, vallée de la Loire de Montsoreau aux Ponts-de-Cé, Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre, Vallées du Changeon et de la Roumer) a pour responsabilité de mettre en œuvre les outils agri-environnementaux prévus par l'Etat et les Régions (cofinancés par l'UE).

Cette action consiste à proposer aux agriculteurs volontaires de s'engager avec l'Etat sur des contrats de cinq ans au travers de pratiques de gestion particulières permettant la préservation de la biodiversité des zones considérées.

Aux côtés des Chambres d'Agriculture et des LPO, le Parc a mené des réflexions et organisé des groupes de travail avec les agriculteurs pour que les cahiers des charges proposés soient les plus pertinents possibles dans le respect des exigences nationales et européennes.

Chaque année, il coordonne, voire co-anime, avec ces partenaires l'animation de la campagne de contractualisation auprès des agriculteurs.

Les taux de contractualisation par site sont plutôt bons mais l'augmentation de la complexité administrative et la baisse de la rémunération des contrats depuis 2015 font craindre une érosion sévère de l'engagement des agriculteurs dans ces dispositifs à l'avenir. Cela ne signifie pas pour autant l'arrêt des pratiques favorables à la biodiversité, auxquelles les éleveurs sont attachés. Toutefois l'animation agro-environnementale nécessite aujourd'hui un rebond, pour encore plus d'efficacité.

5. Plan de Développement de Massif sur le secteur de Milly

Afin d'optimiser la gestion forestière des massifs sous gestion privée, tout en respectant les richesses écologiques qu'ils recèlent, le Parc a souhaité mettre en place des dispositifs collectifs permettant de créer une réelle dynamique locale.

Dans ce cadre, en partenariat étroit avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et la région des Pays-de-la-Loire, le Parc a accompagné la mise en place d'un Plan de Développement de Massif sur le secteur forestier de Milly (18 communes pour une superficie totale de 8 673 ha dont 7 146 ha de forêts privées). Ce dispositif permet de réaliser un diagnostic fin des enjeux forestiers locaux et d'apporter des conseils aux propriétaires pour mieux gérer leur patrimoine forestier en stimulant les dynamiques collectives. Afin de sensibiliser les propriétaires à la richesse de leurs parcelles forestières, le CRPF a utilisé l'outil IBP (Indice de Biodiversité Potentiel) pour réaliser ces diagnostics. 29 propriétaires ont été contactés et 8 documents de gestion durable ont été signés suite à cette action.

Faute de réelle dynamique collective, l'action engagée n'a pu être pérennisée.

D. Gouvernance du projet

1. Instances de pilotage

Les actions portées dans ce projet sont systématiquement présentées et discutées en commission Eco-Développement, présidée par un élu.

Cette commission regroupe des élus, des techniciens, des représentants des chambres consulaires et autres partenaires, des ambassadeurs du Parc volontaires. Réunie 2 fois par an, elle examine les projets d'actions et est informée des résultats.

Toutes les actions faisant appel à financement sont soumises à l'avis du Bureau du Parc pour prise de délibération.

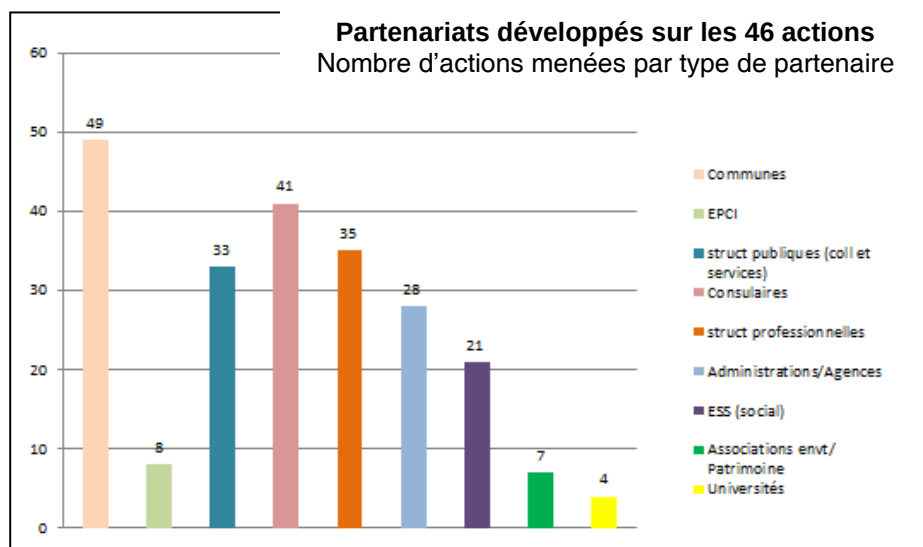
Président et vice-Président de la commission sont invités à chaque réunion de Bureau du Parc et peuvent y expliquer les actions envisagées.

2. Partenariats et conventions mis en œuvre

La philosophie du Parc étant de « faire avec » et non « faire à la place de », des partenariats sont créés pour la majorité des actions envisagées.

Des conventions générales ont été signées avec la chambre d'agriculture du Maine-et-Loire par besoin de clarifier le « qui fait quoi » et les conditions du partenariat. Pour des actions soumises au respect des marchés publics, ces relations de partenariat sont parfois difficiles à défendre et à valoriser.

Ce type de démarche n'a pas été renouvelé avec les autres chambres consulaires. Les relations sont plus ou moins soutenues du fait de la régionalisation de ces structures et de la perte d'effectifs à leur niveau. Mais une collaboration se met en place en tant que de besoin.



Dès qu'une action est menée avec un partenaire, lui-même contributeur financier ou en nature du projet, une convention technique et financière est signée (ex pour l'agroforesterie ou l'étude de faisabilité sur les déchets du bâtiment).

3. Analyse qualitative de cette gouvernance

La participation au sein de la commission Eco-développement a diminué au fil des années (60 inscrits¹⁶ – participation effective de 25 personnes en 2008 à 12 environ aujourd'hui), ce qui peut notamment s'expliquer par les multiples sollicitations vers les mêmes personnes (élues) en raison de modifications institutionnelles majeures ces dernières années. Le territoire du Parc a

¹⁶ Composition de la commission en 2008 : 28 élus, 5 agents de Pays/EPCI, 21 partenaires dont 4 consulaires, 10 habitants dont 7 ambassadeurs. Dernière réunion en 2018 : participation de 5 élus, 2 représentants de consulaires, 2 ambassadeurs, le président de la commission biodiversité.

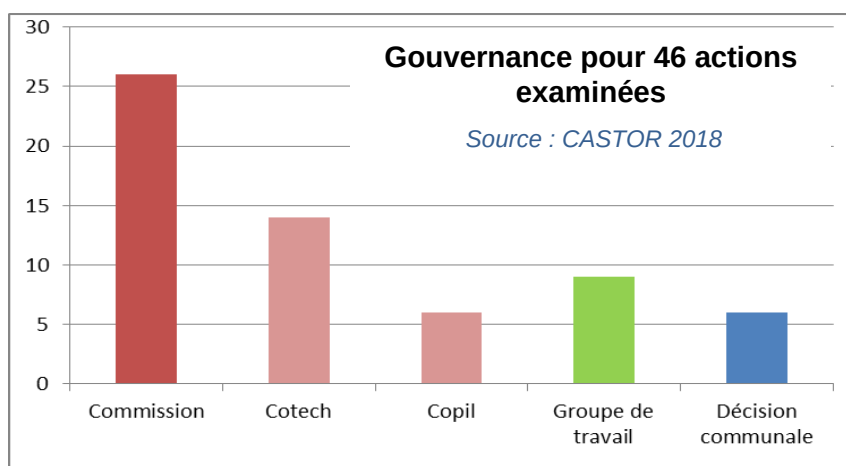
connu des refontes d'EPCI, des créations de communes nouvelles qui génèrent beaucoup de réunions.

Pour chaque action nécessitant un partenariat, après passage en commission, un comité technique (COTECH : assure un suivi technique) ou de pilotage (COPIL : est présidé par un élu, suivi d'études) est mis en place et se réunit autant de fois que nécessaire pour suivre les étapes de réalisation. Ces comités, n'étant pas statutaires, restent souples dans leur constitution et participatifs. Exemples : comité technique Eco-Trophée, ...

Pour d'autres actions ne faisant pas appel à un financement spécifique mais nécessitant une instance de réflexion, un groupe de travail est mis en place.

Certains groupes de travail ont vocation à perdurer. C'est le cas du groupe Marque qui est transversal aux services du Parc concernés pour garder une ligne de conduite générale concernant l'attribution de la marque aux acteurs économiques du territoire, qu'ils soient agriculteurs, artisans, entreprises touristiques, prestataires pédagogiques, ...

Quand il n'y a pas une action définie mais une réflexion à mener, un groupe de travail plus souple et à géométrie variable est mis en place (exemple avec l'appel à projet ADEME : groupe économie circulaire ou agroforesterie).



E. Avancées et points forts

Le constat est très mitigé selon les objectifs stratégiques. Face aux instances ayant toute légitimité à assurer le lien avec les acteurs économiques, à accompagner leurs projets d'installation ou de développement, le Parc a donc cherché à ouvrir d'autres champs de réflexion.

Dans le domaine de l'agriculture, le Parc s'est bien investi dans le soutien aux circuits courts alimentaires. Il a piloté des études générales par territoire, a accompagné des expérimentations et a fait reconnaître sa légitimité à travailler ce sujet. Il est aujourd'hui sollicité pour son expertise. En revanche, il est aujourd'hui aussi sollicité pour des problématiques de soutien aux filières (cf. élevage) mais peu outillé pour y répondre.

Dans le domaine de la forêt, le manque de moyens explique le peu d'actions menées. La dernière en cours portant sur la filière bois dans une zone patrimoniale particulière (confluence Loire – Vienne et Indre) laisse augurer une suite concrète et la mise en place d'un projet de filière de valorisation portée par un ESAT et une entreprise.

En matière de performance environnementale du territoire, il reste à faire. Les entreprises sont appuyées en cela par les chambres consulaires, fortement côté 49 du Parc, de façon moins soutenue côté 3. Les récentes stratégies régionales de développement économique (SRDEII) et les plans régionaux de prévention et gestion des déchets (PRPGD) mettent en relief l'intérêt de l'économie circulaire qui participe de cet enjeu. Les efforts de sensibilisation – mobilisation devraient favoriser l'émergence de démarches collectives.

Certains textes législatifs font également évoluer positivement les pratiques des collectivités : obligation d'abandonner l'usage des phytosanitaires depuis janvier 2017 (loi Labbé) dans les collectivités par exemple.

En matière d'activités patrimoniales, la Marque Parc connaît un déploiement récent (2016) sur notre territoire après le repositionnement national qui lui donne une identité et une pertinence plus lisibles. Les prochaines années seront consacrées à sa diffusion auprès d'acteurs économiques, agriculteurs et artisans, intéressés lorsque la stratégie du Parc sera bien définie.

F. Difficultés rencontrées et points faibles

Ce projet ne semble pas très lisible sur le territoire sauf pour les partenaires associés. Les actions du Parc sont jugées trop confidentielles et peu relayées par la presse.

Les actions de mobilisation et appui d'initiatives allant dans le sens du développement durable (démarches environnementales de zones d'activité ou démarches d'Agenda 21) s'essouffent vite quand il n'y a plus de financement ou d'accompagnement. D'autres, comme la plateforme d'approvisionnement en produits biologiques de restaurants collectifs ne trouvent pas leur équilibre économique, faute d'implication d'acteurs locaux en nombre suffisant.

Une difficulté réside dans la recherche de fonds spécifiques à certaines actions souhaitées. Les possibilités actuelles de financement, public ou privé, reposent beaucoup sur des appels à projet. Cette modalité permet aux financeurs de mieux flécher leur aide mais ne favorise pas forcément l'émergence de projets locaux qui, tout en étant bénéfiques pour le territoire, ne rempliraient pas toutes les conditions de l'appel à projet. C'est un frein à certains projets atypiques.

Les interventions du Parc ont plus souvent concerné les collectivités que les entreprises, au final, ce qui ne facilite sans doute pas une reconnaissance de son action dans le champ économique.

G. Appréciation globale du projet

1. Avis du groupe évaluation

Le travail d'évaluation sur ce projet a été soumis aux membres de la commission Eco-Développement lors de la réunion du 2 juillet 2018. Sachant que les élections de 2014 ont désigné de nouveaux élus, ayant intégré la commission après cette date, un bilan des actions menées depuis 10 ans a été adressé au préalable à tous les membres.

En séance, une présentation des 4 objectifs concernés et un guide avec grilles de notation proposées ont permis aux 9 membres présents de se prononcer, chacun avec sa propre expérience de l'action du Parc, sur les 6 critères d'évaluation retenus pour tous les projets prioritaires du Parc (cf page 8).

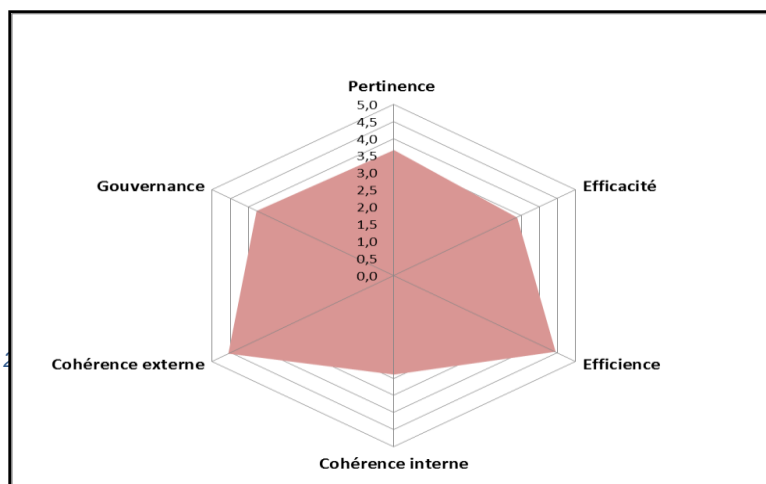
2. Perception selon les critères d'évaluation

Notes obtenues (sur 5 points par critère (vote des 9 participants le 2 juillet) :

Pertinence = 3,7

Efficacité = 3,4

PNRLAT – Evaluation finale de la charte - période 2008-2018



Efficiencence = 4,4

Cohérence interne = 2,9

Cohérence externe = 4,6

Gouvernance = 3,8

Pertinence : Le Parc n'est pas toujours le maître d'ouvrage direct, il impulse des dynamiques. Le constat est que certaines démarches se sont mises en place par effet d'opportunité de financement (exemple des démarches de qualité sur les zones d'activité exigées par la Région Centre pour tout financement de création ou extension de sites côté Indre-et-Loire) mais n'ont pas tenues dans la durée. Au vu des besoins identifiés dans la charte, les actions menées ont fait sens pour la plupart même si les résultats attendus n'ont pas été satisfaisants dans la durée.

Efficacité : les actions initiées ou engagées par le Parc ont apporté des résultats positifs pour le territoire, difficile à évaluer en termes de création d'emploi ou d'impact économique. Elles ont favorisé une mobilisation d'acteurs et créé des dynamiques sur le territoire en réponse aux objectifs environnementaux, économiques et/ou sociaux mais qui restent pour certains à consolider. L'innovation se retrouve dans les modes de faire comme la création d'un spectacle sur l'alimentation pour sensibiliser les habitants de manière ludique sans les culpabiliser, la réalisation de films sur des entreprises ayant de bonnes pratiques (collection « Ils font le Parc »). Toutefois, une meilleure diffusion serait sans doute nécessaire ; la question a été posée de faire en sorte de changer d'échelle, que les actions du Parc ne soit plus aussi confidentielles.

Efficiencence : en connaissance des moyens humains et financiers mis en œuvre et des actions réalisées, les membres de la commission ont jugé l'efficiencence plutôt bonne (le temps des agents s'est éclaté sur plusieurs missions au fil des ans). Ils ont toutefois relevé le manque de moyens humains consacrés au thème de la forêt et le déplorent.

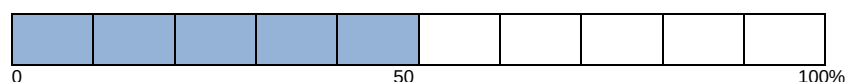
Cohérence interne : elle a été jugée insuffisante notamment pour le projet forêt. Il n'y a pas de référent élu sur la mission agricole pourtant fondamentale.

Cohérence externe : l'action du Parc a été plutôt complémentaire d'autres actions menées par les partenaires (consulaires, associations,...) ou menées en concertation avec eux. Elles s'inscrivent bien dans les stratégies nationales et régionales en tentant de les traduire concrètement par les opérations menées sur le territoire. Mais il a été jugé que le Parc restait trop peu lisible, visible.

Gouvernance : la gouvernance interne est jugée satisfaisante mais le manque de participation au sein de la commission est regretté. Le constat général est que la réforme territoriale a mobilisé les élus localement puis les a impliqués dans des travaux à une échelle intercommunale plus éloignée ; cela a entraîné des difficultés à faire face à toutes les sollicitations et les a désengagés d'autres structures dont le Parc. Des comités techniques jouent leur rôle en mobilisant les partenaires liés à telle ou telle action.

3. Atteinte des objectifs de la charte

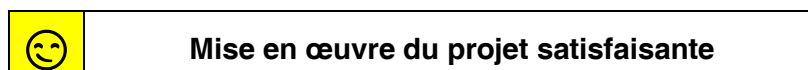
Indicateur d'avancement global du projet



Atteinte des objectifs du projet

	Pas du tout atteints	Atteints très partiellement	Atteints en partie	Globalement atteints
Développement économique respectueux des équilibres économiques et humains				

Indice de satisfaction générale sur le projet :

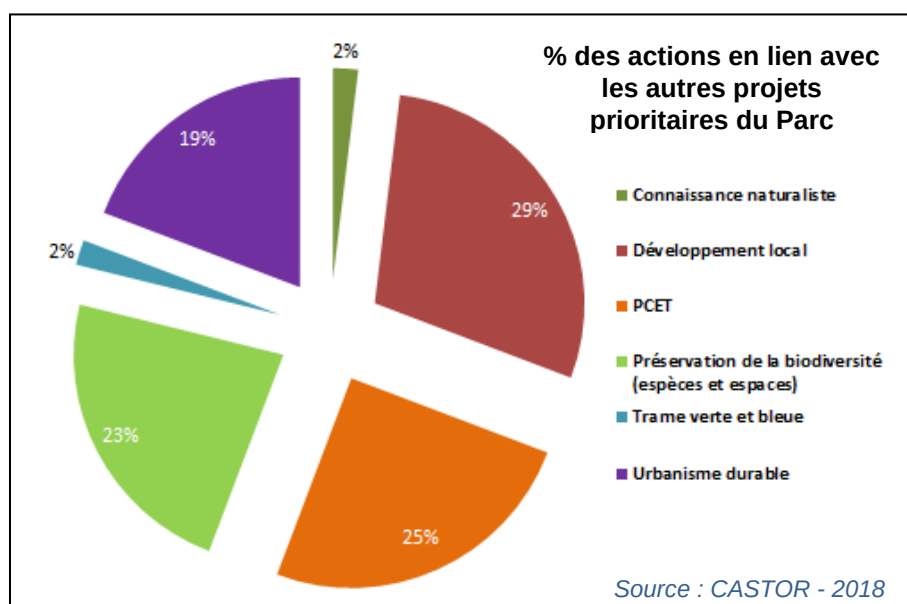


H. Conclusion générale sur le projet

Un premier constat porte sur la transversalité des actions menées dans le cadre de ce projet, orienté vers les acteurs économiques, privés mais également publics car les collectivités ont un rôle majeur sur le territoire au travers de leur action d'aménageur, d'acheteur et de gestionnaire de multiples services à la population.

Les actions ont souvent concerné des publics autres que les acteurs économiques. Ce positionnement s'explique du fait que le Parc travaille rarement en direct avec les acteurs économiques mais toujours en lien avec les chambres consulaires notamment ou des syndicats professionnels. Il n'a pas la compétence de développement économique, attribuée aux EPCI. Il initie donc des opérations dans le champ des missions qui lui sont reconnues.

Celles-ci ont été menées souvent en lien avec les autres projets prioritaires du Parc, répondant aussi à leurs objectifs de sensibilisation notamment et d'ouverture à de nouveaux enjeux pour le territoire.



Aujourd'hui, face au déploiement d'importantes structures intercommunales dont la compétence en développement économique et sociale est renforcée, face à l'expression d'attentes des citoyens en faveur d'une transition écologique et sociétale réelle, ces missions imposent d'être repositionnées en complémentarité d'autres leviers d'action, d'être clarifiées dans les objectifs qui leur sont assignés.

L'avis du technicien :

La proximité des agents du Parc avec le territoire est fondamentale et cela reste une force face à la régionalisation d'autres structures d'accompagnement.

Il faut poursuivre la construction de projets partagés avec elles mais aussi mieux réussir à impliquer les élus et agents des EPCI qui ont une compétence réaffirmée en développement et des leviers d'action à leur portée ... encore faut-il qu'ils partagent les mêmes enjeux concernant l'avenir de leur territoire.

XIII. TOURISME ET LOISIRS DURABLES

A. Rappel sur l'ambition du projet

Le tourisme est une activité économique majeure sur le territoire du Parc qui s'articule autour de la « Loire Valley », secteur de renommée internationale, inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Conscient du grand nombre d'acteurs compétents œuvrant déjà dans ce domaine, le Parc a spécialisé son action pour proposer une offre innovante et complémentaire de l'existant. Il a ainsi développé des équipements et prestations articulés autour de la protection et de la valorisation des patrimoines, respectueux de l'environnement et à visée pédagogique.

Reconnu pour son savoir-faire et référent territorial sur ces questions, le Parc ambitionne dans sa Charte 2008-2020 d'inscrire son action et les acteurs du territoire dans une démarche plus globale de tourisme durable. Le Parc a d'ailleurs reçu son agrément à la Charte européenne du tourisme durable sur le volet 1, le 11 décembre 2014 au Parlement Européen de Bruxelles.

B. Un objectif stratégique dans la charte 2008 – 2020

1. Objectif stratégique 9 : développer un tourisme et des loisirs de nature et de découverte des patrimoines

Indicateur d'avancement par objectif opérationnel ¹⁷

Développer les clientèles actuelles et potentielles										
S'appuyer sur les patrimoines et les savoir-faire pour créer de la valeur ajoutée										
Gérer l'accueil des publics dans les espaces naturels										
Inscrire les acteurs touristiques dans une démarche de développement durable										
	0				50					100%

Exemples d'actions menées :

- Développement de la randonnée : expérimentation et mise en œuvre départementale d'une requalification touristique des itinéraires pédestres ; expérimentation d'une méthode de création d'itinéraires équestres, VTT et canoë-kayak et transfert de cette expérience ; création et aménagement de sentiers thématiques.
- Qualification et mutualisation d'une offre de sorties découverte proposée par des acteurs du Parc et édition d'un guide/agenda annuel.
- Déploiement de la marque « Valeurs Parc naturel régional » pour les hébergements touristiques, restaurants, sites de visite et prestations d'accompagnement.
- Politique de maîtrise des loisirs nautiques et motorisés dans les espaces naturels : édition de guides synthétiques sur la réglementation, formation/sensibilisation des acteurs concernés, édition de fiches de navigation sur la Loire et la Vienne.
- Conception de schémas d'interprétation et assistance à la maîtrise d'ouvrage dans la réalisation d'outils auprès de collectivités sur leur territoire et d'associations dans leur site de visite.
- Déploiement du volet 1 de la Charte européenne du tourisme durable.

¹⁷ 5 niveaux d'avancement jugés par le chargé de mission référent :

 < 20% ;  20% < 40% ;  40% < 60% ;  60% < 80% ;  > 80%

2. Objectifs quantifiés :

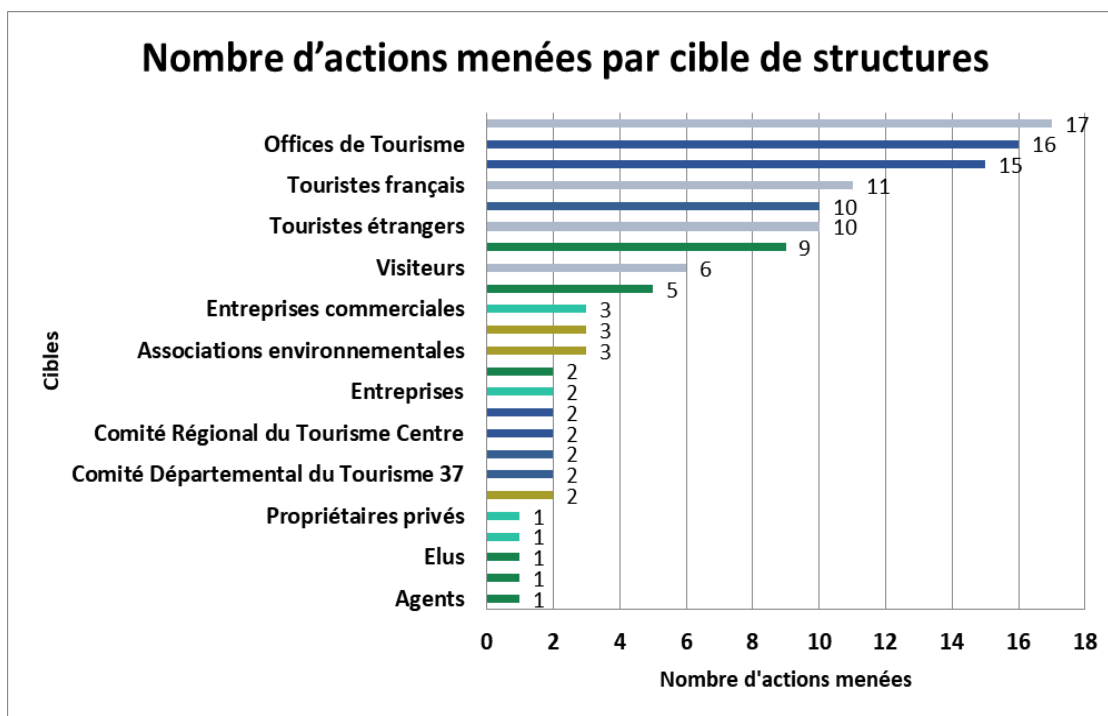
Objectif	Indicateur	Ambition	Moyenne sur 10 ans
Développer des actions de tourisme durable avec les acteurs du territoire	% de produits créés en partenariat avec un ou plusieurs acteurs	100 %	100 %
Mobiliser les acteurs et participer à leur changement de pratiques	Nombre de contrats d'engagement ou de conventions signés respectés	50	45 hébergements 7 restaurants 3 sites de visite 14 prestations d'accompagnement
Intégrer les attentes et besoins des prestataires dès l'amont de la démarche de projet	% de projets suivis par un comité de pilotage associant les acteurs du territoire concerné	100 %	100 %

3. Territoire concerné et bénéficiaires

- Territoire :

Les actions tourisme et loisirs du Parc sont destinées aux habitants, excursionnistes à la journée et touristes en séjour. Le Parc met à leur disposition des aménagements spécifiques sur des communes de son territoire mais également des outils de médiation les accompagnant dans leurs déplacements et découvertes. L'ensemble du territoire du Parc est par conséquent concerné.

- Bénéficiaires :



Source : CASTOR 2018

4. Logiques d'action du Parc

Animation / coordination / mise en réseau
Connaissance / Inventaires / Etudes
Conseil / expertise
Ingénierie et gestion de projet
Intervention institutionnelle
Maîtrise d'ouvrage
Maîtrise d'œuvre / accompagnement
Médiation environnementale
Communication / Information / Sensibilisation / Formation
Production / Edition de documents techniques ou outils pédagogiques
Transfert d'expérience

5. Moyens mis en œuvre

- Moyens humains :

- chef de service : 0,9 ETP / an.
- assistant tourisme : 0,5 ETP depuis 2011.
- agents d'accueil et de médiation : 2 X 0,2 ETP depuis 2015.

- Moyens financiers mobilisés pour les actions menées :

Le montant des dépenses totales pour la mise en œuvre du projet tourisme et loisirs sur la période 2008 – 2017 est de 458 886 €.

Elles ne prennent en compte que les dépenses ayant transité par le budget du Parc.

Les recettes s'élèvent proviennent des partenaires suivants :

Etat	Région CVL	Région PdL	Département 37	Département 49	Communes et/ou EPCI
3 342 €	111 967 €	199 928 €	3 600 €	952 €	139 097 €

C. Exemples d'actions menées

1. Fiches rivière

- Objectifs :

- Informer/sensibiliser les élus, les prestataires touristiques et les touristes à la réglementation en vigueur sur la Loire et la Vienne.
- Aider les pratiquants de canoë-kayak à naviguer sur la Loire et la Vienne en toute sécurité et dans le respect du milieu naturel.
- Préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel de la Loire et de la Vienne.

- Résultats les plus importants :

En partenariat avec les Conseils départementaux et les Agences départementales du tourisme 37 et 49, le Parc a édité 9 fiches représentant chacune ½ journée de navigation. Elles sont destinées à aider les pratiquants de canoë-kayak à naviguer sur la Loire et la Vienne. Elles

comprennent : 1 carte de localisation, des consignes de sécurité et des informations sur les patrimoines observables depuis l'embarcation.

Depuis 2016, elles sont disponibles gratuitement auprès des loueurs de canoë-kayak, des Offices de Tourisme et téléchargeables sur le site Internet du Parc.

- **Transfert :**

Fort de cette expérience partagée avec le Parc, le Conseil départemental de Maine-et-Loire déploie ces fiches rivière sur d'autres secteurs et cours d'eau de son territoire.

2. Paysages partagés en Loire-Authion

- **Objectifs**

- Caractériser l'offre touristique du Parc et renforcer son attractivité singulière en proposant une « relation intime » avec les paysages, basée sur l'interprétation.
- Préserver et valoriser les paysages : sensibiliser les collectivités et les publics aux patrimoines et à l'intérêt de les conserver.
- Encourager l'appropriation des habitants de leur lieu de vie, via la compréhension des fondements et de l'évolution des paysages. Les inciter à pratiquer davantage et autrement leur territoire, encourager à sa découverte. Accentuer leur sentiment d'appartenance et leur fierté. Les rendre acteurs et promoteurs de leur territoire.
- Informer et accueillir les visiteurs, favoriser leurs contacts avec cette région, la compréhension et l'immersion dans les paysages, la découverte de la culture locale.

- **Résultats les plus importants**

Inventaire des ressources patrimoniales et caractérisation de l'identité de ce territoire.

Recueil des représentations des habitants sur leurs paysages lors d'événements festifs.

Éductour à destination des prestataires touristiques commentées par 2 experts : historien et géographe.

Édition et diffusion auprès des 7 000 foyers de la commune de Loire-Authion d'un livret « Histoires à semer... de la vallée de l'Authion » de 32 pages.

Aide technique et financière aux projets scolaires des écoles de Loire-Authion autour de la découverte de leurs paysages et de leur environnement.

Balades commentées gratuites par 2 experts pour les habitants.

Tenue d'ateliers d'écriture auprès de 3 générations d'habitants de Loire-Authion (écoles, foyers logement, médiathèques) et édition d'un recueil.

Expositions dans les médiathèques.

Application de découvertes des patrimoines pour Smartphone à destination des touristes.

Panneaux de découverte des patrimoines sur des sites clés de Loire-Authion.

- **Innovation**

Cette action de 3 ans repose sur une démarche de médiation transversale qui a su allier les compétences des chargés de mission suivants : Paysage, Tourisme, Culture et Education.

Chacun de ces thèmes n'est pas traité individuellement mais en cohérence et complémentarité avec les autres.

Enfin, l'action place la population locale au cœur du développement du tourisme pour la plus grande satisfaction des visiteurs. Elus, prestataires et habitants sont en contact direct avec des experts qui les sensibilisent aux richesses de leur territoire et les rendent fiers. Les touristes bénéficient de nouveaux outils de découverte dont les habitants sont les premiers ambassadeurs.

- **Transfert**

Cette action, également été développée sur le Bouchardais, a pour objectif d'être transférée sur d'autres territoires du Parc. Pour ce dernier, cette territorialisation de son action lui permet une plus grande efficacité et cohérence en termes d'offre comme d'image.

3. Charte européenne du tourisme durable

- **Objectifs**

- Offrir une plus-value pour les collectivités territoriales membres du Parc en proposant une stratégie touristique complémentaire de l'existant et différenciante à l'échelle du Val de Loire.
- Développer les retombées économiques directes et indirectes en structurant le tourisme sur son territoire et en encourageant les excursionnistes et touristes à consommer ce dernier.
- Participer au développement d'une offre tourisme durable en confortant et développant un réseau de prestataires touristiques, qualifiés et soucieux des équilibres écologiques, économiques et sociaux.
- Participer à mieux « irriguer » le territoire en territorialisant encore plus son action afin de pouvoir proposer des découvertes qui sortent des sentiers battus et structurent une offre plus homogène par destination.
- Sensibiliser les touristes à un nouveau mode de consommation touristique plus durable et leur permettre de l'expérimenter.
- Proposer et mettre en œuvre une stratégie d'adaptation du secteur du tourisme au changement climatique.

- **Résultats les plus importants :**

Repositionnement de l'action tourisme durable du Parc au service de dynamiques collectives : gouvernance, élargissement et mise en réseau des acteurs, ingénierie et sensibilisation.

Différenciation de l'offre touristique du Parc : reconnaissance de plus de 70 entreprises touristiques qualifiées, valorisées par la marque « Valeurs Parc naturel régional ».

Début de structuration du tourisme de nature : impulsion et assistance à la mise en produits, gestion des usages et maîtrise de la fréquentation dans les sites de nature.

Innovation et mise en tourisme des patrimoines : outils numériques, démarche territoriale de médiation...

D. Gouvernance du projet

1. Instances de pilotage

Chaque action tourisme et loisirs initiée et/ou suivie par le Parc participe d'une démarche de projet. Cette dernière est systématiquement mise en œuvre par un comité de pilotage, de la définition des objectifs du projet à son évaluation finale.

Par ailleurs, dans le cadre de sa Charte européenne du tourisme durable, le Parc assure l'animation de :

- **Un comité de suivi**

Il est constitué des principaux partenaires institutionnels, eux-mêmes animateurs de nombreux groupes thématiques de travail et donc en contact direct avec les acteurs du territoire. Chaque membre, choisi pour ses compétences techniques complémentaires et sa motivation dans le projet, a une mission et des objectifs précis assignés. Cette organisation transversale permet de mobiliser temporairement des ressources et de mutualiser les compétences.

La constitution du comité de suivi est évolutive ; en fonction des thématiques abordées, de nouveaux membres peuvent être cooptés.

- **Un forum permanent des acteurs**

Il implique tous les acteurs qui contribuent à la gestion et au développement du tourisme du bassin touristique concerné. Il se tient annuellement, repose sur une démarche transversale et participative, a une liste d'invités évolutive en fonction des thématiques traitées. Il a pour objectifs de : stimuler une mise en réseau de l'ensemble des professionnels du tourisme à l'échelle de l'espace protégé, initier un dialogue et une compréhension mutuelle des acteurs des divers champs d'intervention traités, encourager l'appropriation des valeurs du tourisme durable.

2. Partenariats et conventions mis en œuvre

Avec les acteurs publics, le Parc développe des partenariats étroits en fonction des territoires ou thématiques concernées. Ces partenariats se formalisent par :

- la présence de toutes les parties prenantes ou intéressées dans chaque comité de pilotage des actions ;
- le portage politique des actions ;
- le plan de financement de ces dernières.

Avec ses partenaires privés, le Parc signe une convention dans laquelle chaque partie s'engage à respecter les conditions définies de ce partenariat.

3. Analyse qualitative de cette gouvernance

Le Parc souhaite mettre en valeur l'implication d'une pluralité d'acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet ou d'une action. Dans les premières années de sa Charte 2008-2020, cette co-construction était relativement circonscrite aux acteurs touristiques. Avec sa Charte européenne du tourisme durable, le Parc a révisé sa gouvernance. Il a souhaité ouvrir ses horizons et développer la participation d'acteurs non liés directement au domaine du tourisme et plus « inhabituels », d'après une répartition « convenue » des prérogatives, compétences et expertises.

E. Avancées et points forts du projet

Ces dernières années, le projet phare du Parc en tourisme est la Charte européenne du tourisme durable (CETD). Pour la candidature 2014-2018, les membres de la commission d'agrément d'Europarc ont tenu à souligner :

- l'importante ambition de ce projet de 5 ans aux regards d'autres espaces protégés ;
- le caractère structurant, varié et parfois innovant des actions programmées ;
- l'exemplarité d'une démarche partenariale qui s'inscrit dans un processus managérial structuré des différents acteurs concernés.

Dans le cadre de sa Charte de Parc et de sa CETD, l'action tourisme du Parc s'est concentrée notamment sur l'émergence de la marque nationale « Valeurs Parc naturel régional ». Dans ce cadre, le Parc a assisté la Fédération des Parcs pour :

- finaliser la rédaction de la convention nationale d'utilisation de la marque et le règlement d'usage, tous deux communs à toutes les entreprises marquées ;
- rédiger les grilles de critères nationales (grilles d'audit) pour les hébergements touristiques, lieux de restauration, sites de visites et prestations d'accompagnement ;
- tester les grilles et les modalités d'audit avec les prestataires de son territoire.

Les documents issus de ce travail ont été validés par la commission nationale marque de la Fédération des Parcs et s'imposent dorénavant à l'ensemble des PNR.

Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine est aujourd'hui reconnu au sein du réseau national des Parcs comme un acteur clé du développement de la marque nationale « Valeurs Parc naturel régional ».

F. Difficultés rencontrées et points faibles

Pour développer les clientèles actuelles et potentielles, le Parc a souhaité expérimenter la création, promotion et vente de séjours de tourisme de nature, composés de prestations adaptées et complémentaires : hébergements, restaurants, activités de pleine nature, guides naturalistes...

Aussi, pour des produits de tourisme de nature de qualité, cohérents avec ses valeurs et son identité touristique, il a désiré s'appuyer sur un réseau d'entreprises bénéficiaires de la marque « Valeurs Parc naturel régional ».

Toutefois, compte-tenu des délais nationaux de lancement opérationnel de la marque et malgré l'importante implication du Parc dans la rédaction des documents cadres nationaux, le réseau des bénéficiaires de la marque n'a pu localement émerger avant 2017. Les années 2017 et 2018 étant consacrées prioritairement aux audits et à la réalisation des différents outils de communication/promotion ou animation de réseau, la conception de séjours de tourisme de nature n'a pu jusqu'alors émerger.

G. Appréciation globale du projet

1. Avis du groupe évaluation

Cf. partie H du présent document → Conclusion générale sur le projet.

2. Perception selon les critères d'évaluation

- Notation 2018

Pertinence = 2.5

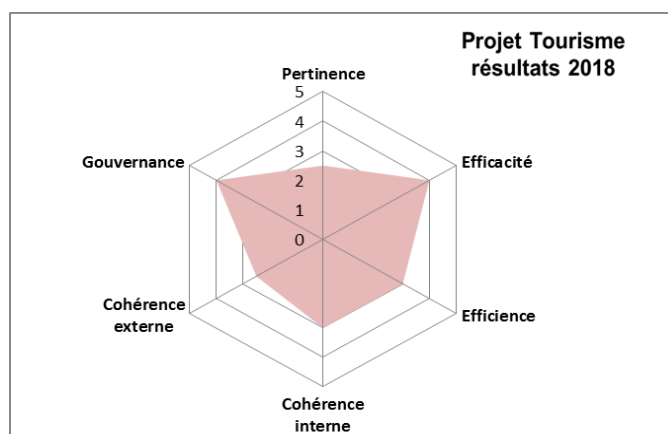
Efficacité = 4

Efficiences = 3

Cohérence interne = 3

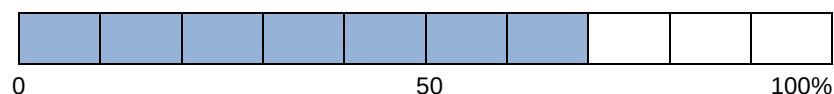
Cohérence externe = 2.5

Gouvernance = 4



3. Atteinte des objectifs de la charte

Indicateur d'avancement global du projet



Le bilan à mi-parcours 2008-2014 indique qu'une circulaire de mai 2012 a priorisé certains projets de la Charte, dont le projet « Tourisme et loisirs durables ». Ce projet s'est concrétisé par la candidature et l'obtention de la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces

protégés. Les articles portant sur la consolidation des connaissances de la demande et la structuration de l'offre de nature ont été mis de côté dans cet effort de priorisation de l'action.

Atteinte des objectifs du projet

	Pas du tout atteints	Atteints très partiellement	Atteints en partie	Globalement atteints
Tourisme et loisirs durables				

Indice de satisfaction générale sur le projet :

	Mise en œuvre du projet satisfaisante
---	--

H. Conclusion générale sur le projet

FORCES	FAIBLESSES
- Le Parc dispose d'une connaissance solide des acteurs du territoire et effectue une mise en réseau efficace. - Le Parc est détenteur d'une expertise avérée et reconnue en termes de tourisme de nature et de tourisme durable. - Le travail réalisé participe indéniablement à la mobilisation des acteurs touristiques sur le tourisme durable. - L'offre de tourisme de nature en cours de création au Parc est complémentaire aux offres phares du Val de Loire : châteaux, vélo, vin... et conforme aux attentes des partenaires et des touristes.	- Le PNR LAT s'est doté d'un positionnement touristique pertinent mais dont la promesse reflète à ce stade un projet et nécessite d'être pleinement incarné à travers l'offre touristique et sa mise en tourisme. - L'offre de tourisme de nature du Parc s'avère peu lisible et encore peu développée à l'exception des animations nature. - Une concentration des efforts sur la communication et la promotion du capital nature du Parc mais peu d'actions originales ; les actions sont davantage adaptées aux habitants locaux qu'aux touristes et limitent de fait la création de valeur et les retombées pour l'économie touristique. - Les outils de communication produits sont thématiques, complémentaires et attrayants mais ceux-ci ne sont pas conçus au service du parcours client. (site Internet, carte de découvertes...).

XIV. EDUCATION AU TERRITOIRE POUR TOUS

A. Rappel sur l'ambition du projet

Les Parcs naturels régionaux utilisent le terme « d'éducation au territoire » car le lieu de vie des enfants, des jeunes et des adultes concernés est le point de départ de toutes actions éducatives menées par un Parc. Il s'agit de permettre à chacun de développer une appartenance avec son milieu de vie et de favoriser une culture de l'engagement. L'objectif de cette éducation est de rendre plus explicites les liens complexes entre les actions locales et les enjeux mondiaux et de favoriser la capacité d'adaptation du territoire aux changements.

Depuis sa création, le Parc accompagne les projets liés aux patrimoines et au développement durable des établissements scolaires du territoire. Cette éducation pluridisciplinaire et progressive se traduit par la mise en place d'animations dans les établissements scolaires de la maternelle au lycée. Ces actions menées en collaboration étroite avec l'Education Nationale sont mises en œuvre par un réseau de structures locales d'éducation à l'environnement et aux patrimoines.

Le Parc souhaite également agir sur la qualité de l'offre éducative en participant à l'enrichissement et à la valorisation des pratiques éducatives présentes sur son territoire et en développant des méthodologies innovantes et transférables au service de tous les publics. La formation des animateurs mais aussi la mise en place de procédures d'évaluation et de suivi contribuent au renforcement et à l'amélioration continue des pratiques.

Depuis 2011, l'accompagnement d'habitants dans une visée éducative est devenu une préoccupation centrale du service « Tourisme et médiation des patrimoines ». Le projet du service décline de manière plus opérationnelle des objectifs de la Charte liés à l'appropriation du territoire et du projet du Parc afin de favoriser la compréhension et la conscientisation des enjeux du territoire et d'interroger sur l'évolution des pratiques individuelles et collectives.

Une analyse fine des publics a permis de déployer un panel d'actions plus ciblées visant des personnes concernées et impliquées jusqu'à celles qui sont à sensibiliser. Conjointement, des personnes et structures relais vers les habitants, aptes à démultiplier l'action du Parc, ont été mobilisées : élus, ambassadeurs, associations, acteurs de l'accompagnement social et éducatif.

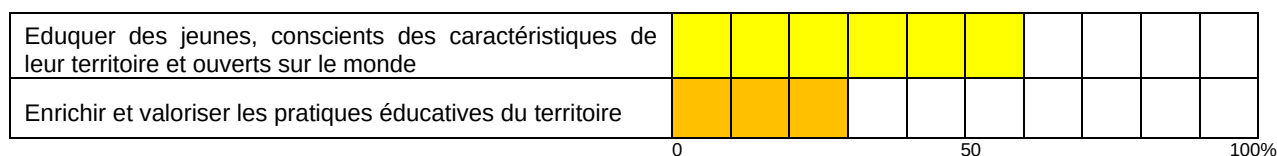
Parallèlement, le Plan Climat Energie Territoire a favorisé la mise en place d'actions éducatives plus thématiques, permettant d'expérimenter des modalités nouvelles d'intervention avec les habitants.

B. Deux objectifs stratégiques concernés

1. Deux objectifs stratégiques de la charte concernés

- **Objectif stratégique 11 : contribuer à l'éducation des citoyens de demain**

Indicateur d'avancement des objectifs opérationnels ¹⁸

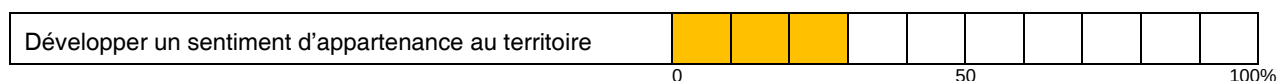


Exemples d'actions menées :

- Programme d'éducation au territoire : interventions des membres du réseau éducatif du Parc dans les établissements scolaires pour accompagner des projets scolaires sur l'environnement, les patrimoines bâtis, le développement durable (200 classes /an en moyenne).
- Organisation de temps de restitution des projets scolaires avec les familles pour partager les découvertes : balades en nature, atelier cuisine, spectacles sur l'énergie ou sur l'alimentation...
- Participation à la formation des enseignants du primaire et secondaire : démarches de développement durable, appropriation des ressources pédagogiques du territoire.
- Formation des animateurs du réseau ; échanges de pratiques, apports de connaissances sur des thèmes spécifiques (changement climatique et biodiversité par exemple).

- **Objectif stratégique 12 : s'approprier le territoire pour confronter son identité et son attractivité**

Indicateur d'avancement des objectifs opérationnels ¹⁰



Exemples d'actions menées :

- Défis Familles à Énergie Positive : accompagnement de foyers pour réduire leurs consommations énergétiques.
- Accompagnement de parents dans la mise en place de pédi-vélo bus.
- Forums énergie et habitat sain
- Ateliers sur le ménage écologique, la cuisson sans énergie, la mobilité notamment avec des personnes en précarité.
- Ateliers sur les métiers du développement durable avec des demandeurs d'emplois
- Ateliers sur l'alimentation dans le cadre notamment d'un Défi Familles à Alimentation Positive.
- Ateliers prospectifs sur le changement climatique.

¹⁸ 5 niveaux d'avancement jugés par le chargé de mission référent :

 < 20% ;  20% < 40% ;  40% < 60% ;  60% < 80% ;  > 80%

2. Objectifs quantifiés

Objectif	Indicateur	Ambition	Moyenne sur 11 ans
Permettre à un nombre significatif d'élèves d'avoir accès à des projets scolaires sur l'environnement et le développement durable.	% du nombre d'enfants accompagnés parmi les 37 815 enfants de 3 à 17 ans du territoire	12 %	4 894 enfants et jeunes 12,9 %
	Plus de 95 % des enseignants qui sollicitent un accompagnement reçoivent une réponse favorable. La sélection s'effectue avec l'Education Nationale au regard de la qualité des projets proposés et des origines géographiques des écoles (écoles isolées en milieu rural et en ZEP prioritaires). 61 646 élèves – 2 617 classes		
Accompagner des projets scolaires sur l'ensemble de la scolarité d'un élève	% du nombre d'élèves par niveau scolaire	Cycle 1 : 15 % Cycle 2 : 30 % Cycle 3 : 35 % Secondaire : 20 %	Cycle 1 : 33 % Cycle 2 : 25 % Cycle 3 : 28 % Secondaire : 14 %
	Forte demande des enseignants de cycle 1. Difficulté à mobiliser suffisamment les enseignants de cycle 3. Ambitions pour le secondaire remplies depuis 2014. Thèmes des projets : Biodiversité : 26,5 % - Paysage et patrimoine bâti : 25,5 % - Agriculture et alimentation : 15,5 % - Loire et milieux : 15 % - Energie et climat : 8,5 % - Jardin : 8,5 % - Territoire et développement durable : 1 % 29 intervenants : associations, entreprises individuelles		
Soutenir la mise en place de temps de restitution des projets scolaires avec les familles.	Nombre de temps de restitution. Nombre de personnes	5 200	4 600
	L'action « Regarde c'est chez moi » qui rassemblait plus de 1000 personnes sur un même temps à Montsoreau a été arrêtée en 2011 au profit de temps de restitution dans les écoles pour favoriser la découverte des patrimoines proches et limiter les déplacements des écoles et des familles.		
Permettre à des habitants, non sensibles et non concernés a priori par l'environnement et le développement durable, de participer à des projets à visée éducative.	Nombre de personnes Diversité des classes d'âges	Non identifiées	1 645 3 générations (jeunes adultes, actifs, retraités dont 4 ^{ème} âge)
	Les actions à visée éducative menées avec des adultes ont commencé en 2011 avec le forum énergie-climat. Elles se sont poursuivies avec la mise en place des pédi-vélobus et des familles à énergie positive. Puis, en partenariat avec les acteurs sociaux, des ateliers sur la maîtrise des consommations énergétiques ou sur la mobilité ont été menés avec des personnes en précarité. En liaison avec le plan climat notamment, des ateliers sur le territoire d'hier, d'aujourd'hui et de demain ont été réalisés avec des adultes et des jeunes d'origines très diverses.		

3. Territoire concerné et bénéficiaires

• Territoire :

117 communes sur les 141 communes que comptait le périmètre initial (avant fusion des communes) ont bénéficié d'interventions dans leurs établissements scolaires.

Sur les 141 communes du périmètre initial (avant les fusions de communes), 21 n'ont pas d'école. 3 communes ayant une école n'ont jamais bénéficié de l'action du Parc en matière d'éducation (Luzé, Pont-de-Ruan et Rilly-sur-Vienne).

97,5 % des communes du Parc sont ainsi concernées par l'action.

• Bénéficiaires

62 924 habitants du territoire bénéficiaires d'actions éducatives entre 2008 et 2018

- Scolaires : 53 635
- Jeunes en dehors du temps scolaire : 251
- Enseignants formés : 130
- animateurs formés : 29

- Membres des familles des élèves participant à des temps de restitution : 6 590
- Membres des familles participant à des temps éducatifs : 644
- Adultes individuels participant à des actions à vocation éducative : 1 645

4. Logiques d'action du Parc

Animation / coordination / mise en réseau (acteurs du territoire)
Connaissance / Inventaires / Etudes
Conseil / expertise
Ingénierie et gestion de projet
Intervention institutionnelle
Maîtrise d'ouvrage
Maîtrise d'œuvre / accompagnement
Médiation environnementale
Communication / Information / Sensibilisation / Formation
Production / Edition de documents techniques ou outils pédagogiques
Transfert d'expérience

5. Moyens mis en œuvre

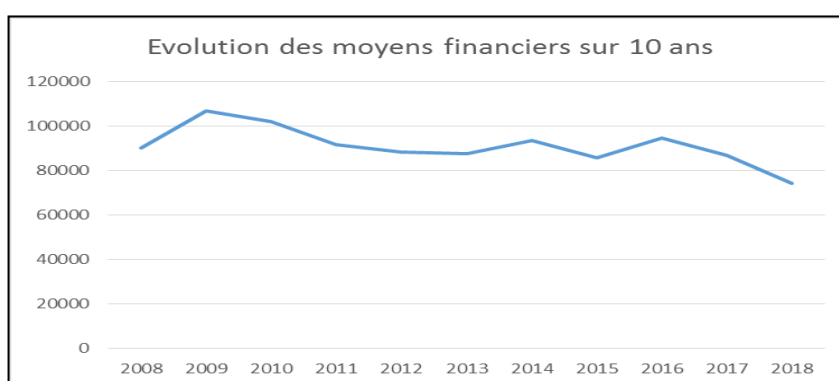
- **Moyens humains :**

Une chargée de mission éducation à 80 % depuis 2008.

Une partie des actions éducatives est menée en liaison avec les chargés de mission énergie-climat, agriculture-alimentation ou urbanisme. Ils interviennent ponctuellement auprès des habitants lorsque l'action fait appel à des compétences techniques non présentes parmi les membres du réseau éducatif.

- **Moyens financiers mobilisés pour les actions menées :**

Régions : contrats de Parc	Région Pays de la Loire	ADEME COT et COTEC	Mécénat : Naturen	Autofinancement
849 249 €	18 308,5 €	24 932,5 €	8 110 €	26 297 €



Source : suivi comptable mission éducation

C. Exemples d'actions menées

1. La démarche pédagogique « enquête du village »

Accompagnés par un animateur sur 2 journées (en 3 séances), les élèves de cycles 2 et 3 (6-10 ans) enquêtent sur leur quartier, leur village (son histoire, l'usage des bâtiments d'hier et d'aujourd'hui), puis ils imaginent l'avenir de ces bâtiments et de leur commune.

Objectifs pour les élèves

- Identifier les éléments caractéristiques de son village (monuments, commerces, rues...)
- Se représenter son village dans le passé (métiers, vie quotidienne, vêtements...)
- Représenter son village aujourd'hui
- Envisager son évolution.

- **Résultats les plus importants :**

124 classes, soit 2 033 élèves entre 2008 et 2018.

- **Innovation**

Ce projet a été créé en 2006 par 3 structures membres du réseau éducatif du Parc (le CPIE Touraine-Val de Loire, la Maison de Loire en Anjou et le Prieuré de Saint-Rémy-la-Varenne). Cette co-crédation a permis aux 3 structures concernées de renforcer mutuellement leurs connaissances et pratiques pédagogiques.

- **Transfert**

Ce projet a été présenté lors d'événements organisés par la Mission Val de Loire et par la Fédération des Parcs.

2. Restitution des projets scolaires avec les familles

Certaines démarches pédagogiques donnent lieu à des temps conviviaux et souvent festifs de présentation et de partage des découvertes des élèves avec leur famille.

Par exemple, dans le cadre des projets sur l'énergie, le spectacle de la compagnie Spectabilis « Atmosphère, atmosphère » est diffusé dans l'école en liaison avec la présentation du projet des élèves (exposition, vidéos). Après le spectacle, des ateliers-jeux sur l'énergie et une présentation des « familles à énergie positive » permettent aux personnes présentes de poursuivre les découvertes et de s'interroger sur leurs pratiques quotidiennes.

Des événements similaires sont organisés en liaison avec des projets sur l'alimentation (atelier-cuisine avec une diététicienne), la nature (sortie à la nuit tombée pour observer les chauves-souris autour de l'école) ou le jardin (inauguration d'un jardin créé dans l'école).

- **Objectifs**

- Valoriser les projets des écoles ;
- Partager les découvertes des élèves avec leurs familles ;
- Inviter les parents à poursuivre la démarche avec leurs enfants (fréquentation de la nature, réflexion sur les pratiques citoyennes...).

- **Résultats les plus importants**

Ces temps de restitution ont touché 6 590 personnes depuis 2008.

- **Innovation**

Jusqu'en 2011, ces temps de restitution étaient organisés à la Maison du Parc lors d'un événement appelé « Regarde, c'est chez moi ». Le choix a été fait de les relocaliser dans les écoles afin de favoriser la mise en place de passerelles entre les découvertes des élèves et les réalisations portées par la municipalité et/ou les parents (approvisionnement de la cantine, naturalisation de la cour de l'école, économies d'énergie dans les bâtiments municipaux...).

3. Ateliers prospectifs avec les habitants

Des groupes d'habitants du territoire sont invités à voyager en 2070 et à partager des éléments sur l'évolution potentielle du climat, de la société. Ils projettent ensuite, sur une carte

communale, l'avenir du territoire confronté à ces changements et dialoguent sur les propositions.

- **Objectifs pour les participants**

- Se sentir concerné, dans sa vie quotidienne, associative, professionnelle, élective par cette question du changement climatique ;
- S'approprier des facteurs et conséquences du changement, identifier les incertitudes ;
- Constater que des personnes sont actives, à différents niveaux ;
- Envisager l'évolution de son territoire et des modes de vie ;
- Proposer des solutions individuelles ou collectives.

- **Résultats les plus importants**

296 personnes ont participé à ces ateliers, dont 62 % de femmes, 60 % d'actifs, 16 % de moins de 30 ans : élus de communes PNR, enseignants d'un lycée, membres d'une association culturelle locale, d'une école de danse amateur, de conseils de quartier, de sages ou de jeunes et 150 ambassadeurs du Parc.

- **Innovation**

L'atelier, dans sa forme actuelle, est issu d'expérimentations menées par le Parc depuis 2011 sur le thème du changement climatique et de la prospective territoriale.

- **Transfert**

L'atelier a été présenté à des professionnels de l'éducation et du climat afin de les inviter à se saisir des pratiques pédagogiques expérimentées : réalisation de l'atelier avec les participants puis apports et échanges sur les pratiques pédagogiques. 7 transferts de ce type ont été organisés auprès d'animateurs environnement du réseau éducatif du Parc, d'animateurs de la Région Centre et des Deux-Sèvres, d'animateurs et chargés de mission énergie-climat des PNR Normandie-Maine et Morbihan et enfin de chargés de missions énergie-climat des Régions Centre-Val de Loire et Pays-de-la-Loire.

L'atelier a été suivi par Dominique Bachelart, professeure en sciences de l'éducation à l'Université de Tours et membre du Conseil Scientifique et Prospectif du Parc. Le dialogue réflexif entre la chargée de mission éducation du Parc et ce chercheur a fait l'objet d'un article scientifique présenté à l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

D. Gouvernance du projet

1. Instances de pilotage

La Commission Education est l'instance de concertation du Parc du projet éducation. En cohérence avec les objectifs de la Charte, elle prépare les orientations et initie un programme d'actions proposé au Bureau du Parc. Elle assure le suivi et l'évaluation des actions.

La Commission se réunit une à deux fois par an, pour définir le contenu du programme de l'année scolaire suivante, pour faire le bilan des actions et préparer les projets de l'année.

Elle est composée de 51 membres :

- élus délégués au Comité Syndical ;
- représentants de l'Education Nationale et des Directions Départementales de la Cohésion Sociale ;
- représentants des Centres Départementaux de Documentation Pédagogique ;
- un représentant de la Mission Val de Loire ;

- membres du réseau éducatif, acteurs locaux de l'éducation à l'environnement ;
- techniciens des collectivités locales et territoriales œuvrant pour l'éducation à l'environnement ;
- personnes qualifiées ;
- ambassadeurs du Parc.

Elle est présidée par Francine, Moreau, élue de la commune de Restigné. Jocelyne Martin, élue de la commune de Montreuil-Bellay et conseillère départementale du Maine-et-Loire, en assure la vice-présidence.

Les réunions de la commission rassemblent en moyenne 25 personnes.

2. Partenariats et conventions mis en œuvre

Partenariats formalisés (convention)	Partenariats non formalisés Prestataires	Relations ponctuelles
Inspection Académique de Maine-et-Loire Inspection Académique d'Indre-et-Loire Rectorat Centre-Val de Loire Alisée Association du Prieuré de Saint-Rémy-la-Varenne Carrefour des Troglodytes Anjou-Touraine-Poitou CPIE Touraine Val de Loire Maison de Loire en Anjou LPO Anjou	Abbaye de Fontevraud Arbre voyageur Atelier végétal Centres sociaux de Montreuil-Bellay, Doué-la-Fontaine et de Beaufort-en-Vallée CNPE Compagnie Echappée Belle Couleurs sauvages EARL Rabault Ferme cheval nature Ferme des Minimes GABB Anjou Histoire de fruits Maisons de l'emploi de Chinon, de l'Ile-Bouchard et d'Avoine Monde de Pierre Frite	Rectorat Pays-de-la-Loire DDJS 37 DDJS 49 AMAP de Saumur Ecomusée du Véron MJC de Saumur Univ Pop du Saumurois Saumur ville d'Arts et d'Histoire Fédération de pêche d'Indre-et-Loire

3. Analyse qualitative de cette gouvernance

• L'Education Nationale un partenaire clé

L'Education Nationale est un partenaire essentiel de l'action éducative du Parc. Elle apporte sa contribution à la sélection des animations et des classes mais aussi, pour certains projets, à la conception d'animations. Elle participe ainsi de manière très concrète à l'évaluation des pratiques et à leur enrichissement.

• Des intervenants prestataires ou partenaires ?

Six membres du réseau éducatif sont engagés auprès du Parc, via une convention partenariale qui définit les contributions de chacun à la mise en œuvre globale du projet éducatif du Parc. Cependant, dans les faits, la différenciation entre ces six structures est les autres membres du réseau, considérés comme des prestataires, s'est estompée au fil des années.

En 2017, une réflexion sur l'évolution du fonctionnement du réseau a été menée avec les structures concernées pour envisager la mise en place de la marque nationale « valeurs Parc naturel régional » pour l'éducation. Il s'agirait d'ouvrir la « marque éducation » à toutes les structures du territoire qui répondent aux critères définis. Le programme éducatif du Parc rassemblerait des animations sélectionnées chaque année par un comité. Ces animations pouvant être proposées par des structures marquées ou non. Le Parc se réserverait en effet la possibilité de mobiliser des intervenants ponctuels, non marqués, afin de diversifier les approches (artistique, sportive...) et/ou apporter des témoignages concrets aux élèves

(provenant de professionnels, de citoyens...). Cette proposition fait débat au sein du réseau. Certaines structures considérant que l'action éducative est une activité d'intérêt général, une marque, construite comme un outil commercial, ne serait pas adaptée selon elles à ce type d'activité.

E. Avancées et points forts

Le programme éducatif du Parc est identifié sur le territoire comme un outil de référence pour mener des projets sur l'environnement et le développement durable. Les élus, les enseignants reconnaissent la pertinence de ce projet et le plébiscitent.

Le niveau d'exigence des enseignants a évolué parallèlement à la progression des pratiques éducatives des membres du réseau éducatif. Le Parc a apporté sa contribution à la consolidation des savoirs éducatifs du réseau en proposant des temps de formation, d'échanges de pratiques et de construction collective.

Les outils de suivi et d'évaluation des animations mis en place ont encouragé la professionnalisation des animateurs et alimenté leur réflexivité.

Si le public scolaire demeure le principal bénéficiaire de l'action, des projets à visée éducative vers des habitants ont pu voir le jour grâce à l'implication d'acteurs éducatifs, relais vers des publics spécifiques (centres de loisirs, centres sociaux, maisons de l'emploi...).

F. Difficultés rencontrées et points faibles

Le turn-over relativement important des animateurs des structures du réseau freine parfois la progression collective des pratiques.

L'augmentation des tarifs des animations et des coûts de transport renforcent les inégalités territoriales entre écoles. Les petites écoles isolées ont plus de difficultés à mobiliser des financements complémentaires pour mener des projets.

La cible scolaire prioritaire est la tranche des 8-10 ans (cycle 3), âge le plus adapté en primaire aux actions d'éducation à l'environnement et aux patrimoines. Or, la proportion de classes de cycle 3 mobilisées chaque année reste inférieure aux ambitions (28 % pour un objectif de 35 %). Parallèlement, les enseignants de cycle 1, qui disposent de beaucoup moins de propositions éducatives sur le territoire en dehors de l'offre du Parc, sont deux fois plus nombreux que les cycles 3 à participer au programme éducatif (33 % pour un objectif de 15 %).

La diffusion de dynamiques locales autour de projets éducatifs portés par des établissements reste peu aisée. Il est souvent complexe de mettre en corrélation les attentes d'une municipalité, d'une association de parents par exemple et celles d'une équipe éducative. Les uns et les autres ont souvent des difficultés à accorder leurs agendas et leurs thématiques. Par exemple, une municipalité peut solliciter le Parc pour développer avec des classes un projet sur l'alimentation, afin d'enrichir une démarche d'approvisionnement du restaurant scolaire en produits locaux et biologiques. Cette demande ne trouve pas nécessairement un écho auprès des enseignants. Inversement, un enseignant peut souhaiter mobiliser sa commune sur cette question et ne pas réussir à mobiliser des élus ou des parents.

De même, la diffusion de dynamiques locales éducatives à l'échelle d'un territoire autour d'une thématique commune nécessite souvent une énergie importante pour mobiliser en amont les acteurs. Alors même que les projets intergénérationnels et pluri-partenariaux répondent aux objectifs de ces structures, il est difficile de les inviter conjointement à porter des projets éducatifs autour d'un thème commun avec leurs différents publics (scolaires, loisirs, petite enfance, bénéficiaires de centres sociaux...).

G. Appréciation globale du projet

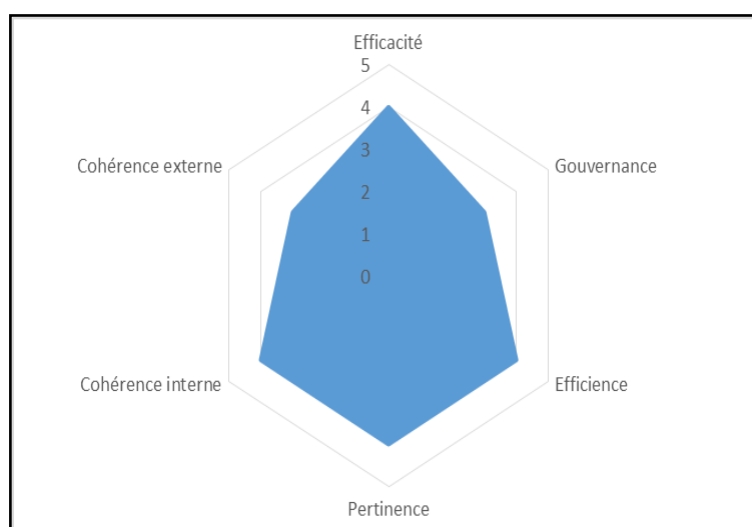
1. Avis du groupe évaluation

L'action éducative vers les scolaires est reconnue sur le territoire. Sa mise en œuvre repose sur un réseau d'intervenants dont les compétences pédagogiques se sont renforcées.

La qualité des projets développés par les enseignants, avec l'aide technique et financière du Parc, a permis à un nombre significatif d'enfants et de jeunes de mieux s'approprier leur espace de vie et de se former à l'exercice de la citoyenneté.

Les actions éducatives vers des publics plus larges sont réalisées pour l'essentiel sur du temps de chargés de mission du Parc. Leur pérennisation dépend de la capacité du Parc à mobiliser des moyens spécifiques et/ou à transférer les savoir-faire expérimentés vers les acteurs du éducatifs du territoire.

2. Perception selon les critères d'évaluation



Efficacité - Les objectifs fixés ont été globalement atteints. Un effort important a été fait notamment pour mieux mobiliser les classes du secondaire mais les classes de cycles 3 restent en sous effectif par rapport aux ambitions. Les actions éducatives vers des publics plus larges sont restées au stade de l'expérimentation, conformément aux objectifs identifiés.

Gouvernance – Les modalités de fonctionnement du réseau sont à ajuster pour répondre aux attentes des membres actuels et intégrer de nouvelles structures. L'implication des élus et acteurs institutionnels reste à renforcer.

Efficience – Les ressources importantes mobilisées pour le volet scolaire ont permis une diffusion assez large de projets dédiés au développement durable dans les établissements scolaires.

Pertinence – Les propositions d'animation ont du s'adapter aux nouveaux programmes scolaires. Le Parc a organisé une formation pour les membres du réseau puis transmis de manière systématique les éléments relatifs aux programmes aux intervenants.

Impact – Les objectifs d'éducation à l'environnement et au développement durable sont inscrits dans les projets des écoles de manière assez systématique. La présence de l'offre éducative du Parc semble renforcer ce phénomène. Les enseignants savent qu'elle existe et peuvent programmer des projets sur ces thèmes. Il arrive que les écoles citent le Parc naturel régional comme partenaire de cette action.

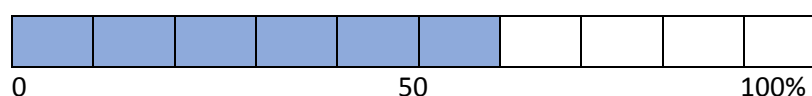
Certaines actions ont donné lieu à des projets dans les établissements scolaires s'inscrivant sur le moyen terme, au-delà des temps d'accompagnement proposés par le Parc (projets jardin, nature dans l'école, alimentation notamment).

Cohérence interne – Les objectifs des actions éducatives ont été recentrés sur les enjeux de la Charte, en priorisant davantage les thématiques accompagnées (appel à projet plus explicite sur les attentes éducatives du Parc et thème de l'année lié aux thèmes des animations de la Maison du Parc).

Cohérence externe – De nouvelles politiques publiques ont vu le jour ou se sont renforcées sur le territoire (Communauté de Communes Chinon-Val de Loire, Conseils Départementaux du 37 et du 49, villes d'art et d'histoire). La cohérence entre ces différents dispositifs pourrait être renforcée.

3. Atteinte des objectifs de la charte

Indicateur d'avancement global du projet



Atteinte des objectifs du projet

	Pas du tout atteints	Atteints très partiellement	Atteints en partie	Globalement atteints
Contribuer à l'éducation des citoyens de demain				
S'approprier le territoire pour confronter son identité et son attractivité				

Indice de satisfaction générale sur le projet :



H. Conclusion générale sur le projet

L'importance des moyens financiers mobilisés et la richesse des partenariats développés sur le territoire, avec notamment l'Education Nationale et les structures membres du réseau éducatif, ont permis de répondre globalement aux ambitions fixées sur le volet scolaire. Il conviendra cependant de continuer à proposer des modalités d'accompagnement adaptées aux attentes et possibilités des établissements scolaires. A cet égard, la question de la baisse des moyens financiers mobilisables et de l'augmentation parallèle des coûts d'animation et de transport peuvent inquiéter.

Le rapport au réel apparaît comme un enjeu éducatif essentiel pour les années à venir. L'éducation au territoire suppose une mise en relation avec l'espace, la nature, l'autre, le vivant. Elle suppose une expérience physique indispensable à l'épanouissement et aux apprentissages. La place de plus en plus prégnante du numérique dans la vie des enfants, des jeunes mais aussi des adultes questionne. Elle interroge de manière assez concrète les objectifs des actions réalisées et la place de ces outils dans les pratiques éducatives.

Le volet « éducation des adultes » reste à structurer et à renforcer. La mobilisation et la formation des acteurs éducatifs du territoire semblent nécessaires pour transférer des pratiques entre les acteurs concernés et pour susciter de nouvelles innovations.

L'avis du technicien

Les évolutions climatiques et sociétales interrogent et vont interroger de plus en plus la capacité des sociétés à s'adapter et à faire évoluer leurs modes de vie. Face à cet enjeu, les acteurs de l'éducation à l'environnement et aux patrimoines et surtout les acteurs de l'accompagnement social ont un rôle crucial à jouer. Le Parc et son réseau d'intervenants peuvent être un point d'appui pour les autres acteurs éducatifs concernés par ces questions. Il s'agira de favoriser le transfert des connaissances et d'accompagner l'expérimentation puis la diffusion de pratiques éducatives adaptées.

XV. CREATION CULTURELLE POUR L'APPROPRIATION DES PATRIMOINES

A. Rappel sur l'ambition du projet

Le patrimoine culturel du Parc Loire-Anjou-Touraine est particulièrement riche et son patrimoine, dit exceptionnel, fait l'objet d'une attention plus que soutenue (Châteaux de la Loire, etc.).

L'inscription du Val de Loire sur la Liste du patrimoine mondial au titre des paysages culturels est également une des preuves de la richesse du territoire en termes de patrimoines naturels, culturels et surtout paysagers.

Le Parc a cependant constaté un certain vide concernant l'attention portée à la protection et à la mise en valeur de patrimoines bâtis relevant de l'ordinaire (lavoirs, moulins, maisons ou ensembles ruraux...) et de patrimoines ethnologiques ou paysagers.

Le Parc a choisi de se positionner sur ces domaines pour justifier et légitimer sa présence au sein d'une sphère culturelle très riche mais tournée vers d'autres enjeux comme l'accès à la culture pour tous, la diversité culturelle ou l'enseignement artistique.

Dans la mesure où les actions de ces acteurs sont souvent menées de façon non concertée ou même dans l'ignorance entre les deux départements, le Parc souhaite consacrer une partie de son projet culturel au développement des échanges entre ces opérateurs.

Par ailleurs, le Parc pouvant être lui-même opérateur culturel en vertu de sa mission d'expérimentation, il porte des projets en direction des habitants pour favoriser leur appropriation des patrimoines du territoire.

Dans ce cadre, la création artistique et culturelle est un moyen pour faire vivre les patrimoines et les inscrire dans un espace vivant.

L'accompagnement des projets avec des artistes professionnels doit également permettre de faire de la création culturelle un élément du développement local.

B. Un objectif stratégique dans la charte 2008 - 2020

1. Rappel des objectifs stratégique et opérationnels de la charte

- Objectif stratégique 10 : Conduire une politique culturelle concertée et créative valorisant les patrimoines et les paysages

Indicateur d'avancement par objectif opérationnel ¹⁹

Développer l'échange et la collaboration entre les opérateurs culturels										
Favoriser l'appropriation des patrimoines et du territoire par les habitants										
	0					50				100%

¹⁹ 5 niveaux d'avancement jugés par le chargé de mission référent :

■ < 20% ; ■ 20% < ■ < 40% ; ■ 40% < ■ < 60% ; ■ 60% < ■ < 80% ; ■ > 80%

Exemples d'actions menées :

- *Création de spectacles et résidences d'artistes : le Parc est acteur dans la création de spectacles sur des thématiques de valorisation des patrimoines ou d'autres domaines. Il intervient en tant que maître d'ouvrage, en soutien financier à la création ou en accompagnement technique. Des projets comme Paysages Partagés (Bouchardais et Gennois) inscrivent la rencontre entre un artiste et les habitants dans la démarche de projet.*
- *Actions de valorisation autour du patrimoine bâti : actions de valorisation effectuées en lien avec le service aménagement et éco-développement et de nombreux acteurs du territoire (expositions, conférences, édition, film documentaire).*
- *Expositions photographiques : commandes de reportages ou achat de droits pour la réalisation d'expositions sur des thèmes variés, dont des éléments du patrimoine naturel ou paysager.*
- *Commandes artistiques : installations à la Maison du Parc dans le cadre des thématiques annuelles. Ces créations uniques par des artistes ou des plasticiens permettent une approche sensible et sont l'occasion d'une ouverture vers le domaine artistique.*
- *Programmation culturelle : propositions de spectacles lors d'événements organisés par le Parc, tels que la Fête du Parc.*
- *Accompagnement technique des projets publics ou associatifs sur le territoire : avis technique ou scientifique lors de réalisation d'expositions, de projets de création, d'édition sur le patrimoine ou d'accueil d'artistes.*

Objectifs quantifiés :

Objectif	Indicateur	Ambition	De 2008 à 2018
Mettre en œuvre des actions culturelles visant l'appropriation des patrimoines par les habitants	Nombre d'actions réalisées.	Non quantifiée	34
	La mission développement culturel et les actions menées à la Maison du Parc sont intimement liées. Pour certaines, les actions culturelles prennent naissance dans la programmation annuelle ou en découlent. Pour une autre part, les actions émergent de politiques spécifiques de développement culturel et de projets de création en partenariat avec des acteurs et des collectivités du Parc. Enfin, quelques actions interviennent comme un mode de médiation spécifique au service d'autres thématiques portées par le Parc (adaptation au changement climatique, alimentation...).		
Impliquer les acteurs culturels du territoire	Nombre de projets réalisés en partenariat. Nombre d'acteurs par projet.	Non quantifiée	28 projets réalisés en partenariat (soit 82%). 101 partenaires mobilisés sur des projets. 3,6 acteurs en moyenne par projet.
	Le nombre de partenaires par projet est extrêmement fluctuant. Le fait qu'un projet se fasse en partenariat est un indicateur ; en revanche, le nombre de partenaires impliqués n'apparaît pas comme un indicateur car il n'est pas directement corrélé à la réussite du projet.		
Répartir équitablement les actions de médiation ou création culturelle sur le territoire.	Nombre d'actions réalisées par type de patrimoine.	Non quantifiée	Patrimoine bâti : 9 Patrimoine naturel : 15 Paysage : 2 Traditions et savoir-faire : 2 Autres : 3
	Répartition territoriale des projets.	Ces données sont analysées à partir d'une carte cf. page suivante.	
	La qualification des types de patrimoine et la quantification des actions n'ont pas été posées en début de Charte : l'élaboration d'un schéma de valorisation aurait pu apporter un cadre de projets. En revanche, le Parc conduit aussi avec le Service Tourisme et médiation des patrimoines une approche territoriale et non sectorielle. Des entrées thématiques par secteur géographique sont possibles lors de la réalisation de projets cohérents qui		

	incluent connaissance, partage des représentations et médiation. C'est le cas sur le Bouchardais (37) et Loire-Authion (49), via le projet Paysages partagés en menant des projets de médiation transversaux (paysage, tourisme, éducation et culture).		
Mettre en œuvre des actions qui répondent aux attentes des acteurs culturels du territoire	Nombre de sollicitations par les acteurs du territoire pour un accompagnement ou un partenariat	Non quantifiée	11
	Le Parc intervient pour du conseil ou de l'expertise lors de projets culturels menés par des associations ou des collectivités. Parfois, les propositions des partenaires aboutissent à des projets menés en commun (co-crédation, résidences d'artistes...).		

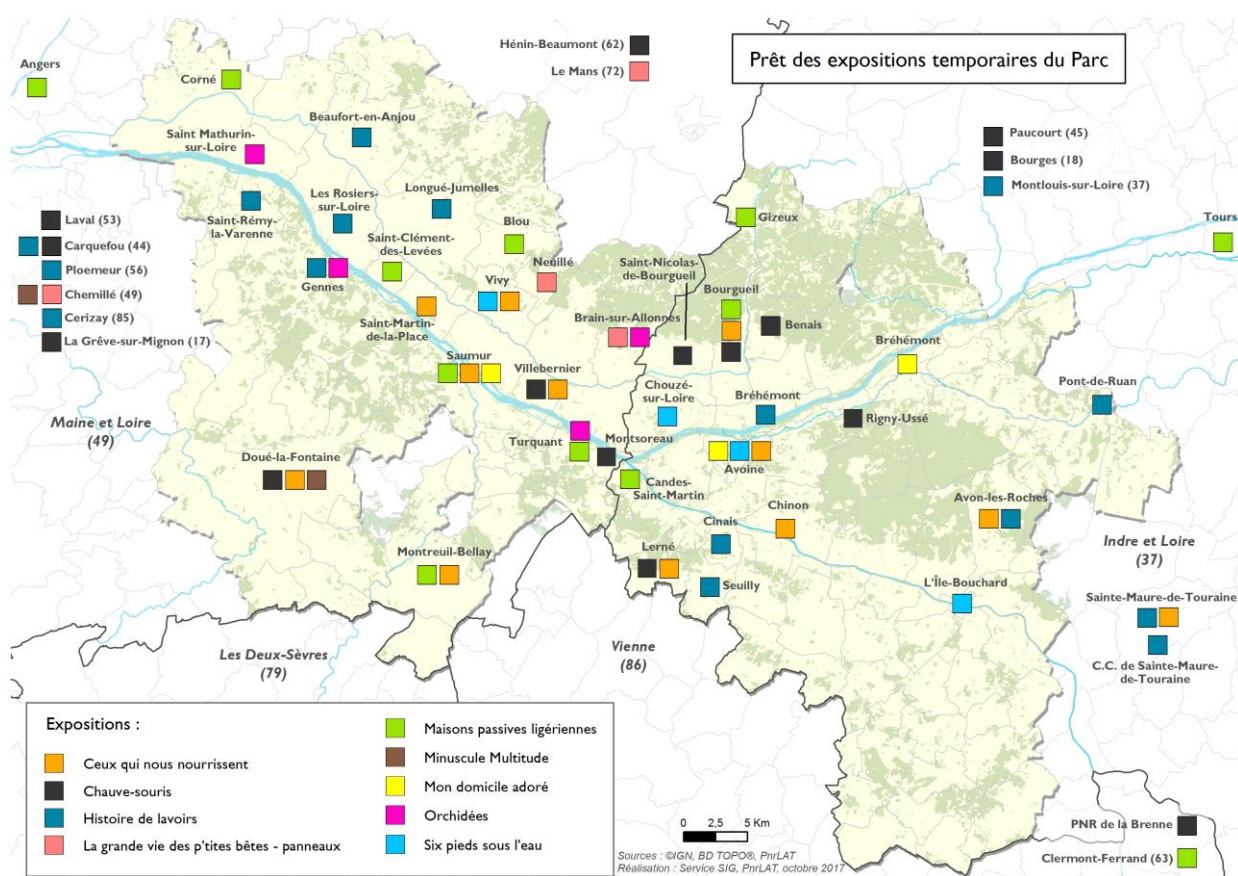
2. Territoire concerné et bénéficiaires

• Territoire :

Certaines actions de création culturelle sont menées lors de résidences sur le territoire et concernent alors plus particulièrement des communes partenaires.

Les expositions temporaires réalisées à la Maison du Parc bénéficient dans un premier temps aux visiteurs de celle-ci.

En revanche, la diffusion des spectacles ainsi que des expositions (mises à disposition gratuite des collectivités ou associations du Parc, voire au-delà, lors de leurs propres événements) permet d'irriguer largement le territoire du Parc.



- **Bénéficiaires :**

L'ensemble des actions menées a potentiellement touché 92 000 personnes, principalement des habitants du territoire et des touristes.

La majorité, environ 86 000 personnes, a bénéficié d'une création culturelle via des actions menées à la Maison du Parc.

Environ 4 760 personnes (1 100 élèves et familles pendant les temps de restitution et 3 666 autres habitants) ont bénéficié d'un spectacle créé ou diffusé par le Parc. 3 286 d'entre-elles ont participé à des spectacles dédiés à la mise en valeur d'un patrimoine (bâti ou naturel).

350 personnes ont vu le film documentaire « Le fleuve, la tuffe et l'architecte » lors de diffusions assurées par le Parc.

147 personnes ont participé à des spectacles lors de la résidence « Les oiseaux ».

D'autres éléments d'évaluation n'ont pas été assez pris en compte concernant les bénéficiaires : les expositions, spectacles ou films conçus ou co-crées par le Parc circulent sur et hors territoire et le nombre des bénéficiaires par la suite est difficile à récolter.

3. Logiques d'action du Parc

- **Rôle du Parc :**

Animation / coordination / mise en réseau
Connaissance / Inventaires / Etudes
Conseil / expertise
Ingénierie et gestion de projet
Intervention institutionnelle
Maîtrise d'ouvrage
Maîtrise d'œuvre / accompagnement
Médiation environnementale
Communication / Information / Sensibilisation / Formation
Production / Edition de documents techniques ou outils pédagogiques
Transfert d'expérience

4. Moyens mis en œuvre

- **Moyens humains :**

- Un chargé de mission Culture à mi-temps depuis 2008. Des actions au titre de la culture sont menées avec les autres chargés de mission du Parc, notamment énergie-climat, agriculture-alimentation ou biodiversité.
- Ce chargé de mission est également, pour le second mi-temps, en charge de la gestion technique de la Maison du Parc et de la programmation des expositions et des animations qui s'y déroulent. Cette programmation est menée à bien avec les agents de médiation et les chargés de mission Tourisme et Éducation.

- **Moyens financiers mobilisés pour les actions menées**

Le projet culturel représente un montant total de dépenses de 400 933 € pour la période 2008-2017. Les recettes proviennent des financements suivants :

Etat	Régions : contrats de Parc	Fonds européens	Autres financements mobilisés	Autofinancement
119 320,00 €	180 667,50 €	25 217,91 €	8 200,00 €	67 565,00 €

L'Etat intervient dans le financement d'actions culturelles de valorisation des patrimoines culturels et paysagers et d'actions de création. Ces financements se font principalement via les DRACs et ponctuellement via la DREAL (exposition scénographiée sur les chauve-souris).

La masse de financement est importante car, en 2008, l'Etat était intervenu pour l'exposition permanente de la Maison du Parc.

Les Régions, via le programme d'actions du Parc, sont un financeur très important.

Les autres financeurs mobilisés sont des communautés de communes.

C. Exemples d'actions menées

1. « Tuffeau, lien du territoire »

Après un travail d'inventaire (2004 - 2007), de restauration et d'animation des patrimoines bâtis vernaculaires (loges de vigne et lavoirs), les missions de l'architecte du Parc se sont concentrées sur les problématiques énergétiques et les spécificités du patrimoine en tuffeau (2009 - 2011).

Des actions culturelles ont été menées en 2014 et 2015 afin de valoriser la réalisation d'un « Référentiel technique pour la réhabilitation du bâti en tuffeau », ouvrage au service des artisans et habitants.

Objectifs :

Attirer l'attention des habitants et décideurs locaux sur la qualité du patrimoine bâti du territoire.

Résultats les plus importants :

Cette action, soutenue par les DRACs, a donné lieu à une création de spectacle sur les fours (8 dates, 16 représentations, 389 spectateurs), 4 conférences (170 personnes) et une programmation de spectacle sur les lavoirs (2 dates, 180 spectateurs).

Transfert :

Le spectacle créé sur les fours par le Parc circule sur le territoire. L'ensemble des acteurs peut s'en saisir et le programmer. Il permet de faire un lien fort entre patrimoine bâti vernaculaire et savoir-faire en mettant en avant des traditions culinaires locales.

2. « Dans les bras de la forêt »

Cette exposition est une création plastique installée à la Maison du Parc et réalisée en 2018 par l'agence Lucie Lom (artistes et scénographes à Angers).

Objectifs :

Proposer une autre approche de la médiation en choisissant une forme artistique. Offrir une découverte sensorielle de la thématique « forêt » aux visiteurs de la Maison du Parc et donner envie d'aller en forêt en famille.

Résultats les plus importants :

Environ 5 000 visiteurs ont découvert l'installation.

Indicateurs et chiffres clés

2008 – 2018

- 4 créations de spectacles sur les patrimoines (2 179 spectateurs)
- 1 création de spectacle sur le changement climatique
- 1 création de spectacle sur l'alimentation
- 6 commandes artistiques (plastiques ou photographiques) pour les expositions de la Maison du Parc
- 1 travail de création musicale en résidence sur le territoire
- 1 création de film documentaire
- 1 programme de diffusion de spectacles sur le patrimoine vernaculaire

Les visiteurs écoutaient les sons diffusés dans l'œuvre et les identifiaient : en retour ils obtenaient à l'accueil des cartes et idées de promenades en forêt sur le territoire du Parc.

Cette approche créative a intéressé 3 centres de loisirs qui ont participé à des temps d'animation (85 enfants) ainsi que des centres sociaux et une maison de retraite (57 personnes).

Innovation :

Le choix d'une installation plastique sans discours, faisant appel uniquement aux sens des visiteurs, était osé. Pour une majorité de visiteurs, qui y ont consacré quelques minutes, l'effet « madeleine de Proust » a fonctionné. La création plastique a également donné lieu à une nouvelle manière de s'approprier l'espace de la salle d'exposition temporaire en la plongeant dans le noir (salle équipée de sheds et baignée de lumière zénithale).

3. Création du spectacle « Arbres »

Objectifs :

Permettre à des artistes locaux de créer sur le territoire et sur la thématique de la forêt.

Amener les habitants à avoir une approche sensible de leur territoire et à vivre une expérience dans un paysage ou un environnement forestier.

Favoriser la diffusion.

Résultats les plus importants :

2 temps de résidence dans la forêt de Fontaine-Guérin.

2 représentations pendant la résidence (48 personnes).

1 date (Fête du Parc en forêt de Chinon) et 3 représentations (42 personnes).

Innovation

Ce projet de résidence et de création a donné lieu à une convention entre 5 acteurs : la Papeterie (Centre national des arts de la rue), 2 communes (Beaufort-en-Anjou et Baugé-en-Anjou), la Compagnie Vent Vif et le Parc. Le Parc s'est ainsi inscrit dans un projet dynamique et apporte sa connaissance en matière de médiation en espace naturel. En proposant un partenariat qui inclut l'aide à la création et la diffusion, le Parc permet également aux artistes de se confronter aux publics, ce qui est indispensable.

D. Gouvernance du projet

1. Instances de pilotage

Les actions culturelles et la programmation de la Maison du Parc, mises en œuvre avec des partenaires du territoire, sont proposées en commission Culture-Communication avant d'être présentées au Bureau du Parc (majoritairement dans le cadre de la programmation régionale). La Présidente de la commission est Marie-Louise Loiseau.

Les projets sont ensuite suivis par un comité de pilotage, composé en fonction du territoire concerné et de la thématique. Des élus, techniciens d'EPCI, des Ambassadeurs du Parc et des acteurs privés sont invités aux groupes de travail ou aux comités de pilotage depuis 2008.

2. Partenariats et conventions mis en œuvre

Les projets culturels menés sur le territoire donnent toujours lieu à une convention de partenariat, qu'elle implique ou non une participation financière.

Certains partenaires sont des acteurs fidèles et très porteurs. D'autres se sont inscrits dans la politique culturelle grâce au développement de projets sur leur territoire (notamment des techniciens d'EPCI).

Les demandes et les propositions viennent le plus souvent des agents des collectivités ou des structures culturelles privées. Les élus restent encore peu moteurs sur ces sujets.

Depuis 2013-2014, les projets culturels ont permis de tisser des liens ; des habitudes de travail en commun voire de mutualisation ont été prises.

L'inscription des spectacles proposés par le Parc dans les programmations des collectivités (le plus souvent des Communautés de communes) permet leur diffusion dans une dynamique culturelle existante. Cette coopération apporte une plus-value en faveur d'une diversification de l'offre culturelle en questionnant leurs propres patrimoines. Le Parc apporte des moyens financiers et parfois, au-delà de la création culturelle, un appui en termes de contenus, d'animations, d'ateliers participatifs avec les habitants.

3. Analyse qualitative de cette gouvernance

La commission devrait être mobilisée plus en amont ou être réunie 2 fois par an. La grande pluridisciplinarité des sujets traités dans les expositions de la Maison du Parc comme dans les projets de création de spectacles implique de créer à chaque fois un comité de pilotage « sur-mesure » qui est souvent plus sollicité que la commission. Celle-ci peut se sentir dépossédée ou inutile. Il faudra être vigilant ou trouver un autre niveau d'implication avec un groupe dédié.

E. Avancées et points forts du projet

La chargée de mission développement culturel est également responsable de la Maison du Parc. Cette double mission a fait évoluer le poste et ses actions : la programmation dédiée chaque année à une thématique inclut la conception d'expositions mais également de la création ou programmation culturelle.

L'action culturelle du Parc est reconnue en termes de compétences sur les questions de médiation des patrimoines et la chargée de mission est régulièrement sollicitée pour accompagner techniquement des projets ou donner des avis. Le Parc est invité à participer aux Comités de pilotage de projets patrimoniaux déterminants pour le territoire (Pays d'Art et d'Histoire du Saumurois, projet scientifique et culturel de l'écomusée du Véron, Loire Odyssée...).

Les artistes professionnels du territoire reconnaissent le Parc comme un acteur en matière de création, notamment dans sa capacité à mobiliser du temps et des partenaires pour permettre aux artistes d'aller à la rencontre des habitants et de prendre connaissance des patrimoines.

L'action culturelle a été mobilisée de manière transversale dans différentes actions du Parc.

Le réseau des techniciens de la culture a été assez actif entre 2012 et 2015, créant des passerelles entre les 2 départements. Suite aux réorganisations successives des communes et des Communautés de communes, il est nécessaire de relancer l'animation de ce réseau.

F. Difficultés rencontrées et points faibles

Le temps consacré à l'action culturelle pour la valorisation des patrimoines est plus faible que prévu en début de Charte. En effet, l'action culturelle a aussi été fortement mobilisée de manière transversale au sein du Parc (énergie, adaptation, alimentation).

Le temps de l'agent en charge de la mission Culture est par ailleurs dédié à 50 % à la gestion et la programmation de la Maison du Parc.

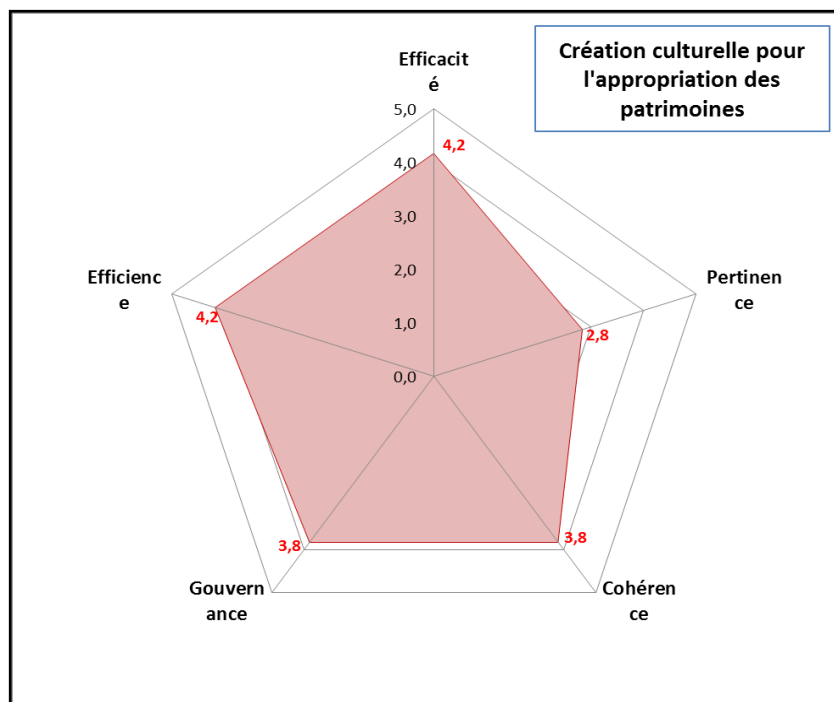
L'animation des réseaux culturels n'a pas été réalisée de manière régulière et organisée.

La connaissance du patrimoine (inventaires thématiques ou systématiques du patrimoine bâti) n'a pas donné lieu à de nouvelles actions, faute de temps et de projets conjoints sur l'ensemble du territoire. La production de connaissance a été réalisée à l'occasion de projets territorialisés, comme « Paysages Partagés » mené avec des communautés de communes.

Dans tous les cas avant de remobiliser des moyens pour mener à bien des inventaires, il est nécessaire de déterminer leur plus-value. Une priorité peut être d'organiser la capitalisation de la connaissance d'ores et déjà produite par le Parc et ses partenaires, notamment avec les inventaires régionaux.

G. Appréciation globale du projet

1. Avis du groupe évaluation



2. Perception selon les critères d'évaluation

Efficacité - Les objectifs fixés ont été globalement atteints. Deux points n'ont pas donné lieu à des actions ou peu : la mise en réseau des acteurs et la question de la connaissance des patrimoines.

Gouvernance – Les modalités de fonctionnement sont globalement satisfaisantes. La commission devrait se réunir 2 fois par an afin d'être plus opérante. L'implication des élus et acteurs institutionnels reste à renforcer.

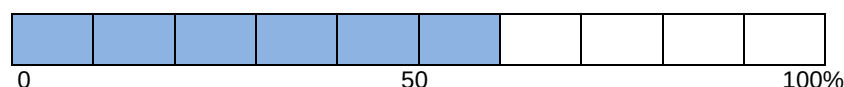
Efficience – Le financement de la programmation de la Maison du Parc est globalement suffisante et régulière. Les actions culturelles bénéficient de financements plus diversifiés et plus difficiles à mobiliser. Au vu des moyens humains consacrés à cette mission, les résultats sont satisfaisants.

Pertinence – Les projets de création culturelle sont souvent réalisés en réponse à des sollicitations d'acteurs du territoire ou viennent en appui à des questionnements ou des actions du Parc.

Cohérence – Les regroupements de communauté de communes et la création de communes nouvelles ont changé le paysage des acteurs culturels et patrimoniaux. De nouveaux acteurs se saisissent également de la médiation culturelle dans des actions de sensibilisation aux espaces naturels. Une meilleure mise en relation de ces acteurs est à organiser.

3. Atteinte des objectifs de la charte

Indicateur d'avancement global du projet



Atteinte des objectifs du projet

	Pas du tout atteints	Atteints très partiellement	Atteints en partie	Globalement atteints
Conduire une politique culturelle concertée et créative valorisant le patrimoine et les paysages				

Indice de satisfaction générale sur le projet :



H. Conclusion générale sur le projet

Innovation :

La création et la médiation culturelles sont reconnues et sollicitées au sein de l'équipe du Parc. Elles participent à la mise en œuvre de projets stratégiques transversaux sur des thématiques nouvelles et peu explorées en médiation (Adaptation au changement climatique par exemple) : Charte européenne du tourisme durable, approche territoriale sur les paysages, Plan Climat Energie Territorial, ...

Les actions de création culturelle vont donc au-delà de la simple valorisation des patrimoines.

Recommandations ou pistes de travail pour la prochaine charte :

L'évaluation à mi-parcours a permis de mettre en avant le rôle de la culture dans d'autres domaines d'intervention comme un outil pertinent de médiation des autres politiques du Parc : la création culturelle est un moteur de questionnement, elle est créatrice d'espaces temporels ou spatiaux où l'habitant peut prendre du plaisir mais également s'interroger et échanger. L'intitulé du projet prioritaire a été débattu et le groupe a souligné la nécessité de l'élargir.

Afin que la question de la création culturelle ne soit pas cantonnée à la question des patrimoines, il serait intéressant de la repositionner plus globalement dans la prochaine Charte.

Il est aussi nécessaire de réinterroger les démarches de connaissance et de protection des patrimoines car ces deux étapes faisaient également partie des actions du Parc et ont été peu mises en œuvre dans cette Charte.

L'avis du technicien :

La mission développement culturel, créée à l'origine pour un temps plein, est passée à 50 % à l'ouverture de la Maison du Parc. Pour assumer cette mission dans de bonnes conditions, il conviendrait de repenser la manière de se saisir des projets culturels : intégrer plus fortement la culture dans la programmation annuelle de la Maison du Parc, porter des actions encore plus transversales en réponse aux enjeux de la future Charte et asseoir un partenariat fort avec quelques EPCI très engagés dans la politique culturelle afin d'en faire bénéficier ensuite le reste du territoire.

GLOSSAIRE

AMO : assistance à maîtrise d'ouvrage
COPIL : comité de pilotage
COT : contrat d'objectifs territorial (ADEME)
COTEC : contrat d'objectifs territorial énergie climat (ADEME)
CRPF : centre régional de la propriété forestière
CSP : conseil scientifique et prospectif
CTU : contrat territorial unique
DOCOB : document d'objectifs (Natura 2000)
EPCI : établissement public de coopération intercommunale
ETP : équivalent temps plein
MO : maître d'ouvrage
NCR : nouveau contrat régional
ONF : Office national des forêts
ORB : observatoire régional de la biodiversité
PLU : plan local d'urbanisme
PLUi : plan local d'urbanisme intercommunal
PNR : parc naturel régional
RN : réserve naturelle
RNR : réserve naturelle régionale
SCOT : schéma de cohérence territoriale
SINP :
SNE : site naturel exceptionnel
TVB : trame verte et bleue
ZEM : zone écologique majeure

ANNEXES

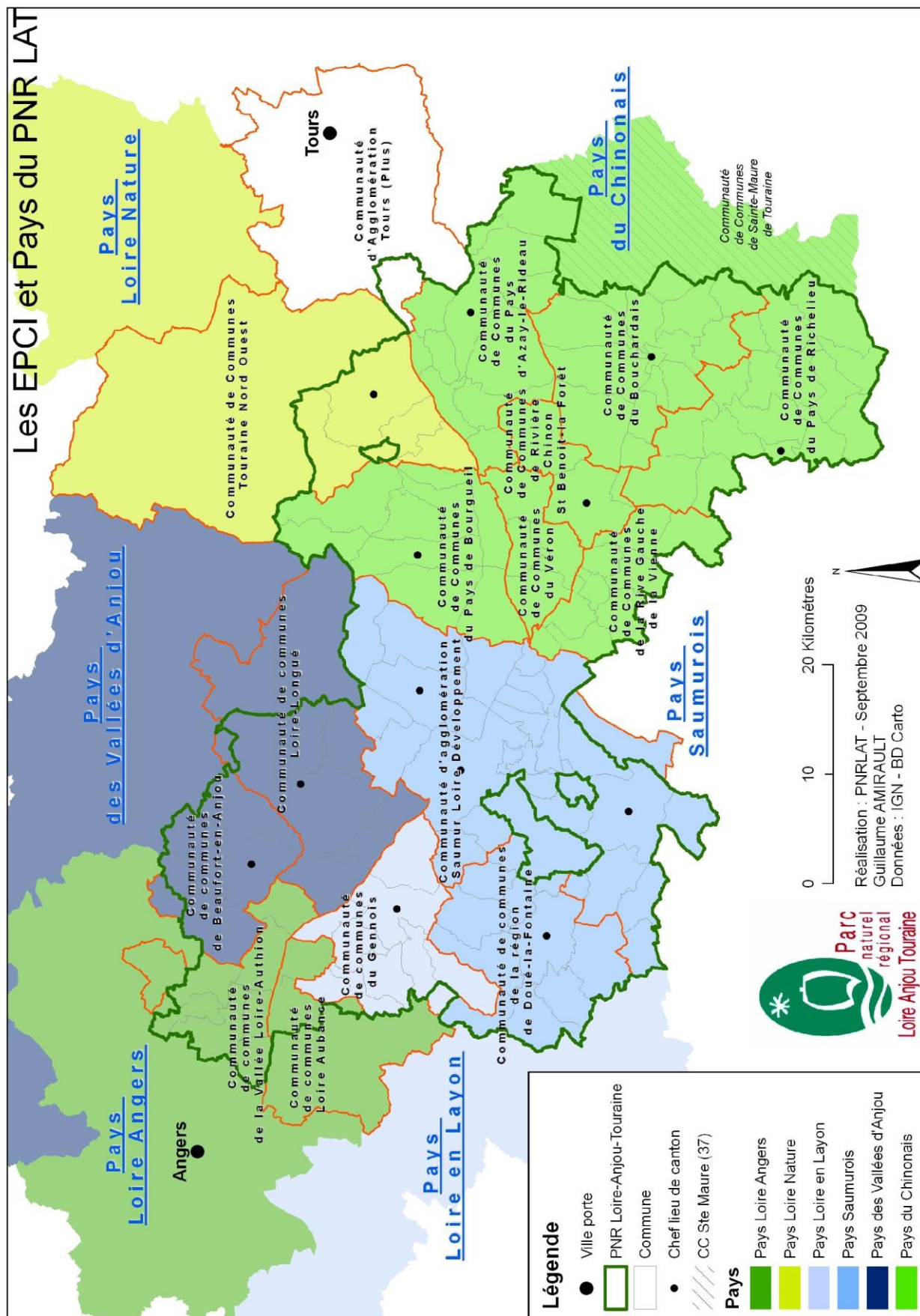
Annexe 1 : carte du territoire du PNRLAT en 2008

Annexe 2 : carte du territoire du PNRLAT en 2018

Annexe 3 : Déclinaison de la charte

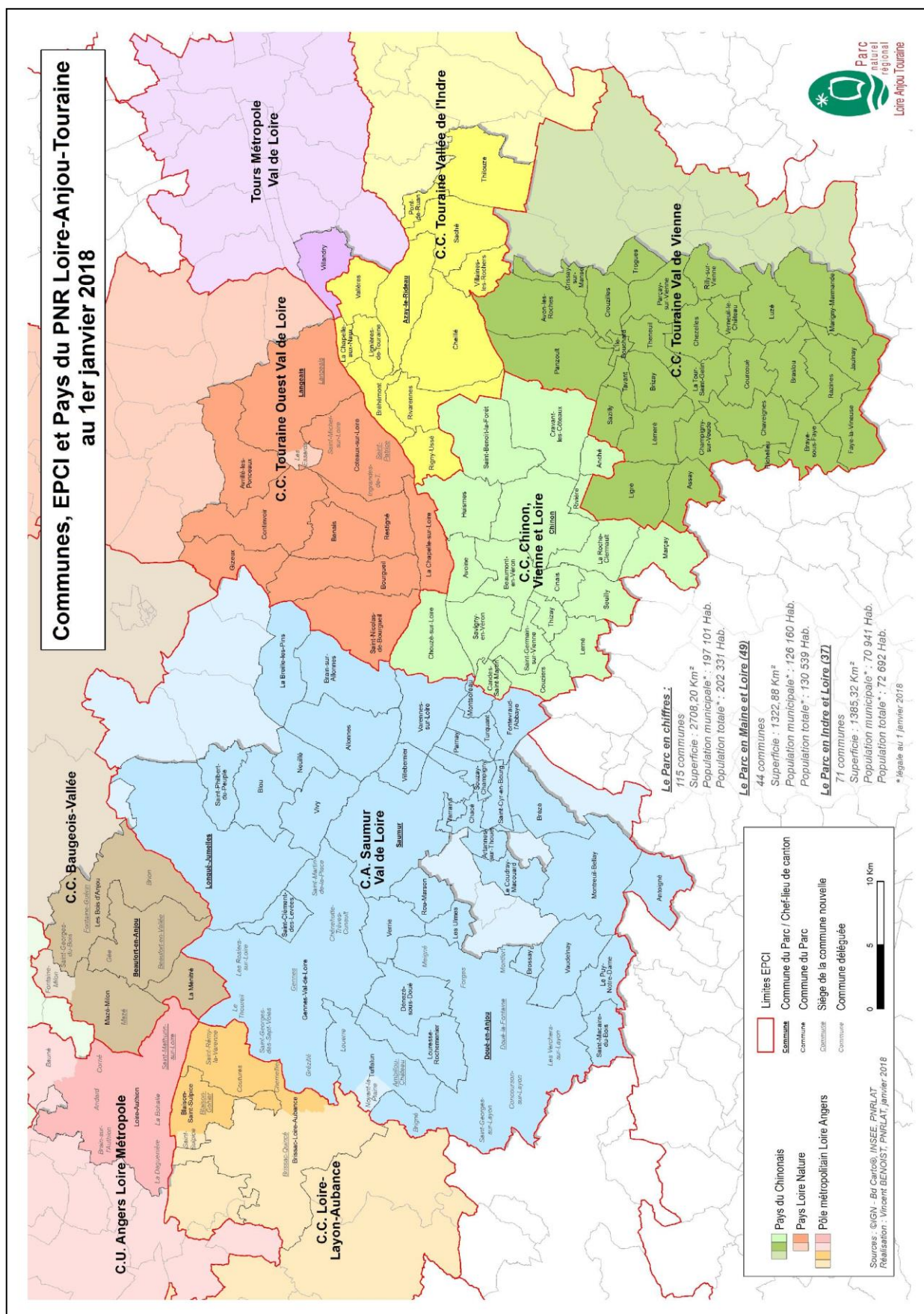
Annexe 1 : carte du territoire du PNRLAT en 2008

Communes et EPCI



Annexe 2 : carte du territoire du PNRLAT en 2018

Communes et EPCI



Annexe 3 : déclinaison de la charte

Axe	Obj strat	Objectif opérationnel	Article
AXE 1 – Des patrimoines pour les générations futures	1 - Préserver la biodiversité	1.1 Connaître le territoire pour préserver la biodiversité	Art 1 : Capitaliser et organiser les données naturalistes Art 2 : Mobiliser les habitants sur les enjeux de la biodiversité
		1.2 Préserver les milieux et les espèces remarquables	Art 3 : Préserver les milieux naturels remarquables Art 4 : Préserver les espèces remarquables Art 5 : Mettre en place des outils de sauvegarde de la biodiversité
		1.3 Reconquérir le patrimoine naturel ordinaire	Art 6 : Gérer le patrimoine naturel ordinaire Art 7 : Garantir la fonctionnalité des écosystèmes Art 8 : Conserver les patrimoines génétiques locaux
	2 - Inscrire le territoire dans le respect et la maîtrise des ressources	2.1. Préserver la ressource en eau	Art 9 : Inciter à la gestion concertée et participative de l'eau sur le territoire Art 10 : Contribuer à la préservation de la qualité de l'eau Art 11 : Agir contre la sur-exploitation de l'eau
		2.2 Développer une politique énergétique territoriale	Art 12 : Valoriser le potentiel de production d'énergies renouvelables sur le territoire Art 13 : Réduire les consommations d'énergie non renouvelable Art 14 : Mobiliser les collectivités pour les rendre actives dans les politiques énergétiques
		2.3 Veiller aux autres ressources du territoire	Art 15 : Etre vigilant face à l'exploitation du sous-sol et du sol Art 16 : Etre en veille sur la qualité de l'air Art 17 : Préserver le ciel nocturne des pollutions lumineuses
	3 – Agir pour nos paysages culturels, remarquables ou ordinaires	3.1 Conforter l'architecture dans son rôle fondateur d'identité paysagère du territoire	Art 18 : Permettre la progression des connaissances architecturales dans une démarche pluridisciplinaire Art 19 : Développer des conseils intégrant les dimensions patrimoniales et environnementales
		3.2 Donner du sens aux paysages par le développement de politiques d'aménagement spécifiques	Art 20 : Engager la réalisation de « plans de paysage partagés » Art 21 : Inventorier, préserver et gérer les sites emblématiques Art 22 : Rendre les paysages quotidiens attractifs
	4- Maîtriser l'évolution du territoire	4.1 Participer à l'intégration des risques dans les politiques publiques	Art 23 : Développer une culture du risque sur le territoire Art 24 : Contribuer à la prise en compte des patrimoines dans la gestion des risques
		4.2 Promouvoir un urbanisme durable et des constructions de qualité environnementale	Art 25 : Agir pour la mise en œuvre et le suivi de SCOT Art 26 : Encourager la maîtrise foncière Art 27 : Accompagner les collectivités dans la réalisation de leurs documents d'urbanisme Art 28 : Encourager la réalisation d'opérations d'urbanisme exemplaires et de constructions de qualité environnementale
		4.3 Partager une vision commune de l'urbanisme durable	Art 29 : Optimiser l'action des acteurs impliqués dans les décisions d'aménagement du territoire Art 30 : Mobiliser les citoyens en faveur de leur cadre de vie
		4.4 Favoriser l'intégration sociale et	Art 31 : Permettre une meilleure prise en compte des critères environnementaux et sociaux dans les projets d'aménagement

AXE 2 - Un développement économique respectueux des équilibres écologiques et humains		environnementale des équipements et infrastructures sur le territoire	Art 32 : Favoriser l'inter modalité dans les transports et le développement des modes de déplacements doux
	5 – Contribuer au développement d'une agriculture durable	5.1 Favoriser la création de valeur ajoutée sur les exploitations	Art 33 : Favoriser une valorisation locale des productions agricoles
			Art 34 : Soutenir les démarches et signes de qualité respectant l'environnement
			Art 35 : Favoriser le développement de nouvelles productions ou
		5.2 Promouvoir une agriculture préservant les ressources naturelles	Art 36 : Encourager les systèmes de production respectueux de l'environnement
			Art 37 : Appuyer la mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement
		5.3 Faire connaître les problématiques agricoles du territoire pour un développement équilibré et harmonieux	Art 39 : Aider à l'intégration des enjeux agricoles dans les politiques d'aménagement de l'espace Art 40 : Favoriser les échanges entre les acteurs du territoire et entre territoires Art 41 : Faire découvrir l'activité agricole dans le cadre de l'éducation au territoire
	6 – Favoriser une gestion durable des massifs forestiers	6.1 Mobiliser les propriétaires pour la valorisation des massifs forestiers	Art 42 : Appuyer et participer à la mise en place d'outils de gestion globale des boisements Art 43 : Favoriser le développement de certifications de gestion durable Art 44 : Promouvoir la filière bois énergie
		6.2 Privilégier une gestion favorisant la diversité des habitats et des espèces	Art 45 : Accompagner la promotion de codes de bonnes pratiques sylvicoles et de mesures contractuelles spécifiques
		6.3 Favoriser l'accueil en forêt publique et la sensibilisation des habitants	Art 46 : Développer la communication et la sensibilisation auprès du grand public et des scolaires Art 47 : Améliorer et développer l'accueil en forêts publiques
	7 – Engager collectivités et entreprises vers la performance environnementale	7.1 Mobiliser les partenaires du développement	Art 48 : Constituer un réseau de compétences autour du développement durable
		7.2 Mobiliser les collectivités	Art 49 : Sensibiliser les acteurs publics à la gestion durable de leur territoire
			Art 50 : Favoriser la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans l'action économique publique
			Art 51 : Inciter aux démarches globales de développement durable
		7.3 Mobiliser les entreprises	Art 52 : Faire connaître le Parc aux entreprises et à leurs salariés
			Art 53 : Aider les entreprises à engager des démarches environnementales Art 54 : Valoriser la prise en compte du développement durable en entreprise
	8 – Soutenir les activités économiques et sociales liées aux patrimoines du Parc	8.1 Identifier les savoir-faire porteurs de développement	Art 55 : Recenser, sauvegarder et transmettre les savoir-faire patrimoniaux
			Art 56 : Appuyer l'adaptation des savoir-faire aux techniques contemporaines et aux enjeux environnementaux
		8.2 Valoriser les activités qui garantissent la préservation des patrimoines et des ressources	Art 57 : Conforter la notoriété de produits et savoir-faire avec la marque Parc
			Art 58 : Appuyer la promotion des activités patrimoniales
		8.3 Participer à l'émergence d'une économie solidaire	Art 59 : Connaître et s'ouvrir à l'économie solidaire

AXE 3 - Un territoire responsable et dynamique, ouvert à la coopération	9 - Développer un tourisme et des loisirs de nature	8.4 Enrichir et valoriser les actions de formation et insertion	Art 60 : Initier et appuyer les actions d'insertion sociale par l'économie ayant un lien au patrimoine Art 61 : Développer la professionnalisation dans la gestion des milieux naturels
		9.1 Développer les clientèles actuelles et potentielles	Art 62 : Connaître et anticiper la demande pour adapter l'offre Art 63 : Promouvoir une offre adaptée à des clientèles spécifiques
		9.2 S'appuyer sur les patrimoines et les savoir-faire pour créer de la valeur ajoutée	Art 64 : Faire découvrir les richesses patrimoniales du territoire Art 65 : Mettre en place des démarches qualité
		9.3 Gérer l'accueil des publics dans les espaces naturels	Art 66 : Identifier et promouvoir les potentialités d'accueil des publics dans les espaces naturels Art 67 : Sensibiliser les acteurs du tourisme à la gestion des espaces naturels
		9.4 Inscrire les acteurs touristiques dans une démarche de développement durable	Art 68 : Adhérer à la charte européenne du tourisme durable Art 69 : Conforter l'analyse des projets de tourisme et de loisirs
	11 – Conduire une politique culturelle concertée et créative valorisant les patrimoines et le paysage	10.1 Développer l'échange et la collaboration entre les opérateurs culturels	Art 70 : Développer une veille des actions culturelles en matière patrimoniale Art 71 : Créer et animer un réseau des acteurs des patrimoines Art 72 : Conforter la prise en compte des patrimoines du territoire
		10.2 Favoriser l'appropriation des patrimoines et du territoire par les habitants	Art 73 : Soutenir les initiatives culturelles valorisant les patrimoines par une démarche de qualité Art 74 : Proposer une offre culturelle de valorisation des patrimoines
	11 – Contribuer à l'éducation des citoyens de demain	11.1 Eduquer des jeunes, conscients des caractéristiques de leur territoire	Art 75 : Favoriser la connaissance et l'appropriation des patrimoines Art 76 : Inscrire les patrimoines dans leur réalité économique, sociale et culturelle Art 77 : Former à la gestion de l'eau et de l'énergie et aux risques Art 78 : Initier les jeunes à la notion de développement durable dans une perspective locale et mondiale Art 79 : Proposer une éducation au territoire sur l'ensemble de la vie des jeunes
		11.2 Enrichir et valoriser les pratiques éducatives sur le territoire	Art 80 : Faire progresser les pratiques éducatives Art 81 : Rechercher la cohérence de l'action éducative Art 82 : Développer la mise en réseau des acteurs Art 83 : Participer à la pérennisation des savoir-faire pédagogiques
	12 – S'approprier le territoire pour	12.1 Développer un sentiment d'appartenance au territoire	Art 84 : Sensibiliser les citoyens aux missions du Parc Art 85 : Permettre la participation des habitants aux projets du Parc

		12.2 Promouvoir le territoire pour contribuer à sa reconnaissance	Art 86 : Faire connaître le Parc sur son propre territoire Art 87 : Renforcer la notoriété du Parc vers l'extérieur
	13 – Renforcer la coopération et la coordination intercommunale et supra-territoriale	13.1 Conforter le partenariat avec les EPCI à fiscalité propre	Art 88 : Faire vivre le réseau des techniciens des EPCI
			Art 89 : Impliquer les élus des EPCI dans la mise en œuvre de la charte
			Art 90 : Identifier les thématiques prioritaires de coopération
		13.2 Clarifier les relations entre le Parc et les Pays	Art 91 : Animer des conventions de clarification
			Art 92 : Renforcer les échanges et la coopération entre les Pays
		13.3 Construire de nouvelles relations avec les villes portes et leurs agglomérations	Art 93 : Développer de nouveaux projets de coopération avec les villes portes
			Art 94 : Construire un partenariat à l'échelle des agglomérations angevine et tourangelles
		13.4 Renforcer le partenariat et la complémentarité avec la Mission Val de Loire – Patrimoine mondial	Art 95 : Animer la convention de partenariat entre les deux structures
	14- Agir conjointement pour le développement durable : du local à l'international	14.1 Favoriser les échanges avec d'autres territoires à l'échelle nationale et européenne	Art 96 : Participer au réseau français des PNR
			Art 97 : Echanger avec des territoires de l'Union Européenne
		14.2 Développer des partenariats internationaux	Art 98 ; Sensibiliser et éduquer les habitants aux enjeux de la coopération Art 99 : Contribuer au développement durable de territoires remarquables du monde hors Union Européenne